

PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

2026 • 2027



PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

2026 • 2027

pour l'année financière se terminant le 31 mars 2027

Déposés à l'Assemblée nationale conformément
à l'article 46 de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01)
par madame France-Élaine Duranceau,
ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de l'Efficacité de l'État
et présidente du Conseil du trésor

Ce document ne répond pas au Standard sur l'accessibilité des sites Web.
Un service d'assistance pour consulter le contenu de ce document sera
cependant offert à toute personne qui en fait la demande en communiquant
par courriel à l'adresse communication@sct.gouv.qc.ca

Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes
Budget de dépenses 2026-2027

Dépôt légal – Mars 2026
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-555-03389-4 (imprimé)
ISBN : 978-2-555-03373-3 (en ligne)

ISSN 1498-5241 (imprimé)
ISSN 1929-1175 (en ligne)

TABLE DES MATIÈRES

NOTES EXPLICATIVES

1. Objet du volume Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes.....	7
2. Contenu du volume Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes.....	7
3. Modifications à la structure de présentation des portefeuilles	10
4. Termes apparaissant au Sommaire du budget de dépenses et aux sous-sections sur la planification budgétaire	11

SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES

Budget de dépenses	14
--------------------------	----

PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Affaires municipales et Habitation.....	19
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	33
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État	43
Conseil exécutif.....	57
Culture et Communications.....	67
Cybersécurité et Numérique	87
Économie, Innovation et Énergie	97
Éducation	115
Emploi et Solidarité sociale.....	131
Enseignement supérieur	147
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs.....	161
Famille.....	175
Finances.....	187
Immigration, Francisation et Intégration	209

Justice	217
Langue française.....	237
Relations internationales et Francophonie	245
Ressources naturelles et Forêts	253
Santé et Services sociaux.....	265
Sécurité publique	285
Tourisme	301
Transports et Mobilité durable	311
Travail	329

NOTES
EXPLICATIVES

1. OBJET DU VOLUME PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Le volume **Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes** présente notamment les choix effectués dans l'allocation des ressources et les actions entreprises pour atteindre les objectifs fixés dans les plans stratégiques. À cet effet, la présidente du Conseil du trésor a la responsabilité de déposer à l'Assemblée nationale les plans annuels de gestion des dépenses élaborés par chacun des ministres, en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01).

De plus, le volume regroupe les explications des données budgétaires des entités sous la responsabilité d'un ministre en titre et, lorsque cela s'applique, d'un ministre responsable, c'est-à-dire le ministère, les organismes budgétaires, les fonds spéciaux et les organismes autres que budgétaires, reflétant ainsi la réalité budgétaire du portefeuille leur étant dévolu. Il vise à expliquer l'information budgétaire des portefeuilles ministériels présentée au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

2. CONTENU DU VOLUME PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Le volume se divise en deux sections.

La première section présente le sommaire du Budget de dépenses 2026-2027. Ce sommaire porte sur les dépenses budgétaires totales. La seconde section présente les plans annuels de gestion des dépenses pour chacun des portefeuilles ministériels, composés de quatre sous-sections faisant état de données clés du portefeuille, de sa mission, de l'allocation des ressources ainsi que des actions entreprises par le ministère pour atteindre les objectifs fixés dans le plan stratégique et, lorsque cela s'applique, de deux sous-sections supplémentaires présentant l'information budgétaire des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires ainsi que celle des organismes budgétaires en annexe.

Ainsi, pour chacun des portefeuilles ministériels, sont présentées :

- une première sous-section « Le portefeuille en quelques données » qui présente les données clés représentant bien l'essentiel du portefeuille, en lien avec ses activités, sa clientèle et ses résultats;
- une seconde sous-section « La présentation du portefeuille » qui décrit sommairement la mission du ministère et, lorsque cela s'applique, des organismes budgétaires, des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires composant le portefeuille;
- une troisième sous-section « La planification budgétaire du ministère et des organismes budgétaires » qui expose le budget de dépenses de programmes du ministère et des organismes budgétaires, lorsque cela s'applique, suivi de l'explication des variations significatives pour chaque programme, ainsi que le budget d'investissements, suivi de l'explication des variations significatives des prévisions d'investissements, comprenant les immobilisations autres qu'en ressources informationnelles, les immobilisations en ressources informationnelles et les prêts, placements, avances et autres coûts;
- une quatrième sous-section « Les choix budgétaires » qui énonce, par orientation du plan stratégique, les objectifs fixés dans le plan stratégique, puis les actions envisagées par le ministère afin de permettre l'atteinte de ces derniers;

- lorsque cela s'applique, une cinquième sous-section « La planification budgétaire des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires » qui fait état de la planification budgétaire des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires et comprend l'explication des variations significatives de revenus, de dépenses et d'investissements;
- lorsque cela s'applique, une sixième sous-section « Les organismes budgétaires » qui se veut une annexe présentant les dépenses des organismes budgétaires.

PREMIÈRE SECTION : SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES

Cette section présente l'information budgétaire sommaire de chacun des portefeuilles ministériels incluant l'Assemblée nationale et les personnes qu'elle désigne, dont l'information détaillée est contenue dans le volume **Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées**.

La section est composée d'un tableau « Budget de dépenses » qui compare le budget de dépenses 2026-2027, incluant les éléments intégrés au Fonds de suppléance, soit les mesures du Budget 2026-2027 et les infrastructures subventionnées, à la dépense probable comparative 2025-2026, laquelle exclut les éléments sans récurrence au Budget 2026-2027. Les variations sont présentées avec et sans les effets des infrastructures subventionnées.

DEUXIÈME SECTION : PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Cette section présente, par portefeuille sous la responsabilité d'un ministre en titre et, lorsque cela s'applique, d'un ministre responsable, la mission du ministère et, le cas échéant, les organismes budgétaires, les fonds spéciaux et les organismes autres que budgétaires qui composent le portefeuille. Elle présente ensuite l'allocation des ressources ainsi que les actions envisagées par le ministère pour atteindre les objectifs fixés dans son plan stratégique.

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Cette sous-section présente, en un coup d'œil, un portrait du portefeuille en quelques données clés, sous forme d'encadrés, lesquelles représentent bien l'essentiel de celui-ci, en lien avec sa mission, ses activités, sa clientèle et ses résultats. Ces données du portefeuille portent sur le ministère et, lorsque cela s'applique, sur ses organismes budgétaires, ses fonds spéciaux, ses organismes autres que budgétaires et ses organismes du réseau.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

Cette sous-section présente sommairement la mission du ministère et, le cas échéant, la mission des organismes budgétaires, l'objet des fonds spéciaux et la mission des organismes autres que budgétaires composant le portefeuille. L'information est présentée en parties distinctes par type d'entité.

L'énoncé de mission fait ressortir la nature de l'organisation, de sa clientèle, de ses domaines d'activités et de sa finalité. Pour les fonds spéciaux et les organismes autres que budgétaires, le texte de présentation inclut une énumération des principales sources de financement.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Cette sous-section présente, en deux parties distinctes, la planification en lien avec le budget de dépenses et le budget d'investissements du ministère et, le cas échéant, des organismes budgétaires.

Le budget de dépenses

La partie concernant le budget de dépenses débute par une brève description des dépenses de programmes du portefeuille, suivie d'une description de chaque programme et de l'explication des variations significatives des dépenses de chaque programme.

Ensuite, la partie est complétée par les tableaux suivants, soit :

- un tableau « Le budget de dépenses par programme » qui compare le budget de dépenses 2026-2027 à la dépense probable 2025-2026 et qui présente le budget comparatif 2025-2026, incluant une comparaison avec le total des éléments intégrés au Fonds de suppléance ainsi que des éléments sans récurrence au Budget 2026-2027, s'il y a lieu;
- le cas échéant, un tableau « Les éléments intégrés au Fonds de suppléance » qui présente le détail de ces éléments, soit les mesures du Budget 2026-2027 et les infrastructures subventionnées, ou un tableau présentant les mesures du Budget 2026-2027 intégrées au budget de dépenses.

Le budget d'investissements

La partie sur le budget d'investissements présente l'explication des variations significatives des prévisions d'investissements, lesquelles comprennent les immobilisations autres qu'en ressources informationnelles, les immobilisations en ressources informationnelles ainsi que les prêts, placements, avances et autres coûts.

Ensuite, la partie est complétée par un tableau « Le budget d'investissements » qui compare le budget d'investissements 2026-2027 au budget d'investissements 2025-2026 pour les immobilisations autres qu'en ressources informationnelles, les immobilisations en ressources informationnelles ainsi que les prêts, placements, avances et autres coûts.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Cette sous-section présente, pour l'exercice financier 2026-2027, un état des actions envisagées par le ministère pour atteindre les objectifs de son plan stratégique 2023-2027. Cet état peut inclure la présentation des priorités qui ont guidé l'élaboration du cadre financier 2026-2027 et des grandes priorités gouvernementales.

Ainsi, cette sous-section présente les objectifs fixés dans le plan stratégique, puis les actions envisagées par le ministère afin d'atteindre ces derniers.

À cette fin, chaque orientation du plan stratégique fait l'objet d'une présentation distincte comme suit :

- rappel de l'orientation du plan stratégique accompagnée de sa description sommaire;

- présentation des actions envisagées par le ministère, permettant de mieux comprendre la stratégie utilisée afin d'atteindre les objectifs fixés dans le plan stratégique avec les ressources mises à sa disposition. Ces actions sont présentées pour chaque orientation en plus de fournir des renseignements sur les moyens mis en œuvre pour la réalisation des objectifs associés à l'orientation.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Cette sous-section est composée de deux parties distinctes, la première concernant l'information budgétaire des fonds spéciaux et la seconde, celle des organismes autres que budgétaires.

Ces informations sont constituées de l'explication, pour l'exercice financier 2026-2027 par rapport à celui de 2025-2026, des variations significatives de revenus, de dépenses et d'investissements, et ce, pour chacun des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires du portefeuille.

Ensuite, la sous-section est complétée par les tableaux suivants, soit :

- un tableau « Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux » qui compare les revenus, les dépenses et les investissements pour chacun des fonds spéciaux ainsi que la contribution financière du ministère responsable pour les exercices financiers 2026-2027 et 2025-2026 et, le cas échéant, le total des mesures du Budget 2026-2027 et des autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions de dépenses et d'investissements à approuver par l'Assemblée nationale;
- un tableau « Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires » qui compare les revenus, les dépenses et les investissements pour chacun des organismes autres que budgétaires ainsi que la contribution financière du ministère responsable pour les exercices financiers 2026-2027 et 2025-2026 et, le cas échéant, le total des mesures du Budget 2026-2027 et des autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions de dépenses et d'investissements.

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Cette sous-section se veut une annexe, lorsque requise, présentant un tableau « Les dépenses des organismes budgétaires » qui fournit le nom des organismes budgétaires du portefeuille, leur budget de dépenses pour l'exercice financier 2026-2027 ainsi que la dépense probable de l'exercice financier 2025-2026.

3. MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DE PRÉSENTATION DES PORTEFEUILLES

Des modifications ont été apportées à la structure de présentation du Budget de dépenses 2026-2027 par rapport à celle en vigueur au cours de l'exercice financier 2025-2026. Ces modifications peuvent porter sur un ministère ou un organisme budgétaire, notamment sur les programmes ou les éléments de programmes qui les composent, de même que sur certains fonds spéciaux, organismes autres que budgétaires ou comptes à fin déterminée. Elles permettent notamment de refléter les changements de statut, de dénomination ainsi que de nouvelles orientations gouvernementales ou des réorganisations internes.

Ces modifications, présentées par portefeuille, se retrouvent à la section 3 des notes explicatives du volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

4. TERMES APPARAISSANT AU SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET AUX SOUS-SECTIONS SUR LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

La définition des principaux termes se retrouve aux sections 4 à 7 des notes explicatives du volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

**SOMMAIRE DU BUDGET
DE DÉPENSES**

Budget de dépenses¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2026-2027	Éléments intégrés au Fonds de suppléance		Budget de dépenses 2026-2027 (incluant les éléments)	Dépense probable 2025-2026
		Mesures du Budget	Infrastructures subventionnées		
Assemblée nationale ²	205,1	-	-	205,1	197,1
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ²	301,5	-	-	301,5	173,5
Affaires municipales et Habitation	3 588,5	212,5	1 312,6	5 113,6	3 838,2
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 251,2	20,0	24,9	1 296,1	1 263,1
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État ^{3,4}	17 441,9	(1 842,3)	(11 169,8)	4 429,8	15 848,4
Conseil exécutif ³	608,4	-	17,7	626,1	611,2
Culture et Communications	855,4	91,2	418,9	1 365,5	887,3
Cybersécurité et Numérique	175,7	36,0	68,1	279,8	308,2
Économie, Innovation et Énergie	1 988,8	22,7	156,5	2 168,1	2 246,7
Éducation	20 272,0	249,9	3 368,3	23 890,2	20 232,4
Emploi et Solidarité sociale	5 178,1	134,4	-	5 312,5	5 314,2
Enseignement supérieur	9 313,8	39,2	1 198,0	10 551,0	8 996,5
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	535,5	15,6	21,3	572,4	529,0
Famille	4 726,6	22,4	243,8	4 992,8	4 520,0
Finances ³	189,3	7,9	-	197,2	149,6
Immigration, Francisation et Intégration ³	797,6	2,6	-	800,2	572,6
Justice	1 597,8	82,7	6,9	1 687,4	1 796,6
Langue française	82,1	1,3	0,0	83,4	85,8
Relations internationales et Francophonie	144,0	-	-	144,0	155,8
Ressources naturelles et Forêts	503,5	168,8	154,9	827,3	611,4
Santé et Services sociaux	60 099,7	479,1	3 536,3	64 115,1	58 269,0
Sécurité publique	1 974,2	197,9	36,3	2 208,4	2 506,1
Tourisme	116,0	21,3	290,3	427,6	139,3
Transports et Mobilité durable	2 613,4	36,8	315,1	2 965,4	2 980,0
Travail	28,9	-	-	28,9	45,7
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	(600,0)	-	-	(600,0)	-
Dépenses de programmes	133 989,2	-	-	133 989,2	132 277,7
Service de la dette	7 195,2	-	-	7 195,2	7 056,4
Dépenses budgétaires	141 184,4	-	-	141 184,4	139 334,1

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».

³ Ce portefeuille contient une ou des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres portefeuilles et les dépenses qui y sont comptabilisées en 2025-2026 tiennent compte des virements à l'un ou l'autre des portefeuilles.

	Infrastructures subventionnées intégrées au Fonds de suppléance	Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027 ⁵	Dépense probable comparative 2025-2026	Variation excluant les infrastructures		Variation incluant les infrastructures	
				M\$	%	M\$	%
Assemblée nationale	-	-	197,1	8,0	4,1	8,0	4,1
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	-	-	173,5	128,0	73,7	128,0	73,7
Affaires municipales et Habitation	1 159,5	(123,3)	4 874,5	86,1	2,3	239,1	4,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	18,6	(16,3)	1 265,4	24,3	2,0	30,6	2,4
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État	(12 996,2)	489,9	3 342,1	1 081,7	7,5	1 087,7	32,5
Conseil exécutif	22,3	(8,1)	625,4	5,3	0,9	0,7	0,1
Culture et Communications	367,8	(6,4)	1 248,7	65,8	7,5	116,8	9,4
Cybersécurité et Numérique	59,7	-	367,8	(96,5)	(31,3)	(88,1)	(23,9)
Économie, Innovation et Énergie	235,2	(500,7)	1 981,1	175,3	9,5	187,0	9,4
Éducation	3 323,9	(157,7)	23 398,6	447,2	2,2	491,5	2,1
Emploi et Solidarité sociale	-	(61,6)	5 252,6	59,9	1,1	59,9	1,1
Enseignement supérieur	1 185,4	(121,6)	10 060,3	478,1	5,4	490,7	4,9
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	5,3	-	534,3	22,2	4,2	38,1	7,1
Famille	277,2	(9,2)	4 788,0	238,2	5,3	204,7	4,3
Finances	-	41,7	191,3	5,8	3,1	5,8	3,1
Immigration, Francisation et Intégration	-	230,5	803,1	(2,9)	(0,4)	(2,9)	(0,4)
Justice	4,8	(136,0)	1 665,4	19,9	1,2	22,0	1,3
Langue française	0,1	(3,2)	82,7	0,8	0,9	0,7	0,9
Relations internationales et Francophonie	-	(3,7)	152,2	(8,2)	(5,4)	(8,2)	(5,4)
Ressources naturelles et Forêts	74,4	(22,3)	663,5	83,2	14,1	163,8	24,7
Santé et Services sociaux	3 861,6	(21,8)	62 108,8	2 331,6	4,0	2 006,3	3,2
Sécurité publique	22,8	(315,9)	2 213,0	(18,1)	(0,8)	(4,6)	(0,2)
Tourisme	364,5	(2,8)	501,0	0,9	0,7	(73,3)	(14,6)
Transports et Mobilité durable	2 013,1	(1 980,0)	3 013,1	(79,7)	(2,9)	(47,7)	(1,6)
Travail	-	(11,4)	34,4	(5,5)	(15,9)	(5,5)	(15,9)
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	-	-	-	(600,0)	-	(600,0)	-
Dépenses de programmes	-	(2 739,8)	129 537,9	4 451,3	3,4	4 451,3	3,4
Service de la dette	-	-	7 056,4	138,8	2,0	138,8	2,0
Dépenses budgétaires	-	(2 739,8)	136 594,2	4 590,2	3,4	4 590,2	3,4

⁴ En excluant le programme 5 – Fonds de suppléance, la variation excluant les infrastructures subventionnées est de 49,5 M\$ et le pourcentage de variation est de 3,3 %. En incluant les infrastructures subventionnées de 9,1 M\$ en 2026-2027 et de 12,2 M\$ en 2025-2026, la variation est de 46,4 M\$ et le pourcentage de variation est de 3,1 %.

⁵ L'information portant sur le détail des éléments sans récurrence au Budget 2026-2027 se retrouve au volume « Stratégie de gestion des dépenses - Renseignements supplémentaires ».

**PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES
DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Organisation municipale en 2025 1 126 municipalités locales 87 municipalités régionales de comté 2 communautés métropolitaines	Plan québécois des infrastructures 2026-2036 7,3 G\$ pour les infrastructures municipales 3,5 G\$ pour les logements sociaux et communautaires 143,3 M\$ pour les infrastructures touristiques et récréatives	Habitation 143 946 logements à loyer modique et abordables au 31 mars 2025 85 461 audiences au Tribunal administratif du logement en 2024-2025
Développement régional et métropolitain 286,3 M\$ en aide financière prévue par le Fonds régions et ruralité en 2026-2027 17,0 M\$ en aide financière prévue au Fonds signature métropole en 2026-2027	Partenariat avec les gouvernements de proximité 821,0 M\$ en transferts pour le partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ) en 2026-2027 695,4 M\$ en transferts pour les compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles publics en 2026-2027	Intégrité municipale 1 979 dossiers ouverts en matière d'intégrité municipale à la suite de divulgations ou d'enquêtes à l'initiative de la Commission municipale en 2024-2025 98 % des divulgations traitées en 180 jours ou moins
Aménagement du territoire 280 avis gouvernementaux relatifs aux schémas d'aménagement et de développement en 2024-2025 360,4 M\$ pour le Plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire	Développement de la Capitale-Nationale 25,0 M\$ en aide financière prévue par le Fonds de la région de la Capitale-Nationale en 2026-2027 10,7 M\$ en aide financière prévue au Programme d'appui aux actions régionales en 2026-2027	Changements climatiques 10 bureaux de projets en inondations 31,4 M\$ prévus au Plan de mise en œuvre 2025-2030 du Plan pour une économie verte 2030 afin d'implanter des solutions d'adaptation pour l'érosion et la submersion côtières

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

La mission du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation consiste à agir aux côtés du milieu municipal pour l'aménagement et le développement de milieux de vie de qualité, dans l'intérêt des citoyens. Le Ministère soutient l'exercice des responsabilités de la ministre des Affaires municipales, de la ministre responsable de l'Habitation, du ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et de la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal.

La Commission municipale du Québec est un organisme multifonction indépendant qui agit afin d'améliorer la gouvernance et la gestion des organisations municipales en plus de favoriser l'intégrité, renforçant ainsi la confiance de la population dans ses institutions. À ces fins, elle agit comme tribunal et organisme administratif, comme vérificatrice des comptes et des affaires des municipalités et des organismes municipaux. Elle intervient aussi en tant qu'organisme d'enquête et de conseil.

En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de bail résidentiel, le Tribunal administratif du logement a pour mission de décider des litiges dont il est saisi dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle, d'informer les citoyens sur les droits et obligations résultant d'un bail de logement, de favoriser la conciliation entre locateurs et locataires ainsi que de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements.

FONDS SPÉCIAUX

FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

Le Fonds de la région de la Capitale-Nationale a pour objet de soutenir les projets qui contribuent au dynamisme, à la vitalité, au développement et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale dans le cadre de la Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs (L.Q. 2016, chapitre 31).

Les revenus du Fonds de la région de la Capitale-Nationale proviennent des crédits alloués au ministre responsable par le Parlement.

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Le Fonds régions et ruralité (FRR) est un programme d'aide financière mis en place par le Ministère pour appuyer le développement économique des différentes régions du Québec et favoriser la vitalité des milieux.

Le FRR comporte cinq volets :

- Volet 1 – Rayonnement régional;
- Volet 2 – Développement territorial;
- Volet 3 – Vitalisation;

- Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale;
- Volet 5 – Commerces de proximité.

Le FRR fait partie des engagements découlant du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes ayant été reconduits par la signature, par les représentants du gouvernement du Québec et des gouvernements de proximité, de la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : ensemble au service des citoyens.

La Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1) prévoit que les revenus du FRR proviennent des crédits alloués au Ministère par le Parlement.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

La Commission de la capitale nationale du Québec veille à ce que la capitale soit aménagée et développée en mettant en valeur ses attributs de lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement de tous les citoyens du Québec. Elle en assure également la promotion.

La Commission veille aussi à l'entretien et à la mise en valeur des lieux de sépulture des premiers ministres du Québec, que ces lieux soient ou non situés sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

La Commission peut exceptionnellement, avec l'autorisation du gouvernement et lorsque des circonstances particulières le justifient, aménager des sites, monuments et biens historiques contribuant au rayonnement de la capitale à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

La Commission contribue à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

Les revenus de la Commission proviennent principalement d'une subvention du portefeuille ministériel.

La Commission reçoit également des contributions de partenaires ainsi que des revenus autonomes (locations de salles, stationnements, droits d'entrée, activités éducatives, redevances et revenus d'intérêts).

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

La Société d'habitation du Québec (SHQ) a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec. Pour ce faire, elle soutient les citoyens du Québec par une offre de logements à loyer modique et abordables et par un éventail de programmes appuyant la construction, la rénovation et l'adaptation résidentielles, ainsi que l'accession à la propriété. Elle favorise une approche intégrée et durable de l'habitation sur le territoire québécois en contribuant au développement d'une offre variée de logements de qualité et abordables et en stimulant l'innovation et la concertation des initiatives publiques et privées en habitation. Elle adhère et participe aux grandes orientations gouvernementales actuelles, telles que l'inclusion économique et la participation sociale, l'itinérance, la prévention en santé, l'occupation et la vitalité des territoires, et le Plan d'action nordique.

Les activités de la SHQ sont financées par des contributions du gouvernement du Québec et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, ainsi que par des revenus autonomes.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Affaires municipales et Habitation » s'établit à 3 588,5 M\$ en 2026-2027 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- l'impact financier plus important en 2025-2026 des mesures annoncées pour soutenir l'accès au logement;
- le report à l'exercice 2027-2028 du transfert octroyé à la Ville de Montréal pour l'année municipale 2027 en vertu de l'Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole;
- l'augmentation des sommes accordées dans le cadre du programme de partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ).

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2026-2027 et des infrastructures subventionnées, le cas échéant. Les éléments intégrés au Fonds de suppléance sont présentés à la suite du tableau « Le budget de dépenses par programme ».

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Soutien aux activités ministérielles

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal, l'habitation ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire. En outre, il comprend les sommes investies en technologies de l'information et l'amortissement des systèmes informatiques.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'abolition de la tarification intragouvernementale pour les loyers d'espaces.

PROGRAMME 2

Modernisation des infrastructures municipales

Ce programme permet de soutenir financièrement les municipalités pour mettre aux normes, remplacer, réhabiliter, améliorer ou construire des infrastructures de traitement d'eau potable et d'assainissement des eaux usées. Il vise également les infrastructures collectives ainsi que celles destinées à réduire ou atténuer les impacts des changements climatiques, notamment les inondations.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par des dépenses plus importantes en 2025-2026, associées à certains programmes d'infrastructures.

PROGRAMME 3

Transferts fiscaux et soutien aux municipalités

Ce programme englobe principalement des mesures à caractère fiscal et des programmes de transferts inconditionnels aux municipalités. Il vise notamment la répartition de la croissance d'une partie de la TVQ et à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles gouvernementaux de même que sur ceux des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- l'augmentation des sommes accordées dans le cadre du programme de partage de la croissance d'un point de la TVQ;
- l'augmentation des paiements de compensations tenant lieu de taxes.

PROGRAMME 4

Développement des régions et des territoires

Ce programme permet de soutenir les organismes dans la réalisation de projets de développement en accord avec les priorités régionales ou qui contribuent à l'occupation et à la vitalité des territoires. Il offre également un soutien financier aux municipalités régionales de comté (MRC) dans l'exercice de leurs compétences pour favoriser le développement local et régional, incluant les efforts de vitalisation et de coopération intermunicipale. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement des régions et des territoires.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire.

PROGRAMME 5

Promotion et développement de la région métropolitaine

Ce programme vise à susciter et à soutenir l'essor territorial, économique, culturel et social de la région métropolitaine de Montréal en assurant la cohérence des politiques et la coordination des actions gouvernementales sur ce territoire, en appuyant des initiatives et des projets structurants et en poursuivant des activités de concertation avec les principaux partenaires qui interviennent sur ce territoire.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par le report à l'exercice financier 2027-2028 du transfert octroyé à la Ville de Montréal pour l'année municipale 2027 en vertu de l'Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole.

PROGRAMME 6**Promotion et développement de la Capitale-Nationale**

Ce programme a pour objet le développement et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec à titre de capitale nationale, en contribuant à l'aménagement et à la mise en valeur de ses sites, de ses monuments et de ses activités et en agissant en complémentarité des milieux locaux et régionaux afin de soutenir leur développement économique, social, culturel et touristique.

Aucune variation significative du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 n'est constatée.

PROGRAMME 7**Commission municipale du Québec**

En vertu de ce programme, la Commission municipale du Québec exerce des compétences de nature juridictionnelle ou administrative. Dans le cadre de ses fonctions juridictionnelles, elle rend des décisions exécutoires, dont des décisions concernant des demandes d'exemption de taxes municipales, des manquements en éthique et en déontologie municipales ou encore en arbitrages municipaux. En matière de compétences administratives, la Commission exerce des fonctions exécutives de contrôle, de surveillance, d'administration ou de conseil, dont des audits dans des municipalités et organismes municipaux, des enquêtes administratives sur les divulgations visant des élus municipaux et des actes répréhensibles qui concernent les organismes municipaux, des administrations provisoires, des tutelles ou l'accompagnement d'une municipalité.

Aucune variation significative du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 n'est constatée.

PROGRAMME 8**Habitation**

Ce programme vise à répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec. Il appuie financièrement le développement d'une offre de logements à loyer modique et abordables, la rénovation et la qualité du parc résidentiel québécois ainsi que les initiatives publiques et privées favorisant l'instauration et la consolidation de milieux de vie de qualité sur l'ensemble du territoire québécois. Ce programme vise également à soutenir les activités du Tribunal administratif du logement. En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de louage résidentiel, celui-ci a principalement pour mission de décider des demandes dont il est saisi, de favoriser la conciliation entre les locateurs et les locataires et de renseigner les citoyens quant aux droits et obligations résultant d'un bail de logement. Le Tribunal veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'impact financier plus important en 2025-2026 des mesures annoncées pour soutenir l'accès au logement.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Soutien aux activités ministérielles	83 573,4	(3 513,3)	85 055,8	87 086,7
2. Modernisation des infrastructures municipales	145 448,7	(8 128,3)	162 077,0	153 577,0
3. Transferts fiscaux et soutien aux municipalités	1 674 510,6	168 494,5	1 540 416,1	1 506 016,1
4. Développement des régions et des territoires	257 031,4	(11 136,5)	268 167,9	268 167,9
5. Promotion et développement de la région métropolitaine	17 000,0	(113 225,3)	140 325,3	130 225,3
6. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	67 247,2	598,4	66 648,8	66 648,8
7. Commission municipale du Québec	13 246,9	245,5	13 342,7	13 001,4
8. Habitation	1 330 470,9	(283 032,8)	1 490 236,8	1 613 503,7
Sous-total	3 588 529,1	(249 697,8)	3 766 270,4	3 838 226,9
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	212 500,0	212 500,0	-	-
Infrastructures subventionnées	1 312 578,1	153 074,0	1 159 504,1	1 159 504,1
Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027	-	123 254,5	-	(123 254,5)
Total	5 113 607,2	239 130,7	4 925 774,5	4 874 476,5

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance (en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2026-2027
Mesures du Budget	
Rénover le parc d'habitations à loyer modique	67 900,0
Financer le déficit d'exploitation de logements sociaux	52 700,0
Renouveler des unités du Programme de supplément au loyer	44 500,0
Poursuivre le Programme d'adaptation de domicile	22 500,0
Poursuivre l'aide offerte aux ménages sans logis ou à la recherche de logement	7 700,0
Poursuivre le Programme RénoRégion	5 900,0
Accorder 1 000 nouvelles unités de supplément au loyer d'urgence en prévision du 1er juillet	5 100,0
Soutenir la gestion durable des infrastructures d'eau municipales	5 000,0
Poursuivre la revitalisation de l'Est de Montréal	1 000,0
Poursuivre le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement	200,0
Sous-total	212 500,0
Infrastructures subventionnées	1 312 578,1
Total	1 525 078,1

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	615,0	125,0	490,0
Immobilisations en ressources informationnelles	3 429,0	1 067,8	2 361,2
Prêts, placements, avances et autres coûts	-	-	-
Total	4 044,0	1 192,8	2 851,2

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

RENFORCER LE SOUTIEN OFFERT AUX ORGANISMES MUNICIPAUX

Un accompagnement bonifié du Ministère s'avère essentiel pour mieux soutenir le milieu municipal, notamment en travaillant en collaboration avec les autres ministères et organismes gouvernementaux pour favoriser une meilleure cohérence de l'action gouvernementale à l'égard des municipalités. Le Ministère poursuivra en conséquence son accompagnement du milieu municipal. Le Ministère continuera par ailleurs d'adapter ses moyens, ses programmes et ses stratégies aux défis des municipalités de toute taille en tenant compte des particularités régionales.

Actions envisagées

- Accompagner le milieu municipal dans l'élaboration de projets d'appréciation et de traitement des risques liés aux inondations et à l'érosion côtière;
- Soutenir financièrement les interventions des municipalités visant à prévenir ou à limiter les impacts des inondations ainsi que de l'érosion et de la submersion côtières;
- Soutenir financièrement la réalisation d'actions en matière de changements climatiques prévues dans les plans climat des MRC;
- Accompagner les MRC dans la révision de leur schéma d'aménagement et de développement dans la foulée de l'adoption des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire;
- Accompagner les municipalités dans la démarche d'élaboration de leur plan de gestion des actifs en infrastructures d'eau;

- Mettre en œuvre des programmes d'aide financière soutenus par le Fonds bleu.

ORIENTATION 2

CRÉER DES CONDITIONS PROPICES À L'ESSOR DES COMMUNAUTÉS

En complément à l'accompagnement direct, le Ministère travaillera à mettre en place des conditions propices à l'aménagement et au développement de milieux de vie dynamiques et durables. Pour ce faire, il agira prioritairement sur la coopération intermunicipale, sur l'aménagement du territoire et sur la promotion d'une saine démocratie municipale. Il poursuivra également ses efforts de concertation interministérielle à l'égard du développement des territoires et son soutien direct à la vitalisation des milieux.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre la Stratégie pour le renforcement de la gouvernance municipale, notamment en faisant la promotion de l'offre d'accompagnement du Ministère en matière de coopération intermunicipale et de regroupement de municipalités;
- Administrer des programmes et des mesures financières en matière de développement local et régional;
- Mener des démarches d'accompagnement auprès des ministères et des organismes concernés afin d'accroître la prise en compte de l'aménagement du territoire dans les projets gouvernementaux structurants;
- Renforcer les liens entre les conférences administratives régionales (CAR) et la Table gouvernementale aux affaires territoriales en invitant les présidents de CAR à y présenter leurs travaux.

ORIENTATION 3

OFFRIR UN ENVIRONNEMENT STIMULANT

Pour maintenir et accroître sa performance, le Ministère veut offrir un environnement stimulant à son personnel. Dans cette optique, d'ici 2027, il travaillera prioritairement sur l'expérience employé et la transformation numérique.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre un plan de mobilisation du personnel;
- Améliorer la gouvernance et la valorisation des données du Ministère;
- Entamer l'implantation du marquage des données non structurées prévu dans le modèle de classification de sécurité des données numériques gouvernementales;
- Développer un module informatique de transmission de données et de documents d'approbation d'un règlement d'emprunt;
- Poursuivre des initiatives d'amélioration des processus en cohérence avec les projets de transformation numérique.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

Aucune variation des revenus n'est constatée.

Aucune variation des dépenses n'est constatée.

Aucun investissement n'est prévu en 2026-2027.

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution de la contribution du portefeuille ministériel au FRR en 2026-2027, résultant de la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire.

La variation des dépenses s'explique principalement par le report en 2026-2027 de dépenses prévues en 2025-2026.

Aucun investissement n'est prévu en 2026-2027.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de la région de la Capitale-Nationale					
Revenus	25 000,0	25 000,0	25 000,0	25 000,0	-
Dépenses	25 000,0	-	25 000,0	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds régions et ruralité					
Revenus	261 831,4	257 031,4	271 213,7	268 167,9	(9 382,3)
Dépenses	286 339,7	-	271 334,9	-	15 004,8
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation de la contribution du portefeuille ministériel pour la réalisation de projets d'infrastructures publiques subventionnés prévus au Plan québécois des infrastructures.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par le report de projets dont la réalisation était prévue en 2025-2026.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par :

- la diminution du financement pour la construction de nouveaux logements sociaux et abordables, attribuable à l'impact financier plus important en 2025-2026 des mesures annoncées pour soutenir l'accès au logement;
- la diminution des revenus provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'impact financier plus important en 2025-2026 des mesures annoncées pour soutenir l'accès au logement.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'augmentation des investissements pour la rénovation du parc de logements appartenant à la SHQ.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Commission de la capitale nationale du Québec					
Revenus	44 923,4	40 923,1	30 560,4	26 647,9	14 363,0
Dépenses	35 201,3	-	36 144,1	-	(942,8)
Investissements	27 393,2	-	9 865,8	-	17 527,4
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	(6 810,4)	-	-	-	(6 810,4)
Société d'habitation du Québec					
Revenus	2 491 969,0	1 733 502,0	2 854 749,0	1 996 137,0	(362 780,0)
Dépenses	2 356 359,0	-	2 890 074,0	-	(533 715,0)
Investissements	289 970,5	-	276 986,7	-	12 983,8
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	322 853,8	-	-	-	322 853,8
Investissements	-	-	-	-	-

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes budgétaires**
(en milliers de dollars)

	2026-2027	2025-2026
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission municipale du Québec	13 246,9	13 001,4
Tribunal administratif du logement	31 828,1	33 407,6

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Produit intérieur brut (PIB) réel du secteur bioalimentaire québécois 30,6 G\$² soit 6,8 % de l'économie du Québec	Emplois du secteur bioalimentaire québécois³ 527 560 soit 11,6 % de l'emploi total au Québec au moins 10,0 % de l'emploi dans 14 des 17 régions administratives du Québec ainsi que dans le regroupement de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec	Investissements du secteur bioalimentaire québécois 2,6 G\$⁴ soit 3,0 % des investissements au Québec
Demande alimentaire au Québec 68,9 G\$ de ventes alimentaires au détail et dans les services alimentaires dont 39,6 G\$ en contenu québécois	Exportations internationales du secteur bioalimentaire québécois 12,6 G\$ soit 10,2 % des exportations du Québec 71,7 % vers les États-Unis	Politique bioalimentaire 2025-2035 12 indicateurs et cibles pour 2035 1,3 G\$ pour financer des initiatives découlant de la Politique⁵

¹ Données sujettes à des révisions périodiques

² Données pour l'année 2024, en dollars enchaînés de 2017

³ Pour les secteurs suivants : agriculture et pêches, fabrication d'aliments, de boissons et de produits du tabac, grossistes de produits agricoles et alimentaires, détaillants d'alimentation traditionnels, services de restauration et débits de boissons

⁴ En agriculture, dans les pêches et en transformation alimentaire

⁵ Discours sur les budgets de mars 2021 à mars 2025 ainsi que Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automnes 2020 à 2025

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Le portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » comprend le Ministère, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, la Commission de protection du territoire agricole du Québec, l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec ainsi que La Financière agricole du Québec. Les interventions portent sur le secteur bioalimentaire qui englobe les domaines de la production agricole, de la capture des produits marins, de l'aquaculture, des services à la production, de la transformation et de la distribution alimentaires, y compris le commerce de détail et les services alimentaires destinés au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mission de favoriser une offre alimentaire de qualité et d'appuyer le développement d'un secteur bioalimentaire prospère et durable contribuant à la vitalité des territoires et à la santé de la population. Il veille aussi à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux. À ces fins, le Ministère assure la conception et la mise en œuvre de politiques, de mesures et de programmes destinés au développement du secteur bioalimentaire.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est un organisme de régulation économique. Sa mission consiste à favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants et la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

Enfin, la Commission de protection du territoire agricole du Québec a pour mission de pérenniser un territoire propice à l'exercice et au développement durable des activités agricoles. À ce titre, elle assure la protection du territoire agricole et des activités agricoles et contribue à introduire cet objectif au cœur des préoccupations de la collectivité.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC

L'Institut de technologie agroalimentaire du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée le 1^{er} juillet 2021 en vertu de la Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (RLRQ, chapitre I-13.012), qui a pour mission principale d'offrir une formation technique de niveau collégial, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, dans les domaines agricole, agroalimentaire et agroenvironnemental, de même que dans les domaines connexes à ces derniers. Il peut aussi offrir une formation relevant d'autres ordres d'enseignement.

L'Institut a également pour mission de faire de la recherche, de réaliser des activités de transfert de connaissances et de dispenser des services destinés à répondre aux besoins de la collectivité qu'il dessert.

L'Institut s'acquitte de ses obligations et finance ses activités à partir des sommes qui proviennent du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, des contributions des étudiants et des clientèles externes ainsi que des revenus qu'il tire de ses activités.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1), qui a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance et de financement agricole adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité. Dans la poursuite de sa mission, la Société attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

La Société s'acquitte de ses obligations et finance ses activités à partir des sommes qui proviennent notamment du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, des contributions des entreprises et des revenus qu'elle tire de ses activités. La Société reçoit également des contributions du gouvernement du Canada pour l'administration des programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux à frais partagés.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » s'établit à 1 251,2 M\$ en 2026-2027 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'abolition de la tarification intragouvernementale pour les loyers d'espaces.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2026-2027 et des infrastructures subventionnées, le cas échéant. Les éléments intégrés au Fonds de suppléance sont présentés à la suite du tableau « Le budget de dépenses par programme ».

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments

Ce programme a pour objet le développement d'un secteur bioalimentaire prospère, durable et dynamique à l'écoute des consommateurs par le soutien aux entreprises de la production agricole, des pêches, de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation des produits bioalimentaires. Il vise également à exercer une surveillance de toute la chaîne alimentaire aux fins de la protection de la santé publique, de même que de l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- l'augmentation de différentes mesures budgétaires annoncées antérieurement;
- l'abolition de la tarification intragouvernementale pour les loyers d'espaces;

- des réaménagements budgétaires entre le programme 1 « Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments » et le programme 2 « Organismes d'État » du portefeuille pour accroître les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire.

PROGRAMME 2 Organismes d'État

Ce programme vise à favoriser une gestion responsable des risques agricoles en offrant notamment une gamme d'outils financiers pour assurer la stabilité économique et financière des entreprises agricoles québécoises et faciliter l'établissement d'une relève en agriculture. Il a aussi pour objet d'appuyer la mise en marché efficace des produits agricoles, de la pêche et alimentaires, de former des personnes compétentes en agroalimentaire et de préserver la vocation agricole des sols arables. Le budget de dépenses de ce programme regroupe La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec et la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- la diminution de différentes mesures budgétaires annoncées antérieurement;
- l'abolition de la tarification intragouvernementale pour les loyers d'espaces;
- des réaménagements budgétaires entre le programme 1 « Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments » et le programme 2 « Organismes d'État » du portefeuille pour accroître les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments	753 522,3	(17 123,1)	770 185,4	770 645,4
2. Organismes d'État	497 681,9	5 187,1	513 571,9	492 494,8
Sous-total	1 251 204,2	(11 936,0)	1 283 757,3	1 263 140,2
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	20 000,0	20 000,0	-	-
Infrastructures subventionnées	24 853,9	6 273,9	18 580,0	18 580,0
Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027	-	16 278,7	-	(16 278,7)
Total	1 296 058,1	30 616,6	1 302 337,3	1 265 441,5

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2026-2027
Mesures du Budget	
Accroître la compétitivité du secteur bioalimentaire	20 000,0
Sous-total	20 000,0
Infrastructures subventionnées	24 853,9
Total	44 853,9

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	17 104,4	(4 666,5)	21 770,9
Immobilisations en ressources informationnelles	5 876,3	230,3	5 646,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	500,0	-	500,0
Total	23 480,7	(4 436,2)	27 916,9

LES CHOIX BUDGÉTAIRES**ORIENTATION 1****INVESTIR POUR L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE ET LA PRODUCTIVITÉ**

L'autonomie alimentaire passe par l'amélioration de l'offre et de la demande d'aliments québécois. Pour l'atteindre, aussi bien les fournisseurs bioalimentaires que les consommateurs et les responsables des achats alimentaires dans les grands réseaux de distribution, la restauration, l'hôtellerie et les institutions doivent s'investir. L'ambition d'une plus grande autonomie alimentaire s'inscrit dans un environnement d'affaires complexe et d'envergure internationale. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'importance, pour les entreprises bioalimentaires, de renforcer leur chaîne d'approvisionnement, en particulier dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, et de diversifier leurs marchés. En effet, les marchés (Québec et hors Québec) offrent des occasions de développement pour les entreprises bioalimentaires, et on y trouve un éventail de produits pour satisfaire les attentes et les besoins diversifiés des consommateurs.

Actions envisagées

- Poursuivre le déploiement de la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois : pour une alimentation locale dans les institutions publiques afin de mobiliser les établissements visés ne s'étant pas encore dotés d'une cible d'achat local;
- Accompagner et soutenir les entreprises bioalimentaires, notamment par l'entremise de programmes d'aide financière appuyant la commercialisation de leurs produits sur les marchés québécois et extérieurs;
- Soutenir la croissance de la production et de la productivité de la main-d'œuvre des entreprises bioalimentaires, notamment par l'entremise de programmes d'aide financière appuyant les investissements.

ORIENTATION 2**INTENSIFIER LES PRATIQUES DURABLES ET NOTRE RÉPONSE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Le développement durable prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités. L'ambition d'une plus grande autonomie alimentaire doit donc se concrétiser en tenant compte des enjeux du développement durable au Québec. Les enjeux économiques (« fait au Québec », marché local et exportations, investissements, main-d'œuvre et innovation) se conjuguent à ceux de la durabilité environnementale et sociale (par exemple, agriculture durable, lutte contre les changements climatiques, santé humaine et animale, bien-être animal, gaspillage alimentaire, attentes des consommateurs, acceptabilité sociale).

La priorité accordée au développement durable du secteur bioalimentaire et à la lutte contre les changements climatiques s'est concrétisée dans le cadre de plusieurs politiques ou stratégies gouvernementales ou ministérielles, notamment la Politique bioalimentaire 2025-2035 – Nourrir nos ambitions et sa cible sur la réduction de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre en agriculture, dans les pêches et en transformation alimentaire, le Plan d'agriculture durable 2020-2030 et le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du Ministère.

Le secteur bioalimentaire doit collectivement se donner les moyens de contribuer à l'économie durable du Québec, à la lutte contre les changements climatiques ainsi qu'à la santé de la population, des animaux et de l'environnement. Cela passe par la maîtrise des risques sanitaires, l'innovation de même que les pratiques d'affaires des entreprises bioalimentaires et de la clientèle du Ministère.

Actions envisagées

- Contrôler la salubrité des aliments par l'inspection des établissements alimentaires;
- Augmenter le nombre d'entreprises admissibles ayant reçu au moins une visite d'accompagnement visant l'amélioration collective des pratiques en matière de santé et de bien-être des animaux;
- Soutenir les activités de recherche et d'innovation avec les partenaires, dont les centres de recherche et d'expertise, par l'entremise de programmes d'aide financière;
- Soutenir l'engagement des entreprises bioalimentaires dans le cadre de mesures ciblées visant principalement l'implantation de pratiques d'affaires responsables ainsi que de pratiques agroenvironnementales;

- Déployer différentes interventions visant à contribuer à l'amélioration de l'empreinte carbone du secteur bioalimentaire à l'aide de certaines mesures phares du Plan d'agriculture durable 2020-2030 ainsi que du Plan d'action de développement durable 2023-2028 du Ministère.

ORIENTATION 3

VALORISER NOTRE TERRITOIRE ET NOS ENTREPRENEURS BIOALIMENTAIRES

Le territoire est vaste et chaque région a ses propres atouts, défis et spécificités. La Politique bioalimentaire et le Plan d'agriculture durable 2020-2030 mettent en exergue la nécessité d'articuler les multiples fonctions du secteur bioalimentaire et les logiques de développement sectoriel et territorial, lesquelles impliquent une multitude d'acteurs en provenance de différents milieux (par exemple, ordres de gouvernement fédéral, provincial et municipal, entreprises, associations).

La valorisation du territoire et des entrepreneurs passe par la mobilisation et l'engagement des acteurs concernés au regard d'enjeux qu'ils considèrent comme prioritaires pour la prospérité et la durabilité du secteur bioalimentaire. Elle favorise le développement des collectivités en générant des retombées durables sur l'activité bioalimentaire et l'environnement, le maintien du tissu social ainsi que la conservation du patrimoine dans les régions.

Action envisagée

Le Ministère entend déployer ses efforts pour maintenir la mobilisation des acteurs du secteur bioalimentaire lors d'exercices de concertation afin de mettre en valeur les potentiels bioalimentaires des territoires.

ORIENTATION 4

AMÉLIORER LES EXPÉRIENCES CLIENT ET EMPLOYÉ

En cohérence avec les orientations gouvernementales en matière de ressources humaines et de transformation numérique, le Ministère mise avant tout sur l'amélioration des expériences de sa clientèle et de ses employés pour se distinguer au regard de sa performance organisationnelle et de son attractivité.

Ce contexte exige également un effort concerté pour améliorer les expériences client et employé en ce qui concerne trois grandes préoccupations : la satisfaction de la clientèle, la gestion innovante des ressources humaines et la transformation numérique de services clés.

Actions envisagées

- Maintenir un haut niveau de satisfaction de la clientèle à l'égard de la prestation de services clés du Ministère;
- Offrir des outils efficaces à la clientèle et au personnel des laboratoires d'expertise en les optimisant selon leurs besoins;
- Poursuivre la stratégie d'amélioration de la qualité de vie au travail auprès des employés du Ministère.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses en fonctionnement découlant, notamment, des assurances nécessaires pour couvrir les bâtiments d'enseignement, les installations agricoles, les équipements pédagogiques et informatiques, et les divers biens meubles.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'augmentation des coûts pour le maintien des infrastructures à La Pocatière et à Saint-Hyacinthe.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par :

- la fin de la mesure pour adapter le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt pour la relève provenant du Ministère;
- la diminution des revenus provenant du gouvernement fédéral;
- la diminution des revenus associés à certains programmes, lesquels sont constatés selon le niveau des dépenses.

La variation des dépenses s'explique principalement par la diminution des dépenses de transfert pour les programmes de financement et d'assurance de la Société.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par des travaux d'améliorations locatives dans le cadre du projet d'aménagement d'un milieu de travail axé sur les activités.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Institut de technologie agroalimentaire du Québec					
Revenus	43 948,8	39 843,5	43 686,2	38 396,3	262,6
Dépenses	49 112,2	-	47 341,6	-	1 770,6
Investissements	12 690,1	-	11 044,0	-	1 646,1
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	1 370,0	-	-	-	1 370,0
La Financière agricole du Québec					
Revenus	651 295,5	427 525,2	688 552,7	440 624,4	(37 257,2)
Dépenses	632 991,4	-	675 055,5	-	(42 064,1)
Investissements	44 393,8	-	42 030,2	-	2 363,6
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires (en milliers de dollars)

	2026-2027	2025-2026
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission de protection du territoire agricole du Québec	10 244,8	11 390,2
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3 845,5	4 554,9

CONSEIL DU TRÉSOR, ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE ET EFFICACITÉ DE L'ÉTAT

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Dépenses de programmes gouvernementales 2026-2027 134,0 G\$ dont 65,8 G\$ en masse salariale	Plan québécois des infrastructures 2026-2036 du gouvernement 167,0 G\$	Effectifs gouvernementaux prévus pour 2025-2026 608 013 ETC
Contrats gouvernementaux de 25 000 \$ et plus accordés en 2024-2025 ¹ 30 795	Valeur totale des contrats gouvernementaux de 25 000 \$ et plus accordés en 2024-2025 ¹ 26,3 G\$	Dossiers traités par le greffe du Secrétariat du Conseil du trésor 2 500 en moyenne par année

¹ Statistiques sur les contrats des organismes publics 2024-2025

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

Le portefeuille « Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État » regroupe les activités du Secrétariat du Conseil du trésor, de la Commission de la fonction publique, de l'Autorité des marchés publics, du Centre d'acquisitions gouvernementales et de la Société québécoise des infrastructures.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le Secrétariat du Conseil du trésor est l'appareil administratif du Conseil du trésor. Il soutient les activités de celui-ci et assiste sa présidente dans l'exercice de ses fonctions ainsi que le gouvernement dans ses responsabilités d'employeur. Il appuie et encadre les ministères et organismes du secteur public dans la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de gestion des ressources de l'État ainsi qu'en matière de marchés publics et de performance de l'Administration gouvernementale.

Le Secrétariat apporte son soutien au Conseil du trésor en vue, notamment :

- de préparer annuellement le budget de dépenses, pour dépôt à l'Assemblée nationale, en tenant compte des particularités des ministères et des organismes, d'en assurer la cohérence avec la politique budgétaire du gouvernement et d'en réaliser le suivi;
- de proposer annuellement au gouvernement un plan des investissements publics en infrastructures portant sur 10 années y compris un rapport faisant état de l'utilisation des sommes allouées en cette matière au cours de la dernière année, pour dépôt à l'Assemblée nationale;
- d'assister le gouvernement dans son rôle d'employeur du personnel de la fonction publique;
- d'agir, par l'entremise du Bureau de la négociation gouvernementale, à titre de coordonnateur des négociations de l'administration publique;
- de veiller à une bonne gouvernance et d'encadrer la gestion des ressources humaines et financières ainsi que la gestion contractuelle;
- d'élaborer un encadrement optimal des marchés publics, de veiller à son application et à son évolution, et d'accompagner les acteurs du domaine;
- de faire des recommandations au gouvernement sur les demandes et les projets présentés par les ministères et les organismes ainsi que sur les politiques et les orientations gouvernementales en matière de gestion budgétaire et financière;
- de veiller à l'application du cadre de gestion axée sur les résultats par les ministères et les organismes, notamment par l'utilisation de données opérationnelles et d'indicateurs de performance qui permettent de mesurer le degré d'atteinte des engagements publics, et d'en assurer l'évolution;
- d'établir des politiques en matière d'éthique et d'intégrité publique applicables aux ministères et organismes de l'Administration gouvernementale et de soutenir ces derniers dans la mise en œuvre.

Le portefeuille « Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État » compte un organisme budgétaire, soit la Commission de la fonction publique. Comme tribunal administratif, cette dernière entend en appel certaines décisions de nature disciplinaire ou administrative prises par l'employeur à l'endroit des fonctionnaires. Elle assume également un rôle de surveillance relativement au système de recrutement et de promotion des fonctionnaires et s'assure que les décisions prises en vertu de la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1), ou de certaines dispositions de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01), qui touchent les fonctionnaires, sont empreintes d'impartialité et d'équité. Enfin, elle fournit ponctuellement aux autorités concernées des avis, des rapports ou des certifications.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

L'Autorité des marchés publics (AMP) est un organisme dont la raison d'être est la surveillance des marchés publics du Québec. À ce titre, l'AMP a pour mission de veiller à ce que les organismes publics et municipaux respectent les règles contractuelles en vigueur de manière à assurer une saine gestion des fonds publics dans le cadre de l'octroi de contrats, et à ce que les entreprises qui obtiennent des contrats publics satisfassent aux exigences d'intégrité élevées auxquelles le public est en droit de s'attendre.

La Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1) confère à l'AMP divers pouvoirs, dont des pouvoirs de vérification et d'enquête au terme desquelles elle pourra, selon le cas, rendre des ordonnances, formuler des recommandations, ou encore suspendre ou résilier un contrat. Lorsque la vérification ou l'enquête concerne un organisme municipal, toute décision de l'AMP prend la forme d'une recommandation au conseil de l'organisme.

Les revenus de l'AMP proviennent principalement d'une subvention du portefeuille ministériel.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

Le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a pour mission de fournir aux ministères et organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans l'objectif d'optimiser les acquisitions gouvernementales dans le respect des règles contractuelles applicables, y compris les principes énoncés à la Loi sur les contrats des organismes publics.

Le CAG offre également la possibilité aux ministères et organismes de lui confier un mandat pour l'acquisition de biens et de services particuliers, notamment ceux en technologies de l'information, ainsi que du soutien en matière de publicité et de placement médias. Le CAG peut également fournir le service de disposition de biens des organismes publics lorsque ces biens ne sont plus requis.

Le CAG finance ses activités notamment par une subvention du portefeuille ministériel. Il peut également tirer des revenus de la tarification ainsi que d'autres formes de rémunération pour la prestation des services qu'il offre. Cette tarification et ces autres formes de rémunération peuvent varier selon les biens et les services fournis ou offerts ou encore selon la clientèle desservie.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

La Société québécoise des infrastructures (SQI) est un organisme dont la mission consiste notamment à développer, à maintenir et à gérer un parc immobilier qui répond aux besoins de sa clientèle, principalement en mettant à sa disposition des immeubles et en lui fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

La SQI a la responsabilité d'assurer la pérennité de l'un des plus grands parcs immobiliers du Québec. Elle doit donc maintenir ses actifs dans un état satisfaisant pour en assurer l'intégrité physique et fonctionnelle à long terme. De plus, elle doit combler les besoins immobiliers des ministères et des organismes gouvernementaux en leur offrant des locaux dont l'emplacement, la disponibilité, la qualité et les coûts répondent à leurs attentes, tout en assurant une gestion optimale des espaces locatifs.

La SQI tire ses revenus principalement de la tarification de ses services.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

En excluant le Fonds de suppléance, le budget de dépenses du portefeuille « Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État » s'établit à 1 532,0 M\$ en 2026-2027. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par les sommes intégrées pour couvrir les dépenses en loyers d'espaces pour les ministères et organismes budgétaires découlant de l'abolition de la tarification intragouvernementale.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2026-2027 et des infrastructures subventionnées, le cas échéant. Les éléments intégrés au Fonds de suppléance sont présentés à la suite du tableau « Le budget de dépenses par programme ».

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Soutien au Conseil du trésor

Ce programme vise à assurer le financement de la prestation de services du personnel du Secrétariat du Conseil du trésor, laquelle a pour objet le soutien au Conseil du trésor, l'élaboration d'avis à l'intention du gouvernement et l'appui à la direction de l'administration gouvernementale en matière de gestion et d'utilisation des ressources financières, humaines et matérielles.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- l'abolition de la tarification intragouvernementale des loyers d'espaces;
- l'augmentation de la rémunération prévue aux conventions collectives.

PROGRAMME 2

Soutien aux fonctions gouvernementales

Ce programme vise à contribuer au financement des obligations et des services nécessaires au fonctionnement de l'appareil gouvernemental.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par les sommes intégrées pour couvrir les dépenses en loyers d'espaces pour les ministères et organismes budgétaires découlant de l'abolition de la tarification intragouvernementale.

PROGRAMME 3

Commission de la fonction publique

Ce programme vise à regrouper les dépenses de la Commission de la fonction publique afin de lui permettre de procéder à des vérifications et à des enquêtes en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la Loi sur la fonction publique, de donner des avis, d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et, si elle le juge utile, de faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- certains besoins en rémunération en 2025-2026;
- l'abolition de la tarification intragouvernementale des loyers d'espaces.

PROGRAMME 4

Régimes de retraite et d'assurances

Ce programme vise à fournir les contributions du gouvernement à certains régimes de retraite et d'assurances. Il regroupe les contributions du gouvernement aux régimes de retraite des employés des ministères et organismes budgétaires et des juges, ainsi que les assurances collectives sur la vie des employés des secteurs public et parapublic.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par une révision des coûts des régimes de retraite.

Les dépenses des régimes de retraite applicables aux employés des établissements de santé et de services sociaux et des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur se retrouvent dans les budgets des ministères concernés, tandis que celles des membres de l'Assemblée nationale sont incluses dans le budget de dépenses de l'Assemblée nationale.

PROGRAMME 5

Fonds de suppléance

Ce programme vise notamment à couvrir les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'exercice financier, celles pour les infrastructures subventionnées ainsi qu'à certaines mesures qui sont annoncées au Budget.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique notamment par l'effet combiné des éléments suivants :

- les sommes intégrées pour les mesures du Budget 2026-2027;

- les sommes intégrées pour les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'exercice financier;
- l'augmentation des obligations de mise hors service des immobilisations;
- la diminution des dépenses d'infrastructures subventionnées planifiées au Plan québécois des infrastructures 2026-2036 faisant suite à des aides financières versées par anticipation en 2025-2026 pour des projets d'infrastructures.

La dépense probable résiduelle s'explique par le niveau de dépenses requis pour procéder à la fermeture de l'exercice financier, principalement au regard des dépenses nécessaires pour financer les infrastructures subventionnées.

PROGRAMME 6

Soutien aux infrastructures gouvernementales

Ce programme vise la planification et le suivi des investissements publics en infrastructures. Il assure l'encadrement (politiques, stratégies et directives) nécessaire pour une gouvernance optimale des investissements et des projets d'infrastructures publiques conformément à la Loi sur les infrastructures publiques (RLRQ, chapitre I-8.3).

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique par :

- le versement d'une aide financière en 2025-2026 à la SQI pour couvrir ses dépenses concernant le site patrimonial de l'Hôpital Royal Victoria à Montréal;
- la fin d'une mesure d'un budget précédent.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Soutien au Conseil du trésor	97 136,9	(4 780,0)	99 898,6	101 916,9
2. Soutien aux fonctions gouvernementales	833 744,2	521 406,9	789 916,6	312 337,3
3. Commission de la fonction publique	4 862,5	(1 160,7)	4 763,9	6 023,2
4. Régimes de retraite et d'assurances	577 050,4	33 358,2	543 692,2	543 692,2
5. Fonds de suppléance	15 909 900,0	1 054 224,5	15 567 866,2	14 855 675,5
6. Soutien aux infrastructures gouvernementales	19 235,4	(9 504,4)	28 741,8	28 739,8
Sous-total	17 441 929,4	1 593 544,5	17 034 879,3	15 848 384,9
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	(1 842 300,0)	(1 842 300,0)	-	-
Infrastructures subventionnées	(11 169 847,8)	1 826 306,1	(12 996 153,9)	(12 996 153,9)
Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027	-	(489 863,9)	-	489 863,9
Total	4 429 781,6	1 087 686,7	4 038 725,4	3 342 094,9

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance (en milliers de dollars)

Portefeuille	Mesures du Budget 2026-2027	Infrastructures subventionnées	Total
Élément du portefeuille			
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État	5 000,0	9 107,7	14 107,7
Éléments des autres portefeuilles			
Santé et Services sociaux	(479 100,0)	(3 536 285,8)	(4 015 385,8)
Éducation	(249 900,0)	(3 368 269,1)	(3 618 169,1)
Affaires municipales et Habitation	(212 500,0)	(1 312 578,1)	(1 525 078,1)
Sécurité publique	(197 900,0)	(36 314,4)	(234 214,4)
Ressources naturelles et Forêts	(168 800,0)	(154 939,3)	(323 739,3)
Emploi et Solidarité sociale	(134 400,0)	-	(134 400,0)
Culture et Communications	(91 200,0)	(418 856,1)	(510 056,1)
Enseignement supérieur	(39 200,0)	(1 197 974,9)	(1 237 174,9)
Autres portefeuilles	(274 300,0)	(1 153 737,8)	(1 428 037,8)
Total	(1 842 300,0)	(11 169 847,8)	(13 012 147,8)

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à :

- la diminution des provisions au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres coûts », incluses principalement au programme 5, soit le Fonds de suppléance, afin de couvrir notamment les besoins en investissements pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'exercice financier ainsi que de pourvoir aux besoins de liquidités temporaires des ministères et des organismes, à la condition que les sommes ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice financier;
- la révision du niveau des crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	1 310,0	(11 539,1)	12 849,1
Immobilisations en ressources informationnelles	2 095,0	525,0	1 570,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	1 800 125,0	(764 084,2)	2 564 209,2
Total	1 803 530,0	(775 098,3)	2 578 628,3

Budget de dépenses 2026-2027

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Secrétariat du Conseil du trésor ont été réalisés dans le respect des orientations gouvernementales et de manière à assurer la pleine réalisation de sa mission. Les quatre principaux enjeux identifiés dans le Plan stratégique 2023-2027, soit la gestion optimale des dépenses gouvernementales et des effectifs, la planification optimale des investissements publics en infrastructures, la transformation de l'administration publique et l'expérience employé au cœur de la performance de l'organisation, ont balisé les priorités budgétaires établies pour l'exercice 2026-2027.

ORIENTATION 1

RENFORCER LA SAINE GESTION DES DÉPENSES ET DES EFFECTIFS

La situation économique du Québec, combinée à des ressources budgétaires et humaines limitées, exigera une gestion optimale des dépenses gouvernementales et des effectifs afin de disposer des marges de manœuvre requises pour investir dans les secteurs prioritaires et dans l'amélioration des services publics.

Actions envisagées

- Assurer la gestion optimale des dépenses et des effectifs :
 - en effectuant un suivi budgétaire rigoureux visant le respect de la politique budgétaire du gouvernement ainsi qu'une allocation optimale des sommes disponibles, le cas échéant;
 - en posant les actions nécessaires en vue du respect du niveau des économies fixé par le gouvernement;
 - en procédant au suivi de la mise en œuvre des mesures proposées par les ministères et les organismes pour assurer les objectifs poursuivis par l'examen des dépenses budgétaires;
 - en effectuant un suivi régulier de la consommation des heures rémunérées des organismes publics;
 - en poursuivant le renouvellement des conventions collectives ou des ententes venues à échéance le 31 mars 2023 visant les travailleurs de l'État, de même que les négociations avec les différents groupes de professionnels qui assurent la prestation de services publics, dans le respect du cadre financier gouvernemental.

ORIENTATION 2

ASSURER UNE PLANIFICATION EFFICACE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES

Compte tenu de l'importance d'avoir un parc d'infrastructures qui répond aux besoins actuels et de le maintenir en bon état pour les générations futures, le Secrétariat du Conseil du trésor misera sur une planification optimale des investissements publics en infrastructures.

Actions envisagées

- Doter le Québec d'infrastructures modernes afin de répondre aux priorités actuelles et futures :

- en assurant le respect du niveau annuel des investissements publics planifiés en infrastructures afin d'encadrer les répercussions futures de ces investissements sur les dépenses et la dette gouvernementales;
- en effectuant une répartition adéquate des investissements entre le maintien et la bonification du parc afin d'en assurer sa pérennité et de léguer des infrastructures en bon état aux générations futures.

ORIENTATION 3

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

En tant que ministère responsable de l'encadrement des organisations publiques en matière de gestion des ressources, le Secrétariat du Conseil du trésor misera sur la transformation de l'administration publique pour accroître l'efficacité de l'État.

Actions envisagées

- Tirer profit du levier économique des marchés publics pour favoriser l'achat québécois et le développement durable :
 - en maximisant les leviers déployés au cours des dernières années afin que l'achat québécois et responsable demeurent une priorité pour le gouvernement;
 - en optimisant les processus, la culture et les façons de faire entourant la gouvernance des marchés publics, pour une efficacité gouvernementale optimale en la matière.
- Se démarquer comme un employeur de choix :
 - en mettant en œuvre la Stratégie de gestion des ressources humaines de la fonction publique 2023-2028 par l'intermédiaire du suivi du plan d'action annuel et du cadre d'évaluation de la stratégie.
- Consolider la performance :
 - en diffusant des activités de formation en outillant les directions de ressources humaines et les gestionnaires sur les meilleures pratiques en matière de gestion de la performance individuelle du personnel;
 - en accompagnant les ministères et organismes en matière de performance;
 - en améliorant l'efficacité de l'État par la réduction de la bureaucratie et du fardeau administratif dans l'optique d'optimiser l'utilisation des ressources de l'État et d'améliorer l'expérience et la satisfaction des citoyens.
- Favoriser la culture de l'innovation :
 - en misant sur la révision de programmes et l'amélioration continue afin de s'assurer que les programmes soient administrés de façon efficace et efficiente et de permettre de transformer les façons de faire de l'administration publique;

- en poursuivant les efforts visant à alléger les redditions de comptes requises par le Secrétariat du Conseil du trésor auprès des organismes publics.

ORIENTATION 4

FAIRE DE L'EXPÉRIENCE EMPLOYÉ UN LEVIER DE PERFORMANCE

Le Secrétariat du Conseil du trésor fera face, au cours des prochaines années, aux défis de la rétention et de l'attraction des talents. La mobilisation des employés est l'un des moyens à privilégier par les organisations pour relever ces défis.

Actions envisagées

- Renforcer l'expérience employé du personnel du Secrétariat du Conseil du trésor :
 - en mettant en place des actions précises visant à bonifier l'expérience employé, lesquelles sont à faible coût ou à coût nul. Ces actions sont ciblées en fonction d'intrants divers, dont les résultats obtenus au sondage sur l'expérience employé de la fonction publique, le bilan des départs de l'organisation et les informations recueillies dans le cadre des activités réalisées auprès du personnel;
 - en misant sur la qualité des services offerts aux organismes publics.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

La variation des revenus s'explique principalement par la nouvelle tarification pour la mise à jour annuelle de l'autorisation de contracter, en vigueur à partir de janvier 2026 pour les entreprises et organismes inscrits au Registre des entreprises autorisées à contracter au Québec.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation de la rémunération prévue aux conventions collectives.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'augmentation des coûts en ressources informationnelles pour le remplacement du système de mission assurant la gestion et le traitement des demandes d'autorisation soumises par les entreprises qui souhaitent pouvoir conclure des contrats avec les organismes publics.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation de la contribution du portefeuille ministériel.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation de la rémunération prévue aux conventions collectives.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par les travaux d'aménagement en 2025-2026 d'un bâtiment qui sera utilisé pour les activités de disposition des biens excédentaires dans la région de Montréal.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'augmentation des coûts pour le développement de systèmes.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires (en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Autorité des marchés publics					
Revenus	37 659,4	33 437,4	36 543,6	33 437,4	1 115,8
Dépenses	37 659,4	-	36 513,7	-	1 145,7
Investissements	3 253,0	-	2 514,7	-	738,3
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Centre d'acquisitions gouvernementales					
Revenus	66 383,7	34 682,4	65 502,7	32 833,0	881,0
Dépenses	66 383,7	-	65 232,6	-	1 151,1
Investissements	2 897,5	-	8 934,1	-	(6 036,6)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	2 172,4	-	-	-	2 172,4

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Société québécoise des infrastructures					
Revenus	3 476 427,6	12 823,2	3 458 093,2	23 470,9	18 334,4
Dépenses	3 446 760,4	-	3 457 867,0	-	(11 106,6)
Investissements	580 393,8	-	475 218,1	-	105 175,7
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	10 600,0	-	-	-	10 600,0
Investissements	-	-	-	-	-

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	2026-2027	2025-2026
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission de la fonction publique	4 862,5	6 023,2

CONSEIL EXÉCUTIF

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Soutien à la prise de décision gouvernementale 1 957 dossiers présentés au Conseil des ministres	Soutien aux organismes publics dans l'application de la Loi 356 demandes de services-conseils traitées portant sur l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	Communications gouvernementales 2 367 activités publiques gouvernementales coordonnées par le Secrétariat à la communication gouvernementale
Activités de mission 557 accompagnements d'entreprises pour le développement de marchés canadiens	Activités de mission 123 initiatives soutenues en matière de relations avec les Premières Nations et les Inuit	Activités de mission 337 ententes et conventions d'aide financière conclues en matière de relations avec les Premières Nations et les Inuit et de relations canadiennes

¹ Les données proviennent du Rapport annuel de gestion 2024-2025 du ministère du Conseil exécutif.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'État. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Dans l'exécution de ses fonctions, le Ministère compte sur les secrétariats suivants :

- le Secrétariat général, coordination gouvernementale et administration;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale;
- le Secrétariat à la législation;
- le Secrétariat aux emplois supérieurs;
- le Secrétariat aux grands projets économiques et aux questions budgétaires;
- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques;
- le Secrétariat du comité ministériel de l'économie et de l'environnement;
- le Secrétariat du comité ministériel des services aux citoyens;
- le Secrétariat du Conseil exécutif.

Le Ministère est aussi constitué de secrétariats de mission qui assument des mandats particuliers confiés par le gouvernement :

- Le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la laïcité assiste le ministre responsable dans la coordination de l'ensemble des actions gouvernementales relatives à la réforme des institutions démocratiques, à la participation citoyenne, à l'accès à l'information, à la protection des renseignements personnels et à la laïcité de l'État en réalisant des analyses et des travaux législatifs. Il est aussi responsable des relations entre le gouvernement et les personnes désignées par l'Assemblée nationale, à l'exception du Vérificateur général, et il soutient les organismes publics dans l'application des lois associées aux mandats du Secrétariat. Enfin, il développe et maintient en ces matières une expertise reconnue, et ce, au bénéfice des autorités ministérielles et de l'appareil gouvernemental.

- Le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit assiste le ministre responsable dans sa mission d'assurer le lien entre les Autochtones et le gouvernement du Québec. Il coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement du Québec, les Autochtones et la population en général. De plus, le Secrétariat veille à la cohérence des politiques, des interventions, des initiatives et des positions des ministères et organismes du gouvernement du Québec. Il travaille en partenariat avec les nations, les communautés et les organisations autochtones, ainsi que les autres parties prenantes concernées, afin de faciliter l'accès aux programmes et aux services gouvernementaux, et de les adapter aux réalités autochtones ou de développer des initiatives répondant aux besoins particuliers de cette population. Il assume également la responsabilité de l'Unité québécoise de liaison et d'information à l'intention des familles de personnes autochtones disparues et assassinées, qui a pour mission d'accompagner les proches dans leur quête de vérité et de faciliter leurs démarches auprès des différentes instances concernées.
- Le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes soutient le ministre responsable dans sa mission, notamment en veillant au respect des compétences constitutionnelles du Québec de même qu'à la défense et à la promotion des intérêts du Québec dans ses relations avec les autres gouvernements au Canada. Il a aussi pour mandat de conseiller le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations canadiennes et de favoriser les interactions avec la société civile canadienne. Enfin, le réseau des bureaux du Québec au Canada fournit un soutien aux entreprises québécoises qui souhaitent développer leurs marchés au Canada, attirer des investissements et cibler des opportunités d'affaires et de partenariat, notamment en collaboration étroite avec Investissement Québec International. Plus largement, il fait la promotion des intérêts du Québec sur les plans politique, économique, touristique, social et culturel.

Ces secrétariats agissent dans les divers champs d'activité de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur de l'action des ministères et organismes.

La Commission d'accès à l'information, relevant du ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels, est à la fois un tribunal administratif et un organisme de surveillance qui veille principalement à l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, chapitre P-39.1) et de la Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux (RLRQ, chapitre R-22.1). La Commission voit aussi à la promotion et au respect des droits des citoyens à l'accès aux documents des organismes publics et à la protection de leurs renseignements personnels. Elle a pour principales clientèles les citoyens, les organismes publics et les entreprises privées.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Conseil exécutif » s'établit à 608,4 M\$ en 2026-2027 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'effet combiné de :

- l'abolition de la tarification intragouvernementale pour les loyers d'espaces;

- la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire;
- les indexations relatives aux grandes ententes avec les Premières Nations et les Inuit.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2026-2027 et des infrastructures subventionnées, le cas échéant. Les éléments intégrés au Fonds de suppléance sont présentés à la suite du tableau « Le budget de dépenses par programme ».

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Cabinet du lieutenant-gouverneur

Ce programme vise à permettre au lieutenant-gouverneur du Québec d'assumer les fonctions constitutionnelles (exécutive et législative), protocolaires et communautaires qui lui sont dévolues par la loi.

Aucune variation significative du budget de dépense 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 n'est constatée.

PROGRAMME 2

Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

Ce programme vise à assurer le financement des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles requises pour assister le premier ministre, le Conseil exécutif et ses comités dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que de l'administration pour l'ensemble du Ministère.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'abolition de la tarification intragouvernementale pour les loyers d'espaces.

PROGRAMME 3

Relations canadiennes

Ce programme vise la défense et la promotion des compétences et des intérêts du Québec dans ses relations avec les autres gouvernements au Canada.

Aucune variation significative du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 n'est constatée.

PROGRAMME 4

Relations avec les Premières Nations et les Inuit

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement politique des activités gouvernementales en matière de relations avec les Premières Nations et les Inuit.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par les indexations relatives aux grandes ententes avec les Premières Nations et les Inuit.

PROGRAMME 5

Institutions démocratiques, accès à l'information et laïcité

Ce programme vise à permettre l'élaboration et la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière d'institutions démocratiques, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, de transparence des institutions, et de laïcité de l'État. Il vise également à assurer la surveillance et le contrôle de l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

La Commission d'accès à l'information fait également partie de ce programme à titre d'organisme budgétaire

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- l'abolition de la tarification intragouvernementale pour les loyers d'espaces;
- la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	1 309,6	146,5	1 163,1	1 163,1
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	139 985,9	(7 392,4)	138 076,1	147 378,3
3. Relations canadiennes	9 089,3	(357,5)	9 162,3	9 446,8
4. Relations avec les Premières Nations et les Inuit	440 977,8	5 918,1	439 097,3	435 059,7
5. Institutions démocratiques, accès à l'information et laïcité	17 041,2	(1 122,1)	17 357,8	18 163,3
Sous-total	608 403,8	(2 807,4)	604 856,6	611 211,2
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	-	-	-	-
Infrastructures subventionnées	17 700,0	(4 566,6)	22 266,6	22 266,6
Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027	-	8 108,2	-	(8 108,2)
Total	626 103,8	734,2	627 123,2	625 369,6

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2026-2027
Mesures du Budget	
	-
Sous-total	-
Infrastructures subventionnées	17 700,0
Total	17 700,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	925,8	(395,0)	1 320,8
Immobilisations en ressources informationnelles	2 734,5	(719,5)	3 454,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	66,5	-	66,5
Total	3 726,8	(1 114,5)	4 841,3

LES CHOIX BUDGÉTAIRES**ORIENTATION 1****SOUTENIR EFFICACEMENT LE PROCESSUS DÉCISIONNEL**

Le processus décisionnel est au cœur même de l'action gouvernementale. Dans son rôle de direction de l'État, le Conseil des ministres prend, au quotidien, des décisions d'ordre normatif, politique et administratif en réponse à des enjeux de société multiples et interdépendants.

Dans ce contexte, le gouvernement doit notamment s'appuyer sur la qualité des analyses et des conseils fournis par le Ministère afin de s'assurer que ses décisions sont prises dans l'intérêt de la population et qu'elles contribuent à l'efficacité de l'État. De ce fait, il incombe au Ministère de soutenir efficacement le processus décisionnel.

Ainsi, le Ministère continuera à procurer l'appui nécessaire au Conseil des ministres. Il renforcera son rôle de conseil et d'analyse auprès des membres du Conseil des ministres, notamment en ce qui concerne les priorités gouvernementales, ainsi que les lois, les politiques, les programmes et les services qui ont une incidence sur la population québécoise.

Également, le Ministère s'assurera d'offrir des services de qualité qui répondent aux besoins des titulaires d'un emploi supérieur afin de les accompagner et de les soutenir dans le développement de leurs compétences stratégiques.

Actions envisagées

- Assurer un fonctionnement efficace du processus décisionnel du Conseil des ministres qui facilite la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement;
- Renforcer l'offre de services du Secrétariat aux emplois supérieurs de manière à soutenir le développement des compétences stratégiques des titulaires d'un emploi supérieur et de la relève, afin qu'ils puissent réaliser leurs mandats de la façon la plus efficace possible.

ORIENTATION 2

RENFORCER LA CONFIANCE DES CITOYENNES ET CITOYENS ENVERS LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET OPTIMISER LA COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE

Le renforcement de la confiance des citoyennes et citoyens envers les institutions démocratiques est au cœur des préoccupations gouvernementales.

Le Ministère poursuivra ses efforts afin d'améliorer l'accessibilité, pour la population, du contenu des mémoires soumis au Conseil des ministres ainsi que de l'information relative à son fonctionnement. Il s'engage également à optimiser la communication entre l'État et la population, en accordant au numérique une place de choix. Ainsi, il s'efforcera d'augmenter l'offre, sur Québec.ca, de contenus gouvernementaux qui répondent aux besoins des citoyennes et citoyens.

Le Ministère s'engage aussi à accroître la transparence en collaborant avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique pour mettre de l'avant les modalités d'un gouvernement ouvert par le décloisonnement des bases de données de l'État.

Actions envisagées

- Poursuivre le soutien offert aux différentes parties prenantes afin d'accroître l'accessibilité des mémoires soumis au Conseil des ministres;
- Rehausser la quantité et la qualité des renseignements sur Québec.ca qui portent sur les activités du gouvernement et de l'ensemble de ses ministères, afin de mieux répondre aux besoins de la population québécoise à cet égard;
- Par différentes actions liées à l'approche d'un gouvernement ouvert, continuer à accroître la transparence globale des ministères et organismes.

ORIENTATION 3

AMÉLIORER LES SERVICES À LA CLIENTÈLE ET AUX PARTENAIRES

Le Ministère soutient le gouvernement dans sa volonté d'augmenter l'efficacité de l'État par la transformation numérique.

Ainsi, le Ministère coopérera avec les organismes publics pour conseiller et accompagner leurs responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels afin qu'ils répondent efficacement aux exigences de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

De plus, il s'assurera que ses employées et employés aient les compétences requises pour les soutenir vers une transformation numérique, dans l'optique d'une performance organisationnelle accrue.

Par ailleurs, il collaborera avec les ministères lors des négociations avec le gouvernement fédéral dans différents domaines de l'action publique. Entre autres, il soutient le ministère des Finances dans les négociations sur le financement des transferts en santé.

Par l'intermédiaire de son réseau de représentation du Québec au Canada, le Ministère a appuyé, entre 2019 et 2022, plus de 1 200 entreprises québécoises dans leurs démarches commerciales. Il poursuivra sa collaboration avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie afin d'augmenter les exportations et les échanges économiques avec le Canada.

Actions envisagées

- Consolider et bonifier le rôle stratégique et le rôle-conseil du Ministère auprès des ministères et organismes publics dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;
- Déployer une offre diversifiée de services à l'intention des responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes publics;
- Promouvoir et augmenter la participation du personnel du Ministère à des activités de formation visant le développement de compétences numériques portant, par exemple, sur l'utilisation d'outils technologiques, l'adoption de comportements favorisant la sécurité informatique et la gestion à l'ère du numérique.

ORIENTATION 4

CONTRIBUER À LA PLEINE PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Le gouvernement fait de la pleine participation des Premières Nations et des Inuit une priorité majeure à la prospérité du Québec.

Dans cet esprit, le Ministère renforcera les relations avec les Premières Nations et les Inuit, dans une perspective de développement socioéconomique, et consolidera des partenariats de nation à nation. Il facilitera la transmission et la promotion des langues et des cultures autochtones, et travaillera avec ses partenaires gouvernementaux afin d'améliorer le sentiment de sécurité dans les milieux autochtones.

De plus, il modernisera l'approche québécoise avec les Premières Nations et les Inuit pour être en mesure de régler des enjeux ponctuels dans une perspective d'acceptation et d'appui aux communautés, particulièrement en ce qui concerne les enfants. Enfin, le Ministère continuera de soutenir les projets que les nations autochtones jugeront prioritaires, qu'ils soient de nature économique, sociale ou communautaire.

Actions envisagées

- Poursuivre l'offre de soutien aux familles autochtones concernées, dans leurs recherches de renseignements sur les circonstances ayant entouré la disparition ou le décès de leurs enfants;
- Poursuivre la coordination de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027, qui comprend six chantiers et cinquante-deux mesures, et prévoit des investissements de près de 141,1 M\$;
- Poursuivre la mise en œuvre du Fonds d'initiatives autochtones IV, qui prévoit une aide financière globale de 188,4 M\$ sur cinq ans (de 2022-2023 à 2026-2027) pour les milieux autochtones du Québec.

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	2026-2027	2025-2026
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission d'accès à l'information	12 241,6	12 666,2

CULTURE ET COMMUNICATIONS

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Municipalités servies par une bibliothèque publique autonome soutenue ou affiliée à un centre régional de services aux bibliothèques publiques¹

921

Institutions muséales agréées et soutenues¹

124

Programmes d'aide financière²

181,8 M\$

Médias communautaires soutenus¹

154

Ententes de développement culturel conclues avec les municipalités et les municipalités régionales de comté¹

214

Ententes sectorielles de développement annoncées avec des municipalités régionales de comté¹

5

¹ Rapport annuel de gestion 2024-2025

² Budget de dépenses 2026-2027 (excluant le service de la dette)

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le ministère de la Culture et des Communications a pour mission de contribuer à la vitalité, à la transmission, au rayonnement et à l'accessibilité de la culture québécoise, notamment chez les jeunes. Il encourage l'innovation dans le secteur des communications, protège et valorise le patrimoine. Il coordonne et appuie les actions du gouvernement en ces matières et il défend les intérêts culturels du Québec, au Canada et sur la scène internationale.

La culture est une responsabilité québécoise et elle est une composante essentielle du développement de la société qui s'intègre aux dimensions sociale, économique, environnementale et territoriale et qui appelle l'engagement des partenaires.

L'action du Ministère vise à offrir à l'ensemble des citoyens des services équitables et diversifiés dans les secteurs de la culture et des communications, dans chaque région du Québec. Pour atteindre cet objectif, il intervient principalement auprès des personnes, des organismes, des entreprises et des instances locales et régionales.

Pour réaliser sa mission, le Ministère est appuyé par un réseau d'organismes et de sociétés d'État qui relèvent, par leurs lois constitutives, du ministre de la Culture et des Communications.

Le Ministère, les organismes et les sociétés d'État agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique, le patrimoine, l'archéologie, les projets d'immobilisation, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art et édition), le numérique, la philanthropie, les médias, les télécommunications ainsi que le loisir culturel.

Par ailleurs, le Ministère répond à l'appel du gouvernement de miser sur la culture et son rayonnement afin de renouveler le sentiment de fierté des Québécois.

Le Conseil du patrimoine culturel du Québec est un organisme consultatif qui relève du ministre de la Culture et des Communications. Il conseille le ministre en matière de connaissance, de sauvegarde, de mise en valeur et de transmission du patrimoine culturel québécois. Au moyen de ses connaissances et de son expertise en matière de patrimoine, le Conseil avise et conseille le ministre en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002) et de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1).

De plus, il entend des citoyens ou des groupes lors d'auditions privées, de consultations publiques et de représentations.

FONDS SPÉCIAUX

FONDS AVENIR MÉCÉNAT CULTURE

Lors du Budget 2014-2015, le gouvernement a confirmé la création du Fonds Avenir Mécénat Culture, en vue d'assurer un financement prévisible et stable du programme Mécénat Placements Culture.

Les revenus du Fonds proviennent d'un prélèvement sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (RLRQ, chapitre I-2). Les sommes versées à ce fonds servent entièrement au financement des divers volets du programme Mécénat Placements Culture, qui permet aux organismes culturels récoltant des dons auprès de mécènes et de donateurs de bonifier les montants récoltés grâce à une aide en appariement du programme Mécénat Placements Culture.

FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL QUÉBÉCOIS

Le Fonds du patrimoine culturel québécois soutient financièrement des initiatives favorisant la conservation et la mise en valeur d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois. Lancé officiellement le 6 septembre 2006, le Fonds comporte cinq volets :

- Volet 1 : biens protégés par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- Volet 2 : bâtiments, sites et ensembles d'intérêt patrimonial significatif protégés par les municipalités;
- Volet 3 : œuvres d'art intégrées à l'architecture et à l'environnement;
- Volet 4 : expositions permanentes des institutions muséales;
- Volet 5 : études, activités de diffusion, de sensibilisation, d'inventaire et de mise en valeur du patrimoine culturel en lien avec la Loi sur le patrimoine culturel.

Initialement, les revenus versés au Fonds provenaient de la taxe spécifique sur les produits du tabac en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac. Depuis 2024-2025, les revenus du Fonds proviennent des crédits alloués à cette fin par le Parlement au Ministère.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a pour mission de rassembler, de conserver de manière permanente et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, de même que tout document relatif au Québec et publié à l'extérieur du Québec.

BAnQ a également pour mandat d'offrir un accès démocratique au patrimoine documentaire constitué par ses collections, à la culture et au savoir et d'agir, à cet égard, comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises, contribuant ainsi à l'épanouissement des citoyens.

Enfin, BAnQ a pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. L'organisme est aussi chargé de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

Les revenus annuels de BAnQ proviennent des subventions du gouvernement du Québec et des contributions de la Ville de Montréal. Les autres revenus sont générés par la location d'espaces de stationnement, les ventes et la prestation de services divers.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a pour mission de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion. Les domaines dans lesquels le CALQ exerce ses attributions sont la littérature et le conte, les arts de la scène (théâtre, danse, musique, chanson, arts du cirque), les arts multidisciplinaires, les arts médiatiques (arts numériques, cinéma et vidéo), les arts visuels, les métiers d'art ainsi que la recherche architecturale. Le CALQ soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres, que ce soit au Québec, ailleurs au Canada ou à l'étranger.

Les revenus annuels proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a pour objet d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique, destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement.

Les revenus proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec, des droits de scolarité perçus et d'ententes de service.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

Le Musée d'art contemporain de Montréal a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Les revenus annuels proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec. Les autres revenus sont générés notamment par des subventions fédérales, la billetterie, la location d'espaces et d'expositions, les activités éducatives et culturelles ainsi que les commandites et autres dons.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

Le Musée de la civilisation a pour mandat de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques.

Les revenus proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec et des revenus autonomes générés notamment par la visite d'expositions, les commandites financières, les événements privés et spéciaux, la location d'espaces, la boutique et les contributions de la Fondation du Musée.

MUSÉE NATIONAL DE L'HISTOIRE DU QUÉBEC

Le Musée national de l'histoire du Québec (MNHQ) a pour mandat de faire connaître et de faire rayonner l'histoire de la nation québécoise, son évolution, sa culture et son identité distincte, de témoigner de l'apport des Premières Nations et des Inuit à son parcours ainsi que d'établir des liens avec le réseau muséal québécois et d'assurer une présence du Québec dans le réseau muséal international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Les revenus annuels proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec. Lorsqu'il sera en activité, le MNHQ générera des revenus autonomes notamment par la billetterie, la boutique ainsi que les commandites et autres dons.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

Le Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ) a pour mandat de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Les revenus proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec. Le MNBAQ reçoit également des subventions ou des contributions du gouvernement du Canada, de sa fondation ou d'autres partenaires. Les autres revenus sont notamment générés par la visite d'expositions, la location et la diffusion d'œuvres d'art et d'expositions, les activités éducatives et culturelles, la boutique, la location d'espaces et les services alimentaires.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) a pour mandat de promouvoir et de soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles. Elle contribue à accroître la qualité des produits et des services, ainsi que la capacité des entreprises culturelles à être concurrentielles au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger. La SODEC a également pour mandat de protéger, de mettre en valeur et de gérer un parc immobilier patrimonial dont elle est propriétaire depuis 1989.

Pour ce faire, la SODEC :

- élabore des programmes et administre l'aide gouvernementale destinée aux entreprises culturelles pour soutenir la production, la mise en marché, la diffusion et l'exportation des œuvres en vue de favoriser la création. Cette aide est accordée sous forme d'investissements, de subventions ou d'aides remboursables en vertu de différents programmes d'aide;
- offre les services d'une banque d'affaires dans les différents domaines de la culture et des communications. Les outils financiers comprennent notamment le prêt, la garantie de prêt, l'investissement et la subvention;
- gère, pour le gouvernement du Québec, les mesures d'aide fiscale destinées aux entreprises culturelles. Celles-ci prennent la forme de crédits d'impôt remboursables liés à la production d'œuvres. Le rôle de la SODEC consiste à évaluer l'admissibilité des entreprises et des projets;
- mène ou participe à des recherches et à des analyses sectorielles, et coordonne le travail de diverses commissions consultatives.

Les revenus annuels proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec et des revenus autonomes résultant essentiellement d'honoraires de gestion des crédits d'impôt, de revenus d'intérêts ainsi que de revenus de loyer du parc immobilier patrimonial.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

La Société de la Place des Arts de Montréal a pour mission d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer la Place des Arts de Montréal ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

Les revenus de la Société de la Place des Arts de Montréal sont générés par la location de salles, la billetterie, la location d'espaces de stationnement, les bars et les services offerts aux producteurs. L'organisme exploite également des espaces locatifs (bureaux, restaurants). Les autres revenus proviennent de subventions du gouvernement du Québec.

SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

La Société de télédiffusion du Québec a pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité de ses produits au public. Ces activités ont particulièrement pour but de développer le goût du savoir, de favoriser l'acquisition de connaissances, de promouvoir la vie artistique et culturelle et de refléter les réalités régionales et la diversité de la société québécoise.

Les revenus annuels proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec et des revenus de publicité et de location d'antennes et de locaux.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

La Société du Grand Théâtre de Québec a pour mission d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer le Grand Théâtre de Québec ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

Les revenus annuels proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec et des autres revenus générés par la location de salles, la billetterie, la location d'espaces de stationnement et la production de spectacles.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Culture et Communications » s'établit à 855,4 M\$ en 2026-2027 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par la fin de mesures annoncées dans le cadre de budgets précédents.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2026-2027 et des infrastructures subventionnées, le cas échéant. Les éléments intégrés au Fonds de suppléance sont présentés à la suite du tableau « Le budget de dépenses par programme ».

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Direction, administration et soutien à la mission

Les objectifs et les priorités de ce programme sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; assurer les services de soutien à la gestion; assurer le classement des films et proposer, à travers les services offerts par le Centre de conservation du Québec, un accompagnement des clientèles du Ministère pour la préservation de biens patrimoniaux. De plus, par l'action du Conseil du patrimoine culturel du Québec, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'abolition de la tarification intragouvernementale pour les loyers d'espaces.

PROGRAMME 2

Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants, partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises, de même que favoriser la formation artistique et la sensibilisation des jeunes aux arts et à la culture.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par la fin de mesures annoncées dans le cadre de budgets précédents.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
Dépenses de programmes				
1. Direction, administration et soutien à la mission	74 182,7	(5 740,3)	73 331,2	79 923,0
2. Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine	781 244,3	(26 115,3)	810 055,5	807 359,6
Sous-total	855 427,0	(31 855,6)	883 386,7	887 282,6
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	91 200,0	91 200,0	-	-
Infrastructures subventionnées	418 856,1	51 019,5	367 836,6	367 836,6
Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027	-	6 438,3	-	(6 438,3)
Sous-total	1 365 483,1	116 802,2	1 251 223,3	1 248 680,9
Service de la dette				
1. Direction, administration et soutien à la mission	3 193,0	(177,0)	3 370,0	3 370,0
Dépenses budgétaires	1 368 676,1	116 625,2	1 254 593,3	1 252 050,9

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance
(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2026-2027
Mesures du Budget	
Apporter un appui financier à l'industrie audiovisuelle québécoise	49 100,0
Rehausser le financement disponible à la Société de développement des entreprises culturelles	21 000,0
Renforcer le soutien à l'adaptation numérique du secteur des médias d'information	7 900,0
Bonifier l'aide au fonctionnement pour les institutions muséales	5 000,0
Moderniser le réseau des bibliothèques publiques du Québec	3 200,0
Poursuivre le soutien à la Vitrine culturelle	2 000,0
Poursuivre le virage numérique de Télé-Québec	2 000,0
Poursuivre la restauration et la réhabilitation de la maison René-Lévesque	500,0
Soutenir la mission de Culture pour tous	500,0
Sous-total	91 200,0
Infrastructures subventionnées	418 856,1
Total	510 056,1

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	3 137,3	2 600,0	537,3
Immobilisations en ressources informationnelles	3 479,7	(1 714,2)	5 193,9
Prêts, placements, avances et autres coûts	-	-	-
Total	6 617,0	885,8	5 731,2

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

FAIRE DÉCOUVRIR LA CULTURE QUÉBÉCOISE, PARTICULIÈREMENT AUX JEUNES, ET EN ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ ET LA DIFFUSION AU QUÉBEC, AU CANADA ET À L'INTERNATIONAL

Le Québec souhaite stimuler la curiosité des jeunes envers la culture québécoise et le travail de ceux et celles qui la portent. Il entreprendra et poursuit des actions pour élargir les publics et susciter de nouvelles habitudes de consommation.

De la même façon, les contenus produits au Québec se trouvent devant une concurrence mondiale et doivent être mis en valeur à l'extérieur de ses frontières pour mieux rayonner.

Le Québec doit ainsi miser sur les occasions offertes en vue d'atteindre de nouveaux publics et d'assurer la vitalité du secteur culturel. L'enjeu consiste aujourd'hui à assurer de meilleures conditions de diffusion et de mise en marché de la culture à l'étranger.

Actions envisagées

- Consolider les acquis de la démarche collaborative de 2025 sur les arts de la scène et les festivals, et poursuivre la collaboration avec les partenaires du milieu. Celle-ci se concrétisera par divers chantiers, dont celui sur les liens culture-éducation;
- Élaborer un plan d'action sur le développement des publics, plus précisément les 2 à 18 ans, afin de structurer et de coordonner les interventions en faveur de la découverte et de l'appropriation de la culture québécoise en français par les jeunes;

- Renouveler l'appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif;
- Renouveler le programme d'aide au fonctionnement pour les organismes de formation en art;
- Poursuivre le financement de mesures structurantes visant à rendre visibles les contenus culturels québécois dans l'environnement numérique;
- Poursuivre le financement des célébrations de la fête nationale dans toutes les régions du Québec;
- Mettre en œuvre des ententes de développement culturel afin de favoriser le rapprochement entre les institutions muséales et les lieux patrimoniaux et leur communauté, notamment les jeunes;
- Soutenir les expositions permanentes et itinérantes;
- Soutenir des projets culturels contribuant à la mise en marché hors Québec des productions culturelles québécoises et visant le rayonnement et le positionnement du Québec à l'international grâce au programme Appui aux initiatives internationales et au budget de développement des marchés attribué aux attachés culturels du réseau des représentations du Québec à l'étranger (appui aux acheteurs, programmeurs et diffuseurs étrangers);
- Accroître l'influence du Québec auprès des partenaires internationaux, notamment au moyen d'actions auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO);
- Soutenir financièrement TV5 Monde, TV5MONDEplus et TV5 Québec Canada;
- Bonifier l'offre et les activités jeunesse des sociétés d'État du portefeuille.

ORIENTATION 2

FAIRE RAYONNER DAVANTAGE LES CONTENUS QUÉBÉCOIS DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

Le rayonnement essentiel d'un contenu culturel auprès des publics repose de plus en plus sur sa découvrabilité dans les moteurs de recherche et les plateformes numériques. Les prochaines initiatives de développement culturel numérique du Ministère permettront d'affirmer une présence en ligne durable et attractive pour les contenus culturels québécois francophones et ainsi amplifier la vitalité, le rayonnement et les retombées de la culture québécoise.

Actions envisagées

- Lancer un quatrième appel de projets pour le Programme de soutien à la standardisation des données. Ce programme permet d'offrir une aide financière aux organisations du milieu culturel afin qu'elles puissent adapter leurs pratiques aux normes de description commune;
- Offrir un soutien à La Vitrine, qui opère une plateforme numérique mettant de l'avant la diversité des sorties culturelles provenant de partout au Québec, notamment les sorties québécoises en français et celles des Premières Nations et Inuit. De plus, La Vitrine développe des outils d'analyse performants, qui favoriseront l'amélioration de l'intelligence d'affaires dans le secteur culturel;
- Développer le cadre réglementaire découlant de la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique (L.Q. 2025, chapitre 19) et mettre en œuvre le cadre législatif et réglementaire;

- Déployer une stratégie en audiovisuel visant à :
 - reconnecter les publics, prioritairement les jeunes, avec des contenus qui leur parlent et reflètent leur réalité;
 - adapter l'offre et les façons de faire aux nouvelles pratiques d'écoute;
 - renforcer la souveraineté culturelle du Québec, en faisant notamment du média public un levier de rayonnement culturel;
 - garantir de façon pérenne la capacité du Québec à produire, à diffuser et à faire apprécier ses histoires ici et à l'international;
- Participer aux travaux du groupe de travail France-Québec sur la diversité linguistique des contenus culturels à l'ère numérique;
- Participer à des forums internationaux et à des entretiens avec des partenaires étrangers afin de promouvoir une diversité des contenus culturels locaux en ligne.

ORIENTATION 3

FAVORISER L'INNOVATION ET L'ACCÉLÉRATION DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES INDUSTRIES ŒUVRANT EN CRÉATIVITÉ NUMÉRIQUE ET LE PROMOUVOIR AU QUÉBEC AINSI QUE SUR LES MARCHÉS CANADIENS ET INTERNATIONAUX

Les entreprises de la créativité numérique favorisent l'innovation dans le milieu culturel et contribuent à bonifier l'offre de ce dernier comme expérience aux différents publics. Le Québec se démarque déjà dans ce secteur à fort potentiel de développement : plusieurs créatrices et créateurs de renom ainsi que des acteurs économiques d'envergure mondiale sont présents sur son territoire. Il entend donc accroître l'accessibilité, la diffusion et le rayonnement des produits de la créativité numérique et soutenir leur développement par des entreprises ainsi que des créatrices et créateurs québécois. Il souhaite également contribuer à l'émergence de nouvelles entreprises et à la création d'emplois dans toutes les régions.

Actions envisagées

- Effectuer le suivi des initiatives de maillage visant à favoriser la structuration de l'écosystème de la créativité numérique, ainsi que des projets visant à mettre de l'avant des initiatives innovantes et des projets visant à favoriser la conservation des œuvres;
- Financer des projets en créativité numérique, notamment grâce au programme Appui aux initiatives internationales et au réseau des attachés culturels des représentations du Québec à l'étranger;
- Élargir les domaines d'activités soutenus par la SODEC, en y incluant celui de la créativité numérique.

ORIENTATION 4**POSITIONNER LE PATRIMOINE COMME UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**

Le patrimoine est encore trop souvent présenté comme un obstacle au développement. Loin d'entraver le progrès, le patrimoine est de plus en plus considéré comme un actif et une ressource à utiliser pour la mise en valeur de l'identité, le développement de la société et la vitalité des territoires. Ces bénéfices culturels, économiques, sociaux et environnementaux, qui sont reconnus à l'international, doivent être exploités en collaboration avec de multiples partenaires et présentés aux Québécoises et Québécois.

Actions envisagées

- Renforcer le partenariat avec le milieu municipal sur la gestion du patrimoine, soutenir et développer des partenariats avec les organismes en patrimoine;
- Réaliser l'inventaire des bâtiments patrimoniaux appartenant à l'État dans le cadre du plan de mise en œuvre de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire;
- Entreprendre des démarches pour le développement de projets de mutualisation en patrimoine;
- Soutenir des initiatives de valorisation du patrimoine;
- Poursuivre le financement de l'appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration, lequel favorise le déploiement de repères commémoratifs et de manifestations commémoratives dans toutes les régions du Québec et augmente la participation à des activités de commémoration d'intérêt tant local que régional ou national.

ORIENTATION 5**MAXIMISER L'INFLUENCE DES ACTIONS MENÉES AUPRÈS DES JEUNES POUR QUE CELLES-CI ET CEUX-CI PUISSENT CONTRIBUER À FAÇONNER LE QUÉBEC D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN**

L'orientation 5 est désormais portée par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, à la suite du transfert du Secrétariat à la jeunesse.

ORIENTATION 6**RENFORCER L'EXPÉRIENCE EMPLOYÉ**

Le Ministère constitue un milieu de travail où les employées et employés seront entendus avec ouverture et respect. Il souhaite que la communication entre les gestionnaires et leurs équipes soit fluide et bidirectionnelle. Il vise à ce que le personnel soit engagé envers l'organisation, mais il préconise également un accueil de ses besoins et de ses opinions. Des employées et employés mobilisés et engagés exerceront une influence positive sur le développement et la performance de l'organisation, et ce, au profit des clientèles du Ministère.

Actions envisagées

- Élaborer une stratégie d'expérience employé 2026-2029;
- Offrir un calendrier de développement ministériel pour les compétences transversales.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

FONDS AVENIR MÉCÉNAT CULTURE

Aucune variation des revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par la diminution des aides financières prévues en 2026-2027 à la suite d'un rehaussement ponctuel en 2025-2026.

Aucun investissement n'est prévu en 2026-2027.

FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL QUÉBÉCOIS

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation du financement accordé dans le cadre du Budget 2024-2025 et du Budget 2025-2026.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des subventions dans le cadre de certains programmes ministériels visant à répondre à des initiatives favorisant la conservation et la mise en valeur d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois.

Aucun investissement n'est prévu en 2026-2027.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds Avenir Mécénat Culture					
Revenus	6 100,0	-	6 100,0	1 000,0	-
Dépenses	6 100,0	-	6 557,4	-	(457,4)
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds du patrimoine culturel québécois					
Revenus	31 666,6	30 666,6	26 834,4	25 334,4	4 832,2
Dépenses	33 629,0	-	28 359,7	-	5 269,3
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	16 070,3	-	-	-	16 070,3
Investissements	-	-	-	-	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par la bonification ponctuelle en 2025-2026 de la contribution provenant du Ministère pour le financement de projets.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- la diminution en lien avec le service de la dette;
- la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la réalisation des travaux prévus en 2026-2027 dans le cadre du projet de la Maison de la chanson et de la musique du Québec.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution de la contribution provenant du Ministère pour considérer notamment la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire.

La variation des dépenses s'explique principalement par la diminution prévue des subventions par les programmes d'aide financière à la suite de la bonification ponctuelle en 2025-2026 pour le soutien des artistes et des organismes culturels.

Au titre des investissements, la variation s'explique par la fin d'un projet de relocalisation.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation de la contribution provenant du Ministère découlant de certaines mesures annoncées dans le cadre de budgets précédents.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation de la rémunération en lien avec la hausse du nombre d'étudiants.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution de la contribution provenant du Ministère en lien avec la fin d'une mesure annoncée dans le cadre d'un budget précédent.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation prévue de la rémunération en lien avec la réouverture prévue du musée et le chantier de transformation numérique.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la réalisation de projets en ressources informationnelles et dans le cadre du développement culturel numérique.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

La variation des revenus s'explique principalement par :

- la diminution attendue des revenus autonomes dans le contexte d'un achalandage exceptionnellement élevé en 2025-2026;
- la diminution de la contribution provenant du Ministère pour la gestion des projets de la création du Musée national de l'histoire du Québec et du réseau des Espaces bleus.

La variation des dépenses s'explique principalement par la diminution des charges liées à la gestion des projets de la création du Musée national de l'histoire du Québec et du réseau des Espaces bleus.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la diminution en lien avec la réorientation du projet du réseau des Espaces bleus.

MUSÉE NATIONAL DE L'HISTOIRE DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation de la contribution provenant du Ministère liée à une mesure budgétaire annoncée dans le cadre d'un budget précédent.

La variation des dépenses s'explique principalement par la première année d'exploitation du musée.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la diminution prévue des acquisitions dans le cadre de la planification et la réalisation d'expositions.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des revenus autonomes, notamment les revenus de billetterie ainsi que de la contribution provenant du Ministère pour le financement des infrastructures subventionnées.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation prévue des activités liées à l'ouverture de l'Espace Riopelle.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la fin des travaux entourant la réalisation du projet Espace Riopelle.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

La variation des revenus s'explique principalement par la bonification ponctuelle en 2025-2026 de la contribution provenant du Ministère pour le soutien des entreprises culturelles

La variation des dépenses s'explique principalement par la diminution prévue des subventions par les programmes d'aide financière à la suite de la bonification ponctuelle en 2025-2026 pour le soutien des entreprises culturelles.

Au titre des investissements, la variation s'explique par la diminution prévue des travaux de résorption du déficit de maintien d'actifs.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation de la rémunération pour tenir compte notamment des paramètres prévus aux conventions collectives.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par :

- la réalisation du projet de réfection de l'édifice des Théâtres et la réalisation du projet de transformation du Musée d'art contemporain de Montréal au cours de 2026-2027;
- l'augmentation prévue des travaux de résorption du déficit et de maintien d'actifs.

SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution de la contribution provenant du Ministère en lien avec la fin d'une mesure annoncée dans le cadre d'un budget précédent.

La variation des dépenses s'explique principalement par la fin de la mise en œuvre d'une mesure annoncée dans le cadre d'un budget précédent.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la diminution prévue des travaux pour le maintien d'actifs.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la diminution prévue des travaux pour le maintien d'actifs.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Bibliothèque et Archives nationales du Québec					
Revenus	109 910,7	86 076,3	115 112,1	93 085,1	(5 201,4)
Dépenses	109 910,8	-	115 112,0	-	(5 201,2)
Investissements	37 251,9	-	19 779,4	-	17 472,5
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	7 000,2	-	-	-	7 000,2
Conseil des arts et des lettres du Québec					
Revenus	209 814,0	207 639,0	216 026,4	212 998,4	(6 212,4)
Dépenses	211 059,8	-	216 285,7	-	(5 225,9)
Investissements	308,4	-	447,8	-	(139,4)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	29,8	-	-	-	29,8
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec					
Revenus	41 626,1	39 311,5	40 393,5	37 728,1	1 232,6
Dépenses	44 588,9	-	42 497,8	-	2 091,1
Investissements	520,0	-	470,0	-	50,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	345,0	-	-	-	345,0

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

en millions de dollars

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Musée d'Art contemporain de Montréal					
Revenus	16 151,2	11 970,4	17 510,3	13 651,3	(1 359,1)
Dépenses	19 512,9	-	17 513,7	-	1 999,2
Investissements	2 917,8	-	1 975,1	-	942,7
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	8 482,9	-	-	-	8 482,9
Musée de la Civilisation					
Revenus	41 270,2	32 089,0	46 354,3	33 299,6	(5 084,1)
Dépenses	42 425,0	-	46 350,8	-	(3 925,8)
Investissements	18 961,8	-	62 786,0	-	(43 824,2)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	(12 846,6)	-	-	-	(12 846,6)
Musée national de l'histoire du Québec					
Revenus	13 618,1	12 318,1	9 499,9	9 029,9	4 118,2
Dépenses	15 083,2	-	10 325,1	-	4 758,1
Investissements	1 974,8	-	8 665,5	-	(6 690,7)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	1 533,7	-	-	-	1 533,7
Musée national des beaux-arts du Québec					
Revenus	35 943,8	27 376,8	34 298,6	26 390,8	1 645,2
Dépenses	35 943,8	-	34 379,5	-	1 564,3
Investissements	31 731,3	-	34 615,5	-	(2 884,2)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	(4 675,4)	-	-	-	(4 675,4)

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Société de développement des entreprises culturelles					
Revenus	123 243,6	104 286,2	183 727,1	162 453,9	(60 483,5)
Dépenses	123 227,6	-	179 511,0	-	(56 283,4)
Investissements	37 600,9	-	39 237,6	-	(1 636,7)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	21 000,0	-	-	-	21 000,0
Investissements	1 228,8	-	-	-	1 228,8
Société de la Place des Arts de Montréal					
Revenus	51 678,7	15 750,4	51 232,5	16 081,4	446,2
Dépenses	52 567,9	-	50 978,6	-	1 589,3
Investissements	90 185,6	-	47 219,6	-	42 966,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Société de télédiffusion du Québec					
Revenus	126 722,1	104 091,1	135 759,3	116 673,5	(9 037,2)
Dépenses	118 326,1	-	129 406,3	-	(11 080,2)
Investissements	8 839,1	-	10 508,5	-	(1 669,4)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	2 000,0	-	-	-	2 000,0
Investissements	778,5	-	-	-	778,5
Société du Grand Théâtre de Québec					
Revenus	19 301,6	8 590,1	19 244,5	8 897,0	57,1
Dépenses	20 079,2	-	20 282,9	-	(203,7)
Investissements	8 421,9	-	11 002,7	-	(2 580,8)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	(930,2)	-	-	-	(930,2)

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	2026-2027	2025-2026
	Budget de dépenses	Dépense probable
Conseil du patrimoine culturel du Québec	660,4	668,3

CYBERSÉCURITÉ ET NUMÉRIQUE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Projets qualifiés en ressources informationnelles à l'échelle gouvernementale 600 projets (au 12 décembre 2025)¹ 22 % dans le portefeuille « Enseignement supérieur » 19 % dans le portefeuille « Santé et Services sociaux » 6 % dans le portefeuille « Éducation »	Main-d'œuvre en ressources informationnelles au gouvernement en 2024² 28 574 ressources	Services aux organismes publics 2025-2026 51 services offerts sur Québec.ca (au 13 janvier 2026) dont 16 services en infrastructure et en bureautique 5 services en télécommunication et en radiocommunication
Réseau de télécommunication 7 678 points d'accès Wi-Fi	Déploiement du Réseau gouvernemental de cyberdéfense 26 centres opérationnels de cyberdéfense	Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) 1 315 178 factures payées en 2024-2025 715 458 virements bancaires 599 720 chèques émis

¹ Donnée tirée du Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI) et qui comprend les projets en cours et suspendus en phase d'avant-projet, de réalisation-planification et de réalisation-exécution.

² Donnée tirée de Portraits de la main-d'œuvre et du recours à des consultantes et des consultants affectés en ressources informationnelles 2024 au sein de l'administration publique

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

Le ministère de la Cybersécurité et du Numérique a pour mission d'animer et de coordonner les actions de l'État dans les domaines de la cybersécurité et du numérique, de proposer au gouvernement les grandes orientations en ces domaines, de déterminer les secteurs d'activité où il entend agir en priorité et de proposer des mesures en vue d'accroître l'efficacité de la lutte contre les cyberattaques et les cybermenaces au Québec.

Plus précisément, le Ministère :

- énonce la vision globale et intégrée de la transformation numérique gouvernementale en veillant à l'arrimage entre les besoins d'affaires et les ressources informationnelles, et ce, tout en visant à transformer l'accès des citoyens aux services publics;
- assure le développement, l'implantation et le déploiement de l'administration publique numérique de même que la promotion et la mise en œuvre de toute mesure favorisant l'adaptation à cette fin des services publics;
- développe un ensemble de moyens visant à offrir aux citoyens ainsi qu'aux entreprises une prestation de services numériques de qualité;
- regroupe les activités d'élaboration des politiques, des stratégies et des orientations ainsi que les activités de conception, de réalisation et d'exploitation des projets numériques et technologiques communs ou à portée gouvernementale;
- réunit des expertises de pointe favorisant l'innovation et l'excellence au sein de l'administration publique, notamment par l'entremise du Centre québécois d'excellence numérique et du Centre gouvernemental de cyberdéfense;
- est responsable de la gouvernance ainsi que de la planification et de la performance des investissements en ressources informationnelles;
- est responsable de la gestion des données numériques gouvernementales, notamment dans le but d'en favoriser la mobilité et la valorisation au sein de l'administration publique, et ce, au profit des citoyens;
- soutient les organismes publics dans le rehaussement de la sécurité de l'information à l'échelle gouvernementale et assure la coordination ainsi que la concertation des actions dans ces domaines, dont celles du Réseau gouvernemental de cyberdéfense;
- assure la cybersécurité des services qu'il offre aux organismes publics;
- établit des exigences en matière de sécurité de l'information applicables aux organismes publics et ordonne à ces derniers, lorsque requis, de mettre en œuvre ces exigences afin d'assurer la protection de leurs actifs informationnels et des informations qui leur sont confiées;
- offre des services de télécommunication, de radiocommunication et de téléphonie;

- agit à titre de Courtier en infonuagique et en technologies spécialisées pour le compte des organismes publics en rendant accessible, grâce à son catalogue, une multitude d'offres infonuagiques et en les accompagnant dans le processus;
- assure l'exploitation de solutions d'affaires administratives pour le compte de nombreux organismes publics et pourvoit également à l'entretien et à l'évolution de ces solutions;
- fournit aux organismes publics clients une gamme complète de services liés à la rémunération, aux avantages sociaux et à la retraite du personnel;
- offre des services en opérations financières et contractuelles avec la Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) ainsi que le service de soutien et de formation aux utilisateurs;
- soutient les organismes publics dans l'exercice de leurs fonctions et de leur prestation de services par l'entremise de services en matière d'infrastructures technologiques et de bureautique;
- met en œuvre des initiatives qui visent à accélérer le déploiement d'infrastructures de connectivité, notamment afin que les citoyens, les entreprises et les organismes aient accès à l'Internet haute vitesse et à la couverture cellulaire, tant en milieu urbain que dans les régions plus éloignées.

FONDS SPÉCIAL

FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE

Le Fonds de la cybersécurité et du numérique est institué sous la responsabilité du ministre de la Cybersécurité et du Numérique en vertu de la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (RLRQ, chapitre M-17.1.1).

Il est affecté au financement des infrastructures technologiques ainsi que des systèmes de soutien communs des organismes publics, des services offerts par le ministre, des projets ou activités dans le domaine de la cybersécurité ou du numérique de même qu'au versement de toute aide financière accordée en application de cette loi.

Ses revenus proviennent principalement des sommes perçues pour les services qu'il fournit, incluant celles pour l'acquisition des biens nécessaires à la fourniture de ces services, ainsi que les sommes virées par un ministère ou par un organisme budgétaire.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Cybersécurité et Numérique » s'établit à 175,7 M\$ en 2026-2027 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- la diminution des sommes prévues pour des mesures en matière de transformation numérique et de cybersécurité annoncées dans le cadre de budgets antérieurs;

- le financement ponctuel de certains services rendus par le Fonds de la cybersécurité et du numérique au cours de l'exercice financier 2025-2026;
- la fin progressive des programmes de subventions relatifs au branchement de tous les foyers du Québec à l'Internet haute vitesse.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2026-2027 et des infrastructures subventionnées, le cas échéant. Les éléments intégrés au Fonds de suppléance sont présentés à la suite du tableau « Le budget de dépenses par programme ».

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme vise à allouer les ressources administratives nécessaires à l'exercice de la mission du Ministère et celles permettant d'assumer les différentes responsabilités prévues par la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique. En outre, il pourvoit au financement des fonctions de gouvernance du Ministère et il permet la conception et la mise en œuvre des politiques, stratégies et cadres de gestion relatifs à la transformation numérique et à la cybersécurité.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par la diminution des sommes prévues pour une mesure en matière de cybersécurité dans le cadre d'un budget antérieur.

PROGRAMME 2

Gestion des ressources informationnelles spécifiques

Ce programme soutient les projets visant à accélérer la transformation numérique et à renforcer la sécurité de l'information à l'échelle gouvernementale. Il contribue à la réalisation de solutions communes et au financement de services en infrastructures rendus par le Fonds de la cybersécurité et du numérique, notamment lors de la mise en place de nouveaux services.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- la diminution des sommes prévues pour certaines mesures en matière de transformation numérique;
- le financement ponctuel de certains services rendus par le Fonds de la cybersécurité et du numérique au cours de l'exercice financier 2025-2026.

PROGRAMME 3

Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité

Ce programme vise à compléter les projets visant à offrir aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situés en milieu rural, un service Internet haut débit là où il n'est pas offert, de qualité et à coûts comparables au service offert en milieu urbain. De plus, ce programme contribue à améliorer la couverture cellulaire sur l'ensemble du territoire habité et du réseau routier du Québec, afin de répondre à des enjeux de sécurité et de connectivité sur le territoire tout en contribuant à la vitalité économique des régions de façon durable.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par la fin progressive des programmes de subventions relatifs au branchement de tous les foyers du Québec à l'Internet haute vitesse.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et administration	82 439,4	(17 877,0)	96 813,0	100 316,4
2. Gestion des ressources informationnelles spécifiques	81 767,0	(52 165,8)	83 543,0	133 932,8
3. Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité	11 494,9	(62 410,2)	97 207,7	73 905,1
Sous-total	175 701,3	(132 453,0)	277 563,7	308 154,3
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	36 000,0	36 000,0	-	-
Infrastructures subventionnées	68 050,5	8 384,2	59 666,3	59 666,3
Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027	-	-	-	-
Total	279 751,8	(88 068,8)	337 230,0	367 820,6

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2026-2027
Mesures du Budget	
Poursuivre la connectivité pour les régions du Québec par un réseau fiable et résilient	20 000,0
Assurer les opérations en cybersécurité	16 000,0
Sous-total	36 000,0
Infrastructures subventionnées	68 050,5
Total	104 050,5

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	1 191,3	191,3	1 000,0
Immobilisations en ressources informationnelles	-	-	-
Prêts, placements, avances et autres coûts	-	-	-
Total	1 191,3	191,3	1 000,0

LES CHOIX BUDGÉTAIRES**ORIENTATION 1****ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DE LA LUTTE CONTRE LES CYBERMENACES**

En plus de s'imposer comme un vecteur de changement pour une société plus cybersécuritaire, l'État doit s'assurer que ses propres infrastructures et services ne sont pas menacés. Le gouvernement du Québec devra donc faire preuve de prudence pour assurer la protection des renseignements et des infrastructures dont il a la charge. Ainsi, au cours des prochaines années, le Ministère mettra en place des actions afin d'accroître l'efficacité de la lutte contre les cybermenaces, et ce, dans une perspective de protection des biens collectifs et des renseignements personnels des citoyennes et des citoyens.

Actions envisagées

- Mutualiser davantage de services et d'expertises en matière de cybersécurité, notamment en procédant au regroupement de la main-d'œuvre en ressources informationnelles afin de maximiser l'atténuation des risques gouvernementaux en cybersécurité;
- Déployer un service gouvernemental de cybersurveillance afin d'optimiser la protection des actifs et la détection rapide des actes malveillants;
- Déployer des outils améliorant la détection et la prise en charge des vulnérabilités affectant les infrastructures numériques gouvernementales;
- Poursuivre le développement d'outils visant à sécuriser l'usage de l'intelligence artificielle et à préparer l'organisation aux évolutions des technologies quantiques;
- Poursuivre des campagnes de sensibilisation en sécurité de l'information pour le personnel de l'État;
- Soutenir et sensibiliser les citoyens, les entreprises et les municipalités en matière de cybersécurité.

ORIENTATION 2**MAXIMISER LA VALEUR DES INVESTISSEMENTS DES ORGANISMES PUBLICS DANS LES PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

Le Ministère appuie les organismes publics dans la planification et le suivi des dépenses de projets en ressources informationnelles. Par l'entremise du Plan québécois des infrastructures – secteur des ressources informationnelles, il s'assure que les sommes investies concordent avec les priorités gouvernementales, maximisent la transformation numérique, renforcent la cybersécurité et génèrent des bénéfices récurrents.

Actions envisagées

- Soutenir et accompagner les organismes publics dans l'exercice de leurs obligations légales et réglementaires en matière de gestion des ressources informationnelles, de cybersécurité et de transformation numérique;
- Maintenir l'accompagnement des organismes publics dans la priorisation de leurs investissements et de la planification de leurs projets en ressources informationnelles;
- Poursuivre le déploiement du Cadre gouvernemental de gestion des bénéfices des projets en ressources informationnelles et le suivi des bénéfices obtenus;
- Maximiser les investissements et l'optimisation de l'utilisation des budgets en ressources informationnelles par l'adhésion des organismes publics aux services gouvernementaux.

ORIENTATION 3**SOUTENIR LA PERFORMANCE DES SERVICES PUBLICS**

Le Ministère a pour mandat d'augmenter l'efficacité et l'efficience de l'État, étant donné son rôle de coordonnateur de l'action gouvernementale en matière de numérique. Pour ce faire, il apporte un soutien aux organismes publics dans leur transition numérique par des moyens comme la sensibilisation, le partage d'expertise, la communication, la formation et l'accompagnement. Au cours des prochaines années, le Ministère réalisera des actions concertées qui permettront aux organismes publics d'adopter une culture du numérique, et ce, dans un esprit de collaboration et de mutualisation des services au bénéfice des citoyennes et citoyens.

Action envisagée

- Offrir davantage de formations et poursuivre l'accompagnement offert aux organismes publics quant à la planification et à la gestion des ressources informationnelles.

ORIENTATION 4**IMPLANter UN MODÈLE DE GESTION DES DONNÉES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTALES**

Déoulant de son rôle de gardien de la saine gouvernance des ressources informationnelles du gouvernement, le Ministère veille à mettre en place une gestion performante des données numériques gouvernementales afin de favoriser la transformation numérique de l'État. Accroître la gestion efficace et efficiente des données numériques se fera dans un esprit de valorisation de l'information auprès des citoyennes, des citoyens, des entreprises et de l'administration publique elle-même.

Actions envisagées

- Poursuivre le déploiement de la démarche intégrée d'inventaire et l'application du Modèle de classification de sécurité des données numériques gouvernementales à l'ensemble des missions de l'État;
- Développer des moyens visant à renforcer la souveraineté numérique en ce qui a trait aux données numériques gouvernementales qui comprennent des renseignements sensibles;
- Élaborer des lignes directrices visant à préciser les responsabilités et les obligations des gestionnaires délégués aux données numériques gouvernementales prévues à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (RLRQ, chapitre G-1.03);
- Déterminer les sources de données numériques requises lors de la conception des services numériques, en vue de valoriser l'utilisation de ces sources officielles;
- Favoriser le partage sécuritaire et contrôlé des données numériques gouvernementales au sein de l'administration publique.

ORIENTATION 5**CRÉER UNE ORGANISATION APPRENANTE QUI FIDÉLISE SES TALENTS**

Le Ministère a à cœur d'offrir des services innovants, performants et de qualité pour contribuer à la transformation de l'administration publique. Au centre de la prestation de ses services se trouve un personnel hautement qualifié qui doit demeurer à la fine pointe des connaissances dans des domaines en constante évolution. Ainsi, le Ministère est un milieu de travail où plusieurs secteurs peuvent être appelés à recourir à des métiers d'avenir.

Considérant les défis d'envergure que pose la rareté de main-d'œuvre, le Ministère doit mettre de l'avant des actions structurantes qui permettront de susciter la mobilisation de son personnel tout en favorisant le développement de ses compétences. Il entend ainsi implanter une culture d'apprentissage en continu et faire vivre des expériences positives à son personnel, et ce, à chacune des phases de leur expérience en tant qu'employés.

Actions envisagées

- Standardiser l'utilisation d'indicateurs issus de tableaux de bord dynamiques afin de soutenir la prise de décisions stratégiques en matière de gestion innovante et proactive des ressources humaines;
- Assurer la mise en œuvre et l'évolution des chantiers de mobilisation, qui visent notamment à accroître la fidélisation du personnel et leur sentiment d'appartenance;
- Poursuivre l'élaboration de plans de développement individuel pour le personnel ciblé occupant un métier d'avenir dans le domaine des technologies d'information afin de cerner les besoins de développement de compétences et de mettre en place des mesures d'acquisition de compétences adaptées.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL

FONDS SPÉCIAL

FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation ponctuelle, en 2025-2026, de la contribution provenant du Ministère nécessaire au financement de certains services.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses d'amortissement liées à des projets d'immobilisations en ressources informationnelles.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de la cybersécurité et du numérique					
Revenus	624 089,1	83 325,1	696 044,8	146 859,8	(71 955,7)
Dépenses	719 358,6	-	699 953,2	-	19 405,4
Investissements	131 545,6	-	135 667,8	-	(4 122,2)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	1 539,3	-	-	-	1 539,3

ÉCONOMIE, INNOVATION ET ÉNERGIE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Fonds du développement économique¹ 2,8 G\$ en financement accordé 16,1 G\$ en valeur totale des projets	Interventions financières du Ministère¹ 0,7 G\$ en aides financières accordées pour le soutien au fonctionnement d'organismes ainsi qu'à des projets de développement économique ou de recherche et d'innovation	Développement régional¹ 434,3 M\$ en aides financières accordées pour la réalisation de projets dans les MRC non urbaines 1,7 G\$ en valeur totale des projets
Productivité¹ 462 projets d'investissement visant l'accroissement de la productivité des entreprises 4,6 G\$ en valeur totale des projets	Recherche et innovation¹ 258 projets de recherche, de développement et d'innovation 275,4 M\$ en valeur totale des projets	Électricité de sources renouvelables² 42 055 MW de puissance installée provenant des installations d'Hydro-Québec et de ses contrats d'achat d'électricité au Québec
Régie de l'énergie³ 150 décisions rendues en matière réglementaire et de plaintes	Fonds de recherche du Québec⁴ 4 829 titulaires de bourse d'excellence	Commission de l'éthique en science et en technologie⁵ 53 interventions réalisées auprès des décideurs publics et à caractère public

¹ Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Rapport annuel de gestion 2024-2025

² Hydro-Québec, Rapport annuel 2025

³ Régie de l'énergie, Rapport annuel 2024-2025

⁴ Fonds de recherche du Québec, Rapport annuel de gestion 2024-2025

⁵ Commission de l'éthique en science et en technologie, Rapport annuel de gestion 2024-2025

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a pour mission de soutenir la croissance durable de l'économie du Québec, de contribuer à l'essor de la recherche et de l'innovation ainsi que de s'assurer d'une gouvernance responsable des ressources énergétiques.

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- accompagnement des entreprises dans leurs différents projets, dont la transformation numérique, l'accès aux marchés publics, la recherche, l'innovation, la croissance de la productivité, le développement de marchés de même que l'augmentation de la production québécoise et de l'achat local;
- administration des sommes qui lui sont confiées, en concertation avec les instances reconnues, afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique et énergétique;
- appui à la production énergétique locale et à l'approvisionnement énergétique fiable, diversifié, sécuritaire et abordable pour le Québec;
- appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et entreprises d'économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- appui au développement des différents secteurs économiques dans toutes les régions du Québec;
- conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de politiques et de stratégies de développement économique et énergétique de même que de programmes d'aide;
- coordination des activités visant à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures sur le territoire québécois;
- coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- coordination gouvernementale des travaux d'allègement réglementaire et de la coopération réglementaire avec les autres provinces ou territoires canadiens;
- délivrance de documents d'admissibilité aux crédits d'impôt et aux mesures fiscales;
- élaboration d'offres financières intégrées aux projets d'investissement majeurs, réalisation d'analyses d'impact sectoriel et contribution à la mise en valeur de sites industriels ayant un bon potentiel d'attraction de projets;
- élaboration des orientations et des cibles gouvernementales en matière de production énergétique pour l'ensemble des filières;
- élaboration des positions et défense des intérêts du Québec lors de la négociation ou de la mise en œuvre d'accords commerciaux, et défense des intérêts du Québec de même que des entreprises québécoises dans les différends commerciaux;

- promotion de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie afin de contribuer au développement ainsi qu'au soutien d'une culture scientifique et de l'innovation auprès des entreprises;
- soutien aux milieux de l'éducation et aux organismes de recherche contribuant à la mise en place de conditions favorables à la recherche, au transfert de connaissances et à la commercialisation des résultats de cette recherche.

Le Secrétariat à la jeunesse, lequel est rattaché au Ministère, a pour mission de positionner la jeunesse au cœur de l'action et au centre des priorités de la société québécoise. Il coordonne et appuie les actions du gouvernement en ces matières et défend les intérêts de la jeunesse du Québec, au Canada et sur la scène internationale.

La Commission de l'éthique en science et en technologie, un organisme budgétaire, a pour mission de conseiller le ministre sur toute question relative aux enjeux éthiques liés à la science et à la technologie et de susciter la réflexion sur ces enjeux. Ses activités visent à informer, à sensibiliser et à émettre des recommandations pour favoriser une plus grande prise en compte de l'éthique, notamment par les décideurs et les milieux de pratique, afin de les accompagner dans leurs processus décisionnels.

Les sociétés d'État relevant du ministre sont les suivantes : Hydro-Québec, Investissement Québec et la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

FONDS SPÉCIAUX

CAPITAL RESSOURCES NATURELLES ET ÉNERGIE

Capital ressources naturelles et énergie est institué au sein du Ministère en vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, chapitre I-16.0.1), et son administration est confiée à Investissement Québec.

Ce fonds a pour objet de faire fructifier et d'accroître les sommes dont il dispose par des investissements en participations dans les entreprises dont l'activité principale correspond à l'une des suivantes :

- l'exploitation ou la transformation, au Québec, de ressources naturelles;
- la production, le stockage, le transport et la distribution de combustibles qui permettent la réduction de l'intensité en carbone;
- la production, le stockage, le transport et la distribution d'énergie renouvelable ou de matières de substitution aux combustibles fossiles qui permettent la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou contribuent à l'offre en énergie propre ou en hydrogène au Québec;
- le développement, la commercialisation ou l'implantation de technologies favorisant la transition, l'innovation ou l'efficacité énergétique.

Les revenus du Fonds proviennent principalement des fruits et de l'accroissement résultant des investissements réalisés et des autres revenus générés par ces investissements.

FONDS DES RESSOURCES NATURELLES

Le Fonds des ressources naturelles a été institué le 1^{er} juillet 2011, et le Ministère est responsable du volet Gestion des énergies fossiles.

Le volet Gestion des énergies fossiles est affecté au financement des activités nécessaires à l'application de la Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de la saumure (RLRQ, chapitre R-1.01) et de la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole (RLRQ, chapitre S-34.1).

Le financement du volet Gestion des énergies fossiles du Fonds des ressources naturelles provient principalement des sommes virées par le ministre sur les crédits alloués à cette fin par le Parlement au Ministère, des revenus provenant du placement des sommes constituant le volet Gestion des énergies fossiles, des sommes perçues en vertu de la Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de la saumure ou de la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole ou d'un règlement édicté en vertu de celles-ci.

FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Fonds du développement économique a été institué au sein du Ministère en vertu de la Loi sur Investissement Québec, et son administration a été confiée à Investissement Québec.

Ce fonds est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie.

Les revenus du Fonds proviennent principalement du Ministère. Ses autres revenus sont composés notamment des revenus ou sommes perçus en application des programmes d'aide financière ou dans le cadre des mandats gouvernementaux.

FONDS POUR LA CROISSANCE DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES

Le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises est institué au sein du Ministère en vertu de la Loi sur Investissement Québec, et son administration est confiée à Investissement Québec.

Ce fonds a pour objet de faire fructifier et d'accroître les sommes dont il dispose en soutenant des entreprises dont les principales activités sont exercées au Québec et qui présentent un fort potentiel de croissance ou un caractère stratégique pour l'économie du Québec.

Les revenus du Fonds proviennent principalement des fruits et de l'accroissement résultant des investissements réalisés et des autres revenus générés par ces investissements.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC

Le Fonds de recherche du Québec est institué par la Loi sur le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (RLRQ, chapitre M-14.1).

Le Fonds de recherche du Québec a pour mission de soutenir et de promouvoir l'excellence en recherche et la formation de la relève en recherche dans les secteurs des sciences naturelles et du génie, des sciences de la santé, des sciences sociales et humaines, des arts et lettres.

Les revenus du Fonds proviennent principalement du Ministère et, dans une moindre mesure, de partenariats externes.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

La Régie de l'énergie est un tribunal administratif de régulation économique qui a pour mission de surveiller le secteur énergétique québécois et d'assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs situés au Québec et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. Elle a également pour mission d'informer les consommateurs.

Dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, la Régie doit favoriser la satisfaction des besoins énergétiques, une transition énergétique ordonnée et au moindre coût, l'innovation ainsi que la maximisation des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux de l'énergie pour les Québécoises et Québécois dans le respect des orientations et en vue de l'atteinte des objectifs et cibles établis par le plan de gestion intégrée des ressources énergétiques, dans le respect des autres politiques énergétiques du gouvernement et dans une perspective de développement durable et d'équité sur les plans individuels et collectifs.

Les activités de la Régie sont financées principalement par les redevances payables par le transporteur d'électricité et les distributeurs d'électricité et de gaz naturel, ainsi que par les distributeurs de produits pétroliers distribuant plus de 100 millions de litres par année.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Économie, Innovation et Énergie » s'établit à 1 988,8 M\$ en 2026-2027 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- une réévaluation du coût des interventions financières réalisées dans le cadre des mandats gouvernementaux;
- l'augmentation des mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget de mars 2025 pour les mandats gouvernementaux;
- la diminution et la fin de certaines mesures annoncées dans les budgets précédents.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2026-2027 et des infrastructures subventionnées, le cas échéant. Les éléments intégrés au Fonds de suppléance sont présentés à la suite du tableau « Le budget de dépenses par programme ».

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'abolition de la tarification intragouvernementale pour les loyers d'espaces.

PROGRAMME 2

Développement de l'économie

Ce programme vise à soutenir le développement de l'économie du Québec dans une perspective de création d'emplois à valeur ajoutée, d'augmentation de la productivité et de développement régional. Plus précisément, il favorise la croissance et la compétitivité des entreprises ainsi que le renouvellement de la base entrepreneuriale. Il a aussi pour objectifs l'accélération et l'attraction des investissements, la diversification et la consolidation de l'économie des régions, l'essor de l'entrepreneuriat collectif, de même que l'ouverture des marchés extérieurs et la conquête de ceux-ci par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des différents acteurs économiques.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévues en 2025-2026 pour la mesure Évaluer la faisabilité d'optimiser le transport ferroviaire à partir de la fosse du Labrador.

PROGRAMME 3

Développement de la science, de la recherche et de l'innovation

Ce programme vise à soutenir la recherche et l'innovation dans une perspective de développement scientifique. Plus précisément, ce programme vise à accroître la capacité d'innovation des entreprises et des organisations par la recherche ainsi que par la valorisation de ses résultats tout en contribuant au développement d'une main-d'œuvre qualifiée et en favorisant la concertation et la mobilisation des acteurs scientifiques et des milieux socioéconomiques.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- des dépenses non récurrentes pour le soutien au laboratoire industriel axé sur l'optique-photonique et l'intelligence artificielle;
- la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire.

PROGRAMME 4

Interventions relatives au Fonds du développement économique

Ce programme est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds du développement économique est institué au sein du Ministère et son administration est confiée à Investissement Québec.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par une réévaluation du coût des interventions financières réalisées dans le cadre des mandats gouvernementaux.

PROGRAMME 5

Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Ce programme vise principalement le financement du Fonds de recherche du Québec, dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation de chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué de l'enveloppe affectée à la Commission de l'éthique en science et en technologie.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'augmentation des sommes de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'investissement en innovation 2022-2027 allouée au Fonds de recherche du Québec.

PROGRAMME 6

Énergie

Ce programme vise à soutenir la production énergétique locale et à assurer un approvisionnement énergétique fiable, diversifié, sécuritaire et abordable pour le Québec.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par la fin de la mesure pour assurer l'approvisionnement énergétique de certaines régions.

PROGRAMME 7

Jeunesse

Ce programme vise à placer la jeunesse au cœur des priorités de la société québécoise en assurant sa représentation stratégique, en favorisant la cohérence des actions posées et en mobilisant les acteurs du milieu pour développer des partenariats et des projets porteurs qui donnent une véritable impulsion à la jeunesse du Québec.

Aucune variation significative du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 n'est constatée.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et administration	36 141,6	(6 524,0)	35 080,2	42 665,6
2. Développement de l'économie	283 396,9	6 005,1	279 756,1	277 391,8
3. Développement de la science, de la recherche et de l'innovation	217 521,6	(67 482,0)	288 829,2	285 003,6
4. Interventions relatives au Fonds du développement économique	1 117 271,6	(183 595,0)	833 486,6	1 300 866,6
5. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	251 177,3	3 760,9	247 679,6	247 416,4
6. Énergie	20 072,5	(9 033,8)	37 936,7	29 106,3
7. Jeunesse	63 251,2	(968,5)	63 742,7	64 219,7
Sous-total	1 988 832,7	(257 837,3)	1 786 511,1	2 246 670,0
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	22 700,0	22 700,0	-	-
Infrastructures subventionnées	156 544,5	(78 655,5)	235 200,0	235 200,0
Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027	-	500 746,4	-	(500 746,4)
Total	2 168 077,2	186 953,6	2 021 711,1	1 981 123,6

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance (en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2026-2027
Mesures du Budget	
Accroître les investissements dans nos attraits touristiques	6 000,0
Soutenir la mise en place du District de la construction innovante	6 000,0
Valoriser davantage la recherche publique	3 500,0
Poursuivre le développement des Zones d'innovation Québec	2 900,0
Maintenir l'appui aux créneaux d'excellence du Québec	2 000,0
Poursuivre le financement de l'organisme Les Produits du Québec	1 500,0
Appuyer le financement des grappes industrielles	800,0
Sous-total	22 700,0
Infrastructures subventionnées	156 544,5
Total	179 244,5

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles.

Au titre des prêts, placements, avances et autres coûts, la variation s'explique principalement par la bonification des Fonds locaux d'investissement.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	1 052,7	-	1 052,7
Immobilisations en ressources informationnelles	1 446,3	(303,5)	1 749,8
Prêts, placements, avances et autres coûts	6 015,0	1 000,0	5 015,0
Total	8 514,0	696,5	7 817,5

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

METTRE EN PLACE DES CONDITIONS GAGNANTES POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE ET PÉRENNE

En misant sur la recherche et l'innovation, la disponibilité de capital d'investissement, les entrepreneurs à fort potentiel, de même que des mesures d'allègement administratif et réglementaire, le Ministère met en place des conditions favorables à la création de richesse dont toutes les Québécoises et tous les Québécois bénéficient.

Actions envisagées

- Continuer le déploiement de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027;
- Soutenir les projets de recherche et d'innovation réalisés en collaboration avec des partenaires québécois et étrangers et contribuer à la valorisation de la recherche publique;
- S'assurer de la disponibilité d'une offre de capital d'investissement tout au long de la chaîne de développement des entreprises afin de favoriser leur croissance;
- Soutenir les petites ou moyennes entreprises (PME) de toutes les régions du Québec en leur offrant un accompagnement à toutes les étapes de leur cycle de vie;
- Poursuivre la mise en œuvre des mesures d'allègement réglementaire et administratif.

ORIENTATION 2**MAXIMISER L'IMPACT DES PROJETS ÉCONOMIQUES ET ÉNERGÉTIQUES DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC**

La croissance et la productivité des entreprises ainsi que la vitalité des territoires contribuent à maximiser les retombées économiques et énergétiques positives pour l'ensemble de la population. Le Québec s'enrichit si les Québécoises et les Québécois s'enrichissent.

Actions envisagées

- Soutenir financièrement la réalisation de projets d'investissement privés;
- Appuyer la réalisation d'investissements en assurant la coordination et la concertation des intervenants publics, l'analyse d'impact sectoriel, l'élaboration d'offres financières intégrées et la mise en valeur de sites ayant un bon potentiel d'attraction de projets;
- Poursuivre la réalisation de mesures porteuses en soutien aux secteurs stratégiques;
- Soutenir le développement de la filière des énergies renouvelables;
- Continuer la mise en œuvre de la Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies 2030;
- Maintenir un soutien à l'exportation pour les entreprises dans leurs démarches de consolidation ou de diversification de marchés;
- Poursuivre l'Offensive de transformation numérique pour accompagner les entreprises dans leur virage numérique avec la collaboration d'organisations sectorielles et de réseaux d'expertise;
- Soutenir le déploiement de projets régionaux innovants, de centres d'innovation et de zones d'innovation au Québec;
- Soutenir la mise en œuvre de projets régionaux innovants et de priorités régionales en collaboration avec les acteurs des écosystèmes économiques locaux;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2025-2030.

ORIENTATION 3**ASSURER UNE GESTION SAINTE ET RESPONSABLE DE NOS RESSOURCES**

Dans un contexte où l'environnement de travail est influencé par des transformations importantes, le Ministère se situe comme un employeur proactif offrant des occasions à son personnel de contribuer de manière significative au développement de l'économie du Québec. En outre, par le biais de ses programmes, qu'il évalue et adapte de façon continue, il entend offrir à ses clientèles des services accessibles et pertinents qui répondent à leurs besoins.

Actions envisagées

- Maintenir et améliorer le milieu de travail au sein du Ministère;
- Poursuivre la mise en ligne de services en lien avec l'administration des programmes normés du Ministère.

ORIENTATION DU SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE

MAXIMISER L'INFLUENCE DES ACTIONS MENÉES AUPRÈS DES JEUNES POUR QUE CELLES-CI ET CEUX-CI PUISSENT CONTRIBUER À FAÇONNER LE QUÉBEC D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

La participation à la vie citoyenne et l'engagement des jeunes dans leur milieu constituent des moyens concrets d'assurer à la jeunesse une influence significative. L'action gouvernementale doit permettre aux jeunes de prendre part aux réflexions collectives. C'est en s'appropriant la place qui leur revient que ces jeunes pourront se reconnaître dans les orientations et les décisions d'avenir qui sont prises. Elles et ils seront alors en mesure de prendre le relais des générations précédentes et de contribuer à construire le Québec de demain.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre le Plan d'action jeunesse 2025-2030;
- Réaliser des appels de projets pour répondre aux besoins des jeunes;
- Soutenir les organisations qui déploient des projets permettant aux jeunes de porter leur voix dans la collectivité.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

CAPITAL RESSOURCES NATURELLES ET ÉNERGIE

La variation des revenus s'explique principalement par l'enregistrement d'un gain sur disposition non récurrent.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des pertes liées à un partenariat.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la diminution du volume de placements de portefeuille. Compte tenu de la nature de ce fonds, aucun investissement en immobilisations n'est prévu.

FONDS DES RESSOURCES NATURELLES

La variation des revenus pour le volet Gestion des énergies fossiles de ce fonds s'explique principalement par la diminution anticipée des revenus provenant du Ministère liés aux obligations du gouvernement découlant de la Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de la saumure.

La variation des dépenses pour le volet Gestion des énergies fossiles de ce fonds s'explique principalement par l'augmentation anticipée des dépenses liées aux obligations du gouvernement découlant de la Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de la saumure.

Au titre des investissements, la variation pour le volet Gestion des énergies fossiles de ce fonds s'explique principalement par l'augmentation des investissements en ressources informationnelles.

FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation en 2025-2026 de la contribution provenant du Ministère nécessaire au financement des dépenses relatives aux interventions financières liées aux mandats gouvernementaux.

La variation des dépenses s'explique principalement par la variation du coût des interventions financières réalisées dans le cadre des mandats gouvernementaux.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par des interventions financières plus élevées en 2025-2026. Compte tenu de la nature de ce fonds, aucun investissement en immobilisations n'est prévu.

FONDS POUR LA CROISSANCE DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES

Aucune variation significative de revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par la comptabilisation de moins-values durables sur des placements en 2025-2026.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la diminution des investissements sous forme de placements de portefeuille. Compte tenu de la nature de ce fonds, aucun investissement en immobilisations n'est prévu.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Capital ressources naturelles et énergie					
Revenus	9 438,0	-	14 758,0	-	(5 320,0)
Dépenses	4 703,0	-	4 451,0	-	252,0
Investissements	213 500,0	-	355 500,0	-	(142 000,0)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds des ressources naturelles					
Revenus	11 061,6	10 461,7	15 298,0	14 276,1	(4 236,4)
Dépenses	15 929,6	-	13 494,3	-	2 435,3
Investissements	73,3	-	15,0	-	58,3
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds du développement économique					
Revenus	1 236 898,0	938 895,5	1 478 641,6	1 231 916,6	(241 743,6)
Dépenses	1 236 898,0	-	1 478 641,6	-	(241 743,6)
Investissements	1 930 548,0	-	2 321 384,0	-	(390 836,0)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	6 000,0	-	-	-	6 000,0
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds pour la croissance des entreprises québécoises					
Revenus	90,0	-	159,0	-	(69,0)
Dépenses	88,0	-	16 888,0	-	(16 800,0)
Investissements	32 158,0	-	74 425,0	-	(42 267,0)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution de l'utilisation des revenus reportés des crédits additionnels reçus dans Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2020.

La variation des dépenses s'explique principalement par la diminution, en 2026-2027, des engagements liés aux crédits additionnels reçus dans Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2020.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'augmentation des besoins en ressources informationnelles en 2026-2027.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution de l'apport des redevances annuelles.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses de rémunération;
- l'augmentation des dépenses de fonctionnement, attribuable à l'octroi de montants additionnels pour des services professionnels connexes à la fiabilité des réseaux de transport d'électricité;
- la diminution de l'amortissement, attribuable à la fin de l'amortissement des équipements informatiques acquis pendant la pandémie de COVID-19, partiellement compensée par la mise en service du nouveau Programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec (PSCAQ).

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la mise en production, en 2025-2026, de projets en ressources informationnelles, tels que la refonte du PSCAQ et la mise en ligne de la plateforme Prix Essence Québec.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de recherche du Québec					
Revenus	334 993,4	251 075,4	335 158,4	247 386,4	(165,0)
Dépenses	335 519,4	-	340 794,4	-	(5 275,0)
Investissements	675,5	-	535,0	-	140,5
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Régie de l'énergie					
Revenus	21 442,7	-	21 812,9	-	(370,2)
Dépenses	22 980,8	-	21 807,5	-	1 173,3
Investissements	205,0	-	559,3	-	(354,3)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ANNEXE 1**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme budgétaire**
(en milliers de dollars)

	2026-2027	2025-2026
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission de l'éthique en science et en technologie	851,9	815,0

ÉDUCATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Personnes fréquentant le réseau scolaire¹ 1 480 400 élèves	Établissements d'enseignement¹ 3 177	Personnel scolaire du réseau scolaire public² 244 462
Taux de diplomation et de qualification au secondaire en 2024-2025³ 82,5 % (de la cohorte de 2018 après 7 ans)	Sport, loisir, activité physique et plein air⁴ 338 organismes soutenus en 2024-2025 332 projets d'infrastructures soutenus en 2024-2025 54 événements sportifs internationaux soutenus en 2024-2025	Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)⁵ 53 000 km² de territoires naturels 10,0 millions de jours de visite 46 lieux, dont 23 parcs nationaux, 1 parc marin, 13 réserves fauniques, 1 pourvoirie et 8 établissements touristiques

¹ Données de l'année scolaire 2025-2026 estimées par le Ministère

² Données de l'année scolaire 2023-2024

³ Taux provisoire associé à la cohorte de 2018, suivi jusqu'en 2024-2025

⁴ Données du Ministère pour l'année financière 2024-2025

⁵ Rapport annuel de gestion 2024-2025 de la Sépaq

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Le ministère de l'Éducation a pour mission :

- de faire de la réussite de nos élèves la raison d'être des écoles et des centres, du réseau et du Ministère;
- de positionner le réseau scolaire comme un employeur de choix;
- d'assurer la performance du Ministère;
- de jouer un rôle moteur pour impliquer toute la société dans la mission éducative de l'État et dans la pratique d'activités de loisir et de sport.

Le Ministère est responsable de l'élaboration des politiques et des programmes relatifs aux domaines de l'éducation ainsi qu'à ceux associés au sport, au loisir, à l'activité physique et au plein air.

Il remplit sa mission à l'aide d'un partage des responsabilités avec les établissements des différents réseaux d'enseignement qui sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs.

En matière de sport, de loisir, d'activité physique et de plein air, le Ministère collabore avec un grand nombre de partenaires aux échelles locale, régionale, québécoise, canadienne et internationale. Sa responsabilité est de favoriser, en partenariat avec les acteurs concernés, le développement du sport et du loisir dans un cadre sain et sécuritaire ainsi que de promouvoir la pratique régulière d'activités physiques auprès de toute la population.

Le Ministère travaille aussi en étroite collaboration avec plusieurs autres partenaires : les associations patronales et syndicales, les organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation, les regroupements de parents, les directions d'établissements de même que les organismes socioéconomiques et les associations représentatives du milieu de l'éducation et de la société civile.

Les organismes budgétaires relevant de la ministre de l'Éducation sont les suivants :

- la Commission consultative de l'enseignement privé;
- le Conseil supérieur de l'éducation;
- le Protecteur national de l'élève;
- le Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport.

FONDS SPÉCIAL

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique vise notamment à contribuer au développement d'une culture sportive au sein de la population. Les activités du Fonds ont commencé le 1^{er} août 2006.

Le Fonds affecte ses revenus à des programmes d'aide financière ayant pour objectif le financement des activités suivantes :

- la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives;
- l'organisation d'événements sportifs internationaux;
- la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.

Les revenus annuels du Fonds proviennent notamment des sommes affectées par le Ministère et d'une partie du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (RLRQ, chapitre I-2).

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

INSTITUT NATIONAL DES MINES

L'Institut national des mines a pour mission de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec. Plus particulièrement, sa mission consiste :

- à coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier;
- à estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et à assurer une veille continue de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique;
- à soumettre à la ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur des propositions visant à actualiser l'offre de formation;
- à participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier.

Les revenus annuels de l'Institut proviennent principalement d'un transfert en provenance du Ministère.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

La Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) a été créée le 20 mars 1985 à l'entrée en vigueur de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (RLRQ, chapitre S-13.01). Elle a pour mission d'assurer l'accessibilité, le développement et la pérennité des territoires, des sites touristiques et des actifs qui lui sont confiés, en tenant compte des dimensions publique, environnementale, sociale et économique.

La Sépaq assure la conservation, la mise en valeur et la gestion durable, pour les générations actuelles et futures, de 23 parcs nationaux québécois situés au sud du 50^e parallèle, auxquels s'ajoute le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, de 13 réserves fauniques, de la pourvoirie Sépaq Anticosti ainsi que de 8 autres sites touristiques.

Nichés majoritairement au cœur de plus de 53 000 km² de territoires exceptionnels, les 46 établissements possèdent des attraits particuliers à découvrir par une panoplie d'activités de plein air et éducatives, de modes d'hébergement et d'une offre de services qui répondent aux attentes d'une clientèle diversifiée.

Présents dans 14 régions administratives du Québec et 16 régions touristiques, plusieurs de ces territoires représentent des produits d'appel touristique majeurs pour les régions et le Québec. En 2024-2025, la Sépaq a atteint un achalandage total de plus de 10,0 millions de jours de visite. En favorisant l'accès à la nature, la Sépaq contribue notamment à la promotion de saines habitudes de vie et à l'initiation des familles au plein air, ce qui a un effet bénéfique sur la santé physique et psychologique des visiteurs.

La Sépaq est majoritairement financée par les revenus de tarification perçus auprès de sa clientèle, lors de la fréquentation de ses établissements. Les subventions du Ministère lui permettent d'assumer la mission de conservation et d'éducation des parcs nationaux et de l'Aquarium du Québec ainsi que l'entretien des actifs.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Éducation » s'établit à 20 272,0 M\$ en 2026-2027 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- le financement des facteurs de croissance du portefeuille visant à assurer la prestation de services de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire;
- la mise à jour de l'évaluation actuarielle des régimes de retraite;
- la diminution des sommes octroyées pour les mesures émanant du Budget 2025-2026, de budgets antérieurs ainsi que de mises à jour économiques;
- le transfert, en 2025-2026, d'un montant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2026-2027 et des infrastructures subventionnées, le cas échéant. Les éléments intégrés au Fonds de suppléance sont présentés à la suite du tableau « Le budget de dépenses par programme ».

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Administration

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire en fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement du secteur du sport, du loisir, de l'activité physique et du plein air.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses de fonctionnement découlant de la reconnaissance de certains besoins;
- l'augmentation des dépenses de rémunération découlant notamment de l'indexation salariale;
- la diminution des sommes octroyées pour différentes mesures émanant du Budget 2023-2024, notamment pour soutenir l'accès aux données et la transformation numérique;
- l'abolition de la tarification intragouvernementale pour les loyers d'espaces.

PROGRAMME 2

Soutien aux organismes

Ce programme vise à réaliser des activités de coordination des différents acteurs du secteur minier, à estimer les besoins de formation et à accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines. Il assure aussi le fonctionnement du Conseil supérieur de l'éducation, de la Commission consultative de l'enseignement privé, du Protecteur national de l'élève et du Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport. Enfin, ce programme vise à assurer un soutien financier aux organismes communautaires et partenaires des réseaux de l'éducation.

Le budget de dépenses 2026-2027 est sensiblement au même niveau que la dépense probable 2025-2026.

PROGRAMME 3

Taxe scolaire – Subvention d'équilibre fiscal

Ce programme vise à financer la subvention d'équilibre fiscal afin que chaque centre de services scolaire et commission scolaire puisse obtenir le montant pour le financement de besoins locaux calculé selon les modalités fixées annuellement par règlement du gouvernement. Il finance également les pertes de revenus accessoires à la taxe scolaire.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'indexation des paramètres de calcul de la subvention.

PROGRAMME 4**Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire**

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes et adultes, les services éducatifs d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire, y compris la formation professionnelle, l'éducation des adultes, les services de garde en milieu scolaire et les services de transport scolaire, en fournissant les ressources financières aux centres de services scolaires, aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- le transfert, en 2025-2026, d'un montant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
- la diminution des sommes octroyées pour différentes mesures émanant du Budget 2025-2026, de budgets antérieurs ainsi que du Point sur la situation économique et financière du Québec;
- le financement des facteurs de croissance visant à assurer la prestation de services de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

PROGRAMME 5**Développement du sport, du loisir, de l'activité physique et du plein air**

Ce programme vise à favoriser les activités de sport, de loisir, de l'activité physique et de plein air, ainsi qu'à promouvoir la pratique régulière d'activités physiques dans des environnements sains et sécuritaires par un soutien aux organismes du milieu et à des groupes particuliers. Il porte également sur la sécurité et la protection de l'intégrité des personnes dans la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par la diminution des sommes octroyées pour les mesures émanant du Budget 2025-2026 et de budgets antérieurs.

PROGRAMME 6**Régimes de retraite**

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicables au personnel des réseaux.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par la mise à jour de l'évaluation actuarielle des régimes de retraite.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration	380 142,1	25 413,9	362 593,7	354 728,2
2. Soutien aux organismes	158 851,7	(2 329,8)	162 188,3	161 181,5
3. Taxe scolaire - Subvention d'équilibre fiscal	1 513 539,4	30 287,0	1 510 322,5	1 483 252,4
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	16 601 591,5	(30 081,6)	16 457 655,1	16 631 673,1
5. Développement du sport, du loisir, de l'activité physique et du plein air	179 509,8	(12 045,8)	189 432,9	191 555,6
6. Régimes de retraite	1 438 365,7	28 399,1	1 409 966,6	1 409 966,6
Sous-total	20 272 000,2	39 642,8	20 092 159,1	20 232 357,4
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	249 900,0	249 900,0	-	-
Infrastructures subventionnées	3 368 269,1	44 336,6	3 323 932,5	3 323 932,5
Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027	-	157 666,2	-	(157 666,2)
Total	23 890 169,3	491 545,6	23 416 091,6	23 398 623,7

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance (en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2026-2027
Mesures du Budget	
Plafonner la croissance de la taxe scolaire	67 000,0
Favoriser la réussite scolaire des élèves	63 000,0
Comblar les besoins urgents et temporaires d'espace scolaire	50 000,0
Favoriser le retour en emploi des personnes retraitées du réseau de l'éducation	37 000,0
Continuer de rendre les postes à temps partiel plus attrayants	14 700,0
Maintenir le financement de la culture à l'école et des sorties scolaires en milieu culturel	13 000,0
Soutenir la pratique des loisirs chez les personnes handicapées	2 700,0
Favoriser l'accessibilité, la qualité de l'expérience et la promotion de la pratique régulière d'activités physiques de sport, de loisir actif ou de plein air	2 500,0
Sous-total	249 900,0
Infrastructures subventionnées	3 368 269,1
Total	3 618 169,1

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements en ressources informationnelles permet au Ministère de poursuivre sa transformation numérique dans le but de bonifier son offre de services, notamment au réseau de l'éducation.

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	15 550,3	14 080,1	1 470,2
Immobilisations en ressources informationnelles	7 457,4	(235,7)	7 693,1
Prêts, placements, avances et autres coûts	3,0	-	3,0
Total	23 010,7	13 844,4	9 166,3

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

FAIRE DE LA RÉUSSITE DE NOS ÉLÈVES UNE GRANDE PRIORITÉ DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

L'éducation est une priorité pour le gouvernement. Elle constitue la clé pour que chaque élève puisse avoir les moyens de s'épanouir à l'école, tout en se préparant à contribuer pleinement à notre société. C'est en ce sens que le Ministère et les milieux scolaires se mobilisent et s'appuient sur la convergence des efforts de tous les acteurs et partenaires du système scolaire pour mettre au cœur de leurs décisions et de leurs actions la réussite éducative de chaque élève.

Actions envisagées

- Implanter un réseau de répondants internes au Ministère visant notamment une meilleure prise en compte des réalités des Premières Nations et des Inuit et la sécurisation culturelle dans l'offre de services éducatifs;
- Accompagner les centres de services scolaires et les commissions scolaires dans l'appropriation et l'utilisation de la solution d'intelligence artificielle visant à soutenir la prévention du décrochage scolaire;
- Développer du contenu afin de sensibiliser et d'outiller le personnel scolaire sur les difficultés d'apprentissage en lecture et en écriture de la langue d'enseignement chez les garçons;

- Mettre à l'essai les programmes actualisés de français, langue d'enseignement, au primaire et au secondaire afin de tendre vers une meilleure maîtrise des compétences en littératie et de valoriser la langue française lors de leur mise en œuvre obligatoire;
- Soutenir la production d'ensembles didactiques pour les programmes actualisés de français, langue d'enseignement, à tous les niveaux du primaire et du secondaire afin d'offrir aux enseignants un matériel éducatif accessible et de qualité;
- Soutenir les centres de services scolaires et les commissions scolaires dans l'utilisation d'outils de pistage des progrès pour favoriser les premiers apprentissages de la lecture chez les élèves du premier cycle du primaire;
- Élaborer une stratégie de promotion des outils pédagogiques ciblant les erreurs les plus fréquentes à l'épreuve ministérielle d'écriture de 6e année;
- Recenser les faits saillants portant sur les erreurs les plus fréquentes observées à l'épreuve ministérielle d'écriture de 5e secondaire;
- Intégrer une formation sur les réalités des Premières Nations et des Inuit dans le parcours de développement des cadres et des administrateurs d'État du Ministère afin de renforcer leur compréhension des enjeux liés à la réussite éducative des élèves autochtones;
- Déployer progressivement l'application mobile Clic école dans l'ensemble des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour optimiser la collaboration entre l'école et les parents d'élèves, tout en uniformisant les outils de communication utilisés;
- Poursuivre la mise en application volontaire du nouveau programme éducatif Compétences axé sur la participation sociale, qui vise à favoriser la participation sociale et à développer l'autodétermination des élèves âgés de 16 à 21 ans présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère;
- Maintenir les conditions, les modalités et le financement soutenant l'ouverture de classes de maternelle 4 ans dans les contextes multiâges, dans les petites écoles et pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Soutenir le réseau scolaire, en ce qui concerne l'ouverture de classes de maternelle 4 ans, notamment par la diffusion d'informations, l'organisation de rencontres ciblées et la tenue d'échanges avec les responsables du réseau;
- Offrir au réseau deux séances d'échanges avec les conseillers pédagogiques de mathématique, une rencontre pour chacun des ordres d'enseignement, à propos de la compétence Résoudre une situation-problème mathématique afin de favoriser une meilleure maîtrise des contenus évalués;
- Affecter des ressources humaines aux travaux conjoints de développement de matériel pédagogique dans le cadre de l'harmonisation des services de francisation avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, au regard des obligations inscrites à l'entente 2026-2027;
- Déployer une diversité de dispositifs de reconnaissance des acquis et des compétences en formation générale des adultes pour favoriser la transition et le perfectionnement nécessaires au développement d'une main-d'œuvre qualifiée.

ORIENTATION 2**INVESTIR DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Les métiers de la formation professionnelle forment une composante essentielle de notre société et de notre économie. Plus que jamais, les élèves doivent avoir accès à des formations modernes, en droite ligne avec leurs intérêts et offrant les meilleures perspectives d'emploi. Le Ministère souhaite encourager les jeunes et les moins jeunes à s'inscrire dans ces formations, tout en leur offrant le soutien nécessaire à leur réussite. C'est de cette manière que la formation professionnelle deviendra réellement attractive.

Actions envisagées

- Assurer l'adéquation entre la capacité d'accueil des centres de formation professionnelle et les besoins du marché du travail dans les secteurs prioritaires, en collaboration avec Hydro-Québec;
- Expérimenter, sous la forme d'un projet pédagogique particulier, un parcours de formation axé sur la découverte professionnelle afin d'accroître la connaissance des élèves à l'égard de la formation professionnelle et de soutenir un choix de carrière éclairé.

ORIENTATION 3**FAIRE DES ÉCOLES ET DES CENTRES DES ESPACES ACCUEILLANTS**

L'un des facteurs prédictifs de la réussite éducative et de la persévérance scolaire est la qualité du climat scolaire dans lequel l'élève évolue. Ce climat, qui doit être inclusif pour tous les élèves, influence directement son sentiment de bien-être ainsi que sa santé mentale et physique. Ainsi, l'élève se sentira bien à l'école, aura le goût de s'y rendre et sera par le fait même plus disposé aux apprentissages. Les nouvelles écoles, comme les écoles existantes, doivent être des lieux accueillants, sains et sécuritaires, d'où l'importance de prioriser les rénovations à apporter aux écoles situées en milieux défavorisés, par exemple celles où les élèves requièrent souvent un soutien différent.

Actions envisagées

- Poursuivre, de concert avec les organismes scolaires, la planification et le suivi des projets de construction de nouveaux espaces inspirants, fonctionnels et modernes;
- Poursuivre l'accompagnement des organismes scolaires dans la planification de travaux de maintien d'actifs à court, moyen et long terme, lesquels permettront d'améliorer l'état des écoles;
- Déterminer les composantes technologiques à intégrer dans les projets de construction et de rénovation d'écoles afin de favoriser l'équité d'accès aux outils technologiques;
- Mettre en ligne une carte interactive présentant les projets pédagogiques particuliers des écoles secondaires publiques permettant de faciliter la consultation et la compréhension de leur répartition sur le territoire;
- Soutenir le réseau dans l'appropriation du modèle de plan de lutte contre l'intimidation et la violence afin que chaque établissement détienne un plan qui respecte la forme prescrite par la ministre;
- Renforcer le cadre réglementaire en matière de civisme à l'école pour favoriser des relations harmonieuses et respectueuses en milieu scolaire;

- Renforcer le cadre législatif sectoriel en éducation en élargissant les devoirs des intervenants du réseau scolaire ainsi que les leviers d'intervention afin d'accroître le respect du principe de laïcité de l'État;
- Soutenir l'utilisation du Référentiel sur le bien-être de l'élève en diffusant des communications ciblées auprès des partenaires et mobiliser les canaux de communication déjà en place pour encourager l'utilisation du Référentiel;
- Veiller à ce que la bibliothèque scolaire soit un prolongement de la classe en soutenant la mise en place d'installations flexibles et adaptées, axées sur la collaboration, le partage et l'échange d'informations, dont l'accès à des ressources physiques et numériques variées est assuré par un personnel spécialisé dans un lieu de mise en valeur et de promotion de la culture.

ORIENTATION 4

REHAUSSER LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

L'engagement et l'expertise du personnel scolaire contribuent à créer des milieux sains, dynamiques et propices à la persévérance et à la réussite scolaires ainsi qu'à l'atteinte du plein potentiel des élèves. À cet égard, le rôle central de l'enseignant comme condition essentielle à la réussite des élèves, communément appelé l'effet enseignant, a nombre de fois été mis en évidence dans la littérature scientifique. C'est pour cette raison que le Ministère réitère l'importance d'assurer une formation initiale et continue de qualité aux enseignants. Axer la formation, qu'elle soit initiale ou continue, sur des pratiques reconnues efficaces par la recherche, permet de répondre aux besoins de centaines de milliers d'élèves, de jeunes et d'adultes qui fréquentent les écoles du Québec ou les fréquenteront dans les prochaines décennies.

Action envisagée

Afin de rehausser le nombre d'enseignants qualifiés dans le réseau, le Ministère entend continuer ses efforts pour reconnaître des programmes de formation à l'enseignement menant à une autorisation d'enseigner.

ORIENTATION 5

RENDRE LE MINISTÈRE ET LE RÉSEAU PLUS PERFORMANTS

Au cours des prochaines années, des efforts seront consacrés au déploiement d'approches novatrices visant à adapter et à intégrer les services aux besoins de la société, toujours dans l'optique de la réussite éducative des élèves comme raison d'être du Ministère et des écoles. Cette orientation vise à ce que le Ministère et le réseau s'améliorent en continu, afin d'être des organisations de plus en plus performantes, qui visent toujours l'excellence.

Actions envisagées

Pour renforcer l'utilisation de la donnée de gestion dans le réseau, voici des exemples d'actions et d'interventions du Ministère :

- accompagner les centres de services scolaires et les commissions scolaires dans la réalisation et la mutualisation des mandats d'interventions pour accélérer l'utilisation des outils et des solutions d'intelligence numérique;
- poursuivre la montée en compétence des centres de services scolaires et des commissions scolaires dans l'appropriation des pratiques et des outils de valorisation des données.

Pour rehausser le leadership des directions d'établissement et des dirigeants du réseau, voici des exemples d'interventions du Ministère :

- déployer une formation à l'intention des dirigeants du réseau scolaire afin d'accroître la performance du réseau et la cohérence entre les orientations gouvernementales et celles des instances intermédiaires;
- conclure la première génération d'ententes de gestion et d'imputabilité avec les centres de services scolaires et les commissions scolaires afin d'accroître la performance et la cohérence du système éducatif en lien avec l'atteinte des objectifs;
- développer un cadre de référence des pratiques porteuses de mutualisation et de partage de ressources et de services visant à accroître la performance du réseau scolaire.

Pour valoriser le personnel interne du Ministère, voici des exemples d'interventions du Ministère :

- doter l'organisation d'outils permettant une meilleure priorisation des dossiers, le déploiement élargi des salles de pilotage et l'adoption de mécanismes agiles afin de rehausser la performance globale du Ministère;
- élaborer et amorcer le déploiement d'un plan d'action ministériel en matière de mobilisation et d'expérience employé;
- rendre des outils d'intelligence artificielle accessibles au personnel du Ministère afin de rehausser l'efficacité organisationnelle.

ORIENTATION 6

VALORISER LA PRATIQUE ET L'ACCESSIBILITÉ DES SPORTS, DES LOISIRS ET DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET DE PLEIN AIR POUR TOUS

Le Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives 2022-2027 – Pour retrouver le plaisir d'être actif! définit trois grandes orientations en positionnant l'activité physique, sportive et récréative comme vecteur de fierté et d'accomplissement individuel et collectif. Il met de l'avant l'importance d'intervenir selon trois axes, soit l'accessibilité, la qualité de l'expérience et la promotion, en vue d'offrir des activités diversifiées, motivantes et sécuritaires qui permettront à chaque Québécoise et Québécois de se mobiliser à nouveau et de reprendre un mode de vie actif, malgré les défis liés à la pandémie.

Actions envisagées

- Soutenir financièrement les projets retenus dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air afin d'accroître la quantité et la qualité de lieux de pratique d'activité physique accessibles à la population;
- Poursuivre le déploiement des services de formation et de professionnalisation des administrateurs afin de mieux soutenir les organismes de sport et de loisir dans la mise en place de bonnes pratiques de gouvernance, notamment la mixité au sein de leur conseil d'administration.

ORIENTATION 7**FAVORISER UNE PRATIQUE Saine ET SÉCURITAIRE DES SPORTS, DES LOISIRS ET DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET DE PLEIN AIR POUR TOUS**

Les sports, les loisirs et les activités physiques doivent être encadrés pour que les personnes qui les pratiquent le fassent dans un climat sain et sécuritaire. En effet, un environnement sain et sécuritaire favorisant le plaisir, la satisfaction, la persévérance et le dépassement de soi contribue à optimiser les effets bénéfiques des activités physiques, des sports, des loisirs et du plein air.

Actions envisagées

- Inviter les fédérations sportives et les organismes nationaux de loisir n'ayant pas offert d'activités de sensibilisation, d'information ou de formation à déposer des propositions de projets dans le cadre du Programme Sécurité-Intégrité Québec;
- Poursuivre la mise en œuvre des mesures visant à renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports;
- Déployer des actions de sensibilisation à la sécurité et à l'intégrité des personnes pratiquant une activité sportive ou de loisir.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**FONDS SPÉCIAL****FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE**

La variation des revenus s'explique principalement par :

- la diminution des revenus provenant d'une partie du produit de l'impôt sur le tabac;
- l'augmentation de la contribution du Ministère résultant du niveau de réalisation des travaux effectués par les bénéficiaires, principalement pour des projets soutenus dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives et du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Aucun investissement n'est prévu en 2026-2027.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique					
Revenus	143 181,9	123 945,8	181 931,1	85 392,1	(38 749,2)
Dépenses	159 008,9	-	159 131,7	-	(122,8)
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	7 685,4	-	-	-	7 685,4
Investissements	-	-	-	-	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**INSTITUT NATIONAL DES MINES**

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Aucune variation des investissements n'est constatée.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation prévue des revenus commerciaux générés par les établissements.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses liées aux volets commercial et mandataire en regard de l'achalandage anticipé dans les établissements.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la diminution de la valeur des projets prévus pour l'exercice financier 2026-2027.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Institut national des mines					
Revenus	1 565,2	1 562,2	1 611,9	1 529,4	(46,7)
Dépenses	1 510,2	-	1 544,9	-	(34,7)
Investissements	9,0	-	9,0	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Société des établissements de plein air du Québec					
Revenus	275 606,7	50 757,5	268 044,3	53 561,6	7 562,4
Dépenses	275 391,2	-	266 044,3	-	9 346,9
Investissements	63 624,0	-	96 410,7	-	(32 786,7)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	18 631,3	-	-	-	18 631,3

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires (en milliers de dollars)

	2026-2027	2025-2026
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission consultative de l'enseignement privé	222,2	212,9
Conseil supérieur de l'éducation	1 438,4	3 073,9
Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport	3 024,9	1 387,6
Protecteur national de l'élève	10 191,4	4 934,4

EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Clientèle 3 848 968 appels téléphoniques pris en charge dans les centres de relations avec la clientèle² 135 bureaux³	Assistance sociale 346 724 personnes soutenues 3,6 G\$ prestations versées	Emploi 233 079 participants aux interventions des services publics d'emploi 10 517 entreprises et organismes aidés par les services publics d'emploi
Zone entreprise 94 117 accès à la Zone entreprise pour des services en ligne offerts par des ministères et des organismes du gouvernement du Québec	Régime québécois d'assurance parentale⁴ 203 676 prestataires servis⁵ 2,7 G\$ prestations versées	Registres de l'État 420 704 certificats et copies d'actes délivrés par le Directeur de l'état civil 1 093 039 entreprises immatriculées³
Initiatives sociales et action communautaire⁶ 620 organismes soutenus 171,3 M\$ versés	Commission des partenaires du marché du travail 494 projets acceptés en matière de développement des compétences⁷ 12 660 entreprises et 34 099 individus visés	Office de la sécurité économique des chasseurs cris 1 174 unités familiales soutenues 25,2 M\$ prestations versées

¹ Sauf avis contraire, les données présentées couvrent la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

² Pour l'ensemble des centres de relations avec la clientèle du Ministère

³ Au 31 mars 2025

⁴ Année civile 2024

⁵ En date du 5 février 2025. Des dossiers reçus après le 31 décembre 2024 peuvent être inscrits rétroactivement et faire varier ce nombre.

⁶ Inclut le Fonds québécois d'initiatives sociales, le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (à l'exception des activités d'aide humanitaire internationale), le Programme de soutien financier des corporations de développement communautaire, le Programme de soutien financier des carrefours jeunesse-emploi et le Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires. Ces données n'incluent pas le programme Soutien à l'action bénévole, qui a soutenu à lui seul 11 869 organismes pour un montant de 22,3 M\$.

⁷ Il s'agit des projets financés par le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre dans le cadre des mesures et programmes s'adressant à des promoteurs collectifs qui mettent en place des projets de formation répondant aux besoins communs, en matière de développement des compétences, des entreprises qu'ils représentent. Étant donné la nature de certains projets, le nombre d'entreprises et d'individus visés n'est pas toujours comptabilisé.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale soutient la participation de la population, des entreprises, des organismes et des communautés au développement et à la prospérité du Québec. Il accompagne sa clientèle et en favorise l'autonomie. Il offre un accès simplifié aux services gouvernementaux.

Le Ministère offre des services relatifs à la main-d'œuvre, à l'emploi, aux programmes d'assistance sociale, à l'assurance parentale, à l'action communautaire et bénévole ainsi qu'aux registres de l'État, dont le registre des entreprises et le registre de l'état civil. Le Ministère agit aussi comme éditeur officiel du gouvernement et, sous le nom « Services Québec », comme guichet multiservice pour de nombreux services gouvernementaux. Il accompagne une clientèle variée qui comprend des individus, des familles et des travailleurs. Il rend aussi des services à des entreprises, à des organismes communautaires ainsi qu'à des ministères et à des organismes gouvernementaux. Les services du Ministère sont accessibles à l'ensemble de la population québécoise grâce aux centres de relations avec la clientèle, aux services en ligne et aux bureaux répartis dans les 17 régions administratives.

Pour réaliser sa mission, le Ministère compte sur plusieurs partenaires avec lesquels il collabore, interagit ou s'associe. Leur contribution permet d'offrir des services répondant aux attentes de la population en plus de simplifier l'accès à ces services. Elle permet aussi d'assurer la continuité des services et d'en améliorer l'efficacité.

La Commission des partenaires du marché du travail est une instance nationale de concertation qui contribue à l'élaboration des politiques et mesures gouvernementales dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi. Elle a pour mission d'orienter les interventions dans ces domaines, particulièrement celles favorisant l'adéquation entre l'offre de formation, les compétences de la main-d'œuvre et les besoins du marché du travail, et de contribuer au développement, à la reconnaissance et à la mise en valeur de ces compétences en fonction des besoins actuels et futurs du marché du travail.

FONDS SPÉCIAUX

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, constitué par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30), a pour mission le financement de l'aide à l'action communautaire autonome et de l'aide humanitaire internationale. Ce fonds est administré par le Ministère pour les activités relatives à l'action communautaire autonome et par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) pour les activités d'aide humanitaire internationale.

Les revenus du Fonds proviennent du Ministère et du MRIF.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Le Fonds de développement du marché du travail vise à financer la mise en œuvre et la gestion des mesures et des programmes relatifs à la prestation des services publics d'emploi.

Les revenus du Fonds proviennent principalement du Ministère et d'ententes avec le gouvernement fédéral.

FONDS DES BIENS ET DES SERVICES

Le Fonds des biens et des services est affecté au financement des biens et des services qui sont liés aux fonctions du Directeur de l'état civil et du Registraire des entreprises ainsi qu'aux services aux citoyens et aux entreprises. Ce fonds est aussi affecté au financement des activités de fourniture de biens ou de services afférents au savoir-faire du Ministère.

Les revenus du Fonds proviennent du Ministère, des services du Directeur de l'état civil et d'ententes de services avec différents ministères et organismes.

FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Le Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale est affecté au financement de charges engagées par le Ministère dans le cadre de ses projets d'investissements en technologies de l'information et de ses travaux de mise à niveau des actifs informationnels.

Les revenus du Fonds proviennent principalement du Ministère.

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été institué par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, chapitre L-7). La ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, responsable de l'application de la Loi, est aussi garante de l'administration du Fonds.

Les revenus du Fonds proviennent principalement du Ministère.

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

OFFICE DE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES CHASSEURS CRIS

L'Office de la sécurité économique des chasseurs cris est constitué en vertu de la Loi sur l'Office de la sécurité économique des chasseurs cris (RLRQ, chapitre O-2.1). Il a pour mission d'administrer le Programme de sécurité économique pour les chasseurs cris établi par cette loi aux fins de fournir à sa clientèle une garantie de revenu.

Les revenus de l'Office proviennent en presque totalité du Ministère.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Emploi et Solidarité sociale » s'établit à 5 178,1 M\$ en 2026-2027 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- le financement des facteurs de croissance aux programmes d'assistance sociale, incluant le nombre de ménages admissibles;
- la diminution des sommes prévues pour certaines mesures annoncées dans le cadre de budgets précédents;
- le transfert de la provision pour l'intégration des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) en 2025-2026;
- la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2026-2027 et des infrastructures subventionnées, le cas échéant. Les éléments intégrés au Fonds de suppléance sont présentés à la suite du tableau « Le budget de dépenses par programme ».

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Gouvernance, administration et services à la clientèle

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère tels que les mesures d'aide financière, les mesures d'aide à l'emploi ainsi que le développement des politiques d'emploi, de sécurité du revenu et d'assurance parentale. Ce programme vise aussi à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à l'exercice de la mission dévolue au Ministère. Également, il permet d'assurer l'administration de la Commission des partenaires du marché du travail. Aussi, il vise à pourvoir au financement des activités de planification et de coordination ministérielle et de services aux citoyens, ainsi qu'à contribuer au financement du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le budget de dépenses 2026-2027 est sensiblement au même niveau que la dépense probable 2025-2026.

PROGRAMME 2

Solidarité sociale et Action communautaire

Ce programme vise à rendre accessibles à tous les citoyens qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi.

Ce programme permet aussi d'allouer à l'Office de la sécurité économique des chasseurs cris les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. De plus, ce programme prévoit le financement à des organismes communautaires en lien avec leur mission globale. Enfin, il vise à pourvoir les actions du FQIS.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- le financement des facteurs de croissance aux programmes d'assistance sociale, incluant le nombre de ménages admissibles;
- la diminution des sommes prévues pour certaines mesures annoncées dans le cadre de budgets précédents;
- le transfert d'une partie de la provision pour l'intégration des immigrants du MIFI en 2025-2026;
- la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire.

PROGRAMME 3

Emploi

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Il favorise également la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail. Le Ministère est responsable de l'offre de services publics d'emploi, dont l'information sur le marché du travail ainsi que des mesures actives d'emploi liées à la politique active du marché du travail aux niveaux national, régional, local et sectoriel. Le Ministère est également responsable de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre D-8.3) et de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre F-5).

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- la diminution des sommes pour certaines mesures d'aide à l'emploi annoncées dans le cadre de budgets et de mises à jour économiques précédents;
- le transfert d'une partie de la provision pour l'intégration des immigrants du MIFI en 2025-2026.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Gouvernance, administration et services à la clientèle	573 779,5	(1 617,4)	580 527,1	575 396,9
2. Solidarité sociale et Action communautaire	3 786 597,2	(28 345,2)	3 754 222,5	3 814 942,4
3. Emploi	817 727,3	(106 133,0)	896 660,3	923 860,3
Sous-total	5 178 104,0	(136 095,6)	5 231 409,9	5 314 199,6
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	134 400,0	134 400,0	-	-
Infrastructures subventionnées	-	-	-	-
Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027	-	61 554,0	-	(61 554,0)
Total	5 312 504,0	59 858,4	5 231 409,9	5 252 645,6

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2026-2027
Mesures du Budget	
Prolonger la bonification des allocations d'aide à l'emploi	48 100,0
Rehausser le financement de l'organisme Les Banques alimentaires du Québec	21 000,0
Autres mesures visant les personnes vulnérables	20 000,0
Renouveler le soutien à la mission globale de certains organismes communautaires	13 600,0
Financer le programme Soutien à l'action bénévole	12 000,0
Prolonger le financement du Parcours travail-études en petite enfance	12 000,0
Maintenir les efforts d'intégration en emploi des demandeurs d'asile	3 000,0
Poursuivre l'accompagnement concerté pour l'amélioration de la productivité dans le secteur de la construction	3 000,0
Prendre en charge les personnes handicapées employées sur les plateaux de travail	1 700,0
Sous-total	134 400,0
Infrastructures subventionnées	-
Total	134 400,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Aucune variation n'est constatée au budget d'investissements.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	-	-	-
Immobilisations en ressources informationnelles	-	-	-
Prêts, placements, avances et autres coûts	1 680,0	-	1 680,0
Total	1 680,0	-	1 680,0

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires présentés ci-dessous découlent de la mission du Ministère et de ses interactions avec ses différents partenaires. Ils permettent le maintien des activités régulières essentielles à la prestation des services aux citoyens et aux entreprises en s'inscrivant à l'intérieur des orientations stratégiques ministérielles.

ORIENTATION 1**ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DE TOUTES ET TOUS AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

En vertu de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Ministère est responsable de coordonner la mise en œuvre d'actions menées par le gouvernement du Québec et ses partenaires en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. Le Ministère offre notamment un accompagnement soutenu ainsi que des services adaptés à des personnes appartenant à des groupes sous-représentés sur le marché du travail afin de favoriser leur participation économique et sociale. Pour ce faire, il fait entre autres appel à des partenaires du milieu communautaire, tels que les organismes spécialisés en employabilité.

Le Ministère coordonne l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire. Le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales administre des programmes de financement qui soutiennent principalement la mission globale des organismes communautaires en promotion des droits, des corporations de développement communautaire et des carrefours jeunesse-emploi.

Le Ministère agit également auprès des entreprises. Celles-ci doivent s'adapter dans un contexte de rareté de main-d'œuvre qui caractérise actuellement le marché du travail au Québec. Elles doivent aussi s'ajuster à un contexte marqué par la transformation numérique et la transition verte. En plus des défis en matière de recrutement, elles sont appelées à adapter leur gestion des ressources humaines aux réalités actuelles du marché du travail, à fidéliser et mobiliser leur personnel et à améliorer les compétences de la main-d'œuvre.

Actions envisagées

- Encourager le référencement des personnes prestataires de l'assistance sociale vers des organismes issus du réseau de la santé ou du milieu communautaire ou encore vers des mesures de préemployabilité ou d'employabilité afin de répondre, en amont, à des besoins propres à leur situation, le tout en vue de favoriser leur participation sociale ou leur intégration au marché du travail;
- Assurer la promotion des paramètres du Programme de revenu de base afin que les personnes prestataires puissent bénéficier des avantages qu'offre celui-ci;
- Recenser le nombre de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale rejointes par des projets financés par le FQIS lors de l'analyse des redditions de comptes de ces projets;
- Approfondir l'analyse de la dynamique et des besoins du marché du travail en lien avec les clientèles et les secteurs d'activité économique pour lesquels l'intervention est la plus pertinente;
- Outiller les personnes prêtes à intégrer le marché du travail en leur fournissant une aide d'appoint;
- Agir de façon soutenue auprès des personnes ayant des obstacles à l'emploi, pour lesquelles un accompagnement est essentiel à l'intégration durable sur le marché du travail;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027;
- Soutenir les employeurs, en particulier ceux issus des secteurs priorisés par le gouvernement, qui font face à des défis de main-d'œuvre, d'adaptation aux transformations du marché du travail et de productivité;
- S'appuyer sur la mobilisation et la concertation des partenaires du marché du travail et des parties prenantes de la prestation de services pour atteindre les objectifs des services publics d'emploi.

ORIENTATION 2

PARTAGER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN, STIMULANT ET FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL

Pour le Ministère, offrir une expérience employé inspirante est un enjeu de première importance. Le Ministère veut attirer et fidéliser un personnel compétent et mobilisé afin de demeurer une organisation performante qui est en mesure d'offrir des services de qualité et de répondre aux attentes de la population. Afin d'y parvenir, il souhaite offrir un environnement de travail stimulant qui favorise le développement du personnel.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre des actions visant à susciter l'engagement du personnel en fonction des informations obtenues par l'entremise de mécanismes de consultation et de participation de l'expérience employé;
- Mesurer le degré de satisfaction au travail par la réalisation d'un sondage annuel auprès du personnel du Ministère et communiquer les résultats obtenus;
- Sensibiliser les différents secteurs du Ministère à l'importance d'effectuer le cycle complet de gestion des contributions en leur fournissant régulièrement, au cours de l'année, le taux de personnel de leur secteur ayant reçu des attentes, ayant obtenu une évaluation du rendement et ayant eu des échanges avec leur gestionnaire quant à leur développement professionnel;

- Mettre en œuvre des projets qui contribuent au développement et au cheminement professionnel du personnel.

ORIENTATION 3

FAIRE ÉVOLUER LES SERVICES EN COHÉRENCE AVEC LES ATTENTES DE LA CLIENTÈLE

Le Ministère sonde régulièrement sa clientèle afin de connaître ses besoins, ses attentes et son degré de satisfaction à l'égard des services reçus. Souhaitant demeurer une organisation performante, il entend faire évoluer ses services en cohérence avec les attentes de la clientèle.

Au cours des prochaines années, le Ministère va poursuivre ses efforts visant à enraciner sa vision de l'expérience client dans ses pratiques, c'est-à-dire de placer la clientèle au cœur de ses actions. Il entend également faciliter l'accès aux services gouvernementaux et accompagner les personnes afin qu'elles bénéficient des services auxquels elles ont droit. Le Ministère aspire à ce que ses clients vivent une émotion positive lorsqu'ils interagissent avec son personnel.

Actions envisagées

- Améliorer les services selon les attentes de la clientèle, notamment :
 - en réalisant des parcours clients,
 - en consultant la clientèle et le personnel afin de mieux connaître leurs attentes et leurs besoins,
 - en simplifiant les communications administratives,
 - en sensibilisant l'ensemble du personnel au moyen d'outils contribuant à l'adoption d'une culture centrée sur le client et d'actions porteuses favorisant la satisfaction de la clientèle;
- Présider (présidence assumée par Services Québec) le comité des sous-ministres et premiers dirigeants pour la simplification des services et le comité stratégique pour la simplification des services;
- Poursuivre le déploiement progressif du Centre gouvernemental de relations avec la clientèle de Services Québec, qui vise à offrir à la population un accès central et un accompagnement téléphonique de qualité pour améliorer l'expérience de chacun lorsque vient le temps d'obtenir des services gouvernementaux;
- Poursuivre les efforts afin d'accroître le nombre de services gouvernementaux accessibles par Services Québec par l'ajout de nouveaux partenariats, et ce, peu importe le mode de prestation concerné (comptoir, téléphonique ou numérique);
- Poursuivre les actions déterminées, à la suite de l'analyse des sondages réalisés, pour atteindre le degré de satisfaction visé de la clientèle à l'égard de l'accompagnement reçu de Services Québec;
- Poursuivre les améliorations liées à l'utilisation du portail Mon dossier, sur la base des actions prioritaires à la suite des différentes analyses de besoins et des résultats du sondage de satisfaction tenu en 2025-2026, ainsi que de l'analyse des résultats de la démarche ministérielle portant sur l'expérience client;
- Assurer la réalisation de projets d'optimisation des registres dans le cadre du programme Assise numérique commune des registres de l'État;

- Poursuivre les améliorations apportées au registre des entreprises permettant d'accroître la transparence corporative.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DE L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

FONDS SPÉCIAUX

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

La variation des revenus s'explique principalement par la fin d'une mesure annoncée dans le cadre d'un budget précédent.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- la fin d'une mesure annoncée dans le cadre d'un budget précédent;
- l'augmentation prévue des dépenses dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027.

Aucun investissement n'est prévu en 2026-2027.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des activités associées aux services publics d'emploi, notamment pour les entreprises.

Aucun investissement n'est prévu en 2026-2027.

FONDS DES BIENS ET DES SERVICES

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution des sommes provenant du Ministère en lien avec la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation des activités liées aux ententes avec des partenaires;
- l'augmentation des dépenses en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par une augmentation des projets du Ministère.

FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution prévue des sommes provenant des services rendus.

La variation des dépenses s'explique principalement par une dépense ponctuelle en 2025-2026 liée à la disposition d'un actif informationnel.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par une augmentation des projets en 2026-2027.

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

La variation des revenus s'explique principalement par :

- la diminution planifiée du financement du Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029;
- la diminution des sommes octroyées pour une mesure annoncée dans le cadre du Budget 2024-2025.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- la diminution prévue des dépenses dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029;
- la diminution prévue des dépenses pour une mesure annoncée dans le cadre d'un budget précédent.

Aucun investissement n'est prévu en 2026-2027.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome					
Revenus	49 010,2	45 762,1	57 510,2	54 262,1	(8 500,0)
Dépenses	59 729,8	-	64 029,2	-	(4 299,4)
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	13 600,0	-	-	-	13 600,0
Investissements	-	-	-	-	-

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux (en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de développement du marché du travail					
Revenus	1 162 992,3	1 054 118,8	1 163 903,4	1 113 067,2	(911,1)
Dépenses	1 239 853,0	-	1 141 819,3	-	98 033,7
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	51 100,0	-	-	-	51 100,0
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds des biens et des services					
Revenus	199 264,7	85 049,1	203 585,9	93 343,6	(4 321,2)
Dépenses	231 973,8	-	225 054,7	-	6 919,1
Investissements	4 420,3	-	2 396,9	-	2 023,4
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale					
Revenus	18 201,6	11 172,7	19 632,8	11 172,7	(1 431,2)
Dépenses	18 201,6	-	19 632,8	-	(1 431,2)
Investissements	18 355,6	-	13 700,0	-	4 655,6
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds québécois d'initiatives sociales					
Revenus	51 656,9	51 015,7	63 140,5	62 365,7	(11 483,6)
Dépenses	53 141,6	-	66 100,9	-	(12 959,3)
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

OFFICE DE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES CHASSEURS CRIS

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation de la contribution du Ministère.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'indexation des prestations de la clientèle admissible au Programme de sécurité économique pour les chasseurs cris.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.

Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Office de la sécurité économique des chasseurs cris					
Revenus	28 923,5	28 909,6	28 262,0	28 240,1	661,5
Dépenses	28 923,5	-	28 262,0	-	661,5
Investissements	90,0	-	125,0	-	(35,0)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	2026-2027	2025-2026
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission des partenaires du marché du travail	2 101,4	-

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Étudiants fréquentant le réseau collégial et universitaire¹ 558 981 personnes 242 612 de niveau collégial 316 369² de niveau universitaire	Établissements d'enseignement³ 147 établissements 127 collégiaux (48 cégeps, 68 collèges privés et 11 écoles gouvernementales) 20 universitaires	Enseignants⁴ 30 963 personnes 20 361 au collégial public 10 602 à l'université
Taux d'accès⁵ au collégial et à l'universitaire Taux d'accès à un programme de DEC chez les 17-25 ans 64,4 % 56,4 % pour les hommes 72,7 % pour les femmes Taux d'accès à un programme de baccalauréat chez les 18-25 ans 42,4 % 34,7 % pour les hommes 50,5 % pour les femmes	Taux de persévérance^{6, 7} Taux global de réinscription au 3^e trimestre dans les programmes de DEC et Accueil et transition 83,9 % (cohorte 2022) Taux de persévérance, après un an, au baccalauréat 89,0 % (cohorte 2023) Taux de persévérance, après un an, à la maîtrise 89,6 % (cohorte 2023)	Taux de diplomation Collégial⁸ : 63,5 % (cohorte 2018) Baccalauréat⁹ : 79,5 % (cohorte 2018) Maîtrise¹⁰ : 75,5 % (cohorte 2020)
Diplômes délivrés au collégial et à l'universitaire¹¹ 159 415 diplômes 63 011 de niveau collégial 96 404 de niveau universitaire	Demandes d'aide financière aux études traitées¹² 165 497 demandes traitées 105 591 demandes de renouvellement 59 906 premières demandes	Taux global de réussite à l'épreuve uniforme de français au collégial¹³ 79,5 % (année scolaire 2024-2025)

- ¹ Personnes fréquentant le réseau au trimestre d'automne pour l'année 2024-2025
- ² Étudiants dont le statut d'inscription est régulier ou libre
- ³ Établissements pour l'année 2024-2025
- ⁴ Collégial : Les données relatives à 2024-2025 n'étant pas disponibles, celles relatives à 2023-2024 sont indiquées et utilisées pour le total de l'enseignement supérieur. Enseignants pour la période du 13 août 2023 au 12 août 2024, Système d'information sur le personnel des organismes collégiaux (SPOC). Universitaire : Professeurs à temps plein, au 1^{er} octobre 2024, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER). Rapport produit le 18 décembre 2025
- ⁵ Le taux d'accès correspond à la proportion de la population, ou d'un sous-groupe de la population, qui accède à un cycle d'études, pour une première et seule fois, par type de diplôme. Il est calculé en divisant le nombre des nouveaux inscrits d'un âge donné (17 à 25 ans, par exemple) par la population de ce même groupe d'âge, de sorte que le taux de chaque groupe d'âge est une somme des taux pour les âges qu'il inclut.
- ⁶ Taux global de réinscription au 3^e trimestre d'études collégiales enregistré par les nouveaux inscrits au collégial à l'enseignement ordinaire, dans un programme de diplôme d'études collégiales (DEC) (y compris les cheminements en accueil ou en transition) au trimestre d'automne de 2022, données de septembre 2024, pour l'ensemble du réseau collégial (public, privé subventionné et écoles gouvernementales)
- ⁷ Taux de persévérance des nouveaux inscrits au baccalauréat ou à la maîtrise, à temps plein, au trimestre d'automne, pour la cohorte des nouveaux inscrits de 2023, un an après le début des études
- ⁸ Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou attestation d'études collégiales) deux ans après la durée prévue du programme initial, enregistré par les nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire, dans un programme de DEC (y compris les cheminements en accueil ou en transition), au trimestre d'automne de 2018, données de septembre 2024 pour l'ensemble du réseau collégial (public, privé subventionné et écoles gouvernementales)
- ⁹ Taux de diplomation des nouveaux inscrits au baccalauréat à temps plein au trimestre d'automne 2018, six ans après le début des études
- ¹⁰ Taux de diplomation des nouveaux inscrits à la maîtrise à temps plein au trimestre d'automne 2020, quatre ans après le début des études
- ¹¹ Diplômes pour l'année civile 2024, excluant les diplômes de 2^e cycle pour les médecins résidents
- ¹² Demandes d'aide financière aux études traitées pour l'année d'attribution 2024-2025
- ¹³ Taux global de réussite à l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, pour l'ensemble du réseau collégial, pour l'année scolaire 2024-2025, données d'octobre 2025

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Le ministère de l'Enseignement supérieur a pour mission de soutenir les étudiants en favorisant l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture, notamment par le développement des connaissances et des compétences qui contribueront à leur épanouissement personnel et à leur participation au développement et à la prospérité du Québec. Il soutient les établissements collégiaux et universitaires dans l'élaboration de programmes de formation adaptés aux besoins de la société, dans la promotion et dans l'offre d'un enseignement de qualité pour tous.

Ce faisant, il vise une adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail et, plus globalement, il mise sur les effets positifs de l'accroissement du niveau de scolarité et de la diplomation de la population sur l'innovation et le développement économique, social et culturel de toutes les régions du Québec.

Il a également pour mission de contribuer à l'essor de la recherche, notamment fondamentale et appliquée, de la science, de l'innovation et de la technologie, entre autres dans les milieux collégiaux, universitaires, industriels et sociaux, dans une perspective de développement durable en favorisant particulièrement l'accès au savoir, le développement économique, le progrès social et le respect de l'environnement. Pour ce faire, il favorise la synergie des actions des différents acteurs concernés.

Le Ministère accomplit sa mission à l'aide d'un partage des responsabilités avec les établissements des différents réseaux d'enseignement supérieur qui sont chargés d'offrir les programmes d'études à la population étudiante. Dans le cas de l'aide financière aux études et des programmes ponctuels et de bourses incitatives, il offre une prestation de service directe aux étudiants.

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec plusieurs regroupements d'organismes d'enseignement, des associations syndicales, des représentants du marché du travail, des organismes socioéconomiques, des ordres professionnels, des organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'enseignement supérieur, des associations étudiantes, des bureaux d'aide financière aux études et des institutions financières. Le Ministère œuvre également de concert avec de nombreux partenaires qui sont actifs à l'échelle québécoise, canadienne et internationale.

Les organismes budgétaires relevant de la ministre de l'Enseignement supérieur sont les suivants :

- le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études;
- la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial.

FONDS SPÉCIAL

FONDS POUR L'EXCELLENCE ET LA PERFORMANCE UNIVERSITAIRES

Institué en vertu de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (RLRQ, chapitre M-15.1.0.1), le Fonds pour l'excellence et la performance universitaires vise à associer la contribution gouvernementale à des objectifs prédéfinis en matière de philanthropie, laquelle est octroyée dans le cadre du programme Placements Universités.

La totalité des activités du Fonds est financée par des crédits d'affectation du Ministère.

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec a pour objet de fournir des activités de formation professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, ainsi que de faire de la recherche, d'apporter de l'aide technique, de produire de l'information et de fournir des services dans ces domaines. Les activités de formation professionnelle comprennent notamment des activités de perfectionnement.

L'Institut réalise ses mandats conformément aux dispositions contenues dans la Loi sur l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec. À titre de centre d'excellence en matière d'enseignement spécialisé en tourisme, en hôtellerie et en restauration, l'Institut mise sur une approche pédagogique distinctive, des activités de recherches appliquées, ainsi qu'une collaboration soutenue avec l'industrie, dans le but de former une relève d'avant-garde et les leaders de demain.

Sur le plan financier, les revenus de l'Institut proviennent principalement d'un transfert du Ministère. De plus, l'Institut génère des revenus autonomes grâce à son volet commercial d'hébergement et de restauration ainsi qu'à ses initiatives en matière de recherche et de formation s'adressant aux entreprises et au grand public. Enfin, il peut également compter sur le soutien de la Fondation de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec pour l'octroi de bourses à ses étudiants et la réalisation de projets particuliers.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Enseignement supérieur » s'établit à 9 313,8 M\$ en 2026-2027 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par le financement des facteurs de croissance du portefeuille visant à assurer la prestation de services des réseaux de l'enseignement supérieur.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2026-2027 et des infrastructures subventionnées, le cas échéant. Les éléments intégrés au Fonds de suppléance sont présentés à la suite du tableau « Le budget de dépenses par programme ».

L'enveloppe du portefeuille pourra également être rehaussée d'une somme additionnelle de 100,0 M\$ pour assurer le financement des besoins relatifs à l'enseignement supérieur.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1
Administration

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux de l'enseignement supérieur en fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement de l'aide financière aux études.

Aucune variation significative du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 n'est constatée.

PROGRAMME 2
Soutien aux organismes

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. De plus, il soutient le fonctionnement des organismes de consultation relevant de la ministre ainsi que le fonctionnement ou les projets de divers partenaires œuvrant en enseignement supérieur.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'augmentation de la contribution du Ministère au financement des activités de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

PROGRAMME 3
Aide financière aux études et bourses incitatives

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes. Ce programme offre également des bourses incitatives aux étudiants dans des domaines ciblés.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- la fin graduelle du programme de bourses Perspective Québec;
- l'augmentation des montants prévus pour les bourses consécutives aux prêts, en raison notamment de la variation de la clientèle.

PROGRAMME 4
Enseignement supérieur

Ce programme vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiants des collèges et des universités, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par le financement des facteurs de croissance du portefeuille visant à assurer la prestation de services des réseaux.

PROGRAMME 5

Régimes de retraite

Ce programme regroupe le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel des réseaux.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par une mise à jour de l'évaluation actuarielle des régimes de retraite.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration	111 694,9	(254,0)	109 709,4	111 948,9
2. Soutien aux organismes	50 203,7	4 532,7	48 786,0	45 671,0
3. Aide financière aux études et bourses incitatives	1 077 666,2	(25 359,1)	1 090 424,1	1 103 025,3
4. Enseignement supérieur	7 829 451,8	333 250,7	7 454 654,6	7 496 201,1
5. Régimes de retraite	244 813,7	5 179,7	239 634,0	239 634,0
Sous-total	9 313 830,3	317 350,0	8 943 208,1	8 996 480,3
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	39 200,0	39 200,0	-	-
Infrastructures subventionnées	1 197 974,9	12 598,6	1 185 376,3	1 185 376,3
Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027	-	121 560,2	-	(121 560,2)
Total	10 551 005,2	490 708,8	10 128 584,4	10 060 296,4

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2026-2027
Mesures du Budget	
Continuer la promotion et la valorisation des disciplines du génie et des sciences de l'informatique	30 000,0
Permettre d'accueillir la hausse des cohortes en médecine	4 000,0
Prolonger la gratuité de la reconnaissance des acquis et des compétences en éducation à l'enfance	2 000,0
Poursuivre la bonification de l'offre de formation courte dans le domaine de l'éducation à l'enfance	1 600,0
Assurer une meilleure cohabitation sur le campus de l'Université du Québec à Montréal	1 000,0
Créer une unité mixte de recherche en photonique quantique	600,0
Sous-total	39 200,0
Infrastructures subventionnées	1 197 974,9
Total	1 237 174,9

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2026-2027 est principalement destiné à compenser les établissements financiers lorsqu'un étudiant est en défaut de paiement auprès de son institution financière. Ces rachats se font en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3).

La variation du budget d'investissements est attribuable à :

- une provision de 100,0 M\$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres coûts », au programme 4, soit Enseignement supérieur, afin d'assurer le financement des besoins à ce titre;
- la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	10,0	-	10,0
Immobilisations en ressources informationnelles	4 137,3	(869,0)	5 006,3
Prêts, placements, avances et autres coûts	238 597,0	100 000,0	138 597,0
Total	242 744,3	99 131,0	143 613,3

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

RÉPONDRE AUX BESOINS ÉVOLUTIFS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Les besoins de la société québécoise sont multiples et évoluent au fil du temps. L'éducation et l'enseignement supérieur sont des leviers importants pour contribuer à la réponse à ces besoins.

Afin de réussir, il convient en premier lieu de susciter l'intérêt d'un maximum de personnes pour les études supérieures, d'encourager et de maintenir cet intérêt dans la durée. Pour inciter plus de Québécois à fréquenter les établissements d'enseignement supérieur, il est primordial de leur faire comprendre les bénéfices que peuvent apporter les diplômes universitaires et collégiaux à leur vie, ainsi que leur impact positif sur leur qualité de vie.

Une fois dans l'enceinte des établissements d'enseignement supérieur, il faut accompagner ces personnes pour qu'elles persévèrent, réussissent et obtiennent leurs diplômes.

Répondre aux besoins évolutifs du Québec passe également par un meilleur soutien à la recherche et à la valorisation de la culture de l'innovation. La recherche génère de nouvelles connaissances, apporte de nouvelles solutions à différents problèmes et est source d'innovations sociales, culturelles et technologiques. Il importe d'appuyer une recherche qui tient compte des aspects sociaux, environnementaux et éthiques de l'innovation pour garantir une croissance économique durable et inclusive.

Répondre aux besoins du Québec ne peut s'opérer sans la croissance et l'enrichissement des aspects culturels d'une société, comme les arts, la musique, la littérature, les traditions, les coutumes, la langue, l'histoire et les modes de vie. La réponse doit permettre la préservation de la langue française, pierre angulaire de la culture québécoise.

Ainsi, pour contribuer durablement à la réponse à ces besoins, le Ministère mise sur un plus grand intérêt de la population envers les études supérieures, l'accroissement des qualifications et de la diplomation, le soutien à la recherche et la valorisation de la langue française.

Actions envisagées

Le Ministère et ses réseaux sont parties prenantes pour contrer la pénurie de main-d'œuvre. Ils poursuivent leurs efforts pour soutenir et favoriser la diplomation dans des programmes d'études conduisant à l'exercice de professions en déficit de main-d'œuvre dans des secteurs prioritaires. D'ailleurs la politique de financement des universités prévoit un financement accordé aux établissements d'enseignement universitaire pour l'inscription et la diplomation d'étudiants dans des programmes conduisant à des emplois dans ces secteurs prioritaires.

Le Ministère continuera d'appuyer les établissements d'enseignement collégial et universitaire dans la mise en œuvre d'initiatives favorisant l'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance des étudiants dans leurs études ainsi que leur diplomation.

ORIENTATION 2

ACCOMPAGNER LE RÉSEAU DANS SON DÉVELOPPEMENT

Le Ministère accompagne les collèges et les universités selon leurs spécificités et leurs besoins afin de garantir la réussite des étudiants. Il travaille en étroite collaboration avec les établissements pour harmoniser leurs priorités d'action avec celles du gouvernement en matière d'enseignement supérieur, de manière à proposer des solutions adaptées. Au cours des prochaines années, le Ministère renforcera son soutien dans le but :

- d'améliorer les infrastructures immobilières et technologiques;
- de favoriser les collaborations entre les établissements d'enseignement supérieur et les acteurs industriels et publics;
- d'augmenter la mobilité étudiante régionale et la mobilité étudiante francophone internationale.

Actions envisagées

Le Ministère dresse chaque année l'état de situation des espaces de chaque établissement d'enseignement supérieur pour évaluer la priorité dans le choix de solutions immobilières d'ajout, de location ou d'aménagement d'espaces. Cette évaluation tient compte des besoins des établissements, des effectifs étudiants actuels et des prévisions de variation de ces effectifs. Le Ministère vise à augmenter le taux de réalisation des solutions immobilières pour permettre à la communauté étudiante, aux enseignants et aux chercheurs de disposer de milieux de formation de qualité.

Des infrastructures de qualité incluent également les technologies de l'information et de la communication et s'inscrivent, plus largement, dans la transformation numérique des campus collégiaux et universitaires. La formation en ligne permet notamment d'augmenter la capacité d'accueil des collèges et des universités, tout en offrant des modalités d'enseignement variées.

En ce qui concerne les collaborations entre établissements d'enseignement et partenaires locaux, les 16 pôles régionaux d'enseignement supérieur ont établi de nombreux partenariats actifs dans divers domaines, notamment l'intelligence artificielle et les programmes de formation intégrés. De nouveaux partenaires viendront renforcer, chaque année, la synergie entre les instances régionales.

Le Ministère soutient également la mobilité interrégionale par l'entremise d'une aide financière aux étudiants souhaitant s'inscrire dans un programme d'études offert par un collège en région, leur offrant ainsi une expérience pédagogique enrichissante pour leur réussite et permettant de diversifier leur parcours scolaire. Ce programme de bourses encourage l'attraction et la rétention d'étudiants dans les collèges en région, contribuant ainsi à la vitalité de leurs programmes d'études.

ORIENTATION 3

OFFRIR À CHAQUE PERSONNE LES CONDITIONS FAVORABLES À L'ACCOMPLISSEMENT DE SON PARCOURS DE FORMATION

Offrir à chaque personne les conditions favorables pour réussir peut prendre plusieurs formes et consister notamment à :

- offrir un accès équitable à l'enseignement supérieur à toutes les personnes, indépendamment de leur origine, de leur âge, de leur genre ou de leur lieu de résidence;
- réduire les barrières financières aux études en offrant des bourses ou des programmes d'aide financière;
- offrir des environnements et des modes d'apprentissage agréables, stimulants, flexibles et sécuritaires pour répondre aux besoins des étudiants;
- mettre en place des programmes d'orientation, de mentorat et d'accompagnement pour aider les étudiants à trouver leur voie et à atteindre leurs objectifs;
- fournir des ressources et des outils adaptés pour favoriser l'autonomie des étudiants;
- offrir des services de soutien en santé mentale pour aider les étudiants à gérer leur stress et leur anxiété.

Le Ministère et les établissements d'enseignement supérieur s'emploient à rendre concrètes, pour leurs clientèles, plusieurs de ces conditions. Les actions de soutien du Ministère se poursuivront pour encourager la persévérance et la réussite aux études supérieures ainsi que la formation tout au long de la vie.

Actions envisagées

L'objectif central du Ministère est d'augmenter la persévérance aux études supérieures et la diplomation dans l'ensemble des programmes de niveaux collégial et universitaire. Le Ministère suit ainsi de multiples indicateurs comme le taux global de réinscription au troisième trimestre des étudiants collégiaux et le taux de réinscription des étudiants universitaires au baccalauréat après un an d'études, le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales, deux ans après la durée prévue, le taux d'obtention d'un baccalauréat, six ans après l'inscription, et le taux de participation aux études supérieures chez les 35 à 55 ans.

Dans le but d'atteindre les futures cibles associées à ces indicateurs, le Ministère maintiendra son appui aux établissements d'enseignement collégial et universitaire dans la mise en œuvre d'initiatives pour favoriser un meilleur accompagnement pédagogique des étudiants et pour soutenir le bien-être et le développement d'une bonne santé mentale chez les membres de la population étudiante.

ORIENTATION 4**ADOPTER DES APPROCHES NOVATRICES DE MOBILISATION DU PERSONNEL**

Attirer, retenir et développer les ressources humaines est une priorité pour plusieurs organismes publics. Il est donc essentiel pour le Ministère de faire preuve d'innovation pour se démarquer, améliorer l'expérience des employés et créer un environnement de travail positif et stimulant.

Actions envisagées

Le Ministère mise sur la poursuite de sa transformation numérique pour adopter de nouvelles façons de faire permettant à ses équipes d'améliorer l'efficacité et la qualité des services offerts à ses partenaires et à la population. De plus, il vise à offrir un milieu de travail favorable au bien-être physique et mental ainsi qu'au développement de l'expertise.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DE L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE**FONDS SPÉCIAL****FONDS POUR L'EXCELLENCE ET LA PERFORMANCE UNIVERSITAIRES**

Aucune variation des revenus n'est constatée.

Aucune variation des dépenses n'est constatée.

Aucun investissement n'est prévu en 2026-2027.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires					
Revenus	25 000,0	25 000,0	25 000,0	25 000,0	-
Dépenses	25 000,0	-	25 000,0	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE**INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC**

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation de la contribution du Ministère en lien avec l'indexation salariale prévue aux conventions collectives.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de rémunération en lien avec l'indexation salariale prévue aux conventions collectives.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par :

- la réalisation de projets planifiés en technologies de l'information, en aménagement et en sécurisation des espaces;
- la réalisation de certains travaux de rénovation et la construction d'une nouvelle cuisine au centre administratif.

Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre que budgétaire
(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec					
Revenus	58 931,7	40 196,5	56 218,6	37 709,8	2 713,1
Dépenses	58 931,7	-	56 218,6	-	2 713,1
Investissements	5 937,5	-	1 516,3	-	4 421,2
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	(4 218,0)	-	-	-	(4 218,0)

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes budgétaires**
(en milliers de dollars)

	2026-2027	2025-2026
	Budget de dépenses	Dépense probable
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	178,1	148,0
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 618,0	2 664,7

ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, FAUNE ET PARCS

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Autorisations environnementales et fauniques 2 588 demandes d'autorisation ministérielle traitées² 3 699 déclarations de conformité traitées 7 autorisations gouvernementales rendues 249 demandes d'autorisation fauniques traitées³	Surveillance et contrôle 33 504 interventions effectuées pour l'ensemble des activités de contrôle environnemental 5 632 avis de non-conformités notifiés	Aires protégées⁴ 300 878 km² de superficie du territoire du Québec visé par une mesure de conservation représentant une proportion de 18,0 % du territoire québécois
Réduction des gaz à effet de serre (GES) 3,6 millions de tonnes d'équivalent CO₂ réduites ou évitées du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 grâce à la réglementation en vigueur et aux engagements financiers d'ici 2030	Gestion des barrages⁵ 939 barrages sous la responsabilité du Ministère dont 393 barrages à forte contenance	Ressource en eau⁶ 558 attestations d'assainissement municipales délivrées représentant 67,4 % des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées
Transition climatique et énergétique près de 840 M\$ versés directement aux ménages québécois plus de 335 M\$ versés aux entreprises québécoises	Matières organiques⁷ 853 municipalités ont instauré la gestion des matières organiques sur leur territoire 94,8 % de la population du Québec desservie par un service municipal de gestion des matières organiques reconnu (collecte porte-à-porte, composteurs domestiques ou apport volontaire)	Permis 1 296 650 permis de chasse, de pêche et de piégeage délivrés soit une augmentation de 2,9 % par rapport à 2023-2024

¹ Sauf avis contraire, les données présentées couvrent la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

² Demandes reçues en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2)

³ Demandes reçues en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, chapitre C-61.1)

⁴ Données au 31 mars 2025, y compris les annonces d'intention gouvernementales

⁵ Données au 1^{er} septembre 2025

⁶ Donnée au 31 mars 2025

⁷ Données au 31 décembre 2024

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le portefeuille « Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs » comprend le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le Fonds bleu, le Fonds d'électrification et de changements climatiques, le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État, le volet Conservation et mise en valeur de la faune du Fonds des ressources naturelles, la Société québécoise de récupération et de recyclage ainsi que la Fondation pour la biodiversité et la faune du Québec.

Ensemble, ils participent à la réalisation de la mission du Ministère qui est de protéger l'environnement, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la biodiversité et de jouer un rôle clé dans la transition climatique, dans une perspective durable, afin de contribuer aux enjeux prioritaires de la société québécoise.

FONDS SPÉCIAUX

FONDS BLEU

Le Fonds bleu a été institué le 1^{er} juillet 2023 à la suite de l'adoption de la Loi instituant le Fonds bleu et modifiant d'autres dispositions (L.Q. 2023, chapitre 17). Il est entièrement consacré à la mise en œuvre d'actions visant à protéger et à conserver les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques en réponse aux enjeux prioritaires des acteurs de l'eau.

Le Fonds bleu vise à permettre le financement adéquat, prévisible et suffisant de toute mesure requise pour assurer la protection, la restauration, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau.

Les mesures financées par le Fonds bleu contribuent notamment à :

- une utilisation durable, équitable et efficace des ressources en eau;
- un meilleur contrôle et une meilleure prévention des inondations;
- une meilleure conservation des écosystèmes aquatiques;
- une meilleure gouvernance de l'eau dans le respect de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (RLRQ, chapitre C-6.2).

Ces mesures sont regroupées dans le Plan national de l'eau, un plan de mise en œuvre associé à la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030.

Le financement provient des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau ainsi que des crédits budgétaires qui y sont affectés.

FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Fonds d'électrification et de changements climatiques a notamment pour objectif de financer des activités, des projets ou des programmes visant à stimuler l'innovation technologique et sociale, la recherche et le développement, l'acquisition de connaissances, l'amélioration des performances ainsi que la sensibilisation et l'éducation de la population en matière de lutte contre les changements climatiques. Le Fonds est une entité qui permet au ministre de soutenir les divers partenaires que sont les ministères, les municipalités, les entreprises et les organismes à but non lucratif œuvrant dans le domaine des changements climatiques, de l'efficacité et la transition énergétique.

Le Fonds contribue de façon importante à la réalisation de la mission du Ministère. Il s'inscrit dans la vision ministérielle en soutenant le développement québécois pour un environnement sain et une croissance économique responsable. Les principales sources de revenus du Fonds sont :

- les revenus provenant de la vente d'unités d'émission de gaz à effet de serre (GES) dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES (marché du carbone);
- la quote-part annuelle des distributeurs d'énergie.

FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT

Le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État institué en mars 2017, vise notamment à appuyer la réalisation de mesures favorisant la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité.

Il sert notamment à financer des activités, des projets ou des programmes visant à stimuler l'innovation technologique, la recherche et le développement, l'acquisition de connaissances, l'amélioration des performances ainsi que la sensibilisation et l'éducation de la population.

Les principales sources de revenus du Fonds sont :

- les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles;
- les redevances exigibles pour la valorisation des sols contaminés excavés;
- les sommes perçues par l'application du Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés (RLRQ, chapitre Q-2, r. 47.01);
- la tarification des autorisations environnementales, les amendes et les sanctions administratives;
- les droits annuels relatifs aux attestations d'assainissement en milieu industriel;
- les sommes perçues dans le cadre d'une concession des droits du domaine hydrique de l'État;
- les contributions financières perçues à titre de compensation pour l'atteinte à des milieux humides et hydriques;
- les sommes perçues dans le cadre de l'accréditation des personnes et des municipalités;
- les sommes perçues en application de la Loi sur la sécurité des barrages (RLRQ, chapitre S-3.1.01) et des montants versés en compensation par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'entente de transfert de la gestion de trois barrages;

- la contribution du gouvernement du Canada découlant des ententes fédérales-provinciales conclues.

Ces revenus permettent notamment de financer les dépenses liées aux activités visées par la tarification, d'assurer la surveillance et le contrôle du respect de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) et de ses règlements, de mettre en œuvre le Programme de réduction des rejets industriels ainsi que d'assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des trois barrages du Témiscamingue, dont la responsabilité a été transférée au gouvernement du Québec par le gouvernement fédéral.

FONDS DES RESSOURCES NATURELLES – VOLET CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DE LA FAUNE

Le Fonds des ressources naturelles a été institué le 1^{er} juillet 2011. Le volet Conservation et mise en valeur de la faune, en vigueur depuis le 11 juin 2021, est affecté au financement d'activités liées à la conservation, à la gestion et à l'aménagement d'habitats fauniques.

Le financement provient principalement de compensations financières ou de garanties confisquées en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, chapitre C-61.1).

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDATION POUR LA BIODIVERSITÉ ET LA FAUNE DU QUÉBEC

La Fondation pour la biodiversité et la faune du Québec a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats.

Le financement provient principalement des contributions versées par tous les détenteurs de permis de pêche sportive, de chasse ou de piégeage, ainsi que de dons de particuliers ou d'entreprises, de contributions de ministères, de municipalités ou d'organismes partenaires et de collectes de fonds.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE

Soucieuse de faire du Québec un modèle de gestion novatrice et durable des matières résiduelles pour une société sans gaspillage, la Société québécoise de récupération et de recyclage a pour mission de favoriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles. La Société influence ainsi les modes de production et de consommation. Elle est l'organisme désigné pour coordonner les activités de mise en valeur prévues à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

La Société a pour objectif de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources. À ces fins, elle peut notamment :

- réaliser des travaux de recherche ou de développement et mettre au point ou implanter des technologies;
- favoriser, par toute mesure technique ou financière appropriée, la création et le développement d'entreprises œuvrant dans la réduction, le réemploi, la récupération, le recyclage ou la valorisation;

- promouvoir, développer et maintenir des marchés pour les contenants, emballages, matières ou produits récupérés et pour les produits issus du recyclage ou de la valorisation;
- promouvoir, par des projets éducatifs appropriés, des mesures de conservation des ressources, de réduction, de réemploi, de récupération, de recyclage ou de valorisation;
- administrer tout programme du gouvernement, de l'un de ses ministères ou organismes, dans un domaine connexe à ses objets, ou les assister dans l'élaboration de ces programmes.

De plus, la Société veille à promouvoir la mise en œuvre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, prise par le gouvernement en application de l'article 53.4 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Les principales sources de revenus sont les droits environnementaux sur les pneus, la contribution du gouvernement du Québec et la contribution des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs » s'établit à 535,5 M\$ en 2026-2027 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- l'ajout des initiatives annoncées au Budget 2025-2026, dont celle visant à assurer la délivrance des autorisations environnementales dans un délai optimal;
- la fin de certaines mesures liées à des budgets précédents.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2026-2027 et des infrastructures subventionnées, le cas échéant. Les éléments intégrés au Fonds de suppléance sont présentés à la suite du tableau « Le budget de dépenses par programme ».

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Protection de l'environnement et de la faune

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés, la protection des écosystèmes et des ressources, le développement du réseau d'aires protégées, la réalisation d'activités de contrôle et d'analyses environnementales ainsi que la protection de la faune et des parcs. Ce programme vise aussi à assurer l'exploitation sécuritaire et la pérennité des barrages publics sous l'autorité du Ministère ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la sécurité des barrages du Québec.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- l'ajout des initiatives annoncées au Budget 2025-2026, dont celle visant à assurer la délivrance des autorisations environnementales dans un délai optimal;
- la fin de certaines mesures liées à des budgets précédents.

PROGRAMME 2

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à l'environnement.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par la fin de mesures liées à des budgets précédents.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Protection de l'environnement et de la faune	526 367,4	6 601,3	536 926,6	519 766,1
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	9 172,0	(36,7)	9 406,7	9 208,7
Sous-total	535 539,4	6 564,6	546 333,3	528 974,8
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	15 600,0	15 600,0	-	-
Infrastructures subventionnées	21 271,7	15 963,9	5 307,8	5 307,8
Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027	-	-	-	-
Total	572 411,1	38 128,5	551 641,1	534 282,6

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2026-2027
Mesures du Budget	
Assurer les activités de suivi et d'intervention auprès de la faune sauvage	4 600,0
Effectuer la restauration environnementale d'anciens lieux d'enfouissement du Nunavik	4 000,0
Assurer l'avenir de la Biosphère, patrimoine culturel et scientifique du Québec	3 000,0
Encourager la participation des communautés autochtones dans la réalisation des projets économiques - Volet soutenir davantage la participation des communautés autochtones aux consultations environnementales	2 300,0
Accélérer la réalisation des projets prioritaires - Volet soutenir le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans ses nouvelles responsabilités	1 300,0
Accompagner les parties prenantes dans la réhabilitation du lac Saint-Pierre	400,0
Sous-total	15 600,0
Infrastructures subventionnées	21 271,7
Total	36 871,7

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	63 060,2	2 596,0	60 464,2
Immobilisations en ressources informationnelles	11 432,7	3 906,1	7 526,6
Prêts, placements, avances et autres coûts	20,0	-	20,0
Total	74 512,9	6 502,1	68 010,8

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère permettent de réaliser sa mission et de mettre en œuvre les priorités ministérielles et gouvernementales. Ces priorités s'articulent autour de trois grandes orientations qui se retrouvent dans le Plan stratégique 2023-2027 du Ministère.

ORIENTATION 1**PRÉSERVER LA SANTÉ ET LA DIVERSITÉ DES ÉCOSYSTÈMES**

Afin de renforcer la préservation de la santé et de la diversité des écosystèmes, le Ministère mettra en premier lieu sur la conservation des milieux naturels, ce qui implique à la fois des activités de protection, de restauration, d'aménagement durable et de mise en valeur. Le maintien de la qualité de l'environnement est essentiel à la santé et à la sécurité des humains et des espèces vivantes. Dans cette perspective, le Ministère poursuivra ses interventions touchant l'eau, l'air et les sols afin de veiller à la protection de l'environnement et à la revitalisation durable du territoire. Une attention particulière sera portée à l'eau, richesse collective pour le Québec, afin d'en conserver la qualité et la disponibilité, et de protéger les écosystèmes aquatiques.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre et suivre le Plan nature 2030;
- Créer et reconnaître de nouvelles aires protégées et conservées;
- Réaliser les consultations publiques aux fins de création ou de modification des limites de parcs nationaux;
- Augmenter la protection des espèces menacées ou vulnérables, notamment en modifiant le Règlement sur les habitats fauniques (RLRQ, chapitre C-61.1, r. 18) et en mettant en œuvre un projet pilote pour les activités agricoles dans l'habitat de la rainette faux-grillon de l'Ouest;
- Poursuivre la mise en œuvre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques;
- Initier le déploiement d'un nouveau cadre réglementaire en agroenvironnement;
- Assurer le déploiement du Plan national de l'eau, s'inscrivant dans la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 et visant à assurer une meilleure protection des ressources en eau.

ORIENTATION 2**SOUTENIR LA TRANSITION CLIMATIQUE ET ÉNERGÉTIQUE**

La transition climatique et énergétique nécessitera des transformations majeures dans tous les secteurs d'activité de la société québécoise. Cette transition passe par la réduction des émissions de GES, étroitement liée à l'abandon progressif des énergies fossiles (produits pétroliers, gaz et charbon) en faveur d'autres formes d'énergies renouvelables et sobres en carbone. La réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergies fossiles peuvent par ailleurs se traduire par d'importants cobénéfices pour la santé et la qualité de vie des citoyens, notamment une amélioration de la qualité de l'air, de même que pour la conservation des milieux naturels. La transition climatique vise aussi l'adaptation de nos milieux de vie pour les rendre plus résilients aux conséquences des changements climatiques déjà ressenties et à venir.

Actions envisagées

- Poursuivre la réalisation du Plan pour une économie verte 2030;
- Consolider l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans climat dans les municipalités québécoises;

- Poursuivre l'offre d'aide financière aux différentes clientèles afin de soutenir la transition climatique et énergétique;
- Établir le portrait annuel détaillé de l'état des barrages mécanisés sous la responsabilité du Ministère;
- Effectuer la planification annuelle des activités d'entretien (préventif et correctif) des barrages sous la responsabilité du Ministère et assurer le suivi des réalisations.

ORIENTATION 3

METTRE L'EXPERTISE DE NOTRE PERSONNEL AU PROFIT DE LA POPULATION ET DES CLIENTÈLES

La compétence du personnel est un élément essentiel dans la prestation d'un service de qualité. À cet égard, l'expertise du personnel représente une richesse importante du Ministère et elle se doit d'être préservée et partagée. Le Ministère doit ainsi offrir une qualité de vie professionnelle et une expérience mobilisante à ses employés. Par ailleurs, l'utilisation d'outils numériques est en forte demande partout dans notre société; la clientèle du Ministère ne fait pas exception. L'utilisation des technologies de l'information doit être mise de l'avant afin de faciliter la prestation de nos services.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre le plan d'action annuel permettant d'améliorer l'expérience client;
- Promouvoir le rôle des conseillers en environnement dans chaque région du Québec, ainsi que les relations avec le milieu, en offrant un accompagnement aux différents partenaires concernant les enjeux de protection de l'environnement, d'adaptation aux changements climatiques et de développement durable;
- Mettre en œuvre une stratégie concernant l'expérience employé;
- Mettre en œuvre le plan d'action en santé des personnes au sein du Ministère;
- Mettre en œuvre le plan de développement des cadres.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

FONDS BLEU

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des crédits budgétaires du Ministère affectés au Fonds.

La variation des dépenses s'explique principalement par la mise en œuvre d'actions visant à protéger et à conserver les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques en réponse aux enjeux prioritaires des acteurs de l'eau.

Aucun investissement n'est prévu en 2026-2027.

FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La variation des revenus s'explique principalement par :

- une augmentation des revenus anticipés du marché du carbone en 2026-2027 comparativement à ceux de l'exercice financier 2025-2026;
- une augmentation des revenus du gouvernement fédéral dans le cadre de l'entente de financement pour le Fonds du leadership pour une économie à faible émissions de carbone.

La variation des dépenses s'explique principalement par un versement provenant du Fonds d'électrification et de changements climatiques au bénéfice du Fonds des générations.

Aucun investissement n'est prévu en 2026-2027.

FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles prévue au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RLRQ, chapitre Q-2, r. 43).

La variation des dépenses s'explique principalement par la poursuite du déploiement du Plan d'action 2023-2029 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'acquisition de biens tangibles.

FONDS DES RESSOURCES NATURELLES – VOLET CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DE LA FAUNE

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

Aucune dépense et aucun investissement ne sont prévus en 2026-2027.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds bleu					
Revenus	111 307,2	75 500,0	82 826,5	50 502,9	28 480,7
Dépenses	111 250,8	-	82 826,5	-	28 424,3
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds d'électrification et de changements climatiques					
Revenus	1 415 145,0	11 980,0	1 337 585,0	9 475,0	77 560,0
Dépenses	3 223 672,0	-	1 324 090,0	-	1 899 582,0
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	49 200,0	-	-	-	49 200,0
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État					
Revenus	413 144,5	5 205,0	389 009,0	11 027,0	24 135,5
Dépenses	342 473,8	-	273 183,9	-	69 289,9
Investissements	500,0	-	60,0	-	440,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds des ressources naturelles ¹					
Revenus	47,5	-	29,5	-	18,0
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

¹ Volet Conservation et mise en valeur de la faune.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**FONDATION POUR LA BIODIVERSITÉ ET LA FAUNE DU QUÉBEC**

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des revenus versés par le Ministère.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de transfert prévues au fonds dédiés qui découlent d'ententes avec le Ministère entraînant la hausse des subventions versées par la Fondation.

Au titre des investissements, aucune variation n'est constatée.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE

Au titre des revenus, des dépenses et des investissements, aucune variation significative n'est constatée.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fondation pour la biodiversité et la faune du Québec					
Revenus	24 042,1	12 979,9	19 635,4	6 737,3	4 406,7
Dépenses	23 702,1	-	19 295,4	-	4 406,7
Investissements	17,0	-	17,0	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Société québécoise de récupération et de recyclage					
Revenus	66 173,2	14 318,0	65 430,7	14 477,4	742,5
Dépenses	66 173,2	-	65 430,7	-	742,5
Investissements	527,0	-	247,0	-	280,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	2026-2027	2025-2026
	Budget de dépenses	Dépense probable
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	9 172,0	9 208,7

FAMILLE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Services de garde
éducatifs à l'enfance

312 349

places offertes
en centres de la petite
enfance (CPE), en milieu familial,
en garderies subventionnées et
non subventionnées
au 31 décembre 2025

3,8 G\$ en financement¹

Services de garde
éducatifs à l'enfance

5 360

places subventionnées en
installation mises sous permis
en 2024-2025

Services de garde
éducatifs à l'enfance

11 708

places subventionnées en
installation en réalisation
au 31 décembre 2025

Services de garde
éducatifs à l'enfance

97,6 %

taux de réalisation du réseau des
services de garde éducatifs à
l'enfance au 31 décembre 2025

Soutien financier aux enfants
présentant des besoins
de soutien particulier

15 938

enfants soutenus grâce à
l'Allocation pour l'intégration en
service de garde en 2023-2024

209,5 M\$ en financement

Soutien financier aux
partenaires

289

organismes communautaires
Famille et regroupements
financés en 2024-2025

Près de **52,1 M\$** en soutien

Soutien financier aux
partenaires

48

centres de pédiatrie sociale
en communauté reconnus dans
le cadre du partenariat entre
le gouvernement et la Fondation
Dr Julien en 2024-2025

14,0 M\$ en soutien

Curateur public

12 980

personnes sous régime
de protection public
au 31 mars 2025

Curateur public

17 791

personnes sous régimes
de protection privés
au 31 mars 2025 dont

14 118 sous surveillance

¹ Montant en financement pour l'exercice financier 2024-2025

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le ministère de la Famille contribue à la vitalité et au développement socioéconomique du Québec en favorisant l'épanouissement des familles et le développement du plein potentiel des enfants.

Il assure la cohérence de l'action gouvernementale touchant les familles et les enfants. Ses actions s'inscrivent dans la volonté du gouvernement de réaffirmer l'importance de la famille et de favoriser le développement harmonieux des enfants. En ce sens, le Ministère élabore et met en œuvre des politiques, des programmes et des mesures qui répondent aux besoins de ceux-ci, tout en tenant compte de la diversité des réalités familiales et des milieux de vie.

Le Ministère favorise l'accessibilité et la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE). En collaboration avec ses partenaires, il permet ainsi aux enfants d'évoluer dans des milieux sains, sécuritaires et qui répondent à leurs besoins.

Il est également responsable de coordonner la lutte contre l'intimidation sous toutes ses formes, à tous les âges, dans le monde réel et virtuel. Il contribue ainsi à créer une société toujours plus respectueuse et inclusive, dans l'intérêt des Québécois.

La mission du Curateur public est de veiller à la protection de citoyens inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation particulière, en plus d'offrir des services d'information et d'assistance aux tuteurs et curateurs privés, dont il surveille l'administration, ainsi qu'aux membres des conseils de tutelle.

FONDS SPÉCIAL

FONDS DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Le Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance a été institué par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chapitre S-4.1.1). Il est affecté exclusivement au financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés. Il est entièrement financé par une affectation de crédits, qui sont alloués par le Parlement au ministère de la Famille.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Famille » s'établit à 4 726,6 M\$ en 2026-2027 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- la mise en œuvre des mesures du Grand chantier pour les familles – Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, notamment par la création et la conversion de places pour les familles;
- l'actualisation des paramètres de financement du réseau, notamment pour considérer le renouvellement des conventions collectives du personnel des services de garde.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2026-2027 et des infrastructures subventionnées, le cas échéant. Les éléments intégrés au Fonds de suppléance sont présentés à la suite du tableau « Le budget de dépenses par programme ».

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Planification, recherche et administration

Ce programme vise à assurer la réalisation de recherches ainsi que l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles et des enfants, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- l'abolition de la tarification intragouvernementale pour les loyers d'espaces;
- l'augmentation de la rémunération prévue aux conventions collectives.

PROGRAMME 2

Mesures d'aide à la famille

Ce programme a pour but d'accorder à des organismes communautaires œuvrant auprès des familles le financement en lien avec leur mission. Aussi, il soutient financièrement des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie. Il assure le soutien aux municipalités qui souhaitent mettre en œuvre une mesure prévue au plan d'action issu d'une politique familiale ainsi qu'aux municipalités régionales de comté et municipalités qui désirent mettre en place des politiques familiales municipales. Il concerne également la coordination de la mise en œuvre et du suivi des engagements pris relativement à la lutte contre l'intimidation ainsi que ceux pris pour renforcer la qualité éducative des SGEE, de même que pour soutenir les travaux liés à la planification de la main-d'œuvre, aux conditions et aux relations de travail dans ce secteur. Enfin, le programme finance l'administration de l'Allocation famille, le Programme de soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans ainsi que le développement du réseau de centres de pédiatrie sociale en communauté.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- des dépenses moins importantes en 2025-2026, résultant de certains efforts d'optimisation;
- l'augmentation du soutien financier aux partenaires du milieu communautaire prévue dans le cadre de mesures de budgets antérieurs.

PROGRAMME 3

Services de garde éducatifs à l'enfance

Ce programme a pour but de favoriser l'accès à des SGEE de qualité. Il procure les ressources nécessaires au financement des dépenses de fonctionnement des centres de la petite enfance (CPE), des garderies subventionnées et des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC), ainsi que les subventions aux personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial. Il finance aussi les infrastructures des CPE et les régimes de retraite et d'assurance collective à l'intention du personnel des CPE, des BC et des garderies subventionnées. Ce programme englobe également le transfert budgétaire au Gouvernement de la nation crie, en vertu de l'Entente relativement à la délégation de l'exercice de certains pouvoirs en matière de SGEE et sujets connexes.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- la mise en œuvre des mesures du Grand chantier pour les familles – Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, notamment par la création et la conversion de places pour les familles;
- l'actualisation des paramètres de financement du réseau, notamment pour considérer le renouvellement des conventions collectives du personnel des services de garde.

PROGRAMME 4

Curateur public

Ce programme vise à assurer la protection et la représentation dans leurs droits et leurs biens des citoyens déclarés inaptes.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- l'abolition de la tarification intragouvernementale pour les loyers d'espaces;
- l'augmentation de la rémunération prévue aux conventions collectives.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Planification, recherche et administration	95 809,9	(1 619,4)	91 935,3	97 429,3
2. Mesures d'aide à la famille	172 623,3	8 168,9	173 913,0	164 454,4
3. Services de garde éducatifs à l'enfance	4 373 636,8	201 578,7	4 173 508,1	4 172 058,1
4. Curateur public ¹	84 507,0	(1 530,1)	82 333,3	86 037,1
Sous-total	4 726 577,0	206 598,1	4 521 689,7	4 519 978,9
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	22 400,0	22 400,0	-	-
Infrastructures subventionnées	243 798,4	(33 419,3)	277 217,7	277 217,7
Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027	-	9 158,8	-	(9 158,8)
Total	4 992 775,4	204 737,6	4 798 907,4	4 788 037,8

¹ Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables qui sont estimés à 29,4 M\$ en 2026-2027.

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance (en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2026-2027
Mesures du Budget	
Convertir 5 000 places de garde non subventionnées	22 400,0
Sous-total	22 400,0
Infrastructures subventionnées	243 798,4
Total	266 198,4

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	1 260,0	1 060,0	200,0
Immobilisations en ressources informationnelles	14 150,6	(2 091,2)	16 241,8
Prêts, placements, avances et autres coûts	2,0	-	2,0
Total	15 412,6	(1 031,2)	16 443,8

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

AGIR DÈS LE DÉBUT DE L'ENFANCE AFIN DE DONNER LA CHANCE À TOUS LES ENFANTS DE DÉVELOPPER LEUR PLEIN POTENTIEL

Cette orientation vise à favoriser le développement optimal des enfants, en tenant compte de leur profil particulier et de leurs besoins diversifiés, de manière à diminuer les inégalités et à faire en sorte que chacun puisse commencer son parcours scolaire avec tous les outils nécessaires à sa réussite. Pour y arriver, le Ministère entend soutenir l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance et mieux répondre aux besoins des enfants vulnérables.

Actions envisagées

- Offrir un réseau de services de garde éducatifs à l'enfance accessible sur l'ensemble du territoire :
 - en améliorant l'identification des besoins de places en SGEE;
 - en coordonnant les appels de projets pour la création de places en SGEE, en priorisant notamment les places en CPE ainsi que celles pour les enfants âgés de moins de 18 mois;
 - en poursuivant la conversion de places non subventionnées en places subventionnées;
 - en maintenant un suivi rigoureux des projets en cours de réalisation visant à offrir de nouvelles places subventionnées;
 - en poursuivant les actions visant à promouvoir la garde éducative en milieu familial et celles visant à inciter les personnes non reconnues offrant des services de garde dans leur résidence à se faire reconnaître;
 - en poursuivant l'accueil de projets dans le cadre du Projet pilote de responsables d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise.
- Rehausser la qualité des SGEE :
 - en assurant le suivi des évaluations de la qualité éducative des SGEE en installation;

- en misant sur l'accroissement de l'expertise interne du Ministère;
 - en soutenant des projets dans le cadre du Programme de soutien financier pour l'amélioration de la qualité éducative des SGEE;
 - en mettant en place des mesures favorisant la qualification en emploi et l'attraction de la main-d'œuvre qualifiée;
 - en assurant l'évaluation menant à la certification de la qualification des éducatrices et éducateurs de la petite enfance, soit par la reconnaissance officielle ou par l'identification des exigences pour l'obtenir.
- Mieux répondre aux besoins des enfants vulnérables en priorisant la réalisation de projets prévoyant offrir des places en services de garde éducatifs subventionnés dans des secteurs défavorisés.

ORIENTATION 2

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE MILIEUX DE VIE ET D'ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À L'ÉPANOUISSEMENT DES FAMILLES

Pour sa seconde orientation, le Ministère met de l'avant des actions pour répondre aux besoins variés des familles en favorisant le développement d'environnements qui leur offrent des services réellement adaptés à leur réalité. Pour assurer l'adéquation entre les actions posées et la réalité des familles, le Ministère peut compter sur des partenaires engagés qui ont à cœur le mieux-être des parents et des enfants du Québec sur l'ensemble du territoire.

Actions envisagées

- Améliorer l'accès aux centres de pédiatrie sociale en communauté en poursuivant le partenariat avec la Fondation Dr Julien;
- Faciliter l'accès des enfants handicapés aux SGEE.

ORIENTATION 3

OFFRIR DES SERVICES DE QUALITÉ

Cette orientation vise à assurer la performance de l'organisation pour qu'elle soit pleinement au service de ses clientèles. Un personnel compétent et engagé est la clé du succès et de la performance d'une organisation. Le Ministère souhaite pouvoir continuer à s'appuyer sur des employées et employés mobilisés et dévoués pour réaliser sa mission, entretenir des relations durables avec ses partenaires et répondre aux besoins de ses clientèles de manière efficace.

Actions envisagées

- Disposer d'une main-d'œuvre mobilisée et engagée :
 - en déployant les actions en matière de santé globale et de mobilisation;
 - en faisant vivre l'expérience employé au sein de l'organisation.
- Assurer la satisfaction de la clientèle :

- en mesurant périodiquement la satisfaction des différentes clientèles;
- en fournissant un rapport de constats suivant les sondages;
- en identifiant des pistes d'action possibles, dans une optique d'amélioration en continu.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL

FONDS SPÉCIAL

FONDS DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

La variation des revenus s'explique principalement par :

- la mise en œuvre des mesures du Grand chantier pour les familles – Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, notamment par la création et la conversion de places pour les familles;
- l'actualisation des paramètres de financement du réseau, notamment pour considérer le renouvellement des conventions collectives du personnel des services de garde.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- la mise en œuvre des mesures du Grand chantier pour les familles – Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, notamment par la création et la conversion de places pour les familles;
- l'actualisation des paramètres de financement du réseau, notamment pour considérer le renouvellement des conventions collectives du personnel des services de garde.

Aucun investissement n'est prévu en 2026-2027.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance					
Revenus	4 617 535,2	4 617 435,2	4 447 185,9	4 447 058,1	170 349,3
Dépenses	4 617 535,2	-	4 447 185,9	-	170 349,3
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	22 400,0	-	-	-	22 400,0
Investissements	-	-	-	-	-

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	2026-2027	2025-2026
	Budget de dépenses	Dépense probable
Curateur public ¹	84 507,0	86 037,1

¹ Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables.

FINANCES

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Dépenses fiscales 273 dont 152 liées au régime d'imposition des particuliers, 77 associées au régime d'imposition des sociétés et 44 reliées au régime des taxes à la consommation au 31 décembre 2025	Fonds des générations 16,6 G\$ en valeur comptable au 31 mars 2026	Transactions 271,5 G\$ en virements électroniques et en chèques émis du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025
Épargne Placements Québec 15,8 G\$ en valeur des obligations sous gestion au 31 mars 2025	Entités gouvernementales consolidées 317 dans les états financiers consolidés du gouvernement en 2024-2025	Fonds de financement 20,4 G\$ en prêts accordés aux organismes publics en 2025-2026
Société de financement des infrastructures locales du Québec 840,4 M\$ investis dans plus de 2 400 projets d'infrastructures réalisés par les municipalités et les organismes municipaux	Institut de la statistique du Québec 150 nouvelles demandes d'accès à des données administratives ou d'enquêtes 68 enquêtes réalisées pour lesquelles 230 726 questionnaires ont été remplis	Revenu Québec 110,4 G\$ en recettes brutes perçues en 2024-2025, ce qui permet de financer les différentes missions de l'État, dont la santé et l'éducation

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

Le ministère des Finances a pour mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique. À ces fins, le ministère des Finances appuie le ministre en élaborant et en proposant des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier.

Le Ministère assure la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économique et social dans une perspective de prospérité et de développement durable. Il élabore et propose également des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

De concert avec le Secrétariat du Conseil du trésor, il élabore des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisations et établit le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives.

Le Ministère assure la réalisation des activités sous la responsabilité du ministre et le conseille à l'égard de l'application des lois qui relèvent de lui.

Le Ministère est responsable de la préparation et de la présentation du Discours sur le budget. Il est aussi responsable de la préparation des comptes publics en deux volumes, soit les états financiers consolidés du gouvernement et les renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu qui présentent une reddition de comptes des opérations des entités qui sont effectuées à même le fonds général du fonds consolidé du revenu et de celles des fonds spéciaux. Ces opérations sont notamment mises en perspective avec les crédits et les autorisations de dépenser octroyés par le Parlement. Enfin, le Ministère est responsable de la comptabilité gouvernementale et de l'intégrité du système comptable du gouvernement.

FONDS SPÉCIAUX

FONDS D'AIDE À LA CLIENTÈLE DOMESTIQUE D'HYDRO-QUÉBEC

Le Fonds d'aide à la clientèle domestique d'Hydro-Québec a été institué par la Loi concernant un programme d'aide financière visant à limiter l'impact de la hausse des tarifs de distribution d'électricité d'Hydro-Québec pour la clientèle domestique et instituant le Fonds d'aide à la clientèle domestique d'Hydro-Québec (L.Q. 2025, chapitre 24). Le Fonds est affecté au versement de sommes nécessaires à Hydro-Québec pour l'administration du programme d'aide financière visant à limiter l'impact de la hausse des tarifs de distribution d'électricité d'Hydro-Québec pour la clientèle domestique, lequel peut être établi par le gouvernement.

Les revenus du Fonds sont constitués d'une affectation d'une portion du dividende d'Hydro-Québec.

FONDS DE FINANCEMENT

Le Fonds de financement, constitué par la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), a pour objectif de fournir du financement et d'autres services financiers aux organismes publics, aux entreprises du gouvernement, aux fonds spéciaux et aux autres organismes déterminés par le gouvernement.

Le Fonds, dont le ministre des Finances est responsable, a pour objet de consentir des prêts à cette clientèle, à même les avances consenties par le ministre provenant du fonds général. La nature des prêts accordés par le Fonds, les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces prêts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des prêts sont déterminés par le gouvernement.

Les revenus du Fonds proviennent des intérêts engendrés par les prêts consentis et des frais imputés à sa clientèle.

FONDS DE L'AIDE FINANCIÈRE À L'INVESTISSEMENT ET DES CONTRATS SPÉCIAUX

Le Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux, constitué par la Loi concernant le Programme d'aide financière à l'investissement et instituant le Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux (RLRQ, chapitre P-30.1.1), a pour objet d'assurer le financement :

- du Programme d'aide financière à l'investissement, lequel permet aux entreprises réalisant un projet admissible d'obtenir une aide financière applicable sous la forme d'un paiement partiel de leurs factures d'électricité;
- de la compensation d'Hydro-Québec pour les diminutions de tarifs résultant des contrats spéciaux déterminés par le ministre des Finances et conclus après le 31 décembre 2016.

Le Fonds est administré par le ministre des Finances.

Les revenus du Fonds sont constitués d'une affectation d'une portion du dividende d'Hydro-Québec.

FONDS DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES

Le Fonds de lutte contre les dépendances est institué au Ministère par la Loi sur la Société des alcools du Québec (RLRQ, chapitre S-13). Il est affecté :

- à la résorption de tout déficit que pourrait subir la Société québécoise du cannabis (SQDC);
- au virement des sommes attribuées au Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis, soit la majorité des revenus du Fonds, excluant les revenus provenant de la Société des alcools du Québec (SAQ) et de la Société des loteries du Québec (Loto-Québec);
- à la prévention de l'usage de substances psychoactives, du jeu pathologique et d'autres formes de dépendance, de même qu'à la lutte contre les méfaits qui s'y rapportent.

Les revenus du Fonds proviennent principalement :

- des sommes payées par la SQDC à titre de dividendes;
- d'une partie des sommes versées à titre de dividendes par la SAQ et Loto-Québec;
- de la part québécoise du droit d'accise applicable sur les produits du cannabis.

FONDS DES GÉNÉRATIONS

Constitué par la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), le Fonds des générations est affecté exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement du Québec.

Le Fonds des générations est composé des sommes suivantes :

- les redevances hydrauliques provenant d'Hydro-Québec et des producteurs privés d'hydroélectricité;
- une contribution additionnelle d'Hydro-Québec;
- les dons, legs et autres contributions reçus par le ministre des Finances;
- les revenus provenant du placement des sommes le constituant.

FONDS DU CENTRE FINANCIER DE MONTRÉAL

Le Fonds du centre financier de Montréal est institué par la Loi sur les centres financiers internationaux (RLRQ, chapitre C-8.3). Il est affecté au financement d'activités de promotion et de développement de Montréal comme place financière internationale.

Les revenus du Fonds proviennent principalement des frais et de la contribution annuelle exigibles des exploitants de centres financiers internationaux en vertu de la Loi.

FONDS DU PLAN NORD

Le Fonds du Plan Nord a été créé par la Loi instituant le Fonds du Plan Nord (RLRQ, chapitre F-3.2.1.1.1) et a pour objet de favoriser le développement et la protection du territoire du Plan Nord.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la Société du Plan Nord (RLRQ, chapitre S-16.011), le 1^{er} avril 2015, le Fonds est affecté à l'administration de la Société du Plan Nord et au financement de ses activités.

Le Fonds est principalement alimenté par une partie des retombées fiscales attribuables aux investissements réalisés sur le territoire du Plan Nord et par une contribution annuelle d'Hydro-Québec.

FONDS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

Le Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers est institué par la Loi sur l'encadrement du secteur financier (RLRQ, chapitre E-6.1). Il pourvoit aux engagements financiers nécessaires à l'exercice des fonctions juridictionnelles du Tribunal

Le Tribunal a pour mission principale de tenir des audiences et de rendre des décisions dans les domaines des valeurs mobilières, des instruments dérivés, de la distribution de produits et services financiers, des assureurs, des coopératives de services financiers, des sociétés de fiducie et d'épargne et des institutions de dépôt.

En vertu de la Loi, le Tribunal soumet chaque année, au ministre des Finances, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier suivant. Sur recommandation du ministre des Finances, le gouvernement détermine le montant que l'Autorité des marchés financiers verse au Fonds. Les autres revenus du Fonds proviennent des droits, des honoraires et des frais afférents établis selon les tarifs en vigueur ainsi que des revenus d'intérêts.

FONDS RELATIF À L'ADMINISTRATION FISCALE

Le Fonds relatif à l'administration fiscale a été institué au Ministère par la Loi sur l'Agence du revenu du Québec (RLRQ, chapitre A-7.003).

D'une part, le Fonds permet la rétribution des services que l'Agence du revenu du Québec (Revenu Québec) rend au ministre, tels que :

- la perception des impôts et des taxes dus au gouvernement;
- l'administration du Programme de perception des pensions alimentaires et des biens non réclamés;
- l'administration et la perception de différents programmes sociofiscaux, comme ceux de Retraite Québec.

D'autre part, le Fonds permet de pourvoir aux obligations du ministre en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, chapitre A-6.002). Selon cette loi, tout intérêt payable à l'occasion d'un remboursement effectué par le ministre à la suite de l'application d'une loi fiscale est porté au débit du Fonds.

La rétribution de Revenu Québec provenant du Fonds représente environ 75 % de son financement annuel et est fixée, annuellement, par décret après avoir été déterminée conjointement avec le Ministère selon l'Entente de financement et de performance. Le versement au Fonds par Revenu Québec est constitué à 80 % de l'impôt sur le revenu des particuliers et de 20 % de l'impôt sur le revenu des sociétés. Ces sommes sont portées au crédit du fonds général par Revenu Québec et versées au Fonds, comme le décret annuel le prévoit.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC

Revenu Québec a la charge :

- d'assurer la perception des impôts et des taxes afin que chacun paie sa juste part du financement des services publics;
- d'administrer le Programme de perception des pensions alimentaires afin d'assurer la régularité du soutien financier prévu auquel ont droit les enfants et les parents gardiens;
- d'administrer les programmes sociofiscaux et tout autre programme de perception et de redistribution de fonds que lui confie le gouvernement;
- d'assurer l'administration provisoire des biens non réclamés et leur liquidation pour en verser la valeur aux ayants droit ou, à défaut, au ministre des Finances;

- de recommander au gouvernement des modifications à apporter à la politique fiscale ou à d'autres programmes.

Cette mission est fondamentale pour le gouvernement. Elle est la source du financement de son fonctionnement et de celui de la majorité des services publics. Elle permet aussi à certains citoyens de compter sur les interventions de Revenu Québec pour avoir accès rapidement aux montants auxquels ils ont droit.

Les sources de revenus de Revenu Québec sont :

- les contributions du Fonds relatif à l'administration fiscale;
- la tarification de services au gouvernement du Canada;
- les tarifications fiscale et alimentaire;
- la tarification de services à des ministères et des organismes provinciaux;
- les honoraires pour l'administration des biens non réclamés;
- les contributions du gouvernement du Canada.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Instituée par la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (RLRQ, chapitre A-33.2), le 1^{er} février 2004, l'Autorité des marchés financiers (AMF) se distingue par un encadrement intégré du secteur financier québécois, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des instruments dérivés, des institutions de dépôt, à l'exception des banques, et de la distribution de produits et services financiers.

Elle a aussi le mandat de délivrer les autorisations pour les administrateurs de régimes volontaires d'épargne-retraite et, depuis 2020, d'encadrer les agents d'évaluation du crédit.

La mission de l'AMF vise :

- à assister les consommateurs de produits financiers et les utilisateurs de services financiers, à faciliter le traitement des plaintes et à mettre en place des programmes d'éducation;
- à assurer le respect des normes de solvabilité applicables aux institutions financières et aux autres intervenants du secteur financier;
- à encadrer la distribution des produits et services financiers;
- à encadrer les activités de bourse et de compensation ainsi que des marchés de valeurs mobilières;
- à assurer l'encadrement des marchés de dérivés, notamment des bourses et des chambres de compensation de dérivés;
- à voir à la mise en place de programmes de protection et d'indemnisation des consommateurs de produits et d'utilisateurs de services financiers et à administrer le fonds d'indemnisation prévu à la Loi.

Les revenus de l'AMF proviennent essentiellement du paiement de droits, de cotisations, de primes, d'intérêts sur placements, de sanctions administratives et d'amendes.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut de la statistique du Québec est l'organisme gouvernemental responsable de produire, d'analyser et de diffuser des informations statistiques officielles, objectives et de qualité pour le Québec. À titre de responsable des statistiques pour le Québec, l'Institut établit un programme statistique public. Les informations statistiques sont produites sur une base provinciale, régionale ou locale et touchent divers aspects de la société québécoise, tels que l'économie, la démographie, la langue, la santé, l'éducation, le travail et la rémunération, la culture et les communications. L'Institut établit et tient à jour le bilan démographique du Québec. Il assure également le suivi et la diffusion des indicateurs de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

À titre d'agence statistique publique pour le Québec, l'Institut est le responsable de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général. Ainsi, il répond à des mandats confiés par des ministères et des organismes pour lesquels il recueille, produit, analyse et diffuse des informations statistiques fiables et objectives. L'Institut a également le mandat d'assurer l'accès aux données administratives du gouvernement du Québec aux fins de la recherche scientifique. L'Institut répond aussi à divers besoins statistiques des organismes parapublics des milieux de la santé et de l'enseignement, des municipalités, des centres de recherche, des entreprises privées et des organisations des milieux syndical, patronal et associatif. L'Institut représente aussi le Québec auprès de Statistique Canada.

L'Institut dispose de deux sources de financement, soit :

- une subvention annuelle versée par le Ministère;
- des revenus autonomes générés par les travaux statistiques réalisés pour ses différents clients, principalement des ministères et des organismes publics.

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

La Société de financement des infrastructures locales du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, instituée en vertu de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (RLRQ, chapitre S-11.0102).

La Société a pour mission de verser une aide financière aux municipalités et aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun ainsi que de projets d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

Les revenus de la Société proviennent de quatre sources, soit :

- les transferts du gouvernement fédéral;
- les transferts du gouvernement du Québec;
- les recettes provenant des droits sur les véhicules munis de moteur de forte cylindrée (droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition);
- les revenus d'intérêts.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Finances » s'établit à 189,3 M\$ en 2026-2027 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance et en excluant le service de la dette.

La variation du budget par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- le transfert, en 2025-2026, de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État vers d'autres ministères;
- l'abolition de la tarification intragouvernementale des loyers d'espaces.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2026-2027 et des infrastructures subventionnées, le cas échéant. Les éléments intégrés au Fonds de suppléance sont présentés à la suite du tableau « Le budget de dépenses par programme ».

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion.

La variation du budget de 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'abolition de la tarification intragouvernementale des loyers d'espaces.

PROGRAMME 2

Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière

Ce programme vise à conseiller le gouvernement dans l'élaboration de ses politiques en matière économique, fiscale, budgétaire et financière, et à assurer le financement, la gestion de la dette, les opérations financières ainsi que les activités comptables.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par le transfert, en 2025-2026, de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État en provenance du programme 3.

PROGRAMME 3

Contributions, frais de services bancaires et provision pour transférer des crédits

Ce programme vise à financer l'Institut de la statistique du Québec, les frais de services bancaires et des initiatives concernant la perception des revenus et les fraudes envers l'État.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par le transfert, en 2025-2026, de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État vers d'autres ministères.

PROGRAMME 4

Service de la dette

Ce programme vise à financer les dépenses gouvernementales relatives aux intérêts sur la dette directe, sur le compte des régimes de retraite, sur le régime de rentes de survivants et sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'augmentation du niveau de la dette.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
Dépenses de programmes				
1. Direction et administration	34 866,0	(7 716,3)	35 243,1	42 582,3
2. Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière	60 752,6	(4 413,0)	62 929,0	65 165,6
3. Contributions, frais de services bancaires et provision pour transférer des crédits	93 640,4	51 755,9	97 094,0	41 884,5
Sous-total	189 259,0	39 626,6	195 266,1	149 632,4
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	7 900,0	7 900,0	-	-
Infrastructures subventionnées	-	-	-	-
Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027	-	(41 678,5)	-	41 678,5
Sous-total	197 159,0	5 848,1	195 266,1	191 310,9
Service de la dette				
4. Service de la dette	7 192 000,0	139 000,0	7 053 000,0	7 053 000,0
Dépenses budgétaires	7 389 159,0	144 848,1	7 248 266,1	7 244 310,9

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2026-2027
Mesures du Budget	
Permettre à l'Institut de la statistique du Québec de poursuivre le développement de l'accès aux données à des fins de recherche	3 400,0
Renouveler le soutien au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations	2 100,0
Assurer l'administration du nouveau processus proposé pour la réalisation des projets prioritaires et d'envergure nationale	1 000,0
Centre sur la productivité et la prospérité - Fondation Walter J. Somers de HEC Montréal	600,0
Soutenir les activités de recherche du Centre de recherches mathématiques de l'Université de Montréal et du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations	500,0
Poursuivre le soutien à l'Institut du Québec	300,0
Sous-total	7 900,0
Infrastructures subventionnées	-
Total	7 900,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	101,2	-	101,2
Immobilisations en ressources informationnelles	1 803,2	390,6	1 412,6
Prêts, placements, avances et autres coûts	924,3	-	924,3
Total	2 828,7	390,6	2 438,1

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

AUGMENTER LA RICHESSE COLLECTIVE

L'augmentation de la richesse collective permettra au Québec de se donner les moyens de ses ambitions. Ainsi, le Ministère entend mettre en place des initiatives, notamment dans le cadre des budgets, pour s'assurer que son régime fiscal demeure favorable à l'investissement et que l'écart de richesse du Québec par rapport à l'Ontario se résorbe.

Actions envisagées

- Offrir un régime fiscal favorable à l'investissement :
 - Le Ministère se donne comme but de maintenir un écart favorable du taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement entre 20 % et 40 % par rapport à la moyenne canadienne. Le Ministère poursuivra l'examen des ajustements possibles à la fiscalité des entreprises pour s'assurer d'offrir un régime fiscal compétitif et encourageant l'investissement des entreprises.
 - Le Ministère est responsable du crédit d'impôt pour les centres financiers internationaux. Cette mesure a comme objectif d'attirer les entreprises financières internationales à Montréal et de soutenir leur croissance. Le Ministère entend poursuivre ses efforts afin de favoriser la croissance des emplois dans ce secteur d'activité.
- Réduire l'écart de richesse avec l'Ontario :
 - En 2022, le PIB réel par habitant au Québec affichait un écart de 11,3 % par rapport à l'Ontario. Il est souhaité que d'ici 2026-2027, cet écart soit ramené à moins de 10,0 %, soit une réduction d'au moins 1,3 point de pourcentage par rapport à l'écart observé en 2022.
 - Le Ministère entend notamment contribuer à l'atteinte de cet objectif en poursuivant les travaux visant à optimiser le régime fiscal des sociétés dans le but de favoriser les gains de productivité afin d'accélérer la croissance économique et de réduire l'écart de richesse avec l'Ontario.
 - Le Ministère analysera également des actions visant à réduire le fardeau fiscal des particuliers et à accroître l'incitation au travail, afin de soutenir la participation au marché du travail et le potentiel de croissance de l'économie québécoise.

ORIENTATION 2

CONTRIBUER À L'ÉQUILIBRE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Le taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans au Québec étant déjà parmi les plus élevés au Canada, le Ministère souhaite mettre en place des initiatives pour contribuer à l'équilibre du marché du travail.

Action envisagée

- Favoriser la participation au marché du travail :
 - Le Ministère entend poursuivre ses efforts pour maintenir ou augmenter la participation des personnes âgées de 60 à 69 ans au marché du travail en analysant les actions visant à améliorer l'incitation au travail.

ORIENTATION 3

CONTRIBUER À LA PLEINE PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS

L'orientation 3 est désormais portée par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie à la suite du transfert du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise.

ORIENTATION 4**ASSURER UNE Saine GESTION DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE RESPECT DES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES**

Une gestion saine des dépenses est établie en fonction de l'évolution des revenus et permet la réduction graduelle du poids de la dette au bénéfice des Québécois et Québécoises d'aujourd'hui et de demain. La saine gestion des finances publiques sera réalisée simultanément au financement adéquat des missions de l'État.

Actions envisagées

- Réduire le poids de la dette :
 - Le Ministère s'est donné comme objectif de réduire le poids de la dette nette à 32,5 % du PIB d'ici 2037-2038. Pour y arriver, le Ministère prévoit :
 - suivre l'atteinte des cibles de réduction de la dette;
 - comparer la dette du Québec à celles des autres gouvernements au Canada;
 - maintenir les versements au Fonds des générations.
- Atteindre l'équilibre budgétaire :
 - proposer des orientations budgétaires et un cadre financier permettant un retour à l'équilibre budgétaire;
 - faire le suivi de l'évolution réelle des revenus et des dépenses;
 - appuyer le Secrétariat du Conseil du trésor dans le suivi des négociations des conventions collectives afin d'assurer le respect du cadre financier du gouvernement.
- Maintenir une cote de crédit élevée :
 - entretenir des relations avec les agences de notation par des présentations et des réponses diligentes à leurs questions.
- Maintenir un coût avantageux pour le financement des emprunts par rapport à l'Ontario :
 - réaliser le programme de financement du gouvernement en poursuivant la politique de diversification des sources de financement en ce qui concerne tant les marchés que les échéances;
 - réaliser les opérations de financement à court terme du gouvernement et assurer la gestion du Fonds d'amortissement;
 - effectuer la gestion de la dette en poursuivant la politique de diversification selon les devises et les taux d'intérêt fixes et variables;
 - financer les organismes du secteur public québécois par le Fonds de financement;
 - réaliser la gestion de l'encaisse et les opérations de règlement des transactions inhérentes au financement et à la gestion de la dette;

- préparer les tournées du ministre auprès des investisseurs;
- rencontrer des investisseurs et des institutions financières afin de promouvoir la mise en marché du programme de financement du gouvernement au Québec, au Canada et à l'international;
- réaliser l'émission d'obligations vertes afin de financer des projets ayant un volet environnemental.

ORIENTATION 5

MAINTENIR L'EXPERTISE RECONNUE DU MINISTÈRE

L'expertise du ministère des Finances est reconnue, et le haut niveau de compétences requis pour assurer la qualité de ses interventions stratégiques doit être maintenu. À cet effet, l'expertise du personnel du Ministère ainsi que la compétence de l'organisation contribuent à l'attraction et à la fidélisation des meilleures ressources.

Actions envisagées

- Offrir un milieu de travail stimulant :
 - Le Ministère entend atteindre un taux de mobilisation de 80 %, ce qui est comparable au taux observé chez les employeurs de choix au Canada. Pour y arriver, le Ministère prévoit :
 - consulter les employés afin de cibler les éléments pouvant contribuer à une expérience positive en emploi;
 - offrir des moyens de développement en lien avec les compétences transversales ministérielles;
 - offrir aux employés des conférences, des activités de réseautage et de la formation continue.

ORIENTATION 6

RENFORCER LES RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET LES PARTENAIRES

Le ministère des Finances est fier d'être reconnu auprès de sa clientèle, de ses collaborateurs et de ses partenaires externes pour son professionnalisme, sa rigueur ainsi que la qualité de ses conseils.

Actions envisagées

- Renforcer la collaboration interministérielle :
 - Afin de rendre ses formations plus accessibles, le Contrôleur des finances s'est doté d'une plateforme de diffusion qui offrira des formations asynchrones en matière de comptabilité gouvernementale et de contrôles financiers.
- Renforcer la collaboration avec la clientèle :
 - Afin de renforcer la collaboration avec la clientèle, le Ministère entend favoriser une plus grande utilisation de ses services numériques :

- Épargne Placements Québec (EPQ) poursuit son engagement dans le virage numérique de ses services. Ainsi, EPQ propose aux clients un environnement Web transactionnel sécuritaire et simple d'utilisation.
- Le Ministère entend poursuivre la mise en production graduelle d'une nouvelle prestation électronique de services, qui servira à la gestion du crédit d'impôt pour les centres financiers internationaux.
- Le Fonds de financement continue le développement de son site Web transactionnel afin d'y ajouter de nouvelles fonctionnalités ayant pour objectif de simplifier les opérations de financement pour sa clientèle.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

FONDS D'AIDE À LA CLIENTÈLE DOMESTIQUE D'HYDRO-QUÉBEC

Aucun revenu n'est prévu.

Aucune dépense n'est prévue.

Aucun investissement n'est prévu en 2026-2027.

FONDS DE FINANCEMENT

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des revenus d'intérêts due aux prêts à court terme octroyés par le Fonds de financement à sa clientèle tout au long de l'année.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des besoins de financement découlant de la hausse des prêts à court terme octroyés par le Fonds de financement à sa clientèle.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par :

- l'augmentation des besoins de financement à court terme de la clientèle en 2025-2026;
- la diminution des besoins de financement à long terme de la clientèle en 2026-2027.

FONDS DE L'AIDE FINANCIÈRE À L'INVESTISSEMENT ET DES CONTRATS SPÉCIAUX

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution de la portion du dividende d'Hydro-Québec affectée au Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux, laquelle correspond aux sommes nécessaires au paiement des dépenses.

La variation des dépenses s'explique principalement par la diminution prévue de l'utilisation du Programme d'aide financière à l'investissement, auquel est affecté le Fonds.

Aucun investissement n'est prévu en 2026-2027.

FONDS DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'augmentation du dividende de la SQDC;
- l'augmentation de la part québécoise du droit d'accise applicable sur les produits du cannabis.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation du virement au Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis;
- l'augmentation du financement des initiatives en prévention de l'usage de substances psychoactives, du jeu pathologique et d'autres formes de dépendance, de même qu'à la lutte contre les méfaits qui s'y rapportent.

Aucun investissement n'est prévu en 2026-2027.

FONDS DES GÉNÉRATIONS

La variation des revenus s'explique principalement par un versement additionnel au Fonds des générations en 2026-2027, qui provient du surplus cumulé du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC). Celui-ci a déjà été comptabilisé comme un revenu du gouvernement. Il n'est donc pas considéré comme un nouveau revenu sur une base consolidée et est, par conséquent, exclu du calcul du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001) pour l'année 2026-2027.

Le Fonds n'a aucune dépense.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par un versement additionnel en 2026-2027 provenant du surplus cumulé du FECC.

FONDS DU CENTRE FINANCIER DE MONTRÉAL

La variation des revenus s'explique principalement par la fin de la contribution du Ministère au Fonds.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Aucun investissement n'est prévu en 2026-2027.

FONDS DU PLAN NORD

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par la diminution des besoins de la Société du Plan Nord en lien avec sa mission et le Plan d'action nordique 2023-2028.

Aucun investissement n'est prévu en 2026-2027.

FONDS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation de la rémunération prévue aux conventions collectives;
- l'augmentation des dépenses liées aux services professionnels, notamment pour la sécurité et les projets informatiques, ainsi que de certains frais de fonctionnement (loyer, formations, etc.).

Au titre des investissements, aucune variation n'est constatée.

FONDS RELATIF À L'ADMINISTRATION FISCALE

La variation des revenus s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- l'augmentation de la rétribution à Revenu Québec;
- la diminution des sommes prévues pour le paiement d'intérêts (obligation du ministre en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'administration fiscale).

La variation des dépenses s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- l'augmentation de la rétribution à Revenu Québec;
- la diminution des sommes prévues pour le paiement d'intérêts.

Aucun investissement n'est prévu pour 2026-2027.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds d'aide à la clientèle domestique d'Hydro-Québec					
Revenus	-	-	-	-	-
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de financement					
Revenus	3 023 098,6	-	2 953 259,8	-	69 838,8
Dépenses	3 000 336,9	-	2 932 702,0	-	67 634,9
Investissements	8 590 158,3	-	11 978 045,1	-	(3 387 886,8)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux					
Revenus	220 000,0	-	230 000,0	-	(10 000,0)
Dépenses	220 000,0	-	230 000,0	-	(10 000,0)
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds de lutte contre les dépendances					
Revenus	292 774,5	-	276 410,5	-	16 364,0
Dépenses	292 656,6	-	276 292,6	-	16 364,0
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds des générations					
Revenus	4 179 000,0	-	2 289 000,0	-	1 890 000,0
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	4 179 000,0	-	2 289 000,0	-	1 890 000,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	Variation des résultats
Fonds du centre financier de Montréal					
Revenus	2 024,2	-	2 347,5	300,0	(323,3)
Dépenses	1 972,9	-	1 934,2	-	38,7
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds du Plan Nord					
Revenus	128 643,1	-	128 197,7	-	445,4
Dépenses	147 301,0	-	157 261,6	-	(9 960,6)
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers					
Revenus	4 148,7	-	4 079,3	-	69,4
Dépenses	4 377,9	-	4 082,0	-	295,9
Investissements	5,0	-	5,0	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds relatif à l'administration fiscale					
Revenus	1 377 173,5	-	1 318 664,8	-	58 508,7
Dépenses	1 377 173,5	-	1 318 664,8	-	58 508,7
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'augmentation de la contribution du Fonds relatif à l'administration fiscale;
- l'augmentation des revenus autonomes.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation de la rémunération prévue aux conventions collectives.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'augmentation des sommes engagées pour des ressources informationnelles.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation de la rémunération prévue aux conventions collectives;
- l'augmentation des sommes dédiées en technologies de l'information liées aux services infonuagiques.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la diminution des investissements en placements de portefeuille.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des revenus provenant des ministères clients de l'Institut.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des travaux à réaliser auprès des ministères clients de l'Institut.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la fin des travaux liés au Programme de consolidation des centres de traitement informatique.

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution des transferts du gouvernement fédéral, qui proviennent du Fonds pour le développement des collectivités du Canada et qui sont d'abord comptabilisés à titre de revenus reportés, puis constatés aux revenus selon l'avancement des projets d'infrastructures subventionnés par la Société.

La variation des dépenses s'explique principalement par la diminution du volume des projets d'infrastructures réalisés par des organismes admissibles bénéficiant d'un soutien financier de la Société.

Aucun investissement n'est prévu en 2026-2027.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires (en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Agence du revenu du Québec					
Revenus	1 730 439,6	-	1 620 052,4	-	110 387,2
Dépenses	1 730 439,6	-	1 651 508,0	-	78 931,6
Investissements	123 981,2	-	120 754,4	-	3 226,8
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Autorité des marchés financiers					
Revenus	363 295,3	-	361 477,6	3 900,8	1 817,7
Dépenses	221 636,3	-	206 705,6	-	14 930,7
Investissements	157 776,1	-	161 230,4	-	(3 454,3)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Institut de la statistique du Québec					
Revenus	54 308,5	25 833,9	51 541,0	25 670,7	2 767,5
Dépenses	54 308,5	-	51 541,0	-	2 767,5
Investissements	1 181,3	-	1 727,5	-	(546,2)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	3 400,0	-	-	-	3 400,0
Investissements	100,0	-	-	-	100,0

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Société de financement des infrastructures locales du Québec					
Revenus	824 090,0	-	863 576,0	-	(39 486,0)
Dépenses	798 987,0	-	817 839,0	-	(18 852,0)
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

IMMIGRATION, FRANCISATION ET INTÉGRATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Nombre de personnes immigrantes admises au Québec de 2020 à 2024 218 267 personnes dont 70,9 % sélectionnées par le Québec	Francisation Québec 91 165 personnes distinctes participantes aux services d'apprentissage du français	Intégration 111 478 personnes immigrantes ayant reçu des services de soutien à l'installation et à l'intégration
Régionalisation de l'immigration 33,9 % proportion des personnes admises en 2023 qui résidaient hors de la Communauté métropolitaine de Montréal en janvier 2025 213 organismes financés dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités	Services aux entreprises 2 456 entreprises accompagnées	Communications avec la clientèle 411 355 appels téléphoniques 107 777 courriels traités 25 014 062 vues en ligne²

¹ Les données proviennent du Rapport annuel de gestion 2024-2025 et sont présentées en année financière, du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, à moins d'avis contraire.

² Le nombre de pages vues correspond au nombre de sessions lors desquelles les pages ont été consultées au moins une fois, pour les contenus du Ministère sur le site gouvernemental Québec.ca.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

La mission du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est de sélectionner les personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et de favoriser leur francisation, leur intégration et leur contribution à la prospérité du Québec.

Dans la réalisation de sa mission, le Ministère offre des services à une clientèle diversifiée, composée de ressortissants étrangers, de personnes immigrantes, d'entreprises et de collectivités d'accueil.

Les services d'apprentissage du français sont offerts aux personnes domiciliées au Québec et non assujetties à l'obligation de fréquentation scolaire, aux personnes qui envisagent de s'établir au Québec ainsi qu'aux entreprises du Québec et à leur personnel.

Les principaux mandats du Ministère sont les suivants :

- planifier le nombre de personnes immigrantes que le Québec souhaite accueillir et la composition de cette immigration ainsi que la mise en œuvre des orientations pluriannuelles en matière d'immigration, approuvées par le gouvernement du Québec, notamment par le dépôt de plans annuels d'immigration, par la gestion des demandes dans les programmes d'immigration et la sélection des personnes immigrantes en conséquence;
- favoriser la contribution de l'immigration aux besoins ponctuels et continus du marché du travail ainsi qu'au renforcement de l'usage du français au Québec, et ce, dans le respect de la capacité d'accueil du Québec;
- accroître la connaissance du français chez les personnes immigrantes avec la consolidation de Francisation Québec;
- favoriser l'accueil, l'intégration et l'établissement durable des personnes immigrantes dans toutes les régions, en misant sur les services d'accueil et de soutien aux personnes immigrantes;
- améliorer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin de leur permettre d'occuper un emploi à la hauteur de leurs compétences;
- offrir un accompagnement aux entreprises en assurant une concertation gouvernementale;
- développer une offre de services permettant aux collectivités de mieux accueillir et intégrer les personnes immigrantes, en renforçant les actions du Ministère en matière de régionalisation.

De plus, le Ministère poursuit la transformation et la modernisation de l'offre de services numériques destinée à ses clientèles et demeure engagé à améliorer l'expérience client par une offre de services adaptés, conviviaux et évolutifs.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Immigration, Francisation et Intégration » s'établit à 797,6 M\$ en 2026-2027 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- le transfert, en 2025-2026, de la provision pour la réalisation d'activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes au ministère de l'Éducation, au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, au ministère de l'Enseignement supérieur et au ministère de la Santé et des Services sociaux;
- l'abolition de la tarification intragouvernementale pour les loyers d'espaces.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2026-2027 et des infrastructures subventionnées, le cas échéant. Les éléments intégrés au Fonds de suppléance sont présentés à la suite du tableau « Le budget de dépenses par programme ».

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Direction et soutien aux activités du Ministère

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion. En outre, il comprend les sommes investies en technologies de l'information et l'amortissement des systèmes informatiques.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- un réaménagement budgétaire au bénéfice du programme 01 « Direction et soutien aux activités du Ministère » en provenance du programme 02 « Immigration, francisation et intégration » en fonction des besoins;
- l'abolition de la tarification intragouvernementale pour les loyers d'espaces.

PROGRAMME 2

Immigration, francisation et intégration

Ce programme vise à assurer une sélection de l'immigration en adéquation avec les besoins du Québec, tout en favorisant une société francophone et inclusive qui vise la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles. Ce programme inclut également les montants qui seront transférés aux quatre autres ministères qui offrent des services d'intégration et de francisation aux personnes immigrantes.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- le transfert, en 2025-2026, de la provision pour la réalisation d'activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes au ministère de l'Éducation, au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, au ministère de l'Enseignement supérieur et au ministère de la Santé et des Services sociaux;
- un réaménagement budgétaire au bénéfice du programme 01 « Direction et soutien aux activités du Ministère » en provenance du programme 02 « Immigration, francisation et intégration » en fonction des besoins;
- la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et soutien aux activités du Ministère	116 207,8	16 673,7	118 060,0	99 534,1
2. Immigration, francisation et intégration	681 440,3	208 381,8	701 781,5	473 058,5
Sous-total	797 648,1	225 055,5	819 841,5	572 592,6
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	2 600,0	2 600,0	-	-
Infrastructures subventionnées	-	-	-	-
Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027	-	(230 512,5)	-	230 512,5
Total	800 248,1	(2 857,0)	819 841,5	803 105,1

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2026-2027
Mesures du Budget	
Soutenir l'offre de formations d'appoint et de stages en santé pour les personnes immigrantes	2 600,0
Sous-total	2 600,0
Infrastructures subventionnées	-
Total	2 600,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles.

Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	300,0	-	300,0
Immobilisations en ressources informationnelles	9 993,3	(118,8)	10 112,1
Prêts, placements, avances et autres coûts	86,0	-	86,0
Total	10 379,3	(118,8)	10 498,1

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

PROMOUVOIR LE QUÉBEC COMME UNE DESTINATION D'IMMIGRATION DE CHOIX

Dans le contexte où le dernier exercice de planification pluriannuelle de l'immigration a confirmé les nouvelles orientations sur l'immigration temporaire et permanente pour la période 2026-2029, avec une priorité d'accroître la sélection des personnes déjà présentes sur place, le Ministère a retiré de son plan stratégique l'orientation 1 visant la promotion du Québec comme une destination d'immigration de choix.

ORIENTATION 2

RENFORCER LA CONTRIBUTION DES PERSONNES IMMIGRANTES À LA PROSPÉRITÉ DU QUÉBEC

Le Ministère renforcera son approche en matière d'immigration en s'appuyant sur des programmes d'immigration temporaire et permanente qui favorisent la sélection et l'admission des personnes immigrantes correspondant aux besoins du Québec à court, moyen et long terme. Il met également en place des mesures destinées à faciliter l'intégration des personnes issues de l'immigration dans les milieux de travail et dans la société québécoise.

La pleine contribution des personnes immigrantes à la prospérité du Québec passe également par la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger. Le Ministère continuera d'accorder la priorité à la mise en place de mesures et de programmes visant à faciliter et à accélérer la reconnaissance des compétences afin que les personnes immigrantes puissent rapidement occuper un emploi à la hauteur de leurs compétences.

Actions envisagées

- Mettre en place un plan d'invitation favorisant la sélection des personnes qui ont une connaissance du français et qui sont déjà sur place afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques priorités par le Québec et de soutenir les régions;
- Améliorer et accélérer l'intégration socioéconomique des personnes immigrantes par la reconnaissance des compétences;

- Optimiser les services d'accompagnement offerts aux entreprises par le Ministère au moyen d'une concertation gouvernementale accrue.

ORIENTATION 3

FAVORISER LA CONCORDANCE ENTRE LES PROJETS DE VIE DES PERSONNES IMMIGRANTES ET LES BESOINS DES RÉGIONS DU QUÉBEC

L'immigration permanente ou temporaire est un projet de vie qui comprend de nombreux défis et exige des adaptations pour les personnes immigrantes. Les candidates et les candidats ciblés par le Ministère, de même que leurs familles, doivent pouvoir compter sur le Québec pour être épaulés dans leur projet et soutenus dans leur intégration, dans toutes les sphères de la société.

Pour ce faire, le Ministère préconise une approche, en matière d'accompagnement des personnes immigrantes et de leurs familles, qui repose sur l'arrimage entre le profil des personnes immigrantes et les spécificités des besoins des régions du Québec. Cet arrimage favorise l'orientation des personnes immigrantes vers les bonnes ressources et les services adéquats. Le succès de cette approche repose en grande partie sur une coordination concertée par le Ministère ainsi que sur l'implication et la mobilisation de tous les acteurs, notamment des personnes immigrantes dans leurs démarches d'intégration, et des collectivités dans la création de milieux d'accueil inclusifs.

Actions envisagées

- Accompagner et soutenir les personnes immigrantes afin d'accélérer leurs démarches d'intégration durable en région en priorisant la sélection de personnes immigrantes déjà sur place, qui ont amorcé leur intégration à la société québécoise et dont le profil correspond le mieux aux besoins du marché du travail et aux priorités du Québec;
- Poursuivre le financement aux organismes dans le cadre du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration en cohérence avec la Loi sur l'intégration à la nation québécoise (RLRQ, chapitre I-14.02);
- Mettre en œuvre le nouveau Plan d'action ministériel sur la régionalisation de l'immigration.

ORIENTATION 4

MOBILISER LES COLLECTIVITÉS POUR LA PLEINE PARTICIPATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

Pour mieux répondre aux besoins socioéconomiques, de croissance démographique et de diversité culturelle des différentes régions, l'engagement des collectivités est essentiel. Leur participation favorise l'établissement de relations interculturelles harmonieuses entre les Québécoises et les Québécois de toutes origines et soutient la contribution des personnes immigrantes à la prospérité du Québec. En mettant en place les conditions propices à l'établissement durable des personnes immigrantes et des minorités culturelles, les collectivités contribuent au renforcement de leur sentiment d'appartenance à la société québécoise, ce qui favorise leur épanouissement ainsi que leur rayonnement sur les plans économique, social et culturel.

Pour soutenir les collectivités dans leurs aspirations à devenir plus accueillantes et inclusives, le Ministère met en place des programmes et des services élaborés en partenariat avec les acteurs régionaux et gouvernementaux. Grâce aux connaissances des milieux et à la mobilisation des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux dans des projets porteurs de valeur, l'approche du Ministère encouragera le dialogue et le rapprochement interculturel, et fera valoir l'apport positif de l'immigration et de la diversité à l'échelle du Québec.

Actions envisagées

- Poursuivre le financement d'actions et de projets dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités;
- Promouvoir les pratiques interculturelles dans les collectivités afin de favoriser l'établissement de relations interculturelles harmonieuses et de valoriser l'apport des personnes immigrantes et des personnes s'identifiant à des minorités culturelles, conformément à la Loi sur l'intégration à la nation québécoise;
- Accompagner et soutenir les partenaires communautaires qui œuvrent auprès des personnes immigrantes et des personnes s'identifiant à des minorités culturelles afin de favoriser leur pleine participation, en français, à la société québécoise.

ORIENTATION 5

DÉVELOPPER ET ADAPTER L'OFFRE DE SERVICES POUR JOINDRE L'ENSEMBLE DES CLIENTÈLES

Le Ministère travaille à favoriser l'apprentissage du français afin que les personnes domiciliées au Québec, celles qui envisagent de s'y établir et les travailleuses et travailleurs en entreprise puissent participer pleinement, en français, à la vie collective dans toutes les régions du Québec. Pour ce faire, le Ministère poursuivra la mise en place des mesures visant à améliorer l'offre de services d'apprentissage du français et à en simplifier l'accès.

Actions envisagées

- Optimiser et adapter les moyens déployés pour maintenir l'accessibilité et la qualité des services d'apprentissage du français dans toutes les régions du Québec, tout en ajustant la capacité de l'offre à l'évolution des besoins des clientèles;
- Consolider les services d'apprentissage du français destinés aux travailleurs du Québec en priorisant les partenariats permettant de rejoindre les milieux où les besoins demeurent importants;
- Maintenir le développement de nouveaux services et de projets favorisant la réussite des apprentissages du français.

ORIENTATION 6

AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE CLIENT

Le Ministère offre des services à des clientèles diversifiées ayant des caractéristiques et des besoins spécifiques, qu'il doit placer au cœur de ses préoccupations quotidiennes afin de mieux les connaître et de mieux les servir.

L'amélioration de l'expérience client au Ministère s'effectuera en centrant l'évolution de ses services sur les besoins de ses clientèles. Pour ce faire, les choix organisationnels en matière d'expérience client doivent être guidés par une meilleure compréhension de la réalité de ces clientèles.

Actions envisagées

- Poursuivre la transformation numérique et le déploiement d'outils technologiques modernes et performants;
- Poursuivre l'implication des clientèles à toutes les étapes de la conception ou de l'évolution des services numériques par des consultations au moyen des comités clientèle;
- Viser toujours les plus hauts standards en matière de cybersécurité afin d'offrir des services numériques qui préservent la confiance des clientèles à l'égard de la sécurité de leurs données;
- Sensibiliser le personnel aux meilleures pratiques en matière de cybersécurité pour contribuer à la préservation de l'intégrité des données des clientèles.

ORIENTATION 7**OFFRIR UNE EXPÉRIENCE DE TRAVAIL MOBILISATRICE AU PERSONNEL**

La mobilisation est le résultat de plusieurs facteurs individuels et collectifs, et se traduit par des comportements caractérisés, entre autres, par la conscience professionnelle et éthique, l'adhésion aux changements, le sentiment de solidarité envers les collègues, la loyauté envers l'organisation et la proactivité dans le développement de ses compétences. C'est ainsi que le Ministère améliorera sa performance globale et servira ses clientèles au meilleur de ses capacités, tout en augmentant la fidélisation et la rétention de son personnel.

L'un des leviers importants sera le développement en continu des compétences pour soutenir son personnel dans un cheminement de carrière enrichissant et, ainsi, créer une expérience employé positive et stimulante.

Actions envisagées

- Assurer et valoriser l'accessibilité à des formations pour le développement des compétences;
- Faire la promotion de bonnes pratiques de reconnaissance au travail;
- Réaliser les multiples actions du Plan d'action axé sur l'expérience employé 2025-2027, notamment en matière de santé, de sécurité et de mieux-être au travail.

JUSTICE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Activités judiciaires en matière criminelle 95 689 causes ouvertes 92 270 causes fermées 118 295 causes actives	Activités judiciaires en matière pénale 229 108 causes ouvertes 210 145 causes jugées 37 996 causes actives	Médiation 3 721 dossiers ayant fait l'objet d'une médiation à la Division des petites créances
Accès à la justice 92,9 % taux de réussite du Programme de mesures de rechange général	Accès à la justice 6 333 citoyens ayant profité des services juridiques gratuits ou à coûts modiques	Services axés sur l'expérience client 23 nombre de services numériques offerts aux citoyens et aux partenaires
Accompagnement et information 733 100 appels reçus par les services téléphoniques de justice	Accompagnement et information Plus de 78 000 personnes victimes d'infractions criminelles, proches ou témoins ayant bénéficié des services offerts par les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels	Accompagnement et information 12 projets financés visant à mieux accompagner les personnes victimes d'infractions criminelles

¹ Rapport annuel de gestion 2024-2025

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Le ministère de la Justice a pour mission de favoriser la confiance des citoyennes et des citoyens¹ en la justice et le respect des droits par le maintien au Québec :

- d'un système de justice qui soit à la fois accessible et intègre;
- de la primauté du droit.

En vertu de la Loi sur le ministère de la Justice (RLRQ, chapitre M-19), le ministre de la Justice est :

- procureur général du Québec;
- notaire général du Québec;
- registraire du Québec;
- juriconsulte du lieutenant-gouverneur et membre juriconsulte du Conseil exécutif du Québec.

Ses rôles et responsabilités amènent le Ministère à assumer des fonctions particulières pour l'ensemble du gouvernement, soit :

Assurer le rôle de procureur général du Québec

- Représenter le gouvernement et ses ministères devant l'ensemble des tribunaux de juridictions civile et administrative, y compris la Cour d'appel du Québec et la Cour suprême du Canada;
- Diriger la demande ou la défense dans toutes les contestations formées pour ou contre l'État.

Assurer le rôle de notaire général et de registraire du Québec

- Enregistrer et conserver tout document dont l'enregistrement est requis par le gouvernement;
- Établir et assurer les droits fonciers du gouvernement et de ses ministères;
- Tenir divers registres du Québec, dont le registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM), le registre des lettres patentes foncières, le registre des commissaires à l'assermentation et le registre des ventes.

Assurer le rôle de juriconsulte du gouvernement

- Conseiller le gouvernement et ses ministères sur les questions de droit, en particulier sur la légalité de leurs activités;
- Rédiger les lois et règlements qui relèvent des ministères;

¹ Le terme « citoyennes et citoyens » comprend la population et les personnes morales, le cas échéant.

- Élaborer des orientations et prendre des mesures en matière d'affaires criminelles et pénales à l'intention du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et des procureurs aux poursuites criminelles et pénales;
- Vérifier la conformité des actions du Québec.

En sus des responsabilités mentionnées précédemment, le ministre assume des responsabilités propres en matière de justice, pour lesquelles le Ministère le seconde, soit :

Établir des politiques publiques de l'État en matière de justice

- Assurer l'établissement du tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale;
- Conseiller les autorités sur les stratégies visant à offrir une justice centrée sur les besoins des citoyennes et des citoyens, y compris les jeunes, les personnes autochtones, aînées, victimes d'infractions criminelles et vulnérables;
- Mettre en œuvre des programmes d'adaptabilité et de justice réparatrice en collaboration avec les partenaires.

Soutenir davantage les personnes victimes d'infractions criminelles

- Offrir aux personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale des services intégrés et adaptés à leurs besoins;
- S'assurer que les ministères et les organismes concernés offrent de la formation continue, de base et spécialisée sur les réalités relatives à la violence sexuelle et à la violence conjugale aux personnes susceptibles d'intervenir au tribunal spécialisé;
- Favoriser la promotion des droits reconnus dans la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement (LAPVIC) (RLRQ, chapitre P-9.2.1) par l'entremise du Bureau de soutien aux services aux personnes victimes d'infractions criminelles;
- Administrer le Fonds affecté à l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles en s'assurant qu'il pourvoit au développement et au maintien des services et programmes destinés aux personnes victimes d'infractions criminelles;
- Reconnaître le rôle des centres d'aide aux personnes victimes d'actes criminels (CAVAC) et d'autres organismes ayant une mission semblable.

Améliorer l'accessibilité à la justice

- Administrer le Fonds Accès Justice en s'assurant qu'il permet de favoriser la concertation et la coordination des actions favorisant l'accessibilité à la justice, y compris par :
 - la diffusion d'une information juridique dans un langage simple et clair, ou adapté aux besoins des citoyennes et des citoyens;
 - l'utilisation de différents modes de prévention ou de règlement des différends;
 - l'amélioration de l'accès aux services juridiques, notamment ceux offerts gratuitement ou à coût modique par des organismes de la communauté;

- Offrir dans toutes les régions du Québec les services d'un centre Info Justice (anciennement centre de justice de proximité);
- Favoriser le recours à la médiation et à l'arbitrage à la Division des petites créances.

Veiller à l'administration de la justice

- Soutenir l'activité judiciaire et administrer les ressources nécessaires au bon fonctionnement des cours de justice du Québec et de certains tribunaux spécialisés;
- Informer et soutenir les citoyennes et les citoyens au regard des services de justice;
- Adapter les services judiciaires aux besoins de certaines clientèles présentant des vulnérabilités.

Administrer le Bureau des infractions et amendes

- Traiter les rapports et constats d'infraction donnant lieu à des poursuites, principalement de la part du DPCP, conformément au Code de procédure pénale (RLRQ, chapitre C-25.1);
- Exécuter les jugements rendus par les tribunaux en matières criminelle et pénale lorsqu'ils comportent une condamnation à une amende.

Les organismes budgétaires relevant du ministre de la Justice sont les suivants :

- le Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales;
- le Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales;
- la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;
- le Conseil de la justice administrative;
- le Conseil de la magistrature;
- le Directeur des poursuites criminelles et pénales;
- l'Office de la protection du consommateur;
- le Tribunal des droits de la personne.

FONDS SPÉCIAUX

FONDS ACCÈS JUSTICE

Le Fonds Accès Justice a été institué au sein du Ministère le 5 avril 2012. Ce fonds soutient les actions qui ont pour objectif d'améliorer, dans la collectivité, la connaissance et la compréhension du droit ou du système de justice québécois ainsi que l'utilisation de celui-ci. Pour sa part, le Règlement sur l'aide financière pour favoriser l'accès à la justice (RLRQ, chapitre M-19, r. 0.1), qui prévoit les conditions à remplir pour recevoir de l'aide du ministre de la Justice ainsi que les catégories de personnes ou d'organismes exemptées de son application, est entré en vigueur le 25 juillet 2013.

La principale source de financement du Fonds provient de la contribution pénale prévue à l'article 8.1 du Code de procédure pénale.

FONDS AFFECTÉ À L'AIDE AUX PERSONNES VICTIMES D'INFRACTIONS CRIMINELLES

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels a été constitué au ministère de la Justice en 1988, lors de l'adoption de la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels (LAVAC) (RLRQ, chapitre A-13.2). Il est entièrement consacré au développement de services d'aide aux personnes victimes, notamment pour assurer le maintien des CAVAC et des autres organismes d'aide aux personnes victimes.

La LAVAC ayant été abrogée et remplacée le 13 octobre 2021, le Fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles est désormais constitué en vertu de la LAPVIC.

Conformément à la LAPVIC, le Fonds permet d'offrir une aide financière à toute personne ou tout organisme qui favorise :

- le développement et le maintien de services et programmes offerts aux personnes victimes d'infractions criminelles;
- la recherche sur toute question relative à l'aide, à l'accompagnement ou à l'exercice des droits des personnes victimes d'infractions criminelles ou qui favorise l'accompagnement de celles-ci, de même que la réalisation et la diffusion de programmes d'information, de sensibilisation et de formation.

Les sources de revenus du Fonds sont notamment constituées des suramendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel (L.R.C. 1985, chapitre C-46) et des sommes provenant du partage des produits de la criminalité. S'ajoute à ces sommes, depuis le 1^{er} juillet 2003, une partie de la contribution pénale prévue à l'article 8.1 du Code de procédure pénale.

FONDS DES REGISTRES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Le Fonds des registres du Ministère a pour objet la gestion et le financement des biens et services fournis sous l'autorité du ministre de la Justice et qui sont liés à :

- l'enregistrement, à la publicité des documents d'État en vertu de la Loi sur le ministère de la Justice, à l'inscription et à la publication des droits personnels, des droits réels mobiliers et des autres documents dont l'inscription et la publication au RDPRM sont prévues par le Code civil du Québec (RLRQ, chapitre CCQ-1991);
- la certification requise pour assurer la sécurité des échanges électroniques impliquant le gouvernement, ses ministères et organismes, dans le cadre de fonctions qui ont été déléguées en application de l'article 66 de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01) ou à toute autre activité découlant des fonctions assignées au ministre par le gouvernement ou de mandats gouvernementaux qui lui sont confiés en vue de mettre à profit l'expertise développée pour le RDPRM en matière d'utilisation sécurisée des technologies de l'information;
- tout registre dont la tenue est confiée au ministre de la Justice ou à l'Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers.

Le Fonds comprend les secteurs d'activités suivants :

- le RDPRM;
- le Service de certification de l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale;
- le Registre des commissaires à l'assermentation;
- le Registre des lettres patentes en matière foncière ainsi que la délivrance de documents d'État émis sous le grand sceau;
- le Registre des ventes;
- le Registre de l'Apostille.

Les revenus du Fonds proviennent principalement des sommes perçues pour les services qu'il rend.

FONDS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

Le Fonds du Tribunal administratif du Québec finance le Tribunal administratif du Québec (TAQ), qui a la compétence pour décider des recours exercés à l'encontre des décisions administratives rendues par certaines autorités de l'Administration publique, tels les ministères, les régies, les commissions et les municipalités.

Les revenus du TAQ proviennent principalement des contributions du ministère de la Justice, de la Société de l'assurance automobile du Québec, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de Retraite Québec et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

La Commission des services juridiques (CSJ) est l'organisme chargé d'appliquer la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques (RLRQ, chapitre A-14). Elle veille à ce que l'aide juridique soit fournie de façon cohérente et uniforme sur l'ensemble du territoire québécois par les centres régionaux aux personnes financièrement admissibles tout en s'assurant de la gestion efficace de ses ressources.

De plus, depuis 2010, par l'ajout du chapitre III de la Loi, elle fournit certains autres services juridiques, notamment lorsque le droit aux services d'un avocat rémunéré par l'État a été reconnu par une ordonnance judiciaire.

La Loi favorisant l'accès à la justice en instituant le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants (RLRQ, chapitre A-2.02), sanctionnée le 15 juin 2012, a créé deux nouveaux services qui sont offerts à toute la population du Québec.

Le Service d'aide à l'homologation a été ajouté au panier de services offerts dans le cadre de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques depuis le 10 octobre 2013.

Depuis le 1^{er} avril 2014, la CSJ a le mandat de gérer le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants.

Depuis septembre 2021, un service de consultation est offert gratuitement à toutes les personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale, nommé Rebâtir. Depuis l'exercice 2022-2023, de nouveaux services juridiques sont offerts, notamment en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, de protection de la jeunesse ainsi que pour la cour itinérante et les demandeurs d'asile.

Les revenus annuels de la CSJ proviennent principalement d'un transfert en provenance du ministère de la Justice.

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Le Fonds d'aide aux actions collectives a pour mandat d'assurer le financement des actions collectives en première instance devant la Cour supérieure, en appel devant la Cour d'appel du Québec, ou en pourvoi devant la Cour suprême du Canada, ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces actions.

Les revenus du Fonds proviennent des revenus de subrogations et de reliquats perçus en application du Code de procédure civile du Québec (RLRQ, chapitre C-25.01), ainsi que des intérêts de placements.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE

La Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) a pour mission d'analyser, d'organiser, d'enrichir et de diffuser le droit au Québec, ce qui permet d'accompagner les professionnels dans leurs recherches de solutions ainsi que l'ensemble de la population dans sa compréhension du droit.

Les revenus annuels de la SOQUIJ proviennent principalement des consultations d'informations juridiques, y compris des résumés et textes intégraux de jugements, des plunitifs et des doctrines qui sont accessibles par l'entremise de son site de recherche juridique. Une part de ses revenus est aussi attribuable à la vente de publications et de bulletins électroniques, à l'offre de services juridiques à différentes organisations et au transfert de revenus en provenance du portefeuille ministériel pour le développement et le maintien du projet JuridIQ et de la plateforme gouvernementale de règlement des différends en ligne.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » s'établit à 1 597,8 M\$ en 2026-2027 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- l'abolition de la tarification intragouvernementale des loyers d'espaces;

- l'ajustement à la baisse de la contribution du Ministère selon la prévision des dépenses d'indemnisation des personnes victimes d'infractions criminelles;
- le financement de mesures et d'engagements gouvernementaux annoncés au cours des dernières années en matière de justice;
- la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2026-2027 et des infrastructures subventionnées, le cas échéant. Les éléments intégrés au Fonds de suppléance sont présentés à la suite du tableau « Le budget de dépenses par programme ».

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Administration de la justice

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, et à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- l'abolition de la tarification intragouvernementale des loyers d'espaces;
- le financement de mesures et d'engagements gouvernementaux annoncés au cours des dernières années en matière de justice;
- la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire.

PROGRAMME 2

Activité judiciaire

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire.

Il comprend également le comité mandaté pour évaluer la rémunération des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi que pour formuler des recommandations au gouvernement.

Le budget de dépenses 2026-2027 de ce programme est sensiblement au même niveau que la dépense probable 2025-2026.

PROGRAMME 3

Justice administrative

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du TAQ. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (RLRQ, chapitre J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée.

De plus, ce programme inclut le financement du Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par une augmentation de la contribution du Ministère au financement des activités du TAQ.

PROGRAMME 4

Indemnisation et reconnaissance

Ce programme vise à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux personnes victimes d'infractions criminelles. Il vise également à reconnaître les personnes ayant accompli un acte de civisme.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique par la diminution de la contribution du Ministère selon la prévision des dépenses pour l'indemnisation des personnes victimes d'infractions criminelles.

PROGRAMME 5

Autres organismes relevant du ministre

Ce programme vise à financer un organisme autre que budgétaire et deux organismes budgétaires. La CSJ vise à offrir des services d'aide juridique aux personnes financièrement défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux et ayant un rapport avec la justice. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12). L'Office de la protection du consommateur vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection du consommateur (RLRQ, chapitre P-40.1).

Le budget de dépenses 2026-2027 de ce programme est sensiblement au même niveau que la dépense probable 2025-2026.

PROGRAMME 6

Poursuites criminelles et pénales

Ce programme permet le financement des activités du DPCP. Ce dernier dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales au Québec. Le programme couvre également le financement du Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales dont le mandat est d'évaluer, tous les quatre ans, la rémunération et certaines conditions de travail à incidences pécuniaires des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- l'abolition de la tarification intragouvernementale des loyers d'espaces;

- le transfert de la provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances en 2025-2026;
- le financement de mesures et engagements gouvernementaux annoncés au cours des dernières années en matière de justice;
- la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration de la justice	433 104,4	(132 002,4)	471 157,6	565 106,8
2. Activité judiciaire	194 510,3	(1 279,1)	193 403,3	195 789,4
3. Justice administrative	25 078,8	2 602,6	22 659,8	22 476,2
4. Indemnisation et reconnaissance	525 884,3	(27 544,6)	553 428,9	553 428,9
5. Autres organismes relevant du ministre	214 983,7	1 956,1	219 194,5	213 027,6
6. Poursuites criminelles et pénales	204 263,0	(42 543,2)	213 138,5	246 806,2
Sous-total	1 597 824,5	(198 810,6)	1 672 982,6	1 796 635,1
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	82 700,0	82 700,0	-	-
Infrastructures subventionnées	6 912,4	2 145,6	4 766,8	4 766,8
Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027	-	135 974,0	-	(135 974,0)
Total	1 687 436,9	22 009,0	1 677 749,4	1 665 427,9

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2026-2027
Mesures du Budget	
Soutenir le bon fonctionnement de l'administration de la justice	33 900,0
Compléter le déploiement du Tribunal spécialisé en matière de violence	14 500,0
Poursuivre les efforts de lutte contre les violences armées	7 100,0
Moderniser la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui - Tribunal administratif du Québec	6 000,0
Soutenir le programme d'indemnisation des personnes victimes d'actes criminels	6 000,0
Favoriser l'accès à la justice dans le Nord-du-Québec	5 600,0
Poursuivre la traduction des jugements en français	3 900,0
Renouveler le Plan d'action 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs	3 700,0
Maintenir la présence de procureurs aux audiences de la Commission d'examen des troubles mentaux	2 000,0
Sous-total	82 700,0
Infrastructures subventionnées	6 912,4
Total	89 612,4

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	2 315,5	933,5	1 382,0
Immobilisations en ressources informationnelles	45 363,7	9 847,7	35 516,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	44,1	-	44,1
Total	47 723,3	10 781,2	36 942,1

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère découlent des orientations stratégiques du Plan stratégique 2023-2027. Plus concrètement, en cohérence avec les priorités gouvernementales en matière de justice, le Ministère unit ses forces autour de trois grandes priorités, soit contribuer au développement d'une justice offerte dans les meilleurs délais, assurer un meilleur soutien aux personnes victimes et améliorer la capacité à déployer des services axés sur l'expérience client.

ORIENTATION 1

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE JUSTICE OFFERTE DANS LES MEILLEURS DÉLAIS

Selon l'Enquête sur l'accessibilité et la confiance à l'égard du système de justice québécois réalisée en 2021 pour le compte du Ministère, les répondants considèrent que la justice est inaccessible en raison de la complexité (58 %), des coûts (64 %) et des délais (69 %) liés aux procédures. De plus, ceux qui ont une expérience avec le système de justice ont généralement une perception plus défavorable que ceux n'en détenant pas. Le système de justice peut faire mieux, et ce, alors même qu'il intervient dans la vie des citoyennes et des citoyens à des moments charnières représentant souvent une importante charge sur leur vie personnelle.

Actions envisagées

Le Ministère, par l'entremise du Plan stratégique 2023-2027, s'est donc engagé à :

- offrir des services centrés sur les besoins des citoyennes et des citoyens;
- agir pour la réduction des délais et à en assurer la transparence;
- développer une justice adaptée et axée sur la réhabilitation et la réinsertion.

ORIENTATION 2

ASSURER UN MEILLEUR SOUTIEN AUX PERSONNES VICTIMES

Le rapport *Rebâtir la confiance* a formulé ce grand constat : pour mieux accompagner la personne victime, que ce soit avant, pendant ou après les procédures judiciaires, il faut qu'elle soit au cœur des services qui lui sont destinés. Ce constat, sous-jacent à l'ensemble du rapport, requiert des changements profonds qui améliorent de façon pérenne l'accompagnement des personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale. Pour cette raison, le Ministère retient comme deuxième orientation stratégique la nécessité d'assurer un meilleur soutien aux personnes victimes, ce qui marque une volonté ferme de poursuivre et de mener à terme les changements amorcés depuis quelques années, et ce, tant pour les personnes victimes, leurs proches et les témoins.

Les constats posés au tournant des années 2020 à l'endroit de la réalité des personnes victimes d'infractions criminelles ont mené à une action gouvernementale concertée, qui a notamment permis l'adoption des Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026, du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025, de la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance 2022-2027, ainsi que de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027. Le Ministère est un partenaire actif de la mise en œuvre des mesures qui y sont prévues.

Dans son champ de responsabilités et par-delà une vision étroite de celles-ci, le Ministère vise le déploiement d'un meilleur accompagnement des personnes victimes, en collaboration avec ses partenaires.

Actions envisagées

Le Ministère s'est ainsi engagé à accompagner les personnes victimes pendant leur parcours de justice, en assurant la mise en place de diverses mesures, entre autres :

- l'adoption de la Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale (RLRQ, chapitre T-15.2) et son déploiement progressif dans les districts judiciaires du Québec;
- le développement d'un premier centre de services intégrés pour les personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale à Québec;
- la mise sur pied du Bureau de soutien aux services aux personnes victimes d'infractions criminelles;
- la bonification de l'intervention des organismes SOS violence conjugale et Info-Aide violence sexuelle;
- le soutien financier offert à des organismes œuvrant auprès des personnes victimes d'infractions criminelles;
- le déploiement graduel de l'aide financière d'urgence, permettant aux personnes victimes de quitter un milieu dangereux plus facilement.

ORIENTATION 3

AMÉLIORER LA CAPACITÉ À DÉPLOYER DES SERVICES AXÉS SUR L'EXPÉRIENCE CLIENT

Afin d'améliorer l'expérience de justice des citoyennes et des citoyens, les services numériques doivent répondre aux besoins et aux attentes des parties impliquées tout au long du parcours judiciaire. À cet égard, les initiatives mises en œuvre au cours des dernières années visant à transformer le système de justice doivent se poursuivre en vue d'étendre l'utilisation des services numériques pour les citoyennes et les citoyens, les partenaires et le personnel de la cour. Pour la population, cela signifie la capacité de déposer des demandes judiciaires et d'obtenir des services plus facilement.

Pour les partenaires, qu'ils soient juges ou avocats, et pour les employées ou les employés de la cour, il s'agira principalement d'un accès facilité au dossier judiciaire. Ainsi, le recours aux services numériques des uns et des autres permettra une offre de services de justice plus efficace.

Actions envisagées

Plus particulièrement, le Ministère souhaite :

- soutenir les utilisateurs en matière de services numériques de justice;
- offrir une expérience employé mobilisante et axée sur le bien-être.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

FONDS ACCÈS JUSTICE

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation de la contribution pénale prévue à l'article 8.1 du Code de procédure pénale.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de fonctionnement en soutien à la réalisation de la mission de ce fonds.

Aucun investissement n'est prévu en 2026-2027.

FONDS AFFECTÉ À L'AIDE DES PERSONNES VICTIMES D'INFRACTIONS CRIMINELLES

La variation des revenus s'explique principalement par :

- la diminution des revenus en lien avec une mesure ponctuelle pour le maintien des activités du Fonds;
- l'augmentation de la contribution pénale prévue à l'article 8.1 du Code de procédure pénale.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation de l'appui aux CAVAC, notamment pour le déploiement du tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par le développement du Système statistique des CAVAC.

FONDS DES REGISTRES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation de la dépense d'amortissement liée à de nouveaux développements informatiques.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la fin de deux projets de développements informatiques, soit le projet de modernisation du système de gestion des clés et des certificats et le référentiel du liquidateur.

FONDS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par une augmentation des contributions du ministère de la Justice, de la Société de l'assurance automobile du Québec, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de Retraite Québec et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de rémunération.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par une diminution des sommes prévues pour l'acquisition de biens en ressources informationnelles.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	Variation des résultats
Fonds Accès Justice					
Revenus	45 421,3	15 046,2	43 959,7	14 416,2	1 461,6
Dépenses	48 920,9	-	47 876,6	-	1 044,3
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles					
Revenus	63 698,7	7 481,7	65 946,9	14 233,8	(2 248,2)
Dépenses	71 349,4	-	68 848,8	-	2 500,6
Investissements	1 078,3	-	511,9	-	566,4
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	3 900,0	-	-	-	3 900,0
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds des registres du ministère de la Justice					
Revenus	53 593,5	-	53 353,5	-	240,0
Dépenses	48 996,0	-	46 141,6	-	2 854,4
Investissements	2 667,5	-	3 367,3	-	(699,8)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux (en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds du Tribunal administratif du Québec					
Revenus	60 030,9	11 710,8	54 836,1	11 491,0	5 194,8
Dépenses	60 931,4	-	57 697,3	-	3 234,1
Investissements	684,4	-	968,8	-	(284,4)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	6 000,0	-	-	-	6 000,0
Investissements	-	-	-	-	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

La variation des revenus s'explique principalement par l'octroi, en 2025-2026, d'une mesure ponctuelle pour le maintien des activités de la CSJ.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses de rémunération;
- l'augmentation de la dépense d'amortissement liée à de nouveaux développements informatiques et à l'acquisition de biens tangibles.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la réalisation de travaux de transformation numérique et l'acquisition de biens tangibles.

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

La variation des revenus s'explique principalement par une diminution anticipée des revenus de subrogations et de reliquats.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par une diminution des placements découlant de la diminution anticipée des revenus de subrogations et de reliquats.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par les coûts moindres associés à l'avancement des travaux prévus pour le projet Plateforme gouvernementale de règlements des différends en ligne.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Commission des services juridiques					
Revenus	194 435,8	189 285,8	224 107,7	217 207,7	(29 671,9)
Dépenses	259 065,1	-	251 586,8	-	7 478,3
Investissements	3 669,4	-	1 957,2	-	1 712,2
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	1 500,0	-	-	-	1 500,0
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds d'aide aux actions collectives					
Revenus	4 700,0	-	6 500,0	-	(1 800,0)
Dépenses	4 517,6	-	4 581,4	-	(63,8)
Investissements	10 671,2	-	13 074,3	-	(2 403,1)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Société québécoise d'information juridique					
Revenus	24 344,3	2 141,4	24 489,6	2 933,8	(145,3)
Dépenses	23 844,3	-	23 989,6	-	(145,3)
Investissements	2 273,7	-	2 662,4	-	(388,7)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	1 300,0	-	-	-	1 300,0
Investissements	-	-	-	-	-

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2026-2027	2025-2026
	Budget de dépenses	Dépense probable
Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales	400,0	400,0
Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales	301,2	-
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	19 290,6	21 637,2
Conseil de la justice administrative	799,0	863,8
Conseil de la magistrature	3 254,3	3 331,8
Directeur des poursuites criminelles et pénales	203 961,8	246 806,2
Office de la protection du consommateur	8 164,3	8 744,9
Tribunal des droits de la personne	407,5	363,6

LANGUE FRANÇAISE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Accompagnement et information Près de 1 800 ministères et organismes, dont environ 1 600 organismes municipaux, ont été accompagnés	Activités 292 projets soutenus en matière de valorisation, de promotion et de protection de la langue française ainsi qu'en appui à la francophonie canadienne	Aides financières 9,5 M\$ en financement accordé aux partenaires par le Ministère
Activités 140 profils de compétences en français de métiers et professions finalisés²	Office québécois de la langue française 9 813 inspections menées dans le cadre du traitement de plaintes et d'opérations de surveillance	Office québécois de la langue française 14 366 entreprises inscrites à l'Office québécois de la langue française dans le but d'amorcer une démarche de francisation au 31 mars 2025 9 502 entreprises certifiées en date du 31 mars 2025

¹ Données du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

² Les profils de compétences en français de métiers et professions décrivent les tâches langagières et les niveaux de compétence en français minimalement requis pour travailler au Québec. Le Référentiel québécois de profils de compétence en français de métiers et professions a été publié le 1^{er} avril 2025.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Au service de la société québécoise, le ministère de la Langue française a pour mission de promouvoir, de valoriser et de protéger la langue française et son statut en plus de veiller à l'exemplarité de l'État. Conformément à sa mission, il propose les orientations du gouvernement définissant l'aménagement linguistique du Québec ainsi que les politiques gouvernementales en matière de langue française et de francophonie canadienne.

À cet effet, il veille à la cohérence de l'action de l'Administration et à sa conformité aux dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11). Aussi, il entretient des liens étroits avec les ministères et organismes du gouvernement québécois, de même qu'avec les organismes municipaux, et travaille en collaboration avec eux. Il est aussi responsable des relations avec la francophonie canadienne.

Le portefeuille « Langue française » comprend le Ministère ainsi que l'organisme budgétaire institué par la Charte de la langue française, soit l'Office québécois de la langue française (OQLF), y compris la Commission de toponymie. L'OQLF a pour mission d'assurer la mise en œuvre des mesures de francisation des entreprises et des programmes de conformité des établissements publics de santé et de services sociaux, des organismes scolaires et des organismes ou établissements dont la reconnaissance a été retirée, pour que le français soit la langue du travail, des communications, du commerce et des affaires. Il intervient également en matière d'officialisation linguistique et de terminologie, et surveille l'évolution de la situation linguistique au Québec. La Commission de toponymie propose au gouvernement les critères de choix et les règles d'écriture de tous les noms de lieux.

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES

Le Centre de la francophonie des Amériques contribue à la promotion et à la mise en valeur d'une francophonie porteuse d'avenir pour la langue française dans le contexte de la diversité culturelle en misant sur le renforcement et l'enrichissement des relations ainsi que sur la complémentarité d'actions entre les francophones et les francophiles du Québec, du Canada et des Amériques.

Le Centre s'intéresse au développement et à l'épanouissement des francophones et des francophiles, et soutient le rapprochement des personnes, groupes et communautés intéressés par la francophonie. Il favorise les échanges, le partenariat et le développement de réseaux francophones afin de soutenir des projets structurants liés aux enjeux de société et diffuse l'information concernant diverses thématiques liées à la francophonie. Il privilégie la créativité, l'innovation, la solidarité et la coopération dans le respect d'un devoir de mémoire.

Les revenus du Centre proviennent principalement d'une subvention du Ministère.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Langue française » s'établit à 82,1 M\$ en 2026-2027 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2026-2027 et des infrastructures subventionnées, le cas échéant. Les éléments intégrés au Fonds de suppléance sont présentés à la suite du tableau « Le budget de dépenses par programme ».

Ce budget permet le financement du programme ci-dessous.

PROGRAMME 1 Langue française

Ce programme vise à assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect, la valorisation, la promotion et la défense du français et de son statut dans tous les secteurs d'activité. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique. Il vise enfin à renforcer l'exemplarité des pratiques linguistiques de l'État.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- la fin d'une mesure annoncée dans le cadre d'un budget précédent;
- la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Langue française	82 060,5	(3 751,7)	84 353,5	85 812,2
Sous-total	82 060,5	(3 751,7)	84 353,5	85 812,2
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	1 300,0	1 300,0	-	-
Infrastructures subventionnées	37,0	(41,0)	78,0	78,0
Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027	-	3 217,9	-	(3 217,9)
Total	83 397,5	725,2	84 431,5	82 672,3

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2026-2027
Mesures du Budget	
Soutenir la vitalité de la langue française	1 300,0
Sous-total	1 300,0
Infrastructures subventionnées	37,0
Total	1 337,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	305,0	-	305,0
Immobilisations en ressources informationnelles	1 936,0	993,5	942,5
Prêts, placements, avances et autres coûts	-	-	-
Total	2 241,0	993,5	1 247,5

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

STIMULER LA VITALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le Ministère veillera à stimuler la vitalité de la langue française en agissant sur plusieurs leviers. Il entend déployer plusieurs moyens pour que le Québec, collectivement, se mobilise autour de l'usage, au quotidien, de la langue française comme langue officielle et commune.

Actions envisagées

Le Ministère oriente ses priorités de manière à faire de la vitalité de la langue française l'un des principaux piliers de son action. À cette fin, le Ministère souhaite :

- dynamiser un mouvement ancré dans la Charte de la langue française et mobiliser les ministères et organismes de l'Administration dans la mise en œuvre de l'exemplarité de l'État en matière d'utilisation de la langue française;

- s'associer à différents organismes dans la réalisation de projets de valorisation de l'utilisation de la langue commune dans tous les aspects de la vie en société ainsi que dans la réalisation de projets renforçant la francophonie canadienne.

ORIENTATION 2

PROTÉGER LA LANGUE FRANÇAISE

Afin de freiner son déclin, il importe de protéger la langue française, langue officielle, de même que seule langue commune du Québec.

L'utilisation du français au Québec, dont la richesse lexicale est remarquable depuis quatre siècles, permet de protéger notre langue. À cet effet, la Charte de la langue française mise, notamment, sur l'apprentissage afin que tout résident du Québec ait une connaissance suffisante du français pour y vivre et y travailler. L'apprentissage du français s'appuie sur des outils de référence communs en matière de compétence en français qu'il importe d'enrichir afin de faciliter le développement des compétences langagières des Québécoises et des Québécois.

Par ailleurs, les ministères et organismes de l'Administration contribuent à protéger la langue française en utilisant exclusivement le français dans toutes leurs activités, tant à l'oral qu'à l'écrit, hormis certaines situations bien précises prévues par le cadre légal et réglementaire. Le devoir d'exemplarité prévu à la Charte de la langue française depuis sa réforme fait de l'État québécois le chef de file en matière de protection, de promotion, de rayonnement et d'utilisation de la langue française.

Actions envisagées

Le Ministère entend :

- enrichir le Référentiel québécois de profils de compétences en français de métiers et professions et décrire de manière uniforme et fiable les compétences en français nécessaires pour l'entrée en emploi de personnes dont le français n'est pas la langue première pour les domaines professionnels qui auront été priorités;
- accompagner les autres ministères ainsi que les organismes auxquels s'applique la Politique linguistique de l'État afin de les outiller pour qu'ils soient en mesure de satisfaire aux obligations qui leur incombent en vertu de la Charte de la langue française.

ORIENTATION 3

PARTAGER UN MILIEU DE TRAVAIL MOTIVANT ET STIMULANT

Le Ministère se positionne comme un employeur de choix offrant à son personnel la possibilité de contribuer de manière significative à la gouvernance linguistique du Québec. Il considère ainsi la mobilisation de son personnel comme un élément clé de sa performance pour réaliser ses engagements.

Action envisagée

Le Ministère offre une expérience de travail mobilisatrice. Il reconnaît l'importance de la valorisation et de la reconnaissance du travail accompli de même que l'intérêt de la mise en place de mesures qui favorisent un milieu de travail motivant et stimulant. Il entend tenir à cet égard des activités de mobilisation incarnant de surcroît la reconnaissance du Ministère envers son personnel.

ORIENTATION 4

AMÉLIORER LES SERVICES AUX PARTENAIRES

Le Ministère soutient le gouvernement dans sa volonté d'augmenter l'efficacité de l'État par la transformation numérique. Il projette de moderniser ses outils de travail afin d'améliorer la prestation de services aux partenaires, notamment dans le cadre de la prestation des services des programmes d'aide financière visant la promotion, la vitalité et la valorisation de la langue française au Québec, ainsi que de la francophonie canadienne.

Action envisagée

Le Ministère poursuivra l'optimisation de la gestion des subventions en francophonie canadienne, notamment par la mise à jour des normes du Programme d'appui à la francophonie canadienne. La Politique du Québec en matière de francophonie canadienne et le Plan d'action 2025-2028 qui l'accompagne multiplient les occasions de collaboration et visent à favoriser une meilleure connaissance mutuelle des communautés francophones et du Québec, à préserver la vitalité des communautés francophones et acadiennes, à valoriser la langue française et les cultures francophones, et à mettre davantage en valeur la contribution des communautés francophones et acadiennes à la société canadienne, renforçant ainsi le rôle de partenaire que joue le gouvernement du Québec.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DE L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES

La variation des revenus s'explique principalement par :

- la diminution de la subvention du Ministère;
- la diminution de la contribution des partenaires.

La variation des dépenses s'explique principalement par la diminution des ressources consacrées aux technologies de l'information, aux communications et à l'administration.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.

Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre que budgétaire
(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Centre de la francophonie des Amériques					
Revenus	2 544,2	2 499,2	2 862,2	2 606,4	(318,0)
Dépenses	2 544,2	-	2 862,2	-	(318,0)
Investissements	37,0	-	78,0	-	(41,0)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	2026-2027	2025-2026
	Budget de dépenses	Dépense probable
Office québécois de la langue française	44 438,4	47 463,9

RELATIONS INTERNATIONALES ET FRANCOPHONIE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Diplomatie d'influence

5 116

actions menées par le gouvernement pour renforcer la capacité d'influence du Québec auprès des décideurs, des partenaires et des publics étrangers en 2024-2025

Diplomatie économique

4 576

actions menées par le gouvernement sur les marchés internationaux dans les secteurs prioritaires du Québec en 2024-2025

Québécois d'expression anglaise

82

aides financières octroyées à des organismes desservant les communautés québécoises d'expression anglaise en 2024-2025

Organisations internationales

84

organisations internationales présentes au Québec, au 31 mars 2025

Arrangements de reconnaissance mutuelle

81

professions, fonctions et métiers au Québec couverts par des arrangements de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles en vertu de l'entente Québec-France, au 31 mars 2025

Mobilité internationale des jeunes

3 283

participants à des projets appuyés par les Offices jeunesse internationaux du Québec en 2025-2026

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

Le portefeuille « Relations internationales et Francophonie » a pour mission de diriger l'action internationale du gouvernement et d'assurer le développement économique, le rayonnement de l'identité et la défense des intérêts du Québec. Le Ministère planifie, organise et dirige l'action internationale du gouvernement ainsi que celle des ministères et organismes, et coordonne leurs activités au Québec en matière de relations internationales.

Pour atteindre ses objectifs, le Ministère assume les responsabilités suivantes :

- assurer la représentation du Québec à l'étranger;
- conseiller le gouvernement et développer des politiques sur toute question ayant trait aux relations internationales;
- coordonner l'organisation des missions officielles à l'international et l'accueil de dignitaires étrangers, sous la direction du Protocole du gouvernement du Québec;
- établir et maintenir les relations avec les gouvernements étrangers, leurs représentants ainsi qu'avec les organisations et les forums internationaux, notamment en favorisant leur établissement et leur rétention sur le territoire québécois;
- assurer la mise en œuvre de la Vision internationale du Québec et des stratégies territoriales;
- mener des actions de diplomatie économique et d'influence afin de faire avancer les intérêts du Québec en matière de commerce international et de prospection d'investissements étrangers;
- veiller à la négociation et à la mise en œuvre d'accords internationaux dans le respect des compétences constitutionnelles du Québec;
- favoriser le renforcement des institutions francophones internationales auxquelles le gouvernement participe, en cohérence avec les intérêts du Québec;
- soutenir l'action des organismes de coopération internationale québécois ainsi que celle des entreprises, des organisations et des institutions québécoises œuvrant à l'étranger;
- assurer une veille et réaliser des recherches, des études et des analyses sur les enjeux géopolitiques et économiques mondiaux, les risques et les occasions d'affaires pour le Québec;
- représenter, devant l'Assemblée nationale, l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ) et l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ).

Le Ministère est aussi constitué d'un secrétariat de mission et d'un bureau de coordination qui assument des mandats particuliers confiés par le gouvernement :

- le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise assiste le ministre responsable dans sa mission d'assurer le lien entre les organismes gouvernementaux et les communautés québécoises d'expression anglaise. Il veille à la prise en compte des préoccupations de ces communautés dans les orientations et les décisions gouvernementales provinciales et fédérales pouvant avoir une incidence sur elles;
- le Bureau de coordination de la lutte contre le racisme assiste le ministre responsable de la Lutte contre le racisme dans l'exercice des rôles et responsabilités qui lui sont dévolus. Il coordonne le suivi gouvernemental des actions prises par les ministères et les organismes interpellés par la mise en œuvre des actions recommandées dans le rapport du Groupe d'action contre le racisme.

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

OFFICE QUÉBEC-MONDE POUR LA JEUNESSE

L'OQMJ a pour mission de développer les relations entre les jeunes (18 à 35 ans) du Québec et ceux de territoires et de pays que le ministre lui indique et qui ne sont pas couverts par l'OFQJ. Ces relations ont pour objet de favoriser chez ces jeunes la connaissance mutuelle de leur culture respective, d'accroître entre eux les échanges sur le plan individuel et collectif et de susciter le développement de réseaux de coopération.

Plus particulièrement, l'OQMJ est chargé d'établir des contacts avec des organismes publics ou privés de ces territoires et de ces pays en vue d'élaborer, en partenariat avec ces organismes, des programmes d'échange et de coopération accessibles aux jeunes de tous les milieux. Les programmes d'échange et de coopération ont en commun de comporter des activités formatrices sur le plan personnel, scolaire ou professionnel dans des domaines aussi variés que l'entrepreneuriat, l'engagement citoyen, le développement de carrière et la mobilité étudiante. L'OQMJ peut également apporter son soutien financier ou technique à la conception et à la réalisation de projets de coopération dont l'initiative provient du milieu.

Les revenus annuels de l'OQMJ proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec, notamment celles du Ministère et du Secrétariat à la jeunesse.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Relations internationales et Francophonie » s'établit à 144,0 M\$ en 2026-2027 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire;
- l'abolition de la tarification intragouvernementale des loyers d'espaces.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1**Direction et administration**

Ce programme permet au Ministère d'assurer les activités nécessaires à la réalisation de sa mission.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'abolition de la tarification intragouvernementale des loyers d'espaces.

PROGRAMME 2**Affaires internationales**

Ce programme vise à promouvoir les intérêts du Québec sur le plan international, dans le respect des compétences et de la cohérence de l'action gouvernementale.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire.

PROGRAMME 3**Relations avec les Québécois d'expression anglaise et Lutte contre le racisme**

Ce programme vise à offrir une structure administrative formelle pour assurer le lien entre les organismes gouvernementaux et les communautés d'expression anglaise du Québec afin de veiller à la prise en compte de leurs préoccupations dans les orientations et les décisions gouvernementales, ainsi qu'en matière d'accès aux programmes gouvernementaux. Il assure un rôle-conseil auprès du gouvernement, des ministères et des organismes en matière de relations avec les Québécois d'expression anglaise. Finalement, il assure l'interaction avec le gouvernement fédéral sur les enjeux, les ententes, les programmes ou les politiques qui peuvent avoir une incidence sur les Québécois d'expression anglaise.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par la diminution du financement découlant de mesures annoncées dans le cadre de budgets précédents.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et administration	20 010,4	(2 516,7)	17 992,0	22 527,1
2. Affaires internationales	108 697,7	(8 592,4)	113 007,5	117 290,1
3. Relations avec les Québécois d'expression anglaise et Lutte contre le racisme	15 288,2	(732,8)	15 935,3	16 021,0
Sous-total	143 996,3	(11 841,9)	146 934,8	155 838,2
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	-	-	-	-
Infrastructures subventionnées	-	-	-	-
Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027	-	3 677,8	-	(3 677,8)
Total	143 996,3	(8 164,1)	146 934,8	152 160,4

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	9 708,0	(3 622,1)	13 330,1
Immobilisations en ressources informationnelles	350,0	(770,0)	1 120,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	1 500,0	-	1 500,0
Total	11 558,0	(4 392,1)	15 950,1

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

TIRER LE PLEIN POTENTIEL DES MARCHÉS INTERNATIONAUX

Pour concrétiser les ambitions économiques du Québec, le Ministère sera à pied d'œuvre afin d'intensifier sa diplomatie économique. L'utilisation d'un large éventail d'instruments permettra d'atteindre les objectifs du Québec à l'étranger en générant des retombées et en contribuant au succès des acteurs économiques à l'étranger. Le Ministère continuera de mettre en œuvre son action sur les marchés étrangers en étroite concertation avec les ministères, les organismes et les partenaires activement engagés sur les marchés mondiaux. Une attention particulière sera accordée à la promotion de la recherche et l'innovation, deux domaines où le Québec excelle, afin d'en tirer le maximum de retombées pour les entreprises et les organisations québécoises.

Actions envisagées

- Accroître les retombées économiques pour les clientèles desservies en multipliant les activités structurées et ciblées de promotion et de prospection, notamment sur les marchés couverts par les représentations du Québec à l'étranger et auprès des institutions multilatérales pertinentes;
- Soutenir l'internationalisation et la commercialisation des innovations québécoises par des actions de promotion, d'accompagnement et de développement de marchés, en priorité dans les domaines de l'intelligence artificielle, des technologies quantiques, des sciences de la vie, de l'aérospatiale, de la défense, de l'électrification des transports et des énergies renouvelables.

ORIENTATION 2

ATTIRER LES TALENTS DONT LE QUÉBEC A BESOIN

Compte tenu des nouvelles orientations gouvernementales en matière d'immigration et d'encadrement relatif aux étudiants étrangers, l'orientation 2 a été retirée du Plan stratégique 2023-2027. La version révisée est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2025.

ORIENTATION 3

CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS UNE PERSPECTIVE ÉCONOMIQUE DURABLE

Déterminé à renforcer la place du Québec dans la recherche de solutions au défi climatique, le Ministère entend poursuivre le déploiement d'actions de diplomatie d'influence efficaces sur les plans environnemental et climatique tout en accentuant ses efforts pour obtenir des retombées concrètes dans les secteurs clés de la transition énergétique, en misant notamment sur la prospection de nouveaux marchés et l'attraction d'investissements étrangers dans le domaine des technologies vertes.

Actions envisagées

- Augmenter le nombre de retombées engendrées par le Ministère en matière d'économie verte, de lutte contre les changements climatiques et de protection de l'environnement;
- Valoriser l'expertise québécoise et développer des partenariats stratégiques dans les secteurs clés de la transition énergétique.

ORIENTATION 4**FAIRE AVANCER LES INTÉRÊTS ET PROMOUVOIR LA CULTURE ET L'IDENTITÉ DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER**

Le Ministère veillera à accroître la capacité d'influence du Québec à l'étranger en maximisant l'impact de ses actions diplomatiques et en facilitant l'obtention de retombées pour les Québécois. L'action du Ministère sera également déterminante dans la promotion de l'identité et l'avancement des intérêts du peuple québécois.

Actions envisagées

- Renforcer le rayonnement international du Québec en générant des retombées structurantes grâce à des opérations concertées et à des actions diplomatiques majeures;
- Affirmer et projeter l'identité québécoise à l'international en mettant de l'avant ses valeurs progressistes, sa culture et sa spécificité, afin d'accroître les retombées pour les artistes et les entreprises culturelles et de renforcer l'attractivité du Québec auprès des publics étrangers;
- Consolider l'engagement du Québec en faveur de l'égalité et du développement durable par un soutien accru aux organismes des pays en développement œuvrant auprès des femmes et des filles, en partenariat avec les organismes québécois de coopération internationale dans le cadre du programme Québec sans frontières.

ORIENTATION 5**FAVORISER L'ESSOR INTERNATIONAL DES JEUNES**

L'influence du Québec dans le monde est en grande partie tributaire d'une présence forte et soutenue des villes, des institutions d'enseignement, des organisations et des jeunes sur la scène internationale. Depuis plusieurs décennies, le Ministère soutient leurs initiatives d'internationalisation par l'entremise de différents programmes de coopération bilatérale et multilatérale ainsi que par l'appui qu'il offre aux Offices jeunesse internationaux du Québec. En plus des retombées sociales et économiques pour le Québec, ces programmes comptent sur des « ambassadeurs » pour le faire rayonner dans le monde. Le Ministère compte renforcer cet appui et le rendre plus adapté aux nouvelles réalités de ses clientèles.

Action envisagée

- Maintenir l'accès des jeunes Québécoises et Québécois à des expériences internationales par l'entremise de programmes et d'organismes appuyés par le Ministère.

ORIENTATION 6**CONSOLIDER L'EXPERTISE DU GOUVERNEMENT EN DIPLOMATIE ET EN GESTION INTERNATIONALE**

Le Ministère assurera le développement et l'actualisation des compétences du personnel attitré aux relations internationales et à la gestion du réseau des représentations à l'étranger, en plus de mettre en œuvre des actions structurantes afin d'améliorer l'expérience employé et de consolider sa place comme employeur de choix.

Actions envisagées

- Renforcer les compétences professionnelles des employés du gouvernement du Québec en matière de diplomatie économique et d'influence ainsi qu'en gestion en contexte international;
- Consulter régulièrement le personnel du Ministère sur leur satisfaction et leur bien-être au travail de manière à ajuster nos pratiques courantes dans une démarche d'amélioration continue.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DE L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

OFFICE QUÉBEC-MONDE POUR LA JEUNESSE

La variation des revenus s'explique principalement par la fin d'un soutien financier d'un partenaire.

La variation des dépenses s'explique principalement par la révision des activités afin de tenir compte de la variation des revenus de l'organisme.

Au titre des investissements, la variation s'explique par la diminution des sommes dédiées à un projet informatique.

Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre que budgétaire (en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Office Québec-Monde pour la jeunesse					
Revenus	4 733,9	1 510,9	5 328,3	1 385,9	(594,4)
Dépenses	4 733,9	-	5 872,4	-	(1 138,5)
Investissements	46,5	-	178,6	-	(132,1)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

RESSOURCES NATURELLES ET FORÊTS

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Territoire public 92 % superficie du territoire québécois inclus dans le domaine de l'État	Droits exclusifs d'exploration actifs 335 638 droits exclusifs d'exploration actifs au 31 mars 2025	Retombées économiques 6,6 G\$ produit intérieur brut (PIB) du secteur forestier en 2024
Possibilités forestières 34,1 millions mètres cubes bruts par année pour la période 2023-2028, en vigueur le 1^{er} avril 2025, en ce qui concerne les forêts publiques	Plants forestiers 130 à 140 millions plants destinés annuellement au reboisement des forêts publiques et privées	Valeur des propriétés 1 979,0 G\$ valeur des propriétés inscrites au Registre foncier du Québec en 2025

¹ Selon les informations disponibles dans le Rapport annuel de gestion 2024-2025 du ministère des Ressources naturelles et des Forêts

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a pour mission d'assurer une gestion durable des ressources naturelles et du territoire pour contribuer à la vitalité économique de toutes les régions du Québec. Plus particulièrement, les principaux domaines d'activité du Ministère consistent notamment :

- à promouvoir et à encadrer la mise en valeur durable des ressources minérales;
- à assurer l'aménagement durable des forêts publiques et à contribuer au développement de l'industrie des produits forestiers et à la mise en valeur des forêts privées;
- à soutenir le rôle de premier plan des forêts dans le maintien des processus et de l'équilibre écologiques afin d'en assurer la pérennité;
- à agir à titre de propriétaire des terres publiques sous son autorité;
- à soutenir l'efficacité du marché immobilier par l'administration du Registre foncier du Québec et du Cadastre du Québec;
- à acquérir des connaissances et à diffuser l'information stratégique au bénéfice des citoyens, des clients, des professionnels et des entreprises;
- à déterminer, à réviser et à modifier, par le Forestier en chef, les possibilités forestières pour les unités d'aménagement en tenant compte, notamment, des objectifs régionaux et locaux propres à l'aménagement durable des forêts.

Le Ministère est également responsable du Fonds des ressources naturelles pour les volets Aménagement durable du territoire forestier, Patrimoine minier et Gestion de l'activité minière, ainsi que du Fonds d'information sur le territoire.

Deux organismes autres que budgétaires sont également sous la responsabilité du ministre, soit la Société de développement de la Baie-James et la Société du Plan Nord.

FONDS SPÉCIAUX

FONDS DES RESSOURCES NATURELLES

Le Fonds des ressources naturelles a été institué le 1^{er} juillet 2011, et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts est responsable des volets Aménagement durable du territoire forestier, Patrimoine minier et Gestion de l'activité minière.

Le volet Aménagement durable du territoire forestier, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013, est affecté au financement des activités liées à l'aménagement durable des forêts et à sa gestion, à l'intensification de la production ligneuse, à la recherche forestière et à d'autres activités liées à la sensibilisation et à l'éducation forestière ainsi qu'à la protection, à la mise en valeur ou à la transformation des ressources du milieu forestier.

Le volet Patrimoine minier est affecté au financement d'activités favorisant le développement du potentiel minéral, y compris des activités d'acquisition de connaissances géoscientifiques, de recherche et de développement des techniques d'exploration, d'exploitation, de réaménagement et de restauration de sites miniers et de soutien au développement de l'entrepreneuriat québécois.

Le volet Gestion de l'activité minière est affecté au financement des activités liées à l'application de la Loi sur les mines (RLRQ, chapitre M-13.1), à l'exception de celles liées au pétrole, au gaz naturel, aux réservoirs souterrains et à la saumure, et celles liées à l'application de la Loi sur l'impôt minier (RLRQ, chapitre I-0.4).

Le financement provient principalement du virement de sommes provenant de la vente des bois et des droits exigés, de crédits alloués par le Parlement au Ministère, ainsi que d'une partie des sommes perçues à titre de droits miniers.

FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE

Le Fonds d'information sur le territoire regroupe des activités liées à la cartographie, à l'arpentage, au cadastre et au registre foncier de même qu'aux produits et services afférents, et ce, dans les domaines de l'information foncière et géographique. Il est également affecté à la gestion des terres du domaine de l'État afin d'en favoriser l'aménagement, la conservation et la mise en valeur ainsi qu'à la défense de l'intégrité du territoire du Québec.

Le financement provient de la tarification perçue pour les biens et services offerts aux diverses clientèles.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

La Société de développement de la Baie-James a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la région de la Baie-James. Elle peut notamment soutenir la réalisation de projets visant ces fins, de même qu'y participer. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Le financement provient de la tarification perçue pour les biens et services offerts aux clientèles, notamment la gestion d'infrastructures de transport, les ventes du relais routier (carburant, hébergement et restauration), les revenus de location ainsi que des revenus de placements.

Le financement du projet de réfection de la route Billy-Diamond provient de la Société du Plan Nord, de la Société de développement de la Baie-James, du ministère des Ressources naturelles et des Forêts et du gouvernement fédéral.

SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

La Société du Plan Nord, créée par la Loi sur la Société du Plan Nord (RLRQ, chapitre S-16.11), est entrée en fonction le 1^{er} avril 2015. Elle a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité avec les orientations définies par le gouvernement relativement au Plan Nord et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

Les activités qu'elle réalise ont notamment trait à la réalisation d'infrastructures, à l'appui aux communautés locales et autochtones dans leurs projets de développement communautaires, sociaux et économiques, à la réalisation d'activités de recherche et de développement, à la mise en place de mécanismes assurant la protection de l'environnement et la sauvegarde de la biodiversité, ainsi qu'à la maximisation des retombées économiques générées par la mise en valeur des ressources naturelles du Plan Nord.

Le financement provient des contributions qu'elle reçoit, des droits qu'elle perçoit et des sommes provenant du Fonds du Plan Nord qui sont mises à sa disposition.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Ressources naturelles et Forêts » s'établit à 503,5 M\$ en 2026-2027 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2026-2027 et des infrastructures subventionnées, le cas échéant. Les éléments intégrés au Fonds de suppléance sont présentés à la suite du tableau « Le budget de dépenses par programme ».

Ce budget permet le financement du programme ci-dessous.

PROGRAMME 1

Gestion des ressources naturelles et forestières

Ce programme vise à gérer l'aménagement durable des forêts publiques, à participer au développement de l'industrie des produits forestiers et à la mise en valeur des forêts privées, ainsi qu'à assurer la gestion et soutenir la mise en valeur des ressources minérales du Québec, dans une perspective de développement durable. Il vise également à soutenir les autorités du Ministère dans la gestion et la coordination des activités de nature législative, gouvernementale et ministérielle et couvre les activités administratives de l'organisation.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- le financement temporaire des mesures d'aide financière au secteur forestier accordé en 2025-2026;
- l'abolition de la tarification intragouvernementale pour les loyers d'espaces;
- la fin de mesures de budgets précédents.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Gestion des ressources naturelles et forestières	503 522,3	(107 903,3)	532 737,1	611 425,6
Sous-total	503 522,3	(107 903,3)	532 737,1	611 425,6
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	168 800,0	168 800,0	-	-
Infrastructures subventionnées	154 939,3	80 519,8	74 419,5	74 419,5
Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027	-	22 347,0	-	(22 347,0)
Total	827 261,6	163 763,5	607 156,6	663 498,1

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance (en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2026-2027
Mesures du Budget	
Maintenir les investissements en travaux sylvicoles en forêt publique	146 700,0
Abolir la redevance annuelle pour améliorer la compétitivité du secteur forestier	19 100,0
Augmenter les sommes disponibles au Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides	3 000,0
Sous-total	168 800,0
Infrastructures subventionnées	154 939,3
Total	323 739,3

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	15 228,2	2 645,6	12 582,6
Immobilisations en ressources informationnelles	2 689,6	440,2	2 249,4
Prêts, placements, avances et autres coûts	100,4	-	100,4
Total	18 018,2	3 085,8	14 932,4

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

APPUYER LES SECTEURS FORESTIER ET MINIER EN VUE DE PARTICIPER PLEINEMENT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le développement de projets en ressources naturelles étant fortement influencé par la conjonction de plusieurs facteurs, tels que le financement, la concurrence mondiale, la réglementation, la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée et les enjeux environnementaux, le gouvernement se doit d'agir pour favoriser la croissance des investissements, l'innovation et les retombées dans les communautés.

Actions envisagées

- Soutenir des projets au bénéfice du secteur forestier, minier et du territoire public, et ce, dans le cadre de programmes et de mesures d'aide financière;
- Poursuivre les investissements en protection des forêts contre les feux, les insectes et les maladies ainsi qu'en automatisation et en mécanisation des travaux sylvicoles;
- Accompagner les entreprises du secteur forestier, minier et du territoire public en leur offrant l'expertise du Ministère et du soutien dans la réalisation de leurs projets;
- Poursuivre les travaux de planification des activités d'aménagement forestier permettant de maximiser les retombées économiques des ressources forestières;
- Poursuivre l'appui à la mise en valeur des forêts privées et à la mobilisation des bois afin de maintenir les niveaux annuels d'investissement par l'État et ses partenaires;
- Poursuivre la production de semences et de plants forestiers améliorés contribuant à l'augmentation du rendement des forêts;
- Contribuer à soutenir le développement et la mise en place d'infrastructures performantes et adaptées aux besoins du secteur minier;
- Poursuivre la promotion des occasions d'affaires dans le secteur minier auprès des investisseurs étrangers;

- Alléger le fardeau administratif pour la réalisation des projets miniers.

ORIENTATION 2

MISER SUR UN DIALOGUE SOUTENU AVEC LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET AUTOCHTONES

Le territoire public et ses ressources naturelles appartiennent à tous les Québécois. De ce fait, le gouvernement doit impliquer activement les citoyens, les collectivités locales et les communautés autochtones dans la gestion et le développement de ces richesses. Pour sa part, le Ministère doit promouvoir et encadrer la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire public dans un contexte grandissant de conciliation des usages. Il doit considérer les droits des communautés autochtones ainsi que les intérêts, les valeurs et les besoins de l'ensemble des collectivités.

L'acceptabilité sociale est plus que jamais un facteur important de réussite pour la réalisation d'un projet. Le Ministère reconnaît la nécessité de maintenir un dialogue soutenu avec les collectivités locales et les communautés autochtones. Le Ministère souhaite ainsi assurer la participation des divers acteurs à l'échelle locale et régionale ainsi que celle des communautés autochtones touchées par la gestion des ressources naturelles et du territoire public.

Actions envisagées

- Renforcer les capacités des communautés locales et autochtones qui accueillent des projets miniers;
- Informer davantage l'écosystème minier ainsi que les collectivités locales et les communautés autochtones concernant le secteur minier et son encadrement;
- Soutenir le fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire;
- Poursuivre le déploiement des actions d'accompagnement auprès des municipalités régionales de comté afin de mieux les soutenir dans leurs responsabilités au regard de la délégation d'ententes, de la conclusion de conventions de gestion territoriale ou de l'aménagement forestier;
- Poursuivre le dialogue avec les Premières Nations concernant la gestion forestière et l'aménagement durable des forêts;
- Offrir et mettre sur pied, le cas échéant, un mécanisme formel d'échange pour accroître la collaboration entre les communautés autochtones et le Ministère;
- Contribuer à la négociation, à l'approbation, à la conclusion et à la mise en œuvre d'ententes avec des municipalités régionales de comté et des communautés ou organisations autochtones;
- Terminer la modernisation du processus d'affectation du territoire public afin de le rendre plus accessible et efficient;
- Poursuivre les exercices de concertation avec les partenaires régionaux et les communautés autochtones menant au développement des activités récréotouristiques sur les terres du domaine de l'État.

ORIENTATION 3**CONTRIBUER À LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE**

Le Québec dispose d'un vaste territoire et de ressources abondantes. Celles-ci peuvent répondre aux besoins grandissants de la société, en plus de contribuer à sa prospérité et à la qualité de la vie de sa population. Or, la mise en valeur des ressources naturelles doit s'appuyer sur une approche qui permet de concilier les préoccupations variées en ce qui a trait au respect de l'environnement.

Le Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec est la première politique-cadre d'électrification ainsi que de lutte et d'adaptation aux changements climatiques du Québec. Le Plan contribuera à l'atteinte de la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre que le Québec s'est fixée pour 2035, soit une réduction de 37,5 % par rapport au niveau de 1990, et à l'atteinte de la carboneutralité d'ici à 2050. Il renforcera aussi la capacité du Québec à s'adapter aux conséquences des changements climatiques.

Le Québec est un chef de file mondial dans la production d'énergies propres et renouvelables. Par conséquent, l'électrification de l'économie et la transition énergétique vers des sources plus vertes placent le Québec dans une situation avantageuse.

Actions envisagées

- Poursuivre la réalisation du Plan de mise en œuvre 2021-2026 de la Politique d'intégration du bois dans la construction et amorcer l'élaboration du prochain plan de mise en œuvre;
- Poursuivre le soutien financier dans le domaine des bioénergies pour stimuler l'innovation et le développement de connaissances afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans différents secteurs (industrie, bâtiments et transports);
- Réaliser des travaux sylvicoles, dans les limites des budgets annuels disponibles, en plus des travaux prévus, dans les forêts du domaine de l'État et dans les forêts privées, dans le but de séquestrer davantage de carbone;
- Poursuivre les travaux visant à favoriser la valorisation des résidus miniers;
- Poursuivre les activités de caractérisation environnementale pour les sites miniers abandonnés prioritaires;
- Intégrer l'économie circulaire aux chaînes de valeur de minéraux critiques et stratégiques;
- Utiliser des méthodes de lutte de remplacement aux pesticides utilisés dans la production de plants forestiers dans les pépinières publiques afin de réduire les risques pour l'environnement;
- Poursuivre la mise à contribution des terres du domaine de l'État dans la mise en place de nouveaux parcs de production d'énergie renouvelable;
- Accompagner la clientèle dans l'intégration des nouvelles exigences environnementales en matière d'occupation des terres du domaine de l'État.

ORIENTATION 4**RENFORCER LA CONNAISSANCE EN APPUI À LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE**

La connaissance du territoire et de sa géographie est fondamentale à l'État et essentielle à son bon fonctionnement. C'est dans cette perspective que le Ministère établit et gère la cartographie et les réseaux géodésiques officiels du Québec. Il est également un diffuseur important de données ouvertes. Le renforcement de la connaissance géographique et de l'information relative au territoire est un outil d'aide à la décision publique qui permet de mieux documenter et comprendre les problématiques associées au territoire et aux ressources naturelles afin de poser les actions nécessaires pour en assurer une gestion durable.

Actions envisagées

- Poursuivre la diffusion annuelle des données concernant les territoires touchés par les perturbations naturelles ainsi que les aires protégées sous la responsabilité du Ministère sur la carte interactive Forêt ouverte et sur Données Québec;
- Diffuser la base de données des collections de spécimens botaniques de l'Herbier du Québec sur Données Québec;
- Améliorer l'infrastructure géodésique québécoise par le remplacement de stations permanentes désuètes et l'entretien de stations mobiles;
- Appuyer la prise de décision dans le cadre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire en produisant et en bonifiant la cartographie de l'occupation des terres du Québec;
- Poursuivre les travaux entamés dans le cadre de la mise en place des services 9-1-1 de prochaine génération du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes en procédant à l'agrégation et à la standardisation des données de localisation géographiques québécoises;
- Poursuivre la mise en œuvre de certaines mesures du Plan de protection du territoire face aux inondations;
- Poursuivre la mise en œuvre des travaux liés à certaines initiatives gouvernementales dans le cadre du Pôle d'expertise gouvernemental en information géospatiale.

ORIENTATION 5**OFFRIR UNE EXPÉRIENCE BONIFIÉE**

Le Ministère souhaite poursuivre son engagement qui consiste à offrir des services publics intuitifs et faciles d'utilisation afin de mieux servir les citoyennes et les citoyens. En s'appuyant sur la mise en œuvre des bonnes pratiques numériques, le Ministère souhaite bonifier l'expérience de sa clientèle tout en augmentant son degré d'efficience.

Le Ministère vise à améliorer à la fois l'expérience de ses clients et celle de ses employés en étant à l'écoute de leurs attentes et de leurs besoins et en les plaçant au centre de sa transformation vers le numérique et de son offre de services.

Actions envisagées

- Consulter la clientèle pour mesurer leur satisfaction à l'égard de différents services offerts au sein du Ministère;
- Consulter les partenaires pour cerner leurs besoins et leurs attentes à l'égard de certains services offerts par le Ministère;
- Poursuivre l'accès au sondage en ligne de la carte interactive Forêt ouverte;
- Réaliser un sondage d'intégration des données produites par les clientèles liées aux inventaires forestiers;
- Poursuivre l'optimisation des processus liés aux demandes de permis de bois de chauffage;
- Poursuivre le déploiement d'actions permettant de bonifier l'expérience employé auprès du personnel du Ministère.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

FONDS DES RESSOURCES NATURELLES

La variation des revenus s'explique principalement par :

- la diminution anticipée des revenus de vente de bois;
- la diminution des crédits d'affectation à ce fonds pour la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- la diminution des dépenses consécutive à la baisse des revenus de vente de bois anticipée;
- la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire.

Au titre des investissements, l'augmentation s'explique principalement par la modernisation des pépinières publiques.

FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des revenus du Registre foncier à la suite des changements tarifaires annoncés au Budget 2025-2026.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'indexation de la rémunération et des dépenses de fonctionnement.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'augmentation des acquisitions de placements de portefeuille.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux (en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	Variation des résultats
Fonds des ressources naturelles ¹					
Revenus	640 812,8	392 963,9	705 705,8	460 343,8	(64 893,0)
Dépenses	649 339,7	-	759 571,3	-	(110 231,6)
Investissements	34 017,4	-	20 844,6	-	13 172,8
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	168 800,0	-	-	-	168 800,0
Investissements	1 127,5	-	-	-	1 127,5
Fonds d'information sur le territoire					
Revenus	222 380,2	-	209 953,8	-	12 426,4
Dépenses	196 493,1	-	190 698,3	-	5 794,8
Investissements	55 067,5	-	37 304,2	-	17 763,3
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

¹ Volets Aménagement durable du territoire forestier, Gestion de l'activité minière et Patrimoine minier.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des contributions du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral au projet de réfection de la route Billy-Diamond qui varient en fonction de l'avancement annuel des travaux.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- la réalisation des travaux des phases 1 et 2 du projet de réfection de la route Billy-Diamond;
- les dépenses nécessaires à la réalisation de nouveaux mandats accordés par Hydro-Québec.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par une augmentation des investissements prévus dans le cadre du projet de réfection de la route Billy-Diamond et des activités d'exploitation de la Société.

SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution de revenus pour la réalisation des actions incluses dans le Plan d'action nordique 2023-2028.

La variation des dépenses s'explique principalement par une diminution du montant des subventions versées pour la réalisation des actions incluses dans le Plan d'action nordique 2023-2028.

Au titre des investissements, aucune variation significative n'est constatée.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Société de développement de la Baie-James					
Revenus	228 053,2	118 829,9	165 473,7	68 864,1	62 579,5
Dépenses	119 659,1	-	99 287,6	-	20 371,5
Investissements	178 954,4	-	101 668,9	-	77 285,5
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Société du Plan Nord					
Revenus	162 105,0	-	168 971,9	-	(6 866,9)
Dépenses	148 354,9	-	157 146,5	-	(8 791,6)
Investissements	1 613,4	-	1 537,0	-	76,4
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	3 094,2	-	-	-	3 094,2
Investissements	-	-	-	-	-

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Ressources humaines 348 104 salariés ou cadres dans les établissements publics ou privés conventionnés¹ 9 891 médecins omnipraticiens ayant reçu une rémunération de la Régie de l'assurance maladie du Québec² 11 584 médecins spécialistes ayant reçu une rémunération de la Régie de l'assurance maladie du Québec²	Ressources financières 60,1 G\$ prévus au Budget de dépenses pour l'année financière 2026-2027	Capacité³ 45 846 places en CHSLD 20 036 lits d'hôpitaux 1 587 installations (lieux physiques) gérées par les établissements publics et privés 129 établissements, soit 51 établissements publics et 78 établissements privés, dont 46 établissements privés conventionnés
Soins et services rendus dans les milieux hospitaliers⁴ 3 711 701 visites à l'urgence 6 620 138 consultations médicales en établissement 538 717 chirurgies	Services rendus en soutien à domicile, en adaptation et en réadaptation⁴ 37 225 090 heures de services en soutien à domicile 3 318 260 heures de services en adaptation et réadaptation en déficience physique	Services rendus en première ligne⁴ 47 895 usagers ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme ayant reçu des services de soutien et d'adaptation à la personne, à la famille et aux proches 163 465 usagers ayant reçu des services ambulatoires de première ligne en santé mentale 77 329 usagers ayant reçu des services en dépendance

¹ En date du 15 novembre 2025

² En date du 31 mars 2025

³ En date du 1^{er} avril 2025

⁴ Du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Le secteur de la santé et des services sociaux doit rendre accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés et de qualité afin de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Le rôle premier du ministère de la Santé et des Services sociaux est d'assurer le bon fonctionnement du système de santé et de services sociaux. La sanction de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux (RLRQ, chapitre G-1.021) le 13 décembre 2023, instituant Santé Québec¹, a eu pour effet de modifier la mission du Ministère. Celle-ci est dorénavant centrée sur la définition des orientations et des résultats à atteindre, ainsi que sur l'évaluation de ces résultats.

Pour mener à bien sa mission, le Ministère s'appuie sur Santé Québec, sur les établissements desservant une population nordique et autochtone², sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et sur les autres organismes relevant de la ministre de la Santé afin d'offrir à la population du Québec la grande majorité des services en matière de santé et de services sociaux.

Santé Québec et les établissements desservant une population nordique et autochtone doivent dispenser des services de santé et de services sociaux à la population et répartir équitablement les ressources humaines, matérielles et financières mises à leur disposition, dans le respect des enveloppes allouées par programmes-services.

La structure budgétaire de financement des établissements en programmes-services et en programmes-soutien se retrouve dans les éléments du programme 2 – Services dispensés à la population.

Un programme-services désigne un ensemble de services et d'activités organisés dans le but de répondre aux besoins de la population en matière de santé et de services sociaux, ou encore aux besoins d'un groupe de personnes qui partagent une problématique commune. Il existe actuellement neuf programmes-services, soit :

- deux programmes-services pour les besoins touchant l'ensemble de la population :
 - santé publique, qui permet d'assurer la promotion, la prévention, la protection de la santé et du bien-être, ainsi que la surveillance de l'état de santé de la population;
 - services généraux – activités cliniques et d'aide, qui couvre les services de première ligne en matière de santé ou de problèmes sociaux ponctuels.
- sept programmes-services consacrés à des problématiques particulières :
 - soutien à l'autonomie des personnes âgées : soins, services à domicile et hébergement;

¹ Plus précisément, les établissements publics maintenant sous la gouverne de Santé Québec sont composés de 23 établissements publics territoriaux, dont le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James, 7 établissements publics autres que territoriaux et 17 établissements publics regroupés.

² Conformément aux dispositions de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux, le Centre de santé Inuulitsivik, le Centre de santé Tulattavik de l'Ungava, le Centre local de services communautaires Naskapi et le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James ne sont pas intégrés à Santé Québec.

- déficience physique, pour les incapacités liées à l'audition, à la vision, au langage et à la parole ou aux activités motrices;
- déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme;
- jeunes en difficulté;
- dépendances, telles que l'alcoolisme, la toxicomanie, le jeu pathologique et l'itinérance;
- santé mentale;
- santé physique, qui couvre les services d'urgence, les services spécialisés et surspécialisés, y compris les activités chirurgicales, les services en continu exigeant un suivi systématique (par exemple, maladies chroniques ou cancer) et les soins palliatifs.

Un programme-soutien désigne un ensemble d'activités de nature administrative et technique en appui aux programmes-services. Les trois programmes-soutien sont les suivants :

- administration;
- soutien aux services;
- gestion des bâtiments et des équipements.

Le Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) est responsable d'apprécier les résultats atteints par le système de santé et de services sociaux aux fins d'améliorer la santé et le bien-être de la population. Pour ce faire, il prend en compte l'ensemble des éléments systémiques interactifs du système de santé et de services sociaux et fournit à la population les éléments nécessaires à une compréhension globale des actions entreprises par le gouvernement eu égard aux grands enjeux dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Le Secrétariat à la condition féminine, lequel est rattaché au Ministère, a la responsabilité d'assurer l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes, ainsi que des personnes LGBTQ+. Il assure ainsi la coordination, en collaboration avec les ministères et les organismes concernés, des actions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment celles contre les violences sexuelles et conjugales, ainsi que de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

Le Conseil du statut de la femme est un organisme gouvernemental d'étude et de consultation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il conseille la ministre responsable de la Condition féminine et le gouvernement du Québec sur tout sujet lié à l'égalité, dans un objectif de justice sociale. De plus, il informe et sensibilise la population québécoise sur toute question liée à l'égalité.

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) a pour mission de faire respecter la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1). À cette fin, l'OPHQ joue un rôle de coordination et d'évaluation des services offerts aux personnes handicapées et à leur famille. Il promeut les intérêts de celles-ci, les informe, les conseille, les soutient et les représente individuellement et collectivement. L'OPHQ doit également s'assurer que, dans les limites de la Loi, les ministères et leurs réseaux, les municipalités et les organismes poursuivent leurs efforts en vue d'intégrer les personnes handicapées et de leur permettre de participer pleinement à la vie en société.

FONDS SPÉCIAL

FONDS DE PRÉVENTION ET DE RECHERCHE EN MATIÈRE DE CANNABIS

La Loi encadrant le cannabis (RLRQ, chapitre C-5.3) constitue, au Ministère, le Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis. Ce fonds est affecté au financement :

- d'activités et de programmes de surveillance et de recherche concernant les effets du cannabis sur l'état de santé de la population;
- de soins curatifs en lien avec l'usage du cannabis;
- d'activités et de programmes de prévention des méfaits du cannabis et de promotion de la santé.

Les revenus du Fonds proviennent principalement du Fonds de lutte contre les dépendances qui est sous la responsabilité du ministre des Finances.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS DE L'ASSURANCE MÉDICAMENTS

Le Fonds de l'assurance médicaments a été institué en vertu de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (RLRQ, chapitre R-5). Il a pour but d'assumer le coût des médicaments et des services pharmaceutiques fournis à toute personne admissible qui n'a pas accès à un régime d'assurance collective ou d'avantages sociaux.

Les sources de revenus sont les primes des personnes assurées et la contribution du fonds général du fonds consolidé du revenu pour en assurer l'équilibre financier.

HÉMA-QUÉBEC

Héma-Québec a pour mission de répondre avec efficience aux besoins de la population québécoise en sang et ses dérivés, en tissus humains, en sang de cordon, en lait maternel et en produits cellulaires sécuritaires et de qualité optimale, tout en développant et en offrant une expertise et des services spécialisés et novateurs dans le domaine des produits biologiques humains.

Les revenus proviennent principalement de la facturation des produits sanguins à Santé Québec et aux établissements desservant une population nordique et autochtone.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a pour mission de soutenir la ministre de la Santé et les établissements dans l'exercice de leur mission de santé publique, en rendant disponibles son expertise et ses services spécialisés de laboratoire et de dépistage.

L'INSPQ est également appelé à soutenir d'autres acteurs, tels que les ministères et organismes gouvernementaux, les milieux de l'enseignement et de la recherche, les organismes canadiens et internationaux en santé publique, les milieux autochtones, le secteur privé et le grand public.

Les revenus proviennent principalement d'une subvention du Ministère et de la facturation de ses services.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) a pour mission de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux.

L'INESSS évalue notamment les avantages cliniques et les coûts des technologies, des médicaments et des interventions en santé et en services sociaux personnels. Il émet des recommandations quant à leur adoption, à leur utilisation ou à leur couverture par le régime public, et il élabore des guides de pratiques cliniques afin d'en assurer l'usage optimal.

Les revenus proviennent principalement d'une subvention du Ministère et de la facturation de ses services.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

La RAMQ a pour fonction d'administrer les régimes publics d'assurance maladie et d'assurance médicaments, ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement du Québec lui confie. Elle informe la population, gère l'admissibilité des personnes, rémunère les professionnels de la santé et assure une circulation sécuritaire de l'information.

Les revenus proviennent principalement du Fonds des services de santé, du Fonds de l'assurance médicaments, du fonds général du fonds consolidé du revenu, de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, de Santé Québec et des ententes réciproques avec d'autres provinces.

SANTÉ QUÉBEC

Santé Québec a pour mission d'offrir, par l'entremise des établissements publics, des services de santé et des services sociaux dans les différentes régions sociosanitaires du Québec. De même, Santé Québec coordonne et soutient l'offre de tels services par les établissements privés ainsi que par certains autres prestataires privés.

Elle a également pour mission de mettre en œuvre les orientations, les cibles et les standards déterminés par la ministre de la Santé, notamment à l'égard de l'organisation et de la prestation de services de santé et de services sociaux, et d'appliquer la réglementation de certaines activités liées au domaine de la santé et des services sociaux.

Les revenus proviennent principalement d'une subvention du Ministère.

URGENCES-SANTÉ

Urgences-santé a pour mission de planifier, d'organiser et de coordonner les services préhospitaliers d'urgence sur son territoire, y compris la mise en place d'un service de premiers répondants. Par ailleurs, Urgences-Santé exploite un centre de communication santé et un service ambulancier.

Les revenus proviennent principalement d'une subvention du Ministère et de la facturation des transports ambulanciers.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Santé et Services sociaux » s'établit à 60 099,7 M\$ en 2026-2027 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- le financement des facteurs de croissance du portefeuille visant à assurer la prestation de services des établissements de santé et de services sociaux, y compris les coûts relatifs à la rémunération;
- la poursuite des engagements gouvernementaux, dont l'augmentation du financement pour le soutien à domicile.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2026-2027 et des infrastructures subventionnées, le cas échéant. Les éléments intégrés au Fonds de suppléance sont présentés à la suite du tableau « Le budget de dépenses par programme ».

L'enveloppe du portefeuille pourra également être rehaussée d'une somme additionnelle de 350,0 M\$ pour assurer le financement des besoins relatifs à des services de santé et de services sociaux dispensés à la population.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Fonctions de coordination

Ce programme vise à procurer au Ministère ainsi qu'à l'organisme-conseil du CSBE les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, et à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation de services de santé et de services sociaux.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- l'abolition de la tarification intragouvernementale des loyers d'espaces;
- l'augmentation des dépenses de rémunération et l'indexation des autres dépenses.

PROGRAMME 2

Services dispensés à la population

Ce programme vise à offrir à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être qui répondent aux besoins qui touchent l'ensemble de la population ou à des problématiques particulières.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses de rémunération et l'indexation des autres dépenses;
- la poursuite des engagements gouvernementaux, dont l'augmentation du financement pour le soutien à domicile.

PROGRAMME 3

Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer la mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Le budget de dépenses 2026-2027 est sensiblement au même niveau que la dépense probable 2025-2026.

PROGRAMME 4

Régie de l'assurance maladie du Québec

Ce programme vise à financer le coût des services assurés et les frais d'administration, notamment dans le cadre des régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- l'augmentation du coût des services médicaux;
- l'augmentation du coût des médicaments.

PROGRAMME 5

Condition des Aînés

Ce programme finance des mesures qui permettent de favoriser le vieillissement actif des Québécois. Par ailleurs, il permet la mise en place des mesures visant à lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et à soutenir de façon particulière les personnes âgées les plus vulnérables. Enfin, ce programme permet de planifier, conseiller, coordonner et soutenir les politiques et mesures les plus à même de combattre les préjugés et l'âgisme, et de favoriser la participation, la santé et la sécurité des personnes âgées, et ce, dans une perspective d'équité intergénérationnelle et de respect de la diversité.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par des dépenses moins importantes en 2025-2026, résultant de certains efforts d'optimisation.

PROGRAMME 6

Régimes de retraite

Ce programme vise à fournir les contributions du gouvernement à certains régimes de retraite. Il regroupe les régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicables au personnel de Santé Québec et des établissements desservant une population nordique et autochtone.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par une augmentation des coûts des régimes de retraite causée par une mise à jour de l'évaluation actuarielle.

PROGRAMME 7
Condition féminine

Ce programme vise à assurer l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes par la coordination, en collaboration avec les ministères et les organismes concernés, des actions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment celles contre les violences sexuelles et conjugales, ainsi que de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'augmentation du financement découlant de mesures annoncées dans le cadre de budgets précédents.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Fonctions de coordination	297 618,5	(5 138,7)	305 624,0	302 757,2
2. Services dispensés à la population	45 620 277,6	1 553 326,6	43 997 851,9	44 066 951,0
3. Office des personnes handicapées du Québec	15 650,1	(13,3)	15 914,6	15 663,4
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	12 255 349,9	234 879,0	12 020 470,9	12 020 470,9
5. Condition des Aînés	60 493,0	4 604,4	60 287,8	55 888,6
6. Régimes de retraite	1 813 845,1	40 504,3	1 773 340,8	1 773 340,8
7. Condition féminine	36 454,1	2 506,7	35 213,2	33 947,4
Sous-total	60 099 688,3	1 830 669,0	58 208 703,2	58 269 019,3
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	479 100,0	479 100,0	-	-
Infrastructures subventionnées	3 536 285,8	(325 284,4)	3 861 570,2	3 861 570,2
Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027	-	21 831,4	-	(21 831,4)
Total	64 115 074,1	2 006 316,0	62 070 273,4	62 108 758,1

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance (en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2026-2027
Mesures du Budget	
Maintenir l'offre de soins et de services dans les établissements publics de santé et de services sociaux	162 300,0
Consolider l'offre de traitements pharmaceutiques dans les établissements de santé et de services sociaux	132 700,0
Poursuivre les efforts visant à réduire la liste d'attente pour les chirurgies	40 000,0
Assurer la continuité des services en matière d'itinérance	24 800,0
Déployer les actions découlant de la Stratégie nationale de prévention en santé	20 000,0
Soutenir la mission globale des organismes communautaires en santé et services sociaux	20 000,0
Accélérer l'inscription des médicaments	17 800,0
Rehausser le soutien aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence	12 000,0
Élargissement des pratiques professionnelles	10 000,0
Faciliter l'accès aux soins de santé et aux services sociaux	10 000,0
Soutenir la coordination des actions gouvernementales sur les soins et services de première ligne	10 000,0
Moderniser la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui	5 400,0
Consolider et bonifier l'accessibilité aux services en matière de santé mentale	5 000,0
Mettre en oeuvre le nouveau mode de rémunération des médecins omnipraticiens	4 300,0
Prévenir l'itinérance des personnes expulsées de leur logement	3 000,0
Consolider le Programme de réaffiliation en itinérance et en santé mentale	1 800,0
Sous-total	479 100,0
Infrastructures subventionnées	3 536 285,8
Total	4 015 385,8

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à :

- une provision de 350,0 M\$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres coûts », incluse au programme 2, soit Services dispensés à la population, afin d'assurer le financement des besoins relatifs à des services de santé et de services sociaux dispensés à la population;
- la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	300,0	150,0	150,0
Immobilisations en ressources informationnelles	5 083,1	3 040,3	2 042,8
Prêts, placements, avances et autres coûts	350 000,0	350 000,0	-
Total	355 383,1	353 190,3	2 192,8

LES CHOIX BUDGÉTAIRES**ORIENTATION 1****DEVENIR UN EMPLOYEUR DE CHOIX**

Les défis relatifs à la main-d'œuvre de Santé Québec et des établissements desservant une population nordique et autochtone sont majeurs, et ce, dans plusieurs catégories d'emploi. Le contexte de rareté de la main-d'œuvre jumelé aux besoins grandissants de la population entraîne, entre autres, une augmentation de la charge de travail et du recours aux heures supplémentaires pour le personnel en place. Les défis relatifs à la main-d'œuvre engendrent également des répercussions sur l'accessibilité aux soins et services pour la population.

La situation exige des changements majeurs pour attirer et retenir les employées et employés actuels. Il importe que Santé Québec et les établissements desservant une population nordique et autochtone se positionnent comme un employeur de choix, avec la stratégie d'offrir, notamment, des horaires stables et prévisibles aux employées et employés de façon à améliorer leur conciliation travail et vie personnelle, à consolider les équipes, de même qu'à diminuer la charge de travail.

Actions envisagées

- Améliorer la satisfaction au travail du personnel du Ministère, de Santé Québec et des établissements desservant une population autochtone :
 - en mettant en place des mesures issues du Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé (comme l'autogestion des horaires de travail, les travaux visant à éliminer le recours aux heures supplémentaires obligatoires, l'allègement des tâches administratives du personnel clinique et les nombreuses initiatives locales pour l'amélioration de la rétention du personnel);
 - en réduisant la charge administrative pour permettre aux professionnels de se recentrer sur leur mission première auprès des usagers;
 - en poursuivant la campagne de sensibilisation à la sécurité psychologique et en mettant en place un comité consultatif des ressources humaines permanent;

- en poursuivant des projets visant à bonifier l'expérience employé, tels que la révision de l'accueil et de l'intégration, la refonte de l'intranet et l'optimisation de la circulation de l'information en matière de ressources humaines.
- Soutenir la force de main-d'œuvre de Santé Québec et des établissements desservant une population autochtone :
 - en poursuivant l'application de la Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux (L.Q. 2023, chapitre 8) et l'application du Règlement sur le recours aux services des agences de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre G-1.021, r.2) afin que les établissements puissent répondre aux limitations en vigueur et plus particulièrement assurer l'embauche du personnel des agences;
 - en misant sur des conditions de travail favorables et un environnement plus attractif.
- Conscientiser le personnel de Santé Québec et des établissements desservant une population nordique et autochtone aux réalités autochtones en formant l'ensemble du personnel afin de les soutenir et de les outiller pour mieux appréhender les réalités des Premières Nations et des Inuit;
- Contribuer à l'effort gouvernemental en matière de développement durable :
 - en élaborant un plan d'action de développement durable;
 - en évaluant la durabilité des interventions structurantes du Ministère;
 - en améliorant l'indice de maturité numérique responsable du Ministère;
 - en accroissant la part des acquisitions responsables au Ministère;
 - en poursuivant les efforts en gestion des matières résiduelles au Ministère;
 - en sensibilisant le personnel du Ministère aux solutions de rechange à l'auto solo.

ORIENTATION 2

ÊTRE PROACTIF ET AGIR DE FAÇON PRÉVENTIVE

Favoriser de saines habitudes de vie est la clé pour obtenir une population en santé, tant sur le plan physique que sur le plan psychologique. Les maladies chroniques affectent la qualité de vie des individus et représentent un fardeau pour le système de santé. Or, plusieurs facteurs de risque communs aux principales maladies chroniques sont évitables ou modifiables, ce qui démontre la nécessité d'accentuer les efforts de prévention et de promotion. Par conséquent, le Ministère vise à réduire la prévalence du tabagisme et à augmenter la pratique de l'activité physique chez les jeunes du secondaire au cours des prochaines années.

Actions envisagées

- Favoriser la prise en charge de sa propre santé :
 - en mettant en place de nouvelles applications de cessation du vapotage de nicotine destinées aux adolescents et aux jeunes adultes;

- en réalisant de nombreux projets et campagnes de prévention du tabagisme chez les jeunes;
- en maintenant l'offre de services nationaux en abandon tabagique J'ARRÊTE, y compris l'aide offerte dans les centres d'abandon du tabagisme et le soutien à l'arrêt tabagique prévu dans les services de dépistage du cancer du poumon;
- en diffusant des campagnes de cessation tabagique et en faisant la promotion des services J'ARRÊTE;
- en déployant des initiatives dans le cadre de la mise en œuvre du Programme national de santé publique 2025-2035, de la Politique gouvernementale de prévention en santé et de la nouvelle Stratégie nationale de prévention en santé 2025-2035 en matière de promotion d'un mode de vie physiquement actif chez les jeunes :
 - en coordonnant, conjointement avec le ministère de l'Éducation, la Table sur le mode de vie physiquement actif, laquelle mobilise plusieurs ministères et organismes gouvernementaux et non gouvernementaux engagés dans diverses actions contribuant à favoriser un mode de vie physiquement actif auprès de la population québécoise;
 - en collaborant à la réalisation de mesures portées par le ministère de l'Éducation et le ministère des Transports et de la Mobilité durable, et en offrant un soutien financier à des organismes pour la réalisation d'activités ou de projets visant notamment les jeunes;
 - en soutenant divers projets visant à mettre en place ou à améliorer les aménagements favorisant le transport actif, ainsi que le développement du plein air de proximité par l'entremise de réseaux de répondants des directions régionales de santé publique.
- Offrir une protection optimale pour la population contre les maladies évitables :
 - en poursuivant le Programme québécois d'immunisation;
 - en mettant en place un chantier d'optimisation de la vaccination, y compris la vaccination scolaire.
- Diminuer la mortalité attribuable au cancer :
 - en poursuivant la promotion de saines habitudes de vie afin d'encourager l'adoption de meilleurs comportements et de contribuer à la réduction des cancers évitables;
 - en mettant en place le Plan d'action 2024-2026 du Programme québécois de cancérologie;
 - en mettant en œuvre le Programme québécois de dépistage du cancer du sein afin d'améliorer le dépistage, lequel a été élargi aux femmes de 70 à 74 ans;
 - en assurant la présence de programmes de dépistage efficaces permettant de détecter les cancers à un stade précoce, ce qui permet d'améliorer l'espérance de vie grâce à un accès en temps opportun à des soins et à des services appropriés et pertinents;
 - en offrant à la population des dépistages grâce au test immunochimique de recherche de sang occulte dans les selles par la prise d'un rendez-vous sur la plateforme CLIC Santé.

ORIENTATION 3

OFFRIR UNE EXPÉRIENCE PATIENT AXÉE SUR L'ACCESSIBILITÉ ET LA QUALITÉ

La détection précoce des retards de développement chez les enfants est primordiale afin d'offrir rapidement des services permettant le développement du plein potentiel des enfants. Elle devrait s'effectuer avant l'entrée à la maternelle de manière à maximiser l'impact des interventions sur le parcours de vie des enfants. Une offre de services diversifiée est déployée par Santé Québec et les établissements desservant une population nordique et autochtone, dans le cadre du programme Agir tôt, pour répondre aux besoins des enfants aux prises avec des difficultés développementales.

Par ailleurs, le Ministère s'engage depuis plusieurs années à améliorer les services en protection de la jeunesse. Les recommandations de la Commission spéciale sur les droits et la protection de la jeunesse et les actions du plan découlant de celles-ci, concernant notamment la réduction des délais en protection de la jeunesse, démontrent l'importance de poursuivre les efforts en ce sens.

Au Québec, près de 20 % de la population pourrait être affectée par un trouble mental au cours de sa vie. D'ailleurs, il y a eu une hausse de demandes de services et du nombre de personnes sur la liste d'attente dans les dernières années. Conséquemment, des investissements majeurs ont été faits, particulièrement dans le Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026, afin d'améliorer l'accès aux soins et services en santé mentale.

Finalement, pour favoriser l'autonomie des personnes et leur permettre de demeurer dans leur lieu de résidence, des services de soin à domicile (SAD) sont offerts par Santé Québec et les établissements desservant une population nordique et autochtone ainsi que par leurs partenaires. Le défi actuel est d'offrir l'accès à ces soins dans le contexte du vieillissement de la population. C'est pourquoi le Ministère a entrepris à l'automne 2024 des travaux d'élaboration d'une nouvelle politique nationale de soutien à domicile, afin de traduire la vision du soutien à domicile au Québec pour les prochaines années. Des travaux sont en cours pour définir les orientations stratégiques du continuum résidentiel et d'hébergement de soins et de services de longue durée 2026-2035 pour des milieux de vie repensés, à taille humaine et adaptés aux besoins des personnes.

Actions envisagées

- Favoriser le développement optimal des jeunes :
 - en diffusant les plus récentes orientations entourant le programme Agir tôt afin de mieux soutenir le développement des enfants;
 - en maximisant les efforts des établissements qui convergent vers une diversification des actions, notamment par la mise en place d'un mécanisme d'accès pour l'évaluation des besoins et la détermination du requis de services;
 - en mettant en œuvre des plans de contingence et des plans d'action sur la main-d'œuvre afin d'améliorer l'accès et la fluidité des services en protection de la jeunesse.
- Permettre un accès rapide aux services en santé mentale :
 - en poursuivant les investissements majeurs initiés dans le cadre du Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026, afin d'améliorer l'accès aux soins et services en santé mentale;
 - en poursuivant le déploiement du Programme québécois pour les troubles mentaux;

- en rehaussant les services psychosociaux et les services en santé mentale;
 - en intégrant des interventions numériques dans les services en santé mentale;
 - en poursuivant le déploiement du modèle Aire ouverte pour les jeunes âgés de 12 à 25 ans, maintenant présent dans 31 sites principaux et 15 sites satellites;
 - en poursuivant les travaux visant à permettre aux infirmières praticiennes spécialisées (IPS) des autres classes de spécialité que celles en santé mentale d'évaluer les troubles mentaux et d'en poser le diagnostic.
- Favoriser l'accès au soutien à domicile :
 - en poursuivant les travaux afin d'améliorer l'accessibilité aux services en offrant une meilleure prise en charge des usagers et une réduction des listes d'attente;
 - en poursuivant les travaux afin de mieux définir le rôle de proximité des centres locaux de services communautaires (CLSC), ces derniers devenant le point d'accès principal aux soins et aux services pour les personnes âgées;
 - en travaillant avec les partenaires de l'écosystème du SAD pour élargir l'offre de services d'aide à domicile;
 - en introduisant de nouvelles technologies en SAD.
 - Améliorer l'accès aux services de première ligne et de proximité :
 - en développant l'interdisciplinarité et en mettant davantage à profit, au service des usagers et de la population, les qualifications et l'expertise des IPS et des pharmaciens;
 - en poursuivant l'amélioration du Guichet d'accès à la première ligne et le développement de trajectoires de soins;
 - en poursuivant le déploiement d'IPS au sein de la première ligne, notamment dans les groupes de médecine de famille;
 - en poursuivant le déploiement des 23 cliniques d'IPS d'ici 2028;
 - en diffusant les orientations de la Politique gouvernementale sur les soins et services de première ligne (publication à venir) et en définissant les actions à prioriser dans son premier plan d'action gouvernemental.
 - Assurer une meilleure accessibilité aux services à l'urgence :
 - en poursuivant le déploiement de solutions de rechange à l'urgence et à l'hospitalisation (par exemple, guichet d'accès à la première ligne numérique, cliniques d'IPS, points locaux de service, bonification de l'offre de première ligne, déploiement d'outils de pertinence pour les groupes de médecine de famille);

- en poursuivant l'optimisation de la gestion des lits et des séjours, la mise en œuvre des plans de surcapacité hospitalière, le déploiement de solutions de rechange à l'hospitalisation et la bonification des services offerts en externe afin de contribuer à diminuer la durée moyenne de séjour sur civière et la durée de séjour hospitalière;
 - en assurant la mise en place d'autres projets afin de réduire la durée moyenne de séjour sur civière, dont l'évaluation de la pertinence des demandes de consultation en médecine spécialisée et en imagerie, le suivi des séjours et la planification précoce et conjointe des congés afin d'améliorer la fluidité hospitalière, ainsi que la publication à venir d'un cadre de référence concernant la fluidité hospitalière qui permettra de définir des orientations claires et des balises communes pour soutenir une gestion proactive et équitable des parcours hospitaliers.
- Améliorer l'accès aux services spécialisés :
 - en continuant de mettre en œuvre des initiatives pour optimiser la gestion de la demande, notamment les projets découlant de l'initiative de priorisation automatisée en médecine spécialisée;
 - en mettant en œuvre le plan d'action de rattrapage des activités chirurgicales et en continuant d'améliorer l'accès à la chirurgie, notamment grâce à la mise en place par Santé Québec de gestes clés en chirurgie se traduisant par une meilleure priorisation des patients hors délais, tels que l'application du nouveau règlement sur l'accès aux services chirurgicaux.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAL

FONDS DE PRÉVENTION ET DE RECHERCHE EN MATIÈRE DE CANNABIS

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation du financement provenant du Fonds de lutte contre les dépendances.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation du soutien aux actions de prévention et de recherche en matière de cannabis, rendue possible grâce au financement additionnel obtenu du Fonds de lutte contre les dépendances.

Aucun investissement n'est prévu en 2026-2027.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis					
Revenus	134 980,0	-	125 467,1	-	9 512,9
Dépenses	134 980,0	-	124 850,0	-	10 130,0
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**FONDS DE L'ASSURANCE MÉDICAMENTS**

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'augmentation des revenus de prime;
- l'augmentation du transfert en provenance du budget de dépenses du Ministère.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des coûts relatifs à la consommation de médicaments et de services pharmaceutiques.

Aucun investissement n'est prévu en 2026-2027.

HÉMA-QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'actualisation de certains tarifs;
- l'augmentation de la demande des centres hospitaliers en produits sanguins labiles et stables.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des coûts de production des produits sanguins labiles et stables.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'augmentation des projets prévus, notamment pour le remplacement d'équipements et la mise à niveau de progiciels.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des transferts provenant du Ministère découlant de l'attribution d'un mandat destiné à soutenir les travaux d'accélération liés à l'évaluation des nouveaux médicaments.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'attribution d'un mandat destiné à soutenir les travaux d'accélération liés à l'évaluation des nouveaux médicaments.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des transferts provenant du Ministère et du Fonds de l'assurance médicaments.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des coûts relatifs aux médicaments et services pharmaceutiques et aux services médicaux.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par les travaux effectués au siège social en 2025-2026.

SANTÉ QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des transferts provenant du Ministère.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses de rémunération et l'indexation des autres dépenses;
- la poursuite des engagements gouvernementaux, dont la mise en service de nouvelles installations de santé et de services sociaux.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la planification des projets prévue au Plan québécois des infrastructures, laquelle est en diminution.

URGENTES-SANTÉ

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des transferts provenant du Ministère.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses de rémunération;
- l'attribution d'un mandat destiné à soutenir la paramédecine communautaire.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la réalisation en 2025-2026 de projets importants, tels que le renouvellement de la flotte d'ambulances, l'acquisition d'équipements spécialisés et la mise en place d'infrastructures.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de l'assurance médicaments					
Revenus	4 686 897,5	2 806 476,0	4 499 023,3	2 703 105,3	187 874,2
Dépenses	4 686 897,5	-	4 499 023,3	-	187 874,2
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Héma-Québec					
Revenus	696 421,0	54 751,0	619 262,0	54 580,0	77 159,0
Dépenses	696 421,0	-	619 262,0	-	77 159,0
Investissements	32 465,2	-	19 853,1	-	12 612,1
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Institut national de santé publique du Québec					
Revenus	114 048,0	71 828,3	112 661,5	72 452,7	1 386,5
Dépenses	116 448,0	-	114 961,5	-	1 486,5
Investissements	4 500,0	-	4 600,0	-	(100,0)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires (en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux					
Revenus	43 491,9	35 479,1	40 956,1	33 574,6	2 535,8
Dépenses	43 491,9	-	39 840,4	-	3 651,5
Investissements	160,0	-	110,0	-	50,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	17 800,0	-	-	-	17 800,0
Investissements	-	-	-	-	-
Régie de l'assurance maladie du Québec					
Revenus	15 431 622,2	10 341 305,5	15 115 866,5	10 218 494,1	315 755,7
Dépenses	15 431 622,2	-	15 115 866,5	-	315 755,7
Investissements	10 275,9	-	12 731,3	-	(2 455,4)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	4 800,0	-	-	-	4 800,0
Investissements	-	-	-	-	-
Santé Québec					
Revenus	48 286 133,4	43 381 084,4	47 326 283,8	42 530 221,9	959 849,6
Dépenses	48 286 133,4	-	47 396 287,8	-	889 845,6
Investissements	3 422 668,8	-	3 619 746,9	-	(197 078,1)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	335 000,0	-	-	-	335 000,0
Investissements	-	-	-	-	-
Urgences-santé					
Revenus	219 737,0	188 229,5	214 584,8	181 767,7	5 152,2
Dépenses	219 737,0	-	214 584,8	-	5 152,2
Investissements	19 864,0	-	26 815,0	-	(6 951,0)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires (en milliers de dollars)

	2026-2027	2025-2026
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commissaire à la santé et au bien-être	5 406,0	5 674,6
Conseil du statut de la femme	3 564,8	3 816,4
Office des personnes handicapées du Québec	15 650,1	15 663,4

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Effectifs au service de la sécurité de la population¹ 14 987 personnes	Activités du réseau correctionnel² 5 378 personnes incarcérées en moyenne dans les établissements de détention 21 958 demandes d'intervention en communauté par les services correctionnels 31 342 admissions dans les établissements de détention	Prévention² 39,9 M\$ versés pour les projets soutenus par les programmes et les mesures de prévention de la criminalité 14,0 M\$ versés pour les projets de prévention et d'atténuation des risques de sinistre 7 230 investigations par le Bureau du coroner
Assistance aux sinistrés² 94,8 M\$ versés en assistance financière aux personnes sinistrées	Réponse aux citoyens² 697 916 demandes d'assistance policière traitées par l'intermédiaire de cartes d'appel traitées par la Sûreté du Québec	Expertises judiciaires et médico-légales² 24 035 demandes d'expertise judiciaire et médicolégale reçues

¹ Total des effectifs du ministère de la Sécurité publique et de la Sûreté du Québec au 31 mars 2025

² Les données présentées couvrent la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Le ministère de la Sécurité publique est responsable d'assurer la sécurité sur le territoire du Québec en protégeant et en informant la population québécoise. En plus des activités de la Sûreté du Québec, il intervient dans quatre principaux secteurs d'activités : les services correctionnels, les services de sécurité, les affaires policières et les sciences judiciaires ainsi que la sécurité civile et la sécurité incendie. Dès lors, il s'engage à agir à la fois en intervention, pendant et après divers événements, mais également en prévention, afin de réduire la probabilité ou l'impact de ces derniers. L'ensemble de ces activités est notamment soutenu par des équipes administratives au service de la gestion.

La mission du Ministère est d'assurer la sécurité du Québec par la prévention, l'intervention et le partenariat.

Plus spécifiquement, le Ministère et les organismes composant le portefeuille « Sécurité publique » interviennent dans les secteurs d'activité suivants :

- la prise en charge, dans la communauté ou en détention, des personnes qui lui sont confiées dans une perspective de réinsertion sociale;
- la prise de décisions quant à la mise en liberté sous condition des personnes contrevenantes purgeant une peine d'emprisonnement de six mois à deux ans moins un jour;
- la protection des membres du Conseil exécutif et la sécurité dans les palais de justice;
- la coordination et le soutien auprès des différents intervenants concernés, tant dans leur préparation que dans leur réponse aux sinistres;
- la recherche, de façon indépendante et impartiale, des causes probables et les circonstances des décès obscurs, violents ou survenus par suite de négligence;
- le rôle-conseil aux autorités gouvernementales sur les enjeux criminels et les politiques policières, l'encadrement des pratiques policières, y compris en milieu autochtone, et le soutien à l'administration de la justice par des expertises en sciences judiciaires et en médecine légale;
- le maintien de la paix et de l'ordre public, le soutien aux corps de police municipaux ainsi que l'encadrement et la surveillance de l'intervention policière;
- la coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption et la collusion dans le secteur public;
- la protection du public par le traitement des plaintes et des signalements conformément à la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1) et par la promotion d'une approche préventive en matière de déontologie policière auprès des agents de la paix et du public;
- les enquêtes indépendantes lorsqu'une personne décède, subit une blessure grave ou est blessée par une arme à feu utilisée par un policier, lors d'une intervention policière ou lors de sa détention par un corps de police, et certaines enquêtes concernant des allégations de nature criminelle à l'égard de policiers;

- l'administration des permis, l'encadrement, la surveillance et le contrôle des activités dans les secteurs des boissons alcooliques, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;
- la formation des policiers et des pompiers.

Sept organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent, à divers titres, à la sécurité du Québec. Il s'agit du Bureau des enquêtes indépendantes, du Bureau du coroner, du Commissaire à la déontologie policière, du Commissaire à la lutte contre la corruption, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, de la Régie des alcools, des courses et des jeux et du Tribunal administratif de déontologie policière.

FONDS SPÉCIAL

FONDS DES SERVICES DE POLICE

Le Fonds des services de police est affecté au financement du coût des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police. Il s'agit essentiellement de la desserte policière dans les municipalités régionales de comté qui repose sur le modèle de police de proximité.

Les revenus du Fonds proviennent de la tarification aux municipalités en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (RLRQ, chapitre P-13.1, r. 7), du gouvernement fédéral pour la desserte des ponts Jacques-Cartier et Samuel-De Champlain, ainsi que les escortes de véhicules hors normes. S'ajoutent également les revenus provenant des crédits alloués par le Parlement au ministère de la Sécurité publique pour assurer l'équilibre financier du Fonds.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

L'École nationale de police du Québec a pour mission, en tant que lieu privilégié de réflexion et d'intégration des activités relatives à la formation policière, d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence de cette dernière. Sa mission est aussi d'effectuer de la recherche et de conseiller, d'encourager et de faciliter l'échange d'expertise en matière de formation policière.

L'École nationale de police du Québec assure en exclusivité la formation initiale des compétences des policiers québécois dans les domaines de la patrouille gendarmerie, de l'enquête et de la gestion policière. Elle offre des activités de perfectionnement professionnel aux corps de police du Québec et de formation sur mesure aux diverses clientèles du milieu de la sécurité publique, dont les contrôleurs routiers et les constables spéciaux. Enfin, elle offre des conseils en matière de formation professionnelle, favorise la concertation des diverses institutions offrant de la formation policière et effectue des recherches et des études dans son domaine d'activité.

Les revenus de l'École nationale de police du Québec proviennent des contributions annuelles des corps de police, des frais de scolarité fixés par règlement, des frais ou honoraires qu'elle fixe en contrepartie de ses autres services ainsi que de la subvention du Ministère.

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

L'École nationale des pompiers du Québec a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie. À ce titre, elle conseille en matière de formation professionnelle, favorise la concertation des diverses institutions offrant de la formation au personnel municipal travaillant en sécurité incendie et effectue des recherches et des études dans son domaine d'activité.

Les revenus de l'École nationale des pompiers du Québec proviennent des frais de scolarité fixés par règlement et des frais ou honoraires qu'elle fixe en contrepartie de ses autres services.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Sécurité publique » s'établit à 1 974,2 M\$ en 2026-2027 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- l'abolition de la tarification intragouvernementale des loyers d'espaces;
- le financement de certains besoins en rémunération et en fonctionnement en 2025-2026;
- les dépenses encourues en 2025-2026 pour la gestion du rétablissement des sinistres majeurs et pour la suppression des feux de forêt par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU);
- la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire;
- la fin de certaines mesures annoncées dans le cadre de budgets précédents;
- le transfert, en 2025-2026, d'une somme en provenance de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2026-2027 et des infrastructures subventionnées, le cas échéant. Les éléments intégrés au Fonds de suppléance sont présentés à la suite du tableau « Le budget de dépenses par programme ».

L'enveloppe du portefeuille pourra également être rehaussée d'une somme additionnelle de 50,0 M\$ pour assurer le financement des besoins relatifs à la sécurité de la population.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1**Direction et administration**

Ce programme permet de planifier et de coordonner les activités nécessaires à la gestion des programmes du Ministère.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- le financement de certains besoins en rémunération de même qu'en technologies de l'information en 2025-2026;
- l'abolition de la tarification intragouvernementale des loyers d'espaces;
- la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire.

PROGRAMME 2**Services de la Sûreté du Québec**

Ce programme vise à protéger la société, ses citoyens et leurs biens.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- l'abolition de la tarification intragouvernementale des loyers d'espaces;
- le financement de certains besoins en rémunération de même qu'en technologies de l'information en 2025-2026;
- le transfert, en 2025-2026, d'une somme en provenance de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances;
- la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire;
- les dépenses relatives à l'assistance de la Sûreté du Québec à certains corps de police autochtones en 2025-2026.

PROGRAMME 3**Gestion du système correctionnel**

Ce programme vise à protéger la société en assurant aux personnes contrevenantes en détention ou suivies dans la communauté des services pour favoriser leur réinsertion sociale.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- l'abolition de la tarification intragouvernementale des loyers d'espaces;
- la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire;
- l'augmentation de la population moyenne quotidienne en institution en 2025-2026.

PROGRAMME 4**Affaires policières, services de sécurité et sciences judiciaires**

Ce programme prévoit le financement des services policiers autochtones. De plus, il agit en prévention de la criminalité, voit au transport et à la protection des membres du Conseil exécutif et gère les services de sécurité dans les palais de justice et certains édifices gouvernementaux. Il est également chargé de fournir divers services d'expertise judiciaire et médico-légale.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- l'abolition de la tarification intragouvernementale des loyers d'espaces;
- la fin de certaines mesures annoncées dans le cadre de budgets précédents;
- le transfert, en 2025-2026, d'une somme en provenance de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.

PROGRAMME 5**Sécurité civile et sécurité incendie**

Ce programme veille à la mise en place des mesures et des activités de prévention et d'atténuation des risques de sinistres portant atteinte à la sécurité des personnes et de leurs biens. Lorsqu'un sinistre survient, ce programme facilite un retour à la vie normale.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par les dépenses encourues, en 2025-2026, pour la gestion du rétablissement des sinistres majeurs et pour la suppression des feux de forêt par la SOPFEU.

PROGRAMME 6**Organismes dédiés à la sécurité publique**

Ce programme regroupe les organisations qui exercent un rôle dans l'encadrement, la surveillance ou le contrôle des activités policières, des activités d'attribution de contrats pour le secteur public ou des secteurs économiques des boissons, des courses, des jeux et des sports de combat. De plus, il inclut la Commission québécoise des libérations conditionnelles, dont le mandat consiste notamment à examiner le cas des personnes détenues admissibles à une libération. Il inclut également le Bureau du coroner, dont le mandat est d'investiguer ou d'enquêter sur les causes et les circonstances des décès obscurs ou violents et, s'il y a lieu, de formuler des recommandations afin d'assurer une meilleure protection de la vie humaine.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'abolition de la tarification intragouvernementale des loyers d'espaces.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et administration	68 060,8	(32 038,6)	74 771,1	100 099,4
2. Services de la Sûreté du Québec	841 220,7	(228 148,9)	835 180,2	1 069 369,6
3. Gestion du système correctionnel	525 987,7	(179 321,2)	538 046,2	705 308,9
4. Affaires policières, services de sécurité et sciences judiciaires	327 015,5	(29 844,1)	331 592,3	356 859,6
5. Sécurité civile et sécurité incendie	125 511,4	(53 808,0)	181 023,3	179 319,4
6. Organismes dédiés à la sécurité publique	86 363,5	(8 780,3)	89 531,6	95 143,8
Sous-total	1 974 159,6	(531 941,1)	2 050 144,7	2 506 100,7
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	197 900,0	197 900,0	-	-
Infrastructures subventionnées	36 314,4	13 542,9	22 771,5	22 771,5
Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027	-	315 907,4	-	(315 907,4)
Total	2 208 374,0	(4 590,8)	2 072 916,2	2 212 964,8

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance (en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2026-2027
Mesures du Budget	
Consolider les activités de prévention et d'intervention en matière de sécurité	150 000,0
Renouveler le Plan d'action 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs	25 100,0
Poursuivre les efforts de lutte contre les violences armées	22 800,0
Sous-total	197 900,0
Infrastructures subventionnées	36 314,4
Total	234 214,4

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à :

- une provision de 50,0 M\$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres coûts », incluse au programme 1, soit Direction et administration, afin d'assurer le financement des besoins relatifs à la sécurité de la population;
- la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	37 912,9	5 215,0	32 697,9
Immobilisations en ressources informationnelles	23 589,4	1 926,4	21 663,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	50 097,4	50 000,0	97,4
Total	111 599,7	57 141,4	54 458,3

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

MISER SUR LA PRÉVENTION, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Pour soutenir ses objectifs de sécurité, le Ministère compte faire preuve d'ingéniosité dans l'ensemble de ses secteurs d'activité. Il continuera de miser sur la prise en charge proactive et la prévention des problématiques auxquelles il fait face, sur l'utilisation efficace des données et des résultats de recherche ainsi que sur le soutien et la promotion de l'innovation.

Actions envisagées

- Bâtir une collectivité plus résiliente aux sinistres dans un contexte de changements climatiques :
 - poursuivre les investissements dans la mise en œuvre de travaux d'atténuation des risques naturels pour assurer la protection des biens des infrastructures municipales essentiels aux communautés;
 - accompagner les municipalités dans les différentes étapes menant à la réalisation des travaux d'atténuation des risques de sinistres pour chaque entente ratifiée par l'entremise de rencontres de suivi et d'autres moyens;
 - maintenir la sensibilisation et l'accompagnement des municipalités en ce qui a trait à la préparation en sécurité civile.
- Réduire les risques en matière d'incendie par la prévention, la sensibilisation et la promotion de bonnes pratiques :
 - diffuser des outils de sensibilisation à la prévention des incendies.
- Prévenir la récidive par la réinsertion sociale des personnes contrevenantes :
 - conclure des contrats d'hébergement avec les centres résidentiels et d'hébergements communautaires;

- maintenir les mesures visant à favoriser l'accessibilité des programmes aux personnes contrevenantes et tenant compte des contraintes de sécurité;
- maximiser la participation de la clientèle cible aux activités proposées.
- Soutenir les interventions de prévention contre les violences sexuelles et conjugales :
 - poursuivre les mesures visant à favoriser le respect des conditions liées au bracelet antirapprochement par les personnes contrevenantes;
 - soutenir financièrement les organismes qui interviennent en prévention de la violence conjugale, de la violence sexuelle et de l'exploitation sexuelle;
 - contribuer au maintien d'effectifs spécialisés en violence conjugale et en violence sexuelle dans les corps de police.

ORIENTATION 2

AGIR DE MANIÈRE CONCERTÉE AVEC NOS PARTENAIRES

Répondre aux différentes menaces découlant de l'évolution de la criminalité, adapter les interventions aux besoins spécifiques des clientèles vulnérables et au contexte social actuel pose des défis importants et complexes. Le Ministère ne peut y répondre seul. Pour faire du Québec un endroit plus sécuritaire pour tous, il doit agir de manière concertée avec ses partenaires. L'amélioration de la communication et la cohérence d'actions avec ces derniers sont incontournables au vu du rôle de leader de l'organisation.

Actions envisagées

- Contrer la violence armée en collaboration avec nos partenaires :
 - soutenir les corps de police pour la lutte à la violence armée et au crime organisé.
- Mieux intervenir auprès des personnes en situation de vulnérabilité :
 - déployer le Programme québécois de lutte contre la criminalité;
 - maintenir le déploiement des pratiques mixtes d'interventions psychosociales et policières de proximité sur l'ensemble du territoire québécois en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et d'autres partenaires locaux;
 - mettre en place des mesures afin d'accroître l'accessibilité des programmes aux personnes contrevenantes.
- Tenir compte des particularités identitaires et culturelles des Premières Nations et des Inuit dans nos interventions :
 - poursuivre les mesures visant à maximiser la participation de la clientèle cible aux activités proposées.

ORIENTATION 3**MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DE NOS CLIENTÈLES DE MANIÈRE EFFICIENTE ET RESPONSABLE**

Le Ministère souhaite mesurer le niveau de satisfaction de ses diverses clientèles et de celles de ses partenaires à l'égard des services offerts ou rendus. Ces mesures permettront de constater le niveau de performance des actions menées et l'adéquation de ces dernières avec ce qui est attendu par la population en matière de sécurité, de qualité de services et de pratiques responsables. Les informations tirées de ces exercices et l'interprétation qui en sera faite permettront d'améliorer les services.

Actions envisagées

- Être à l'écoute de nos clients dans l'évolution de nos services, notamment par l'administration de sondages aux sinistrés :
 - optimiser de manière continue la qualité des services offerts aux personnes sinistrées en mettant en œuvre une démarche intégrée d'amélioration continue;
 - développer et diffuser des formations en lien avec le service à la clientèle.
- Favoriser la satisfaction de la population à l'égard de la police :
 - diffuser les résultats globaux, par organisation policière, du sondage de satisfaction des citoyens;
 - poursuivre le déploiement de la politique de proximité et des projets de règlement sur la formation continue des policiers, les qualités minimales requises pour exercer des fonctions de supervision dans un corps de police et l'exercice de fonctions d'enquête par des personnes qui ne sont pas titulaires du diplôme de patrouille-gendarmerie de l'École nationale de police du Québec.
- Soutenir l'amélioration de la performance des organisations policières :
 - poursuivre le déploiement de la mesure de la performance des organisations policières;
 - rendre disponibles des données de la mesure de la performance des organisations policières par la diffusion du tableau de bord.

ORIENTATION 4**PLACER LES PERSONNES AU CŒUR DE NOS ACTIONS**

En misant sur une expérience employé améliorée et le développement des talents de chacun, le Ministère souhaite à la fois soutenir la performance et favoriser l'attraction et la fidélisation du personnel. L'amélioration de l'expérience employé, comme expérience globale du milieu de travail, visera à créer un environnement de travail favorisant la santé, le bien-être, la mobilisation et l'efficacité.

Actions envisagées

- Offrir une expérience employé distinctive :
 - mettre en place des mesures permettant de bonifier l'expérience employé afin de favoriser la fidélisation du personnel.

- Favoriser la santé des personnes :
 - favoriser la prise en charge locale des risques psychosociaux auprès des corps d'agents de la paix par la mise en place d'une culture de prévention et d'un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail;
 - mettre en place des actions visant à prévenir ou raccourcir les absences en invalidité.

LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ORIENTATION 1

GARDER L'INTÉRÊT DU CITOYEN AU CŒUR DE NOS ACTIONS ET DE NOS STRATÉGIES

Les besoins ainsi que les attentes de la population évoluent et doivent constamment être pris en considération. Pour ce faire, la Sûreté du Québec doit continuer d'être accessible et à l'écoute des citoyens afin qu'ils soient au centre de son offre de services.

Actions envisagées

- Promouvoir le recours au programme Les survivantes;
- Détecter des victimes potentielles dans le cadre d'enquêtes actives et réaliser des rencontres individuelles avec les victimes;
- Réaliser des activités de sensibilisation dans les centres jeunesse auprès de jeunes à risque;
- Effectuer un suivi afin d'assurer la pérennité du processus bonifié de consultation citoyenne dans 34 municipalités régionales de comté;
- Déployer la formation en éthique et en intégrité auprès d'un pourcentage additionnel de 15 % des personnes en situation de gestion;
- Déployer les différentes formations prévues en matière de profilage racial et social.

ORIENTATION 2

ADAPTER NOS INTERVENTIONS POUR PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ AINSI QUE POUR RENFORCER LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ

La mission de la Sûreté du Québec est de prévenir, de détecter et de réprimer la criminalité. Pour ce faire, elle doit continuellement améliorer ses façons de faire et être innovante. Que ce soit en prenant les moyens pour faire face à l'émergence de nouvelles formes de criminalité, en assurant le maintien de milieux sécuritaires ou en étant présente et visible pour les citoyens afin de contribuer au sentiment de sécurité, elle doit offrir des services adaptés et évolutifs.

Actions envisagées

- Assurer le suivi du plan d'action de la Stratégie en sécurité des réseaux de transport 2021-2026 PISTE (Partenariat, Intervention, Sensibilisation, Technologie, Évaluation), qui a été prolongé jusqu'en 2029;

- Réaliser conjointement les opérations nationales concertées et longs congés et les opérations nationales en sécurité routière;
- Diffuser les résultats des principales opérations réalisées;
- Maintenir le nombre d'agents évaluateurs en reconnaissance de drogues (AERD) et d'instructeurs AERD;
- Maintenir la ligne téléphonique accessible en tout temps;
- Cibler différentes problématiques pour des opérations nationales concertées de prévention, dont la violence entre partenaires intimes et la sécurité routière;
- Réaliser des opérations de détection notamment en matière d'exploitation sexuelle;
- Promouvoir le Centre québécois de dépistage des armes à feu;
- Réaliser des activités de détection de producteurs et de distributeurs de pornographie juvénile;
- Diffuser des formations et maintenir des connaissances en matière d'exploitation sexuelle des enfants sur Internet;
- Réaliser des opérations de détection et des opérations clients.

ORIENTATION 3

ASSUMER UN LEADERSHIP INSPIRANT PRIVILÉGIANT UNE APPROCHE COLLABORATIVE ET MOBILISATRICE AUPRÈS DES PARTENAIRES

Aux fins de la réalisation de sa mission, la Sûreté du Québec souhaite encourager et consolider ses collaborations avec les différents partenaires, soutenir les démarches de ses collaborateurs et favoriser la mise en place d'interventions concertées. Cette approche permet de créer une synergie au sein de la communauté policière, ce qui optimisera ultimement les services offerts aux citoyens.

Actions envisagées

- Cibler les lieux connus pour le regroupement de membres du crime organisé ainsi que les événements où leur présence est anticipée;
- Réaliser des opérations concertées et assurer la couverture d'événements avec les corps de police municipaux.

ORIENTATION 4

PRIVILÉGIER DES PRATIQUES INNOVANTES ET PERFORMANTES QUI RÉPONDENT AUX ATTENTES ET AUX DÉFIS DE DEMAIN

La Sûreté du Québec poursuit le virage de la police de demain, notamment en modernisant ses pratiques de gestion, ses processus, ses infrastructures numériques et ses outils ainsi qu'en continuant d'optimiser ses façons de faire afin de répondre adéquatement aux besoins présents et futurs des citoyens et de son personnel.

Actions envisagées

- Déterminer le deuxième service numérique à implanter, le réaliser et en effectuer le lancement;
- Moderniser les communications internes;
- Consolider les infrastructures pour faciliter la formation en région;
- Implanter et uniformiser des outils organisationnels en matière de suivi administratif.

ORIENTATION 5**INVESTIR DANS LE CAPITAL HUMAIN ET EN PRENDRE SOIN**

La plus grande force de la Sûreté du Québec a toujours été son capital humain. L'efficacité et la qualité des services aux citoyens sont notamment dépendantes de l'état de santé physique et psychologique des personnes qui œuvrent au sein de l'organisation ainsi que de leur mobilisation. De ce fait, la santé des employés policiers et civils est une priorité. De façon complémentaire, la Sûreté du Québec continue d'être accessible et à l'écoute de tous ses employés.

Actions envisagées

- Développer l'indice de mobilisation;
- Élaborer un plan d'action visant à augmenter l'indice de mobilisation afin d'enrichir l'expérience employé;
- Communiquer l'indice de mobilisation et les principales mesures prévues au plan d'action;
- Promouvoir le programme de premiers soins psychologiques;
- Recruter les participants au programme de premiers soins psychologiques;
- Planifier les formations des participants à ce programme;
- Évaluer la diffusion de la formation afin d'en faire le bilan.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**FONDS SPÉCIAL****FONDS DES SERVICES DE POLICE**

La variation des revenus s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- la diminution de la contribution gouvernementale en lien avec l'abolition de la tarification intragouvernementale des loyers d'espaces;

- l'augmentation de la contribution des municipalités.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- la diminution des dépenses de loyer en lien avec l'abolition de la tarification intragouvernementale des loyers d'espaces;
- l'augmentation des dépenses de rémunération.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la diminution des sommes dédiées à des projets en ressources informationnelles.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds des services de police					
Revenus	878 889,3	412 295,7	896 019,8	441 424,8	(17 130,5)
Dépenses	878 889,3	-	896 019,8	-	(17 130,5)
Investissements	22 671,0	-	25 410,9	-	(2 739,9)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	5 385,6	-	-	-	5 385,6

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'augmentation de la contribution annuelle des corps de police;
- l'augmentation du volume d'activité de l'École, notamment pour le programme de formation en gestion.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation du volume d'activité de l'École.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'augmentation des sommes dédiée à l'expansion du campus.

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires (en milliers de dollars)

	2026-2027	2025-2026
	Budget de dépenses	Dépense probable
Bureau des enquêtes indépendantes	9 583,1	9 409,7
Bureau du coroner	17 250,9	17 809,0
Commissaire à la déontologie policière	5 521,3	7 055,1
Commissaire à la lutte contre la corruption	26 842,4	29 667,0
Commission québécoise des libérations conditionnelles	7 478,7	8 114,7
Régie des alcools, des courses et des jeux	17 336,7	20 196,5
Tribunal administratif de déontologie policière	2 350,4	2 891,8

TOURISME

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Activités 521 événements tenus en 2024-2025 2 126 038 visiteurs dans les installations des sociétés d'État relevant de la ministre en 2024-2025	Activités 912 projets soutenus en 2024-2025 dans le cadre des principaux leviers financiers du Ministère 291 festivals et événements soutenus en 2024-2025 dans le cadre du programme dédié à cette fin	Activités¹ 27,7 millions de touristes ont visité le Québec en 2024 ce qui représente une hausse de 14,9 % par rapport à 2023
Clientèles 98,0 % de satisfaction de la clientèle touristique à l'égard des services offerts par le Ministère	Services en ligne 4,5 millions de sessions en 2024-2025 sur le site Web BonjourQuébec.com	Activités¹ 17,9 G\$ de recettes touristiques en 2024 ce qui représente une hausse de 7,2 % par rapport à 2023

¹ Ces données sont compilées sur la base de l'année civile.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

Leader du développement et de la promotion du tourisme pour le Québec, le ministère du Tourisme mobilise les partenaires et les acteurs de l'industrie pour accroître la performance économique de l'ensemble des régions, dans une perspective durable et responsable.

Dans un écosystème touristique complexe, le Ministère joue un rôle central en assurant un soutien technique et financier à l'industrie par un ensemble de leviers financiers, en offrant et en structurant des services d'accueil et des renseignements touristiques, en élaborant et en mettant en œuvre des stratégies touristiques, en gérant des programmes, en produisant et en diffusant des connaissances stratégiques relativement au tourisme et en assurant, en collaboration avec ses mandataires, la promotion du Québec et de ses régions touristiques.

Pour réaliser ses activités, le Ministère s'appuie sur un réseau de partenaires composé notamment d'associations touristiques sectorielles et régionales, de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, de même que de ministères et d'organismes gouvernementaux.

La ministre du Tourisme a également la responsabilité légale de trois sociétés d'État, soit la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, la Société du Centre des congrès de Québec et la Société du Palais des congrès de Montréal.

FONDS SPÉCIAL

FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

Le Fonds de partenariat touristique a été institué afin de soutenir la mise en œuvre de la mission du ministère du Tourisme, laquelle est mentionnée précédemment.

Les revenus annuels du Fonds proviennent d'une partie du produit de la taxe de vente du Québec, de la taxe sur l'hébergement, des droits payables en vertu du Règlement sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01, r. 1), d'une affectation à partir des crédits alloués au Ministère, des sommes provenant des services rendus et des contributions versées pour aider à la réalisation des objectifs du Fonds.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Création architecturale audacieuse, le Parc olympique a été construit pour la présentation des Jeux olympiques d'été de 1976. Depuis son inauguration, il a accueilli plus de cent millions de visiteurs, que ce soit pour admirer la ville de Montréal du sommet de la plus haute tour inclinée du monde, pour assister à un événement présenté au Stade, pour s'entraîner au Centre sportif, qui est aussi l'hôte de compétitions d'envergure nationale et internationale, ou encore pour participer à une activité extérieure sur l'Esplanade.

La mission de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique est de développer, de gérer, de promouvoir et d'exploiter le Parc olympique afin notamment de permettre la tenue d'événements sportifs, culturels et communautaires, d'expositions ainsi que d'activités récréatives et touristiques, en complémentarité avec ses partenaires et la communauté environnante, et de mettre en valeur le patrimoine de l'héritage olympique.

Son quadrilatère, si l'on tient compte de ses installations et de sa centaine de partenaires sur le site, est fréquenté par plusieurs millions de visiteurs chaque année. Générateur important d'emplois et symbole international de Montréal, le Parc olympique se positionne comme étant un important moteur de développement économique et touristique.

Ouvert sur le monde et en harmonie avec sa communauté environnante qu'est l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le Parc olympique concourt à devenir un parc urbain moderne, un site récréotouristique unique où se côtoient création, découvertes, divertissement et activité physique.

Les revenus de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique sont composés de revenus autonomes provenant de l'exploitation du Stade, du Centre sportif et de la Tour de Montréal ainsi que d'une subvention du ministère du Tourisme.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

La mission de la Société du Centre des congrès de Québec est de solliciter la venue de congrès et d'événements d'envergure, d'offrir un centre de congrès de calibre international et une expérience de service exceptionnelle, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

Les revenus de la Société sont composés de revenus autonomes provenant de la location d'espaces et des services rendus ainsi que d'une subvention du ministère du Tourisme.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

La Société du Palais des congrès de Montréal a pour mission de contribuer à l'essor économique québécois et au progrès sociétal en favorisant l'échange du savoir-faire, dans une perspective de développement durable.

La Société sollicite et accueille des congrès, des expositions, des conférences, des réunions et d'autres événements. Institution publique à vocation commerciale, la Société génère d'importantes retombées économiques et intellectuelles pour le Québec et contribue au rayonnement international de Montréal à titre de destination de premier choix.

Les revenus de la Société sont composés de revenus autonomes provenant de la location d'espaces, de redevances de fournisseurs exclusifs et officiels, des services rendus ainsi que d'une subvention du ministère du Tourisme.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Tourisme » s'établit à 116,0 M\$ en 2026-2027 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- la fin de certaines mesures annoncées dans le cadre de budgets précédents, notamment en matière de tourisme d'affaires, de modernisation de l'accueil touristique au Québec, ainsi que de soutien pour la promotion et la commercialisation de la destination touristique du Québec;
- la diminution des dépenses liées au Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique;
- l'abolition de la tarification intragouvernementale pour les loyers d'espaces;
- l'augmentation des dépenses pour le soutien aux festivals et aux événements touristiques.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2026-2027 et des infrastructures subventionnées, le cas échéant. Les éléments intégrés au Fonds de suppléance sont présentés à la suite du tableau « Le budget de dépenses par programme ».

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Direction, administration et gestion des programmes

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes dédiés à l'industrie touristique du Québec, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et des stratégies touchant l'industrie touristique ainsi que le traitement des plaintes et les services d'accueil et d'information touristique.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par l'abolition de la tarification intragouvernementale pour les loyers d'espaces.

PROGRAMME 2

Développement du tourisme

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et en concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et en soutenant le développement de l'offre et en assurant la promotion du Québec.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- la fin de certaines mesures annoncées dans le cadre de budgets précédents, notamment en matière de tourisme d'affaires, de modernisation de l'accueil touristique au Québec, ainsi que de soutien pour la promotion et la commercialisation de la destination touristique du Québec;

- la diminution des dépenses liées au Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique;
- l'augmentation des dépenses pour le soutien aux festivals et aux événements touristiques.

PROGRAMME 3

Organismes relevant du ministre

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en aménageant et en exploitant des installations publiques à caractère touristique.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire;
- la diminution des intérêts sur les emprunts à long terme.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction, administration et gestion des programmes	10 607,9	(2 244,6)	10 595,5	12 852,5
2. Développement du tourisme	69 804,2	(19 107,4)	90 983,2	88 911,6
3. Organismes relevant du ministre	35 618,1	(1 868,1)	38 476,2	37 486,2
Sous-total	116 030,2	(23 220,1)	140 054,9	139 250,3
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	21 300,0	21 300,0	-	-
Infrastructures subventionnées	290 317,7	(74 199,5)	364 517,2	364 517,2
Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027	-	2 807,5	-	(2 807,5)
Total	427 647,9	(73 312,1)	504 572,1	500 960,0

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2026-2027
Mesures du Budget	
Renouveler les ententes avec les associations touristiques régionales	10 700,0
Faire la promotion du Québec comme destination touristique	7 200,0
Soutenir l'innovation en tourisme	2 000,0
Renforcer des actions en main-d'œuvre	800,0
Rendre le tourisme et la culture accessibles à tous	400,0
Renouveler le Plan d'action 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs	200,0
Sous-total	21 300,0
Infrastructures subventionnées	290 317,7
Total	311 617,7

LES CHOIX BUDGÉTAIRES**ORIENTATION 1**

DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR UNE OFFRE TOURISTIQUE DISTINCTIVE D'AVENIR POUR LES TOURISTES D'ICI ET D'AILLEURS AU BÉNÉFICE DE L'ESSOR DURABLE DE L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

Grâce à ses atouts variés, le Québec a les cartes en main pour créer un engouement non seulement de la part des clientèles internationales, mais également des Québécois et des Canadiens. La hausse du tourisme intérieur des dernières années ainsi que les intentions de voyage des touristes d'affaires en provenance des États-Unis et des marchés francophones témoignent d'un intérêt marqué pour la province.

La mise en valeur des attraits caractéristiques de la destination vise à créer un engouement dans une perspective de diversification des marchés. Dans l'optique d'augmenter l'attractivité du Québec en tant que destination incontournable, le Ministère souhaite miser sur une offre touristique distinctive. Le développement et la promotion de l'offre seront structurés par une feuille de route à la fois ambitieuse et réaliste.

Actions envisagées

- Déployer les mesures et les actions de la Stratégie de croissance durable du tourisme 2025-2030;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action en tourisme d'affaires 2023-2026;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action Bonjour accueil 2023-2026;
- Poursuivre la réalisation des initiatives de marketing en partenariat avec l'Alliance de l'industrie touristique du Québec;
- Poursuivre la mise en œuvre du Programme d'accessibilité des établissements touristiques;
- Poursuivre le soutien aux festivals et aux événements touristiques;

- Offrir un accompagnement stratégique aux sociétés d'État sous la responsabilité de la ministre, notamment en matière d'accueil d'événements internationaux.

ORIENTATION 2

PROPULSER LA TRANSFORMATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

Répondre aux enjeux climatiques et démographiques nécessitera des solutions d'envergure pour non seulement suivre les tendances, mais aussi se positionner à l'avant-garde et montrer le savoir-faire des acteurs de l'industrie. La transformation numérique contribuera également à l'amélioration de l'expérience de qualité offerte aux touristes et excursionnistes¹ et remédiera en partie aux problèmes comme le manque de main-d'œuvre. Quant à la transformation durable, elle permettra au Québec de se positionner avantageusement sur la scène internationale sur le plan du tourisme responsable, en plus de contribuer aux efforts de réduction des gaz à effet de serre.

Actions envisagées

- Stimuler la diffusion et l'utilisation de données en tourisme;
- Mener des travaux concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le secteur touristique;
- Mettre en œuvre de nouveaux partenariats en matière d'adaptation aux changements climatiques.

ORIENTATION 3

ACCROÎTRE LA SYNERGIE AU SEIN DU MINISTÈRE ET AVEC LES PARTENAIRES

L'environnement que forment le Ministère et ses partenaires complémentaires peut servir d'atout dans l'atteinte de ses objectifs. En favorisant la synergie au sein de l'organisation et avec ses partenaires, le Ministère peut harmoniser et accélérer les nombreux changements qui se mettent en branle. Étant donné l'ambition de ses cibles et l'ampleur des changements qui transformeront l'industrie, la collaboration entre les différents acteurs permet de répondre avec cohérence aux défis posés. La synergie au sein même du personnel du Ministère est un autre facteur de succès pour un environnement de travail stimulant qui favorise la rétention du personnel.

Actions envisagées

- Accroître les liens de collaboration notamment grâce aux rencontres avec les partenaires et les Assises du tourisme;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action 2024-2027 – Ensemble pour une expérience employé mobilisante;
- Participer aux initiatives découlant des partenariats développés avec d'autres ministères et organismes;
- Assurer la participation du Ministère à des événements avec les partenaires, dans le respect des cibles budgétaires;
- Renforcer les partenariats avec les délégations du Québec à l'étranger.

¹ Excursionnistes : Personnes qui ont fait un voyage aller-retour dans la même journée à l'extérieur de leur ville, dont la distance à l'aller est d'au moins 40 kilomètres.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAL

FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

La variation des revenus s'explique principalement par :

- la diminution de la contribution pour la mise en œuvre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique;
- la fin de la contribution pour le soutien aux associations touristiques régionales pour la période 2022-2026;
- la fin de la contribution pour le soutien à la promotion et à la commercialisation de la destination touristique du Québec pour la période 2023-2026;
- la diminution des revenus liés à la mise en œuvre d'engagements antérieurs pris dans le cadre du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique et dans le cadre du Plan d'action en tourisme responsable et durable 2020-2025;
- l'augmentation des revenus provenant de la taxe sur l'hébergement;
- l'augmentation de la contribution pour le soutien aux festivals et aux événements touristiques.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- la diminution du soutien aux associations touristiques régionales pour la période 2022-2026;
- la diminution des dépenses pour la mise en œuvre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique;
- la fin du soutien à la promotion et à la commercialisation de la destination touristique du Québec pour la période 2023-2026;
- la diminution des dépenses liées à la mise en œuvre d'engagements antérieurs pris dans le cadre du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique et dans le cadre du Plan d'action en tourisme responsable et durable 2020-2025;
- l'augmentation du soutien aux associations touristiques régionales grâce aux revenus provenant de la taxe sur l'hébergement;
- l'augmentation des dépenses pour le soutien aux festivals et aux événements touristiques.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'acquisition d'équipements en 2025-2026 dans le cadre du projet d'aménagement d'un milieu de travail axé sur les activités pour les employés du bureau de Montréal.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de partenariat touristique					
Revenus	336 802,8	135 245,8	353 963,5	162 467,6	(17 160,7)
Dépenses	341 483,5	-	357 012,9	-	(15 529,4)
Investissements	578,3	-	1 084,4	-	(506,1)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	19 596,1	-	-	-	19 596,1
Investissements	-	-	-	-	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'augmentation de la contribution du ministère du Tourisme pour le maintien des infrastructures de la Société;
- l'augmentation du volume d'activités de la Société suivant la réouverture des installations à la suite du sinistre survenu en mars 2024.

La variation des dépenses s'explique principalement par la fin des travaux de remise en état des installations à la suite du sinistre survenu en mars 2024.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par des investissements moins importants pendant l'année financière 2026-2027 en ce qui a trait au projet de remplacement de la toiture du Stade olympique.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation de la contribution du ministère du Tourisme pour le maintien des infrastructures de la Société.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses pour le maintien des infrastructures de la Société.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'augmentation en 2026-2027 des investissements pour le maintien des infrastructures de la Société.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

La variation des revenus s'explique principalement par l'obtention, en 2025-2026, d'une subvention additionnelle pour l'acquisition de terrains.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par des investissements moins importants pendant l'année financière 2026-2027 en ce qui a trait au maintien des infrastructures de la Société.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique					
Revenus	66 847,5	44 194,0	62 613,8	41 514,4	4 233,7
Dépenses	86 347,5	-	91 130,8	-	(4 783,3)
Investissements	257 285,3	-	332 200,0	-	(74 914,7)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	2 500,0	-	-	-	2 500,0
Société du Centre des congrès de Québec					
Revenus	39 082,2	24 701,6	36 350,9	21 354,4	2 731,3
Dépenses	42 694,6	-	39 775,0	-	2 919,6
Investissements	5 378,5	-	3 311,4	-	2 067,1
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	13 232,7	-	-	-	13 232,7
Société du Palais des congrès de Montréal					
Revenus	59 011,5	22 488,3	70 888,0	34 999,6	(11 876,5)
Dépenses	62 121,7	-	63 816,1	-	(1 694,4)
Investissements	4 580,8	-	9 434,7	-	(4 853,9)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	7 340,4	-	-	-	7 340,4

TRANSPORTS ET MOBILITÉ DURABLE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Infrastructures routières¹

31 137 km

de chaussées du
réseau routier supérieur

5 648 structures du
réseau routier supérieur

4 263 ponts du réseau municipal
sous la gestion du Ministère

Changements climatiques²

32

projets routiers réalisés liés à
l'adaptation aux changements
climatiques

Transport collectif³

455,6 millions

de déplacements en transport
collectif

Intermodalité des réseaux³

213 307 milliers

de tonnes de marchandises
transbordées dans les ports
et les centres intermodaux
ferroviaires du Québec

Électrification des transports⁴

29,4 %

des véhicules légers
du parc gouvernemental sont
électriques ou hybrides
rechargeables

Service à la clientèle²

529

événements traités par les centres
intégrés de gestion de la circulation
en moyenne par jour

3 723 259 pages vues
en moyenne par mois sur
le site Web de Québec 511

Gestion contractuelle²

1 900

contrats de 25 000 \$ et plus accordés
par le Ministère en moyenne
annuellement de
2020-2021 à 2024-2025

Société de l'assurance automobile du Québec³

2,6 %

de réduction du nombre de
personnes accidentées par rapport à
la moyenne de 2019 à 2023

2,9 % de réduction du nombre de
personnes blessées légèrement par
rapport à la moyenne de 2019 à 2023

Société des Traversiers du Québec²

104 791

traversées réalisées

4 775 060 passages de clients

¹ Au 31 décembre 2024

² Exercice financier 2024-2025

³ Année civile 2024

⁴ Au 31 mars 2025

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

La mission du ministère des Transports et de la Mobilité durable est de favoriser la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport sécuritaires et accessibles qui contribuent au développement du Québec, notamment :

- en exploitant nos actifs routiers, maritimes, ferroviaires, aéroportuaires, aériens et immobiliers ainsi que nos équipements roulants de façon responsable et innovante;
- en réalisant des projets de maintien, d'amélioration et de développement de nos actifs dans une perspective intégrée de mobilité;
- en investissant dans les projets et les mesures favorisant la mobilité durable au bénéfice d'une économie verte, tels que le transport collectif et actif;
- en assumant un leadership qui s'exerce par l'ingénierie, l'expertise et l'innovation de même qu'un encadrement normatif et sectoriel.

Le Ministère élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport qui se concrétisent par les activités suivantes :

- la planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité;
- le soutien technique et financier aux municipalités relativement à l'entretien, à la réfection et à l'amélioration du réseau routier local;
- le soutien aux systèmes de transport des personnes, notamment le transport en commun en milieu urbain, le transport adapté ainsi que le transport maritime et aérien dans les régions du Québec;
- le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité en transport;
- le soutien au transport des marchandises en favorisant l'intermodalité et l'utilisation des différents modes de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien).

Le ministre des Transports et de la Mobilité durable est également responsable de la Commission des transports du Québec, qui est un organisme budgétaire. À titre de tribunal administratif et d'organisme de régulation économique, la Commission contribue à assurer un comportement sécuritaire des transporteurs et des conducteurs, l'équité dans le domaine du transport au Québec ainsi que la protection du réseau routier. À cette fin, la Commission :

- impose des mesures correctives ou des sanctions aux transporteurs ou aux conducteurs dont le comportement est à risque ou qui ne se conforment pas à leurs obligations;
- délivre des permis et des autorisations, tient à jour des registres et des listes;
- fixe des tarifs de transport ainsi que des cibles de véhicules à faibles émissions.

FONDS SPÉCIAUX

FONDS AÉRIEN

Le Service aérien gouvernemental du Ministère est un partenaire des ministères et des organismes du gouvernement du Québec. Il soutient ceux-ci, sept jours sur sept, jour et nuit, dans la réalisation de leur mission respective.

Par l'entremise du Fonds aérien, il finance l'exploitation d'une flotte diversifiée de 21 aéronefs pour assurer, en collaboration avec ses partenaires, une réponse adéquate dans des situations d'urgence ou nécessitant des services aériens spécialisés sur l'ensemble du territoire québécois. Ses quatre principales missions sont :

- le transport sanitaire aérien en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, tel que les évacuations aéromédicales d'urgence et les vols sanitaires programmés (navettes);
- la lutte contre les incendies de forêt au Québec (en collaboration avec la Société de protection des forêts contre le feu – SOPFEU), au Canada (dans le cadre d'une entente interprovinciale) et à l'étranger (selon les besoins des différents organismes gouvernementaux);
- la surveillance aérienne du territoire en collaboration avec la Sûreté du Québec;
- le transport de personnes et de marchandises afin de répondre aux besoins de déplacement des membres des équipes ministérielles par l'offre d'un service de nolisement d'aéronefs du secteur privé.

Le Fonds est sous la responsabilité du Ministère depuis le 1^{er} janvier 2016.

Les revenus du Fonds proviennent de l'offre de services aériens à ses partenaires et à ses clients en fonction de leurs besoins particuliers.

FONDS DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant a été constitué le 1^{er} avril 1998 par la Loi sur le ministère des Transports (RLRQ, chapitre M-28). Il est affecté au financement des opérations du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER).

L'objectif du CGER est d'offrir aux organismes publics du Québec des services complets de gestion de parc de véhicules, selon les meilleures pratiques d'affaires, dans une perspective d'optimisation des ressources et de développement durable.

Les revenus du Fonds proviennent de la location clés en main de véhicules, de la prestation de services de génie-conseil, de la formation des conducteurs, de la réparation et de l'entretien de véhicules selon une tarification horaire, de l'analyse de gestion de parc de véhicules et de la fourniture de carburant.

FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Fonds de la sécurité routière, constitué par l'article 12.30 de la Loi sur le ministère des Transports, est affecté exclusivement au financement de mesures ou de programmes de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route. Il vise à réduire les risques d'accidents mortels et le nombre de blessés en améliorant le bilan routier par un changement de comportement des conducteurs.

Les activités du Fonds ont commencé le 3 septembre 2008, et la première mesure de sécurité routière mise en place a été l'introduction du projet pilote permettant l'utilisation d'appareils de contrôle automatisé (cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges) sur le réseau routier québécois. Les premiers constats délivrés à la suite de l'utilisation de ces systèmes l'ont été pour des infractions constatées le 19 août 2009.

Les revenus du Fonds proviennent principalement des amendes et des frais découlant des infractions au Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2) détectées par les appareils de contrôle automatisé.

FONDS DES RÉSEAUX DE TRANSPORT TERRESTRE

La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du Discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (L.Q. 2010, chapitre 20), adoptée en juin 2010, a institué le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT). Le FORT est principalement affecté au financement :

- des services de transport en commun des organismes publics;
- de la construction et de l'exploitation d'infrastructures routières et d'infrastructures de transport en commun, notamment celles faisant l'objet d'ententes de partenariat;
- des autres activités liées à l'offre de biens et services au sein du réseau de parcs routiers, ainsi que de l'ensemble des opérations relatives à la conception, à la mise en œuvre, à la gestion et aux activités de ce réseau;
- des frais de fonctionnement des services de transport en commun des conseils intermunicipaux de transport, des organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun, des conseils régionaux de transport et des régies intermunicipales;
- des services de transport par traversier permettant la liaison entre la municipalité de Baie-Sainte-Catherine et le village de Tadoussac;
- des programmes d'aide financière pour les véhicules hors route;
- d'un programme d'aide financière pour les titulaires d'un permis de propriétaire de taxi délivré avant le 15 novembre 2000;
- du développement, de l'amélioration, de la conservation et de l'entretien des infrastructures de transport actif et de leurs accessoires;
- de Mobilité Infra Québec.

Les revenus du FORT proviennent principalement :

- d'une partie de la taxe sur le carburant;
- des droits sur les permis de conduire et de certains droits d'immatriculation;
- des contributions de partenaires associées à la construction et à l'exploitation de routes;
- des contributions du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente bilatérale intégrée relative au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada;

- d'une partie des revenus de la vente d'unités d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre provenant du Fonds d'électrification et de changements climatiques;
- d'une contribution du Ministère pour le financement des infrastructures routières et de transport collectif.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

MOBILITÉ INFRA QUÉBEC

Le 5 décembre 2024, la Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif (L.Q. 2024, chapitre 40) a été sanctionnée.

En tant que mandataire de l'État, Mobilité Infra Québec (MIQ) a pour mission principale d'effectuer, dans une perspective de renforcement du savoir-faire de l'État, de qualité, d'accessibilité universelle et de mobilité durable, lorsque le gouvernement lui en confie la responsabilité, l'analyse d'opportunité, la planification ou la réalisation de projets complexes de transport.

MIQ peut aussi réaliser des analyses en transport, dont des planifications en mobilité, et mener des projets de développement immobilier adjacents aux projets qu'il construit. Les responsabilités ou fonctions confiées à MIQ sont financées par le FORT.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

La Société de l'assurance automobile du Québec a pour mission de protéger la personne contre les risques liés à l'usage de la route. À cette fin, elle :

- mène des actions de promotion de la sécurité routière et de prévention;
- fixe les contributions d'assurance et gère le patrimoine fiduciaire;
- gère l'accès au réseau routier (le permis de conduire et l'immatriculation des véhicules);
- surveille et contrôle le transport routier des personnes et des biens;
- indemnise les personnes accidentées de la route et facilite leur réadaptation.

La Société exécute également tout autre mandat qui lui est donné par la loi ou par entente avec le gouvernement, avec l'un de ses ministères ou organismes ou les municipalités.

Les prévisions budgétaires présentées n'incluent pas les activités de nature fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec, car ces dernières sont exclues du périmètre comptable du gouvernement.

La Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (RLRQ, chapitre S-11.011) prévoit que la Société peut percevoir des frais pour l'immatriculation d'un véhicule et la délivrance d'un permis de conduire.

À l'égard des mandats qui sont confiés à la Société par la loi ou à la suite d'une entente, des ententes en prévoient le financement.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Le mandat de la Société des Traversiers du Québec est d'assurer le transport de personnes et des marchandises à travers le territoire québécois grâce à son réseau de traverses et de dessertes maritimes. Elle utilise sa flotte de traversiers et d'autres embarcations, ainsi que des infrastructures terrestres. La Société fait également appel, pour certaines traverses et dessertes, à des exploitants qui veillent à la prestation du service. De plus, elle utilise des services de transport aérien ou terrestre, qui se veulent accessoires ou complémentaires.

Les revenus annuels de la Société proviennent d'une part, du produit des services qu'elle offre aux clients des services de traversiers et, d'autre part, d'une contribution du Ministère.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Transports et Mobilité durable » s'établit à 2 613,4 M\$ en 2026-2027 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- la diminution de la contribution du Ministère au FORT pour l'exercice financier 2026-2027, notamment en lien avec la mesure visant à appuyer la transition des sociétés de transport collectif qui a été annoncée lors de la mise à jour économique et financière de l'automne 2024 pour l'exercice financier 2025-2026, le financement de cette mesure étant plutôt prévu par les revenus autonomes du FORT jusqu'en 2028-2029;
- la fin de mesures liées à des budgets précédents.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2026-2027 et des infrastructures subventionnées, le cas échéant. Les éléments intégrés au Fonds de suppléance sont présentés à la suite du tableau « Le budget de dépenses par programme ».

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Infrastructures et systèmes de transport

Ce programme vise à assurer l'entretien d'hiver des infrastructures routières, de même que l'amélioration, la réfection et l'entretien des infrastructures ferroviaires, maritimes et aériennes. Il vise aussi à établir des politiques et à verser des subventions, notamment en transport adapté et à la Société des Traversiers du Québec. De plus, ce programme comprend une contribution du Ministère au FORT pour le financement des infrastructures routières et de transport collectif.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- la diminution de la contribution du Ministère au FORT pour l'exercice financier 2026-2027, notamment en lien avec la mesure visant à appuyer la transition des sociétés de transport collectif qui a été annoncée lors de la mise à jour économique et financière de l'automne 2024 pour l'exercice financier 2025-2026, le financement de cette mesure étant plutôt prévu par les revenus autonomes du FORT jusqu'en 2028-2029;
- la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire;
- la fin de mesures liées à des budgets précédents.

PROGRAMME 2

Administration et services corporatifs

Ce programme vise à fournir les divers services de direction et de soutien à la gestion des activités du Ministère. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Le budget de dépenses 2026-2027 de ce programme est sensiblement au même niveau que la dépense probable 2025-2026.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Infrastructures et systèmes de transport	2 540 865,4	(361 860,1)	2 967 091,8	2 902 725,5
2. Administration et services corporatifs	72 583,5	(4 681,7)	75 057,6	77 265,2
Sous-total	2 613 448,9	(366 541,8)	3 042 149,4	2 979 990,7
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	36 800,0	36 800,0	-	-
Infrastructures subventionnées	315 144,0	(1 697 998,8)	2 013 142,8	2 013 142,8
Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027	-	1 980 000,0	-	(1 980 000,0)
Total	2 965 392,9	(47 740,6)	5 055 292,2	3 013 133,5

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2026-2027
Mesures du Budget	
Bonifier l'appui à la desserte aérienne des régions	18 000,0
Mettre en place des infrastructures visant à accueillir les projets industriels - Volet transport ferroviaire et intégration modale	12 000,0
Soutenir la mobilité des personnes handicapées - Programme de subvention aux véhicules collectifs accessibles	5 000,0
Soutenir la mobilité des personnes handicapées - Programme d'adaptation de véhicule pour les personnes handicapées	1 500,0
Consolider le soutien à la gestion et au développement de la Route verte	300,0
Sous-total	36 800,0
Infrastructures subventionnées	315 144,0
Total	351 944,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet au Ministère de réaliser son plan d'immobilisations. Les principales mesures liées à ce plan sont :

- les travaux nécessaires à la réfection et la reconstruction du réseau ferroviaire sous sa responsabilité;
- la réalisation de projets d'infrastructures concernant les aéroports et aérobares.

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	369 895,4	(45 136,2)	415 031,6
Immobilisations en ressources informationnelles	4 743,3	(1 355,7)	6 099,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	50,0	-	50,0
Total	374 688,7	(46 491,9)	421 180,6

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

ASSURER DES DÉPLACEMENTS EFFICACES ET SÉCURITAIRES SUR LE RÉSEAU DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Conformément à sa mission, le Ministère s'engage à favoriser la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport sécuritaires et accessibles. Les choix budgétaires, effectués avec rigueur, visent à améliorer la qualité des infrastructures, à générer des retombées économiques et environnementales durables et à renforcer la sécurité sur le réseau. Ces investissements ciblés contribuent à la qualité de vie des citoyens, à la compétitivité des entreprises et au développement économique du Québec.

Actions envisagées

- Réaliser, conformément aux budgets autorisés et au Plan québécois des infrastructures, les travaux d'entretien, de réfection ou de remplacement nécessaires pour assurer le maintien de l'état des chaussées, des structures et des ponts municipaux sous la responsabilité du Ministère;
- Réaliser des projets routiers en adaptation aux changements climatiques;
- Soutenir les municipalités et les organismes de transport collectif pour la réalisation de leurs projets de conservation et d'amélioration des actifs, l'opérationnalisation des services de transport et l'électrification des véhicules et des infrastructures, dans les limites budgétaires du gouvernement;
- Appuyer la filière du transport maritime québécois en vue d'assurer sa compétitivité;
- Procéder à la correction de sites à potentiel d'amélioration en sécurité routière;
- Poursuivre les travaux pour l'acquisition et le déploiement de nouveaux systèmes de détection (radars photo).

ORIENTATION 2

PRIORISER LA MOBILITÉ DURABLE DANS LES PRATIQUES DU MINISTÈRE

Afin de réduire les répercussions environnementales liées à ses activités, le Ministère s'engage à poursuivre l'électrification de son parc de véhicules et à intégrer davantage de pratiques écoresponsables dans la planification et la réalisation de ses projets, tout en tenant compte des priorités budgétaires.

Actions envisagées

- Poursuivre les efforts d'électrification du parc gouvernemental de véhicules;
- Poursuivre les efforts de diversification de l'offre de transport en veillant à intégrer plus d'un mode de transport dans les projets routiers.

ORIENTATION 3

FAVORISER L'ENGAGEMENT DES MEMBRES DU PERSONNEL ET LEUR BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Dans le contexte de la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire, il est essentiel de concilier la performance organisationnelle avec le bien-être des équipes. Une approche équilibrée des ressources humaines contribue à la mobilisation, à la rétention et à la santé globale des employés, ce qui permet d'assurer une performance durable et la réalisation des objectifs ministériels.

Action envisagée

- Mettre en place des mesures visant à offrir une expérience employé positive, à promouvoir la santé globale et à maintenir un milieu de travail sain et stimulant.

ORIENTATION 4

MISER SUR L'EXPÉRIENCE CLIENT

Pour améliorer la qualité des services rendus, le Ministère mise sur une meilleure compréhension des besoins de sa clientèle. Cette approche permet d'orienter les actions vers ce qui génère le plus de valeur et de satisfaction, tout en assurant la prestation de services adaptés et efficaces.

Action envisagée

- Mesurer la satisfaction des municipalités.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

FONDS AÉRIEN

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des revenus des ministères bénéficiant des services du Fonds, dont le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de la Sécurité publique.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation de la rémunération attribuable à l'embauche de pilotes et de techniciens de maintenance ainsi qu'aux augmentations salariales;
- l'augmentation des dépenses de fonctionnement pour les frais de formation et l'octroi d'un contrat pour le maintien du service de transport aéromédical du Service aérien gouvernemental.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par :

- l'acquisition de deux hélicoptères en 2025-2026;
- l'aménagement médical d'un avion de transport sanitaire et la modernisation d'aéronefs en 2026-2027.

FONDS DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'augmentation de la clientèle attribuable à la mise en œuvre du Plan d'intégration des véhicules et des équipements roulants (PIVER);
- l'augmentation des revenus de location des véhicules électriques.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation de la clientèle attribuable à la mise en œuvre du PIVER;
- l'augmentation des coûts d'exploitation;
- l'augmentation de la rémunération.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'augmentation attribuable aux transferts de véhicules et d'équipements dans le cadre du PIVER.

FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses en rémunération et en fonctionnement pour le déploiement de nouveaux systèmes de détection et la mise en place d'un régime de sanctions administratives pécuniaires;
- l'augmentation des dépenses en transfert pour les versements d'excédents financiers aux municipalités participantes au programme québécois de contrôle automatisé.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par :

- l'acquisition de nouveaux systèmes de détection;
- l'amélioration des équipements déjà en place.

FONDS DES RÉSEAUX DE TRANSPORT TERRESTRE

La variation des revenus s'explique principalement par :

- la compensation financière reçue du Ministère au cours de l'exercice financier 2025-2026 pour financer les versements d'aides financières pour le prolongement de la ligne bleu, de la station Saint-Michel à Anjou, du Métro de Montréal et pour les travaux préparatoires liés au projet de construction du tramway de Québec;
- l'augmentation des revenus provenant du Fonds d'électrification et de changements climatiques, notamment en lien avec la mesure visant à agir immédiatement pour soutenir des secteurs essentiels à la vitalité qui a été annoncée lors de la mise à jour économique et financière de l'automne 2025;

- l'augmentation des revenus de transfert du gouvernement fédéral;
- la diminution des contributions du Ministère au FORT pour l'exercice financier 2026-2027, notamment pour le financement des dépenses liées à la mesure visant à appuyer la transition des sociétés de transport collectif qui a été annoncée lors de la mise à jour économique et financière de l'automne 2024, le financement de cette mesure étant plutôt assumé par les revenus autonomes du FORT jusqu'en 2028-2029.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- les versements d'aides financières au cours de l'exercice financier 2025-2026 pour financer le prolongement de la ligne bleu, de la station Saint-Michel à Anjou, du Métro de Montréal et pour les travaux préparatoires liés au projet de construction du tramway de Québec;
- l'augmentation des dépenses d'amortissement des immobilisations;
- l'augmentation du service de la dette;
- la diminution des dépenses de transfert prévues pour les infrastructures subventionnées.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la mise à jour de l'enveloppe sectorielle décennale prévue au Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds aérien					
Revenus	131 050,5	-	124 805,2	-	6 245,3
Dépenses	130 018,1	-	123 545,7	-	6 472,4
Investissements	34 308,1	-	58 364,9	-	(24 056,8)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds de gestion de l'équipement roulant					
Revenus	206 242,1	-	192 345,0	-	13 897,1
Dépenses	205 242,1	-	189 545,0	-	15 697,1
Investissements	124 208,5	-	109 212,8	-	14 995,7
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

en millions de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de la sécurité routière					
Revenus	120 337,1	-	120 459,3	-	(122,2)
Dépenses	106 976,2	-	70 490,3	-	36 485,9
Investissements	16 543,8	-	123,9	-	16 419,9
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	13 462,5	-	-	-	13 462,5
Fonds des réseaux de transport terrestre					
Revenus	6 498 811,8	1 548 141,1	8 283 974,0	3 661 134,5	(1 785 162,2)
Dépenses	6 847 346,2	-	8 434 167,2	-	(1 586 821,0)
Investissements	3 793 363,7	-	4 072 731,8	-	(279 368,1)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	9 700,0	-	-	-	9 700,0
Investissements	-	-	-	-	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES
MOBILITÉ INFRA QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation de la contribution du FORT.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses en rémunération et en fonctionnement attribuable à l'augmentation du nombre de ressources et des mandats.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'augmentation visant à rétablir un niveau d'investissement annuel nécessaire pour soutenir l'évolution des services et répondre aux besoins futurs.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des transferts du Ministère en lien avec les investissements de la Société.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- la diminution des interventions planifiées en cale sèche;
- la renonciation à l'affrètement d'un navire de relève;
- les mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'état d'avancement des projets destinés à assurer la pérennité des services de la Société.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires (en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Mobilité Infra Québec					
Revenus	8 713,9	-	4 414,9	-	4 299,0
Dépenses	8 713,9	-	4 414,9	-	4 299,0
Investissements	200,0	-	241,9	-	(41,9)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Société de l'assurance automobile du Québec					
Revenus	363 176,0	12 250,0	357 413,0	12 250,0	5 763,0
Dépenses	487 752,0	-	485 020,0	-	2 732,0
Investissements	38 889,0	-	24 540,0	-	14 349,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	1 500,0	-	-	-	1 500,0
Investissements	-	-	-	-	-

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Société des Traversiers du Québec					
Revenus	312 792,3	267 896,7	295 972,2	254 336,1	16 820,1
Dépenses	313 028,6	-	338 908,5	-	(25 879,9)
Investissements	64 927,4	-	71 262,3	-	(6 334,9)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	25 250,0	-	-	-	25 250,0

ANNEXE 1**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme budgétaire**
(en milliers de dollars)

	2026-2027	2025-2026
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission des transports du Québec	12 270,0	13 734,7

TRAVAIL

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Salaire minimum² 16,10 \$ l'heure représentant une hausse de 0,35 \$ par rapport à 2024	Médiation-conciliation 544 interventions réalisées 148 conventions collectives conclues en conciliation sans arrêt de travail ni arbitrage représentant 16 158 personnes salariées³	Bureau d'évaluation médicale 8 507 avis médicaux transmis
Tribunal administratif du travail 50 229 dossiers ouverts 26 564 audiences convoquées	Régie du bâtiment du Québec 14 284 interventions d'inspection 6 042 avis de correction remis	Office des professions du Québec 46 ordres regroupant 55 professions Plus de 438 000 professionnels concernés

¹ Sauf avis contraire, les données présentées couvrent la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

² Au 1^{er} mai 2025

³ Année civile 2024

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

Le ministère du Travail contribue à mettre en place des conditions de travail permettant le développement social et économique du Québec et soutient les organisations ainsi que les individus par la promotion de milieux de travail sains et le maintien de relations du travail harmonieuses.

Le Ministère offre des services relatifs au monde du travail. Il sert donc une clientèle qui comprend des travailleurs, des syndicats et des employeurs. Les principaux services offerts par le Ministère concernent :

- les études statistiques et l'information sur le monde du travail;
- la médiation-conciliation, l'arbitrage et l'amélioration des relations du travail;
- la législation et la réglementation du travail;
- la délivrance de permis de service de référence de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction;
- l'évaluation médicale;
- le soutien à la prise de décision des autorités ministérielles et gouvernementales.

Pour réaliser sa mission, le Ministère compte sur plusieurs partenaires avec lesquels il collabore, interagit ou s'associe. Leur contribution permet au Ministère de jouer plus efficacement son rôle, qui consiste notamment à élaborer et à proposer au gouvernement des politiques et des mesures relatives à ses domaines de compétence.

FONDS SPÉCIAL

FONDS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL

Le Fonds du Tribunal administratif du travail vise à financer les activités du Tribunal administratif du travail (TAT), qui exerce de multiples compétences dans différents domaines du travail, soit les relations du travail, la santé et la sécurité du travail, les services essentiels ainsi que la construction et la qualification professionnelle.

Le Fonds est constitué des sommes portées à son crédit. Il s'agit des sommes suivantes :

- les sommes virées par le ministre du Travail;
- les sommes versées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), par la Commission de la construction du Québec, par une corporation mandataire et par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- les sommes perçues en application du tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux affaires, aux actes de procédure ou aux autres documents déposés auprès du TAT ou aux services rendus par celui-ci;

- les sommes virées par le ministre des Finances.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

L'Office des professions du Québec (OPQ) est un organisme autonome qui relève du ministre du Travail, lequel, par décret, est le ministre responsable de l'application des lois professionnelles. L'OPQ veille à ce que chaque ordre professionnel assure la protection du public de façon à ce que les professions s'exercent et se développent en offrant au public des garanties de compétence et d'intégrité.

Les opérations de l'OPQ sont financées à même les contributions des membres des ordres professionnels. Ces contributions sont versées aux ordres professionnels qui en font la remise à l'OPQ.

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

La RBQ a pour mandat de veiller à la qualité des travaux de construction et à la sécurité des personnes dans les domaines du bâtiment, de l'électricité, de la plomberie, du gaz, des équipements pétroliers, des installations sous pression, des ascenseurs et autres appareils élévateurs, des remontées mécaniques, des jeux et manèges, des lieux de baignade ainsi que de l'efficacité énergétique.

La RBQ veille également à la qualification professionnelle, à la probité et à la solvabilité des entrepreneurs de construction, des constructeurs-propriétaires et des inspecteurs en bâtiments, et surveille l'application de la réglementation adoptée en vertu de la Loi sur le bâtiment (RLRQ, chapitre B-1.1) et de la Loi sur les mécaniciens de machines fixes (RLRQ, chapitre M-6).

Elle remplit sa mission en adoptant des normes et des règlements en matière de construction, de sécurité, d'installations sous pression, de garanties financières et de qualification professionnelle, en délivrant des licences et des certificats conférant des droits d'exercice ainsi que des permis d'utilisation ou d'exploitation d'un bâtiment, d'un équipement ou d'une installation, en accordant à des professionnels la reconnaissance pour délivrer des attestations de conformité et en surveillant l'application des normes et des règlements relevant de sa compétence.

Les revenus annuels de la RBQ proviennent notamment de la qualification professionnelle des entrepreneurs, de la tarification sectorielle et de l'émission de permis dans différents domaines d'activités, dont le gaz, les équipements pétroliers, les installations électriques, les appareils sous pression, les installations en tuyauterie, les appareils de levage ainsi que les jeux et remontées mécaniques. Elle perçoit également des revenus d'intérêts provenant des placements et des excédents d'encaisse.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Travail » s'établit à 28,9 M\$ en 2026-2027.

Ce budget permet le financement du programme ci-dessous.

PROGRAMME 1
Travail

Ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre, surveiller et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail et de relations du travail.

La variation du budget de dépenses 2026-2027 par rapport à la dépense probable 2025-2026 s'explique principalement par :

- le transfert, en 2025-2026, de sommes provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances;
- la fin d'une mesure d'un budget précédent.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Travail	28 916,9	(16 820,3)	35 944,2	45 737,2
Sous-total	28 916,9	(16 820,3)	35 944,2	45 737,2
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	-	-	-	-
Infrastructures subventionnées	-	-	-	-
Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027	-	11 365,5	-	(11 365,5)
Total	28 916,9	(5 454,8)	35 944,2	34 371,7

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	485,0	(3 600,0)	4 085,0
Immobilisations en ressources informationnelles	675,0	-	675,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	1,0	-	1,0
Total	1 161,0	(3 600,0)	4 761,0

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires présentés ci-dessous découlent de la mission du Ministère et de ses interactions avec ses différents partenaires. Ils permettent le maintien des activités régulières essentielles à la prestation des services en s'inscrivant à l'intérieur des orientations stratégiques ministérielles.

Le Ministère peut compter sur des ressources pleinement investies et dédiées à la réalisation de sa mission, fondée sur le développement social et économique du Québec. Combinés aux actions du Ministère, le Fonds du Tribunal administratif du travail, l'OPQ et la RBQ contribuent à la réalisation du mandat global du portefeuille ministériel.

ORIENTATION 1

CONTRIBUER À L'ATTEINTE DE CONDITIONS DE TRAVAIL SATISFAISANTES ET DE RELATIONS DU TRAVAIL HARMONIEUSES

Au regard de sa mission, le Ministère doit, en utilisant les leviers dont il dispose, appuyer les parties patronales et syndicales dans l'aplanissement et la résolution de leurs différends en matière de relations du travail.

Entre 2019 et 2023, de nouveaux services ont été ajoutés à l'offre existante en prévention et en amélioration des relations du travail pour mieux répondre aux besoins actuels et évolutifs des parties patronale et syndicale. Il s'agit d'un nouveau service diagnostique concernant le bilan de santé des relations du travail au sein d'une organisation et de nouvelles formations portant sur la réussite d'une négociation collective et sur la civilité au travail. Ces services, qui se veulent flexibles, évolutifs et adaptés, visent à contribuer à la réduction des conflits de travail en amont et des pertes économiques et fiscales pour le Québec. Ils ont également pour objectif d'augmenter la qualité des relations du travail.

Action envisagée

- Contribuer activement au maintien de la paix industrielle en rendant des services de qualité en aide à la négociation de conventions collectives, en prévention et en amélioration des relations du travail, tels que le rétablissement relationnel et la médiation en matière de harcèlement psychologique ainsi que la médiation préarbitrale de griefs.

ORIENTATION 2**PARTAGER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN, STIMULANT ET FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL**

Le Ministère entend favoriser au sein de ses équipes des pratiques de gestion de ressources humaines favorisant la rétention des employés et la formation d'une relève.

Actions envisagées

- Mesurer le degré de satisfaction au travail par la réalisation d'un sondage annuel auprès du personnel du Ministère et communiquer les résultats obtenus;
- Mettre en œuvre des actions qui favorisent le développement et le cheminement professionnel du personnel.

ORIENTATION 3**FAIRE ÉVOLUER LES SERVICES EN FONCTION DES ATTENTES DE LA CLIENTÈLE**

Afin d'améliorer l'expérience client, le Ministère doit veiller à livrer avec célérité des services adaptés et facilement accessibles.

Action envisagée

- Poursuivre la transformation du Bureau d'évaluation médicale touchant l'optimisation des processus, les façons de faire, les outils et les technologies en soutien afin de réduire les délais.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**FONDS SPÉCIAL****FONDS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL**

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation de la contribution de la CNESST.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation de la rémunération prévue aux conventions collectives;
- l'augmentation des dépenses d'amortissement liées à des projets d'immobilisations.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par une diminution des investissements liés aux projets majeurs en améliorations locatives réalisés en 2025-2026.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial (en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds du Tribunal administratif du travail					
Revenus	115 236,4	5 223,1	107 694,5	5 559,0	7 541,9
Dépenses	115 236,4	-	107 694,5	-	7 541,9
Investissements	3 995,7	-	26 300,0	-	(22 304,3)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation du taux de contribution des membres des ordres professionnels.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation de la rémunération prévue aux conventions collectives.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par l'indexation de la tarification des droits et des permis.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation de la rémunération prévue aux conventions collectives;
- l'augmentation des dépenses pour les services professionnels et auxiliaires, notamment en raison de la mise en place des mesures prévues par la Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public (L.Q. 2024, chapitre 35).

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la diminution des prêts, placements, avances et autres coûts compensée, en partie, par l'augmentation en améliorations locatives.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2026-2027		2025-2026		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Office des professions du Québec					
Revenus	16 860,2	-	15 828,7	-	1 031,5
Dépenses	15 345,3	-	15 077,5	-	267,8
Investissements	100,0	-	160,0	-	(60,0)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Régie du bâtiment du Québec					
Revenus	114 442,0	-	113 346,3	2 968,3	1 095,7
Dépenses	103 624,0	-	94 318,3	-	9 305,7
Investissements	17 794,0	-	24 000,0	-	(6 206,0)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

